



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

السلطة العليا للصحافة والسمعيات البصرية
Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel



RAPPORT ANNUEL 2025





Mohamed Abdallahi Lahbib

Mot du Président



À l'issue de l'audience que m'a accordée Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de Lui remettre le Rapport annuel 2024 de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), j'ai fait une déclaration reprenant les orientations qu'Il avait bien voulu me donner. Ces instructions insistaient sur la nécessité d'accroître l'efficacité de la Haute Autorité afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de ses missions, et de poursuivre résolument l'œuvre de professionnalisation du secteur des médias et de la communication dans notre pays, pour qu'il remplisse son rôle dans la diffusion de la conscience civique, le renforcement des valeurs de citoyenneté, de liberté et de l'État de droit.

Depuis lors, avec mes collègues du Conseil de la Haute Autorité et grâce à l'appui de ses cadres, nous avons entrepris la mise en œuvre d'un plan d'action structuré autour de trois axes majeurs, complémentaires et intimement liés :

- La mise en œuvre effective des dispositions législatives et réglementaires régissant l'action de la Haute Autorité, à travers leur traduction en procédures administratives et de régulation, afin d'améliorer les performances professionnelles des acteurs du secteur et d'ancrer durablement les normes managériales au sein de ses institutions. C'est dans cette perspective que s'inscrivent l'ensemble des décisions et mesures techniques adoptées par la Haute Autorité tout au long de l'année 2025 : depuis la constitution des bases de données relatives au secteur de la presse et l'accompagnement des évolutions professionnelles et juridiques qui le concernent, jusqu'à sa contribution active à la formation des journalistes et à l'évaluation des performances des médias, tant publics que privés.

- Le renforcement permanent des mécanismes de veille, de suivi et d'évaluation des contenus destinés au public. À cette fin, la Haute Autorité a consacré une part substantielle de ses ressources au développement d'un dispositif intégré de monitoring. Elle a ainsi engagé les procédures d'acquisition de la nouvelle version du système de surveillance et d'archivage des contenus audiovisuels (HMS+), dont l'installation est prévue dès le transfert de l'institution dans son nouveau siège.

Parallèlement, elle a conçu et développé sa propre plateforme numérique dédiée au suivi et à l'analyse des contenus des médias numériques ainsi que des publications sur les réseaux sociaux. Cette plateforme, dont les performances seront pleinement reflétées dans le rapport de l'année 2026, a d'ores et déjà permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de veille, d'analyse et de suivi des contenus.

- Le développement des relations institutionnelles de la HAPA, sur les scènes nationale et internationale. Le Conseil a, à cet effet, mis en œuvre un plan de communication fondé sur le renforcement des partenariats existants avec le Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), ainsi qu'avec les différents départements et institutions concernés.

Sur le plan international, les partenariats de la HAPA avec les organismes homologues de l'espace africain et francophone se sont également renforcés, couronnés par son élection au poste de Vice-président du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM).

L'injonction de Son Excellence le Président de la République de professionnaliser le secteur, de le promouvoir et de renforcer les capacités de ses acteurs, tant au niveau des institutions que des professionnels, ne s'est pas limité à des orientations. À chacune des étapes où la Haute Autorité a eu besoin d'un appui, sous quelque forme que ce soit, elle a toujours trouvé un soutien indéfectible auprès de Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Alors que nous nous apprêtons à remettre ce rapport, nous sommes convaincus que la Haute Autorité est entrée dans une nouvelle phase de rayonnement et d'essor, propulsant le secteur des médias et de la communication vers un degré supérieur de professionnalisation et d'excellence, afin qu'il assume pleinement sa mission de sensibilisation, de consécration des libertés et d'enracinement des valeurs citoyennes.

Qu'Allah nous accorde le succès et nous guide vers la voie de la rectitude ; Il est notre protecteur et quel excellent garant!

Dans ce Rapport

Mot du Président 3

Le Président de la République reçoit le Rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) 5

Avant-propos 7

AXE I 11

GOVERNANCE INTERNE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

- 13 Adapter les ressources humaines et les capacités techniques à l'élargissement des missions de la HAPA
- 14 La numérisation : un levier de modernisation de la gouvernance technique
- 18 Les activités de la HAPA : un effort soutenu pour l'amélioration de la performance et la consolidation des relations.

AXE II 21

LES MEDIAS NATIONAUX EN 2025 : LES ACQUIS DE L'AUTONOMISATION ET DE LA PROFESSIONNALISATION, FACE AUX DEFIS DE LA MODERNISATION INSTITUTIONNELLE

- Liberté et sécurité des journalistes
- Titularisation de 865 1 collaborateurs des médias publics
- L'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)
- Les médias audiovisuels publics
- L'audiovisuel privé
- L'audiovisuel numérique
- Les sites web
- La presse écrite privée
- Les médias dans les régions de l'intérieur
- La situation économique des institutions médiatiques
- La carte de presse professionnelle
- Les réseaux sociaux



AXE III 43

45 Décisions réglementaires et de régulation & bilan du pluralisme dans les médias audiovisuels

Les avertissements de régulation : un suivi permanent du respect des normes 46

Réalisation du pluralisme dans les médias audiovisuels 49

AXE IV 55

57 LE FONDS PUBLIC DE SOUTIEN AUX MEDIAS : UN LEVIER DE PROFESSIONNALISATION ET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- ✓ Des augmentations des montants alloués au service de la professionnalisation
- ✓ Bilan du Fonds public de soutien aux médias privés au titre de 2025

ANNEXES 63

65 Synthèse du rapport sur le pluralisme dans les médias audiovisuels

187 Rapport sur le contenu audiovisuel d'un échantillon d'institutions de presse électronique

207 Synthèse du rapport de l'enquête exhaustive sur les médias au niveau national

Le Président de la République reçoit le Rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA)



Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reçu le Rapport annuel 2024 de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), à l'occasion de l'audience qu'Il a bien voulu accorder, le mercredi 28 mai 2025, au Palais présidentiel à Nouakchott, au Président de la Haute Autorité, Monsieur Mohamed Abdallahi Lahbib.

À l'issue de cette audience, le Président de la Haute Autorité a fait une déclaration à la presse

dans laquelle il a souligné qu'il avait eu l'honneur de remettre à Son Excellence le Président de la République le rapport annuel de l'institution. Ce document reflète le bilan d'une année entière de travail, de suivi, de veille et d'évaluation, et propose une analyse exhaustive et minutieuse de la réalité du paysage médiatique national dans toutes ses composantes – publiques et privées, audiovisuelles, écrites et numériques – sans oublier les espaces médiatiques émergents et les plateformes de réseaux sociaux.

Il a souligné que le rapport ne se limite pas à dresser un état des lieux du secteur, ni à mettre en évidence ses acquis et les défis auxquels il est confronté, mais qu'il formule également un ensemble de conclusions et de recommandations opérationnelles susceptibles de contribuer au développement du système médiatique national, au renforcement de son professionnalisme et à la consolidation de son rôle dans les domaines du développement et de la sensibilisation.

Le Président de la HAPA a, en outre, indiqué que Son Excellence le Président de la République a donné des orientations claires appelant à une application équilibrée et responsable des dispositions législatives et réglementaires régissant le secteur. Cette approche vise à garantir à la fois la protection des libertés médiatiques et le respect scrupuleux des dispositions légales, tout en renforçant la place d'une presse professionnelle et rigoureuse, en

tant que partenaire essentiel dans l'édification de l'État de droit et l'enracinement des valeurs démocratiques et de la bonne gouvernance. En conclusion de sa déclaration, le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence le Président de la République, saluant l'attention particulière qu'Il ne cesse d'accorder au secteur des médias ainsi que les visions réformatrices et éclairées qu'Il propose pour son essor. Il a réaffirmé l'engagement résolu de la HAPA à poursuivre sa mission de régulation, d'organisation et de professionnalisation du paysage médiatique national, et à œuvrer sans relâche à l'instauration d'un média de proximité, professionnel, pluraliste et responsable, qui accompagne les profondes mutations de développement que connaît le pays, sert efficacement l'intérêt général, renforce la cohésion sociale et consolider durablement la culture citoyenne.





Avant-propos

Le rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel constitue la publication phare de l'institution. Il présente un panorama complet de la situation des médias et des libertés de la presse au titre de l'année écoulée.

Au fil des années, la Haute Autorité s'est attachée à faire évoluer ce rapport afin qu'il reflète avec fidélité les réalités du paysage médiatique national et qu'il devienne une référence pour les institutions nationales, régionales et internationales intéressées par le secteur des médias en Mauritanie, ainsi que pour les chercheurs et les spécialistes, tant au niveau national qu'international.

Cette démarche d'amélioration continue a permis de faire de ce rapport une source d'information reconnue pour son objectivité et sa crédibilité. Ses analyses et observations s'imposent désormais parmi les principales références relatives au secteur des médias dans notre pays.

L'édition de cette année présente des enseignements majeurs sur l'ensemble des médias et des plateformes numériques. Elle rend également compte de manière précise de l'action de la Haute Autorité, non pas sous la forme d'une simple chronologie d'événements ou d'activités, mais en replaçant chacune de ses interventions dans le cadre des missions de régulation et d'organisation qui lui sont légalement confiées. Structuré autour de cinq axes, le rapport examine la situation de la Haute Autorité à travers l'analyse de ses ressources humaines et matérielles au regard des responsabilités qui lui incombent. Il met en évidence que les moyens actuellement disponibles demeurent largement insuffisants pour permettre à l'institution d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions, dont l'étendue ne cesse de croître à mesure que se développe le paysage médiatique.

Si la régulation et l'organisation du secteur des médias supposent une connaissance exhaustive des

contenus diffusés, comment imaginer assurer le suivi de plusieurs centaines de milliers de comptes actifs sur les réseaux sociaux et appréhender, même dans leurs grandes lignes, les contenus qu'ils véhiculent ? Les dix-huit fonctionnaires permanents que compte la Haute Autorité ne sauraient, à eux seuls, couvrir les missions traditionnelles liées à la régulation des médias audiovisuels publics et privés ainsi que de la presse écrite. Cette insuffisance est encore plus manifeste face aux défis du numérique, alors que plus de trois cents autorisations ont déjà été délivrées dans le domaine de la presse électronique et que les seuls comptes Facebook dépassent désormais le million. Si les solutions numériques permettent d'atténuer une partie de cette difficulté — opportunité que la Haute Autorité a su saisir — l'exploitation des données issues des systèmes de veille numérique, leur analyse et leur traduction en décisions de régulation requièrent des compétences hautement spécialisées ainsi que des équipes techniques capables d'intervenir dès les premières étapes du traitement de ces informations. Consciente des limites de ses ressources humaines et financières au regard de l'ampleur de ses missions, et conformément à l'orientation générale retenue, la Haute Autorité a pris la décision stratégique d'adopter la numérisation comme solution. Elle a ainsi développé plusieurs plateformes numériques destinées à moderniser son fonctionnement et à faciliter les services qu'elle offre. Parmi ces plateformes, on peut citer :

1. La plateforme du registre professionnel, destinée à simplifier les procédures d'obtention de la carte de presse professionnelle. Cette plateforme permet le dépôt, l'examen et la validation des dossiers par la Haute Autorité avant leur transmission à la Commission de la carte de presse auprès du Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement. Plus de 300 dossiers y ont déjà été traités.

2. La plateforme de gestion du Fonds public d'appui aux médias privés, qui permet le traitement entièrement dématérialisé des dossiers de candidature, leur conservation et leur classement, réduisant ainsi les risques d'intervention humaine. Elle procède également à une notation automatique des dossiers et contribue à déterminer les scores servant de base à la répartition des subventions entre les bénéficiaires. Grâce à ces fonctionnalités, les travaux de la commission sont désormais réalisés en deux semaines au lieu de plusieurs mois auparavant, tout en réduisant sensiblement les risques d'erreur.

3. La plateforme de veille des contenus numériques et des réseaux sociaux, grâce à laquelle la Haute Autorité exerce une partie de ses missions de régulation de l'espace numérique et des médias sociaux. Cette plateforme contribue également à la vérification des critères de notation relatifs à la couverture des événements nationaux ainsi qu'au niveau d'actualisation des sites d'information mauritaniens. Elle constitue en outre le socle d'une base de données numérique consacrée à la presse électronique.

4. La plateforme de recensement général, conçue pour conduire le recensement exhaustif des médias opérant en Mauritanie. Fondée sur des formulaires numériques, elle réduit les erreurs de saisie, raccourcit les délais entre la collecte des données et la production du rapport final, tout en limitant les risques de manipulation des informations déclarées.

Le présent rapport consacre un chapitre spécifique à l'état des libertés de la presse dans le pays ainsi qu'à la situation des médias publics et privés. Il présente des synthèses sur leurs performances, met en lumière leurs réussites et les défis auxquels ils sont confrontés, tout en formulant des recommandations sur leurs perspectives de développement.

Le rapport a attiré l'attention notamment sur certaines réformes, les efforts de modernisation et l'extension des médias publics, tout en relevant la persistance d'une certaine continuité dans leur ligne éditoriale, qu'il considère comme un aspect appelant une réflexion approfondie, et a préconisé une amélioration de leur performance sur les réseaux sociaux.

Le rapport préconise en outre l'extension du réseau

de correspondants de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) dans plusieurs capitales régionales grâce à l'affectation de correspondants permanents.

Dans le même esprit, il a appelé à une révision du statut juridique de la chaîne « El Ousra » (La Famille) afin de l'harmoniser avec la loi n° 2010-045 ainsi qu'avec les autres textes régissant le secteur audiovisuel dans le pays.

Le rapport revient également sur la décision de titulariser les collaborateurs des médias publics et de la Société de Télédiffusion et de Radiodiffusion, qu'il qualifie de réforme majeure offrant à ces institutions une opportunité exceptionnelle d'améliorer leurs performances grâce au renforcement de leurs ressources humaines, désormais susceptibles de bénéficier de programmes de formation et d'encadrement.

Ce chapitre a souligné également la nécessité de revoir le cadre juridique régissant la presse électronique, à travers la révision du décret organisant les services de presse électronique, afin d'établir une définition normative de l'entreprise de presse électronique. Une telle réforme apparaît indispensable pour mettre fin à la prolifération anarchique des pages d'information créées sur Facebook, qui s'érigent de facto en « médias » sans disposer d'équipes rédactionnelles, de ligne éditoriale ni de siège, exerçant ainsi une pression croissante sur les ressources déjà limitées du Fonds d'appui à la presse.

Le secteur audiovisuel privé, pour sa part, demeure dans une situation de stagnation, sans progrès notable en matière de production ni de qualité des services proposés au public. La plupart des opérateurs ne respectent toujours pas les obligations professionnelles prévues par les textes législatifs, réglementaires ainsi que par les cahiers des charges qui encadrent leurs relations avec la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

Si la démarche engagée entre la HAPA et ces opérateurs est de nature à favoriser, à terme, leur mise en conformité avec la législation, leurs difficultés économiques persistantes et l'absence d'une véritable organisation du marché publicitaire risquent de les empêcher de jouer pleinement leur rôle de levier du pluralisme et de la démocratie, ainsi que de modèle économique viable au service de la liberté de la presse.



Malgré l'augmentation des ressources allouées au Fonds d'appui aux médias privés, passées de 20 millions MRU en 2019 à 40 millions ces dernières années, malgré l'accroissement continu du nombre de bénéficiaires et l'amélioration progressive des critères d'attribution, qui a davantage profité aux médias les plus professionnels, ce financement demeure insuffisant pour assurer le développement durable des médias privés.

Par ailleurs, le choix d'un soutien financier direct sous forme de subventions en numéraire limite considérablement son impact institutionnel et le réduit, dans les faits, à une simple contribution ponctuelle couvrant, pour les entreprises de presse, les dépenses de fonctionnement d'un seul mois.

De même, les programmes de formation financés par ce Fonds et mis en œuvre par l'École nationale d'administration, de journalisme et de magistrature (ENAJM), ainsi que l'appui accordé à l'Imprimerie nationale pour soutenir l'impression des journaux, ne permettent toujours pas d'atteindre les objectifs qui leur avaient été assignés. Cette situation appelle une évaluation approfondie prenant en considération les besoins réels du secteur et la nécessité d'adapter ces dispositifs à l'évolution de ces besoins.

Globalement, il est impératif de repenser le principe du soutien financier direct et généralisé, afin d'orienter les ressources vers un soutien à l'investissement, fondé sur des projets présentés par les entreprises de presse, ou vers des mécanismes de prêts bonifiés accordés selon des critères transparents et préalablement définis.

Au cours de l'année 2025, la Haute Autorité a poursuivi ses missions de contrôle et de régulation à travers un dispositif permanent de suivi des médias, toutes catégories confondues, ainsi que des réseaux sociaux. Chaque manquement constaté a donné lieu à une intervention directe auprès de son auteur, qu'il s'agisse d'une entreprise de presse ou d'un particulier. L'analyse des avertissements, observations et mises en demeure émis par la Haute Autorité montre que plus de 90 % des infractions aux dispositions légales proviennent des réseaux sociaux. Les médias électroniques arrivent en deuxième position, tandis

que les médias audiovisuels enregistrent le plus faible nombre de rappels à l'ordre et de mesures correctives. S'agissant de la nature des infractions, les fausses informations et les contenus usurpés arrivent largement en tête, suivis des contenus incitant à la haine, des discours de nature provocatrice et des publications portant atteinte à la décence publique.

Ces constats mettent en évidence la nécessité de développer une nouvelle culture de responsabilité chez les utilisateurs des réseaux sociaux, notamment en ce qui concerne les dangers liés à la diffusion de fausses informations et au partage de contenus non vérifiés. La Haute Autorité a par ailleurs constaté que le taux de réaction positive aux avertissements adressés approche les %100, aussi bien de la part des médias que des utilisateurs des réseaux sociaux. Ce constat tend à démontrer que les manquements relèvent, dans leur immense majorité, d'un déficit de sensibilisation plutôt que d'une volonté délibérée de diffuser de fausses informations, sans pour autant exclure l'existence de certains cas dont la gravité dépasse le simple cadre de l'erreur.

Enfin, le présent rapport reflète les efforts constants d'adaptation des ressources humaines et financières de la Haute Autorité à l'évolution constante de ses missions. Guidée par les textes législatifs et réglementaires régissant son fonctionnement ainsi que l'organisation du secteur des médias et de la communication, elle a engagé la mise en œuvre effective d'un nombre important de dispositions juridiques, ce qui a permis de renforcer sensiblement sa présence institutionnelle et l'impact de son action, en particulier dans les domaines de la régulation et de l'organisation du secteur.

C'est une dynamique que nous souhaitons voir se consolider et s'élargir, afin de concrétiser pleinement la volonté du législateur de professionnaliser le secteur des médias et de permettre aux institutions qui le composent d'exercer pleinement leurs missions d'information, d'orientation, de contrôle et de régulation.



RAPPORT ANNUEL | 2025



AXE I

GOVERNANCE INTERNE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

- ✓ Adapter les ressources humaines et techniques à l'élargissement des missions de l'Autorité ;
- ✓ La transformation numérique : un levier de modernisation de la gouvernance technique ;
- ✓ Les activités de la HAPA : un effort soutenu pour l'amélioration de la performance et la consolidation des relations.



RAPPORT ANNUEL | 2025

Adapter les ressources humaines et les capacités techniques à l'élargissement des missions de la HAPA

Au cours des dernières années, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a connu un essor remarquable de son périmètre de compétences, en vertu des nouvelles dispositions légales, et ce, particulièrement depuis la promulgation de la loi n° 2022-022 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2008-026 du 6 mai 2008, modifiée, qui a abrogé et remplacé l'ordonnance législative n° 2006-034 portant création de la Haute Autorité. Désormais, les missions de l'Autorité ne se limitent plus à la régulation et à l'organisation de certaines catégories de médias; elles s'étendent à la supervision des institutions radiophoniques et télévisuelles publiques, privées et associatives, de la presse écrite, des médias électroniques, le suivi des contenus diffusés sur les plateformes de réseaux sociaux, la régulation des services à accès conditionnel, ainsi que l'exercice de compétences consultatives et de contrôle de plus en plus étendues, rendues nécessaires par les profondes mutations que connaît le paysage médiatique et numérique national.

Malgré cette extension, tant qualitative que quantitative, de ses attributions, les ressources humaines de la Haute Autorité demeurent limitées au regard de l'ampleur des missions qui lui sont confiées. Outre l'instance collégiale, composée du Président et de neuf membres, le nombre total des personnels permanents de l'Autorité ne dépasse pas dix-huit agents, incluant cadres supérieurs, cadres moyens et personnels de soutien. Cette situation génère une pression croissante sur ses capacités techniques et exécutives, et entrave sa faculté à répondre aux exigences de la régulation moderne.

Afin de permettre à la Haute Autorité d'exercer ses missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de performance, il apparaît indispensable de renforcer ses ressources humaines par la création de postes spécialisés dans les domaines du monitoring des médias, de l'analyse numérique, de la veille et de l'investigation, ainsi que des études en communication et médias. Il importe également de mettre en place un mécanisme efficace permettant de mobiliser les expertises nationales et internationales pour la réalisation d'études sectorielles, l'élaboration de rapports et de documents de référence, ainsi que la fourniture d'un appui technique et consultatif.

L'installation de la Haute Autorité dans son nouveau siège constitue une opportunité propice pour améliorer les conditions de travail et accueillir les compétences supplémentaires qu'exige cette nouvelle phase de son développement. En effet, la capacité de l'institution à accomplir efficacement sa mission ne dépend plus uniquement des textes juridiques régissant ses compétences, mais aussi de sa capacité à bâtir un appareil administratif et technique qualifié, apte à suivre les transformations accélérées des espaces médiatique et numérique, garantissant une régulation effective et renforçant son rôle d'institution indépendante veillant à l'ancrage du pluralisme, du professionnalisme et de la responsabilité dans le paysage médiatique national.



La numérisation : un levier de modernisation de la gouvernance technique

Face à l'étendue croissante de ses missions et aux limites de ses ressources humaines et matérielles, la Haute Autorité a été conduite à privilégier des solutions innovantes lui permettant d'assurer l'exercice de ses compétences avec davantage d'efficacité, tout en maîtrisant les coûts et les délais de traitement.

Dans ce contexte, la transformation numérique s'est imposée comme le choix le plus pertinent, en cohérence avec la dynamique nationale de digitalisation de l'Administration, l'amélioration continue des infrastructures de télécommunication et la généralisation de l'accès à Internet. C'est dans cette perspective qu'a été conçu un portail numérique unifié regroupant l'ensemble des plateformes électroniques développées par la Haute Autorité.

Le site institutionnel a ainsi été entièrement repensé afin de devenir le point d'entrée unique vers l'ensemble des services numériques de l'institution, tout en continuant d'assurer ses fonctions traditionnelles d'information, de diffusion de l'actualité, d'archivage des activités et de mise à disposition des documents officiels sous forme électronique authentifiée.

Conçu selon les standards les plus récents en matière d'ergonomie et de conception des portails d'information, le nouveau site offre une navigation plus fluide et une interface moderne. Sa page d'accueil présente notamment des données actualisées sur le secteur des médias, directement reliées aux principales bases de données de la Haute Autorité. Les visiteurs peuvent ainsi consulter le nombre de stations de radio, de chaînes de télévision, de journaux et de médias électroniques, ainsi que vérifier la situation juridique des autorisations délivrées aux opérateurs audiovisuels.

Le portail comprend également un dispositif de signalement des contenus susceptibles d'enfreindre la législation, permettant aussi bien le dépôt de simples notifications que de plaintes formelles documentées. Cette modernisation s'est accompagnée de la création d'une chaîne officielle de la Haute Autorité sur YouTube, qui diffuse désormais de nombreuses

vidéos retraçant ses principales activités.

La page d'accueil donne enfin accès aux différentes plateformes numériques spécialisées mises à la disposition des journalistes, des professionnels des médias et du public, notamment le Registre professionnel des journalistes, la plateforme du recensement général du paysage médiatique ainsi que la plateforme de gestion du Fonds public d'appui à la presse privée :

La plateforme numérique du Registre professionnel des journalistes en Mauritanie

La création d'un registre professionnel des journalistes et des acteurs des médias constitue l'une des missions expressément confiées à la Haute Autorité. Ce registre représente le socle de référence sur lequel reposent plusieurs dispositifs prévus par la législation relative au statut du journaliste professionnel.

L'article 3 de la loi n° 2024-012 relative au journaliste professionnel prévoit notamment la délivrance, par la Haute Autorité, d'attestations certifiant la qualité de journaliste professionnel. Les articles 8 et 14 de la loi n° 2022-022 lui confient en outre la publication de la liste officielle des journalistes professionnels



accrédités et sa transmission au département ministériel chargé de la communication.

Afin de faciliter la constitution et la vérification des dossiers professionnels, tout en tirant pleinement parti des possibilités offertes par les technologies numériques, la Haute Autorité a développé la plateforme du Registre professionnel des journalistes en Mauritanie. Celle-ci permet aux journalistes, aux professionnels des médias et aux entreprises de presse de déposer en ligne l'ensemble des informations et documents relatifs à leur parcours professionnel et académique.

La plateforme constituera ainsi une base de données nationale, unique et régulièrement actualisée. Elle permet de vérifier en temps réel la qualité professionnelle des journalistes, d'améliorer la fiabilité des informations disponibles et de soutenir la prise de décision fondée sur des données objectives, conformément aux principes de la bonne gouvernance. S'inscrivant dans les efforts de la Haute Autorité pour constituer et actualiser la base de données des journalistes, elle permet à l'Autorité de gérer numériquement et en toute sécurité les informations des acteurs du secteur.

Caractéristiques techniques de la plateforme :

- Système d'enregistrement unifié et sécurisé empêchant les doublons (avec vérification via le numéro national d'identification) ;
- Interface utilisateur simple et adaptative, compatible avec tous les appareils (ordinateurs, smartphones, tablettes) ;
- Système d'habilitation à plusieurs niveaux, notamment : ouverture de comptes pour les institutions médiatiques afin d'y inscrire leurs membres ; comptes pour l'administration centrale de la Haute Autorité pour la révision et la certification des dossiers ; comptes de supervision pour la Haute Autorité pour la gestion du système et les statistiques ;
- Notifications instantanées via WhatsApp, envoyées automatiquement après l'enregistrement, comprenant le numéro d'identification professionnel du journaliste ;
- Système d'administration intégré (back-office) permettant à la Haute Autorité d'afficher des statistiques détaillées par institution, région et catégorie,

d'approuver ou de rejeter les enregistrements, et de créer de nouveaux comptes pour les institutions médiatiques.

Cet outil permettra de dresser un tableau clair de la situation économique des journalistes, de contribuer à l'identification des besoins en formation et en encadrement et d'améliorer les politiques publiques en faveur du secteur.

En s'intégrant à la plateforme de veille, à celle de gestion des ressources du Fonds de soutien à la presse et à celle du recensement exhaustif du paysage médiatique national, les bases de données du secteur franchissent des étapes décisives vers leur achèvement et leur numérisation. Elles ouvrent ainsi la voie à des études scientifiques fondées sur des données vérifiées et numérisées, susceptibles de produire des résultats probants et de servir de base à des mesures concrètes pour mettre en œuvre les orientations des plus hautes autorités en faveur de la réforme et de la professionnalisation du secteur.

Elles renforceront également les décisions de l'Autorité concernant les professionnels, dont les sanctions et les mesures disciplinaires relèvent de sa compétence, en tant qu'instance habilitée à trancher les litiges entre les individus et les institutions.

Conformément à la loi n° 2022-022 du 17 août 2022, qui a ajouté la régulation du contenu médiatique numérique aux prérogatives de la Haute Autorité, et afin d'accomplir cette mission dans un contexte de transformation numérique rapide des infrastructures et des outils, l'Autorité s'est attachée à appliquer les dispositions légales relatives à la régulation et à l'organisation du champ des médias numériques, tout en protégeant les individus et la société, en préservant leur vie privée et en mettant un terme aux manipulations informationnelles en ligne. Cette mission permet également de détecter et de contrôler les contenus contraires aux lois et réglementations en vigueur, tels que les discours de haine, l'extrémisme et l'incitation à la violence. À cette fin, la Haute Autorité (en partenariat avec une institution privée locale) a lancé une plateforme de veille et de régulation des contenus médiatiques numériques sur Internet,

dénommée (HMM – Hapa Media Monitoring). Cette plateforme assure le suivi des contenus médiatiques numériques et se distingue par la simplicité d'utilisation de ses outils et mécanismes de traçabilité et de veille dans le cyberspace, parmi les plus efficaces, les plus sécurisés et les plus accessibles. Elle permet un archivage automatique de tout ce qui est publié sur les sites web nationaux, avec une consultation aisée à tout moment. Elle offre également la possibilité de générer des rapports spécialisés en alimentant son moteur de recherche interne avec un ensemble de mots-clés ; la plateforme compile alors automatiquement tout ce qui est publié sur ces sujets sur les sites nationaux, ainsi que sur les sites internationaux et régionaux qui y sont enregistrés. Elle permet aussi de suivre aisément les publications sur un ou plusieurs sites donnés, facilitant ainsi les opérations de suivi et de régulation, et de mesurer le volume de mise à jour des sites. La plateforme a permis à la commission du Fonds de soutien à la presse de procéder à une vérification numérique des publications des sites nationaux et de recenser les éléments produits par chaque site tout au long de l'année, facilitant ainsi l'activation du critère de mise à jour et de suivi qu'elle utilise parmi ses indicateurs d'évaluation de la presse électronique – critère quantitatif ayant le plus d'impact sur le classement des sites.

Grâce à la conservation précise des horaires de publication, la plateforme a permis de tracer les articles et rapports qui pourraient faire l'objet de coupures et de copier-coller, et a permis, à titre approximatif, d'identifier la source principale de chaque information publiée, ce qui a contribué à déterminer l'origine de certaines fausses nouvelles régulièrement relayées. Elle intègre également un mécanisme de veille des contenus publiés sur YouTube concernant le pays, par le biais de mots-clés permettant au moteur de recherche intégré de détecter les commentaires associés sur les chaînes YouTube et de conserver le lien de tout matériel contenant les mots-clés définis.

La plateforme a efficacement contribué à la constitution

d'une base de données précise concernant la mise à jour des sites web et la circulation de l'information sur ceux-ci, ainsi qu'une base de données sur les pages Facebook et une liste des blogueurs mauritaniens les plus suivis sur cette plateforme. Toutefois, elle est restée limitée dans le suivi des publications sur Facebook, et n'a pas disposé de bons outils d'analyse technique permettant d'améliorer le traitement de l'information, la comparaison entre les sources, ou d'émettre des avertissements sur les contenus comportant des infractions légales, notamment sur Facebook.

C'est ce qui a conduit les services de la Haute Autorité à rechercher des solutions auprès de certaines plateformes spécialisées, dont quelques-unes ont été testées. Finalement, il a été conclu à la nécessité de fonder une plateforme propre, conçue sur mesure pour répondre aux besoins de l'Autorité en matière de veille, de suivi et d'analyse, en l'intégrant à l'intelligence artificielle afin de tirer parti de ses capacités analytiques et de suivi. La plateforme a été lancée à la fin de l'année et se trouve actuellement en phase d'expérimentation, mais les premiers indicateurs sont prometteurs et porteurs d'optimisme.

Centre de contrôle et de suivi des médias (HMS)

Afin d'assurer ses missions de régulation et de contrôle du paysage audiovisuel national, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a fait l'acquisition du système HMS (Media Solution), dédié à la régulation et au contrôle des programmes audiovisuels. Installé le 26 juin 2013, il dispose d'une capacité d'enregistrement et d'archivage de 12 chaînes de télévision et de 12 stations de radio, fonctionnant 24 heures sur 24. Cette solution offre les services suivants, avec un traitement intégré des données, via une interface utilisateur intuitive et adaptée aux besoins des opérateurs de contrôle :

- **HMS-Acquisition** : réception des signaux de diffusion provenant de sources multiples (terrestre, satellite, câble, Internet), numérisation, stockage et archivage des programmes des télévisions et radios publiques et privées.

• **HMS-Médiathèque** : visualisation ou écoute des programmes en direct ou en différé ; élaboration de rapports de veille sur le contenu audiovisuel et facilitation de la détection des infractions ou dépassements, en vue d'éclairer les décisions réglementaires et de régulation.

• **HMS-Pluralisme** : suivi du pluralisme politique, tant en période électorale qu'en temps ordinaire. Compte tenu de la nécessité pour la Haute Autorité de s'adapter à l'évolution technologique rapide et d'intégrer les nouveaux modes de diffusion des contenus audiovisuels dans ses opérations de veille et de contrôle, elle passera prochainement à la nouvelle version évoluée du système. Celle-ci permettra une régulation et une organisation par le biais de solutions numériques intégrées et harmonisées avec les nouvelles plateformes numériques, tout en augmentant la capacité d'accueil en matière de chaînes télévisuelles et de stations radiophoniques. Elle offrira également des fonctionnalités avancées pour l'étude et l'analyse, et rendra possible la connexion des stations régionales au centre de veille situé dans les nouveaux locaux de la Haute Autorité, afin d'assurer une régulation globale du paysage médiatique.

Plateforme électronique de gestion des ressources du Fonds public de soutien aux médias de communication (inscription-media.com)

La gestion des ressources du Fonds public de soutien à la presse privée a longtemps suscité de vives controverses entre les bénéficiaires et la commission dont la composition est renouvelée chaque année, malgré la présence permanente de plusieurs représentants des organisations professionnelles de la presse en son sein.

Bien que les problématiques liées notamment à la transparence, aux critères de répartition et au tri des dossiers soient généralement résolues par consensus entre les membres de la commission multipartite, cela n'a pas mis un terme aux controverses et aux recours concernant l'équité de la distribution et la transparence du traitement des dossiers. S'y ajoutent d'autres difficultés récurrentes, telles que les allégations de dysfonctionnement du secrétariat et la lenteur des

procédures de répartition, qui, dans la plupart des cas, exigent plus de deux mois de travail continu de la part de la commission de supervision.

Face à l'élargissement du cercle des bénéficiaires du Fonds et à la complexification des difficultés rencontrées, la Haute Autorité a jugé opportun de recourir aux potentialités offertes par la numérisation, et a donc créé une plateforme dédiée à la gestion des dossiers des candidats au soutien public des médias de communication privés. L'ensemble du processus de dépôt des dossiers a été entièrement numérisé, garantissant un traitement purement électronique. Soucieuse de transparence, la plateforme rend chaque action traçable, en identifiant l'agent responsable de chaque traitement via son compte enregistré à son nom et à son adresse électronique. Elle permet également aux candidats de suivre l'évolution de leurs dossiers, grâce à l'envoi automatique de notifications leur indiquant les pièces manquantes à compléter et les informant de l'état de leur dossier (complet ou non). Une fois les critères d'évaluation et de notation intégrés par la commission, les algorithmes procèdent automatiquement à la répartition des montants financiers, de manière inaltérable : toute modification partielle entraîne un recalcul intégral de la répartition par l'algorithme, rendant ainsi toute manipulation aisément détectable.

La plateforme comprend les composantes suivantes : une page d'accueil, un espace présentant les documents requis, un formulaire de création de compte, un espace de connexion, ainsi qu'une liste des institutions classées par catégories.

La page de connexion requiert le numéro national d'identification et un mot de passe. La page d'inscription permet de créer un compte sécurisé en y associant un numéro WhatsApp, et l'ensemble des données est protégé par des technologies de cryptage avancées.

Parmi les fonctionnalités pratiques, la plateforme permet de réutiliser le même compte pour modifier ou compléter un dossier, sans avoir à recommencer l'ensemble de la procédure, ce qui allège considérablement la charge administrative et temporelle pesant sur les institutions médiatiques.

Cette plateforme constitue une avancée majeure vers une gouvernance plus moderne du soutien public aux médias. Elle permet de passer d'une logique administrative traditionnelle et fragmentée à une logique de guichet numérique unique, structuré et harmonisé, bien plus adapté aux exigences de contrôle, d'archivage, d'évaluation et de transparence. En reliant la plateforme au système de la Direction générale des impôts, toute tentative de falsification du numéro d'identification fiscale ou son utilisation pour plusieurs institutions, ou encore l'usage d'un numéro désactivé par l'administration fiscale, a été définitivement éliminée. Ce dispositif a directement permis d'écarter des dizaines de dossiers (52 dossiers) en 2025, et a contraint une soixantaine d'institutions

à régulariser leur situation fiscale et à réactiver leurs numéros d'identification.

La plateforme a considérablement réduit le temps de travail de la commission, le faisant passer de plusieurs mois à quelques semaines : l'ensemble du processus de réception des dossiers, de notation et de répartition des ressources du Fonds a ainsi été bouclé en trois semaines en 2025, contre près de trois mois l'année précédente. Par ailleurs, la plateforme a dissipé une grande partie des controverses qui accompagnent chaque année la distribution du Fonds, en offrant à tout contestataire le droit d'accéder de manière transparente aux procédures d'évaluation et de répartition.



Les activités de la HAPA : un effort soutenu pour l'amélioration de la performance et la consolidation des relations.

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, qui s'est illustrée par le renforcement de sa présence régionale et internationale, le développement de ses partenariats avec les instances et organisations internationales, la poursuite de ses efforts en matière de formation des professionnels et de qualification de ses cadres, ainsi que par sa contribution à l'ancrage de l'éthique professionnelle et à l'accompagnement des mutations que connaît le secteur des médias et de la communication. Ces activités ont constitué un levier essentiel à l'appui des missions de régulation, d'organisation et de professionnalisation, tout en renforçant la place de la Mauritanie dans son environnement régional et international.

Renforcement de la présence régionale et internationale de la HAPA

L'année écoulée a été caractérisée par un renforcement de la présence

de la HAPA dans les instances internationales et régionales spécialisées dans la régulation des médias. Le Président de la Haute Autorité a ainsi été élu Vice-





président du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), ce qui témoigne de la place désormais acquise par la Mauritanie dans le domaine de la régulation médiatique.

Par ailleurs, l'Autorité a participé à un certain nombre de conférences et de forums internationaux, parmi lesquels :

- La conférence régionale sur l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel, au Cap-Vert ;
- Le colloque international sur la lutte contre les discours de haine, au Tchad ;
- Le premier forum de dialogue entre les réseaux REFRAM et RIARC et les grandes plateformes numériques, au Sénégal ;
- La conférence internationale de Rabat sur le droit à l'information à l'ère numérique ;
- Le colloque international organisé au Bénin sur la régulation des médias en période électorale à l'ère de la numérisation et de l'intelligence artificielle.

L'Autorité a également présenté son expérience nationale en matière de veille et de lutte contre les discours de haine et les fausses nouvelles devant les membres du Réseau des instances de régulation africaines (RIARC), en tant qu'expérience pionnière dans la région.

Développement des partenariats et de la coopération internationale

L'Autorité a poursuivi sa politique d'ouverture envers les partenaires internationaux. Au cours de l'année, elle a ainsi reçu plusieurs ambassadeurs et représentants d'organisations internationales, parmi lesquels les ambassadeurs d'Allemagne, de l'Union européenne, de Chine, d'Espagne et de France, ainsi que la Coordinatrice résidente du système des Nations unies en Mauritanie. Ces rencontres ont porté sur :

- La présentation des réformes intervenues dans le secteur des médias nationaux ;
- Le renforcement de la coopération dans les domaines de la régulation, de l'organisation et de la formation ;
- L'échange d'expertises et d'expériences professionnelles ;
- Le soutien au renforcement institutionnel de la HAPA.

Ces efforts ont été couronnés par la signature d'une convention de coopération avec l'Administration nationale de la radiodiffusion et de la télévision de la République populaire de Chine, visant à renforcer la

collaboration dans les domaines de la régulation, de la formation, de l'échange d'expertises et des produits médiatiques.

Formation et renforcement des capacités

La Haute Autorité a accordé une attention particulière au développement des compétences professionnelles de ses cadres et des acteurs du secteur des médias, à travers l'organisation de plusieurs actions de formation et de perfectionnement, parmi lesquelles :

- Une session de formation au profit des photographes professionnels, en collaboration avec l'Ambassade des États-Unis ;
- Une mission de formation au profit de cadres de la HAPA auprès de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique française (ARCOM) ;
- La participation à des ateliers spécialisés consacrés aux droits de l'homme et à la lutte contre les discours de haine, organisés en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ;
- La poursuite de la coopération avec le projet RIM Media, notamment dans les domaines de la formation, du monitoring des médias et de l'échange d'expertises.

Renforcement de la régulation professionnelle et renforcement de l'éthique des médias

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir la qualité des contenus médiatiques et à consolider une pratique journalistique responsable, la Haute Autorité a organisé plusieurs activités d'envergure, parmi lesquelles :

1. Un forum consultatif sur le projet de code d'éthique professionnelle des professionnels de la communication consacré au projet de Code de déontologie des professionnels de la communication qui a réuni des représentants des entreprises de presse, des organisations professionnelles, des experts ainsi que les partenaires de la Haute Autorité.

Cette rencontre a permis de présenter le projet de Code, d'en débattre et de recueillir les observations et propositions des participants afin d'en enrichir le contenu et de l'adapter aux évolutions professionnelles et technologiques que connaît le secteur. Les échanges ont également porté sur le rôle du Code dans la promotion de la responsabilité professionnelle, la

protection des droits des journalistes et du public ainsi que le renforcement des principes de pluralisme, d'objectivité et d'indépendance.

Les travaux se sont conclus par une série de recommandations, dont les principales portent sur l'intégration de dispositions relatives à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique, le renforcement de la formation au journalisme numérique ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces de mise en œuvre et de suivi du respect des règles déontologiques.

2. Une rencontre consultative avec les producteurs des œuvres dramatiques diffusées durant le mois de Ramadan, afin de promouvoir l'autorégulation et de rappeler l'importance du respect des valeurs et des constantes nationales dans les productions audiovisuelles.

3. La participation à des manifestations relatives à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et au renforcement de la représentation des personnes en situation de handicap dans les médias.

Renforcement des capacités institutionnelles et accompagnement de la transition numérique

La Haute Autorité a poursuivi ses efforts visant à consolider ses capacités institutionnelles et techniques. Dans ce cadre, elle a étudié l'expérience marocaine en matière de régulation des médias et engagé les réflexions relatives à l'acquisition de la deuxième génération du système de monitoring audiovisuel HMS, destinée à renforcer les capacités de surveillance, de suivi et d'analyse des contenus médiatiques.

Elle a également poursuivi sa veille sur les évolutions liées à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle, à travers sa participation à plusieurs conférences et forums spécialisés consacrés aux incidences de ces mutations sur la régulation des médias.

Exercice des missions légales et réglementaires

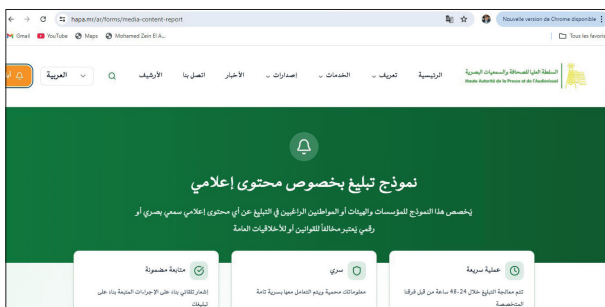
Dans le cadre de l'exercice de ses attributions légales, la Haute Autorité a notamment procédé à l'approbation de la nomination du Directeur général de la Télévision de Mauritanie, conformément aux procédures prévues par la législation en vigueur.

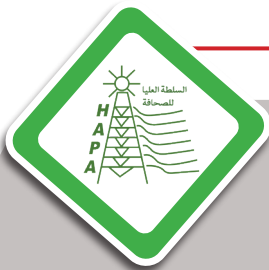
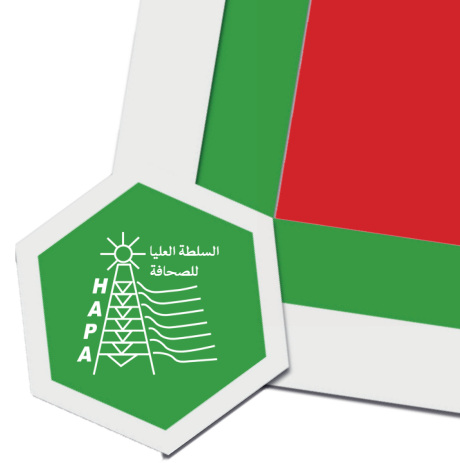
Promotion de l'excellence professionnelle et valorisation de la production médiatique

La Haute Autorité a poursuivi son action en faveur de l'excellence professionnelle et de l'amélioration de la qualité de la production journalistique, notamment à travers l'organisation de la cinquième édition du Prix de l'excellence journalistique, devenu un rendez-vous annuel de référence pour promouvoir la qualité, le professionnalisme et l'innovation dans les différentes langues nationales.

Elle a également pris part à diverses manifestations culturelles et médiatiques, notamment à la célébration de la Journée mondiale de la langue soninké, témoignant ainsi de son attachement à la promotion de la diversité culturelle et linguistique qui caractérise le paysage national.

D'une manière générale, les activités menées par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel au cours de l'année 2025 traduisent une dynamique institutionnelle soutenue, fondée sur l'ouverture aux partenaires, le renforcement de son rayonnement international, le développement de ses capacités professionnelles et institutionnelles ainsi que la consolidation de l'éthique journalistique. Elles ont contribué à renforcer l'efficacité des missions de régulation, d'organisation et de professionnalisation du secteur, tout en favorisant l'émergence d'un paysage médiatique national libre, responsable et professionnel.





AXE II

LES MEDIAS NATIONAUX EN 2025 :

LES ACQUIS DE L'AUTONOMISATION ET DE LA
PROFESSIONNALISATION, FACE AUX DEFIS DE LA
MODERNISATION INSTITUTIONNELLE



RAPPORT ANNUEL | 2025

LES MEDIAS NATIONAUX EN 2025 :

Les acquis de l'autonomisation et de la professionnalisation, face aux défis de la modernisation institutionnelle

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du processus de consolidation d'une liberté de la presse responsable. Elle a vu la promulgation de nouveaux textes renforçant l'arsenal juridique régissant le champ journalistique et a été marquée par une planification rigoureuse en vue du lancement d'un ensemble de projets et de réformes dont la concrétisation est attendue pour l'année prochaine. Elle a également été ponctuée d'événements porteurs d'espoir pour les professionnels des médias, au premier rang desquels figure la titularisation des anciens collaborateurs des établissements publics de l'audiovisuel.

Les principaux faits marquants ayant caractérisé le paysage médiatique national au cours de l'année 2025 sont présentés ci-après.

1°/ Liberté et sécurité des journalistes

Le premier mois de l'année a été endeuillé par l'agression du directeur-éditeur du journal électronique «Taquadoumi», auquel est rattachée la chaîne électronique « TTV », et d'un présentateur d'émissions sur cette même chaîne. Cet incident, sans précédent dans l'histoire de la presse nationale, a été unanimement condamné par toutes les parties concernées, et la justice a suivi son cours avec célérité. Cet événement douloureux n'a toutefois pas altéré le climat de sécurité ressenti par les journalistes, ni affecté le fonctionnement de la chaîne ni le travail du journaliste Hanfi Ould Doha, qui a continué à exercer ses fonctions normalement.

La scène médiatique a également connu des convocations de certains journalistes aux fins d'enquête, mais aucune de ces affaires n'a dépassé les premiers stades de la procédure judiciaire, et les dossiers ont été classés à la suite d'accords entre les plaignants et les journalistes, sous l'égide des acteurs du secteur. Par ailleurs, des poursuites judiciaires ont concerné des professionnels du secteur dans d'autres affaires sans lien avec la publication ou l'exercice de la profession journalistique.

2°/ Titularisation de 865 1 collaborateurs des médias publics

L'événement majeur de l'année 2025 dans le paysage médiatique national a incontestablement été la décision de titulariser les collaborateurs des établissements publics de l'audiovisuel, à savoir l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI), Radio Mauritanie, la Télévision de Mauritanie ainsi que la Société Mauritanienne de Radiodiffusion et de Télévision. Cette mesure n'a toutefois pas concerné les personnels de la Chaîne de la Famille, créée plus récemment et dont les agents ne relevaient pas de la catégorie des collaborateurs contractuels des médias publics dont la situation demeurait en suspens depuis plus d'une décennie.

La décision a bénéficié à 865 1 collaborateurs, issus de différentes spécialités, dont le statut professionnel faisait depuis longtemps l'objet d'incertitudes, certains étant liés aux établissements par des contrats, tandis que d'autres exerçaient sans cadre contractuel formalisé. Leur intégration a été réalisée conformément aux statuts particuliers de leurs établissements respectifs. Cette opération s'est déroulée selon une procédure associant les bénéficiaires et les différents départements ministériels concernés, sous le suivi et l'évaluation de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

Au-delà de ses dimensions sociales et humaines, cette décision constitue une avancée réformatrice majeure : elle permettra de séparer clairement les secteurs public et privé en matière de ressources humaines, et offrira aux institutions publiques la possibilité de passer au crible leurs effectifs et d'élaborer des programmes de formation visant à combler les lacunes constatées lors de la procédure de titularisation, en assurant une meilleure adéquation entre les décisions administratives et les besoins professionnels des institutions.

3°/ L'Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

L'Agence Mauritanienne d'Information a poursuivi la modernisation de son organisation administrative afin de mieux répondre aux évolutions induites par les réseaux sociaux. Tout en consolidant son organisation traditionnelle, elle a renforcé sa présence territoriale par l'ouverture progressive de bureaux régionaux. Dans ce cadre, un bureau a été inauguré dans la wilaya de l'Adrar, tandis que l'ouverture d'un autre bureau régional est en cours à Dakhlet Nouadhibou.



L'Agence a également développé sa présence sur les réseaux sociaux, notamment par la certification de sa page officielle sur Facebook, la création de pages dans les langues nationales, ainsi que par la modernisation en cours de son site internet et le renforcement de son contenu en langue anglaise. Au cours de l'année, les deux principaux journaux de l'Agence, Echaab et Horizons, ont continué de paraître régulièrement. Parallèlement, les trois versions linguistiques du site internet (arabe, français et anglais) ont été alimentées de manière soutenue, la version arabe publiant en moyenne une vingtaine de dépêches quotidiennes.

Sur le plan de la coopération internationale, l'Agence œuvre à la signature de conventions de partenariat avec ses homologues d'Arabie saoudite, du Maroc et de la République populaire de Chine. Ainsi, l'AMI continue d'assurer efficacement sa mission traditionnelle de diffusion de l'information nationale, en particulier de l'information institutionnelle, en offrant au public, sous une forme acceptable électronique et imprimé, en temps utile, une information fiable provenant de sources officielles.

Elle est, toutefois, davantage appelée à couvrir la situation des Mauritaniens à l'étranger et informer le lecteur national sur ce qui se passe dans les

capitales du monde, avec un regard mauritanien ; elle a besoin de correspondants accrédités dans les capitales des pays voisins notamment. Elle doit également renforcer sa présence sur les réseaux sociaux et s'adresser à son public à travers des formats plus attractifs et plus proches des jeunes générations.

4°/ Les médias audiovisuels publics



1. Cadre institutionnel et juridique

Les médias audiovisuels publics, en particulier la Télévision mauritanienne et Radio Mauritanie, continuent d'accuser un retard dans la mise en œuvre des dispositions légales qui leur sont applicables. Aucune avancée significative n'a été enregistrée en vue de la signature de leurs cahiers des charges, pas plus que de la conclusion des contrats-programmes avec l'État. Or, ces deux instruments constituent les fondements indispensables de leur transformation en véritables organismes de service public, conformément au cadre juridique régissant le secteur audiovisuel.

Au-delà de leur caractère d'obligation légale découlant de la loi n° 2010-045, telle que modifiée



par la loi n° 2024-018, ces deux mécanismes représentent également un enjeu technique et professionnel majeur. Leur mise en œuvre ouvrirait la voie à de véritables programmes de modernisation portant tant sur les contenus que sur les modes de production.

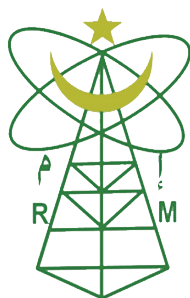
Malgré ces contraintes, les deux établissements ont poursuivi leur développement institutionnel et continué à renforcer leur politique de proximité, à travers des initiatives organisationnelles et professionnelles qui méritent d'être consolidées et approfondies.

2. Radio Mauritanie

Sur le plan institutionnel, Radio Mauritanie a poursuivi le développement de son réseau de stations régionales ainsi que l'enrichissement des contenus destinés aux publics locaux. Son maillage territorial s'est encore renforcé avec l'ouverture, en 2025, de cinq nouvelles stations régionales à Fassala, Adel Bagrou, Tamchekett, Ouadane et Nouadhibou, portant ainsi leur nombre à 31 stations, auxquelles s'ajoutent l'extension de la station de Kaédi et la réalisation d'un studio de production audiovisuelle au siège de la Radio à Nouakchott.

Chacune de ces stations fonctionne comme une radio de proximité quasi autonome, produisant ses propres programmes locaux tout en s'intégrant, à certains créneaux de diffusion, au programme national de Radio Mauritanie.

La Radio a également développé une application mobile permettant l'écoute en ligne de ses journaux et de ses programmes. Elle dispose par ailleurs d'un site internet relativement actif, qui gagnerait toutefois à être davantage structuré et modernisé afin de mieux valoriser les stations régionales, de renforcer leur articulation avec la radio nationale et d'accorder une place prioritaire à la diffusion et à l'archivage des contenus sonores.



En théorie, le site offre des espaces dédiés à onze des 31 stations régionales. Dans les faits, ces liens ne donnent pas directement accès aux contenus audio correspondants, tandis que les programmes régionaux intégrés à la rubrique générale demeurent encore très limités.

D'une manière générale, l'organisation et le classement des contenus audio publiés sur le site mériteraient d'être revus afin de faciliter la navigation et de permettre aux internautes d'accéder plus aisément aux différentes émissions.

Tout au long de l'année, Radio Mauritanie a assuré la couverture des principaux événements nationaux à travers ses journaux et ses programmes, contribuant ainsi à diffuser l'information auprès des citoyens sur l'ensemble du territoire national. Elle a, dans le même temps, constitué un important fonds d'archives des événements marquants de l'année, appelé à enrichir durablement la mémoire audiovisuelle nationale.

La Radio a également poursuivi l'organisation de ses conférences et débats, accueillant des personnalités issues des différents courants politiques, intellectuels et culturels du pays.

Son ouverture vers les réseaux sociaux s'est poursuivie de manière soutenue. Sa page principale sur Facebook compte désormais 000 318 abonnés, sa chaîne YouTube 000 17 abonnés, tandis que son compte TikTok, lancé à la fin de l'année 2025, rassemble déjà 000 76 abonnés.

Cette présence est renforcée par les comptes spécialisés de Radio Jeunesse (000 95 abonnés), de Radio Culture (000 86 abonnés) et de Radio Coran – Chaîne Al Mahadra, diffusée en version sonore et audiovisuelle (000 34 abonnés), auxquels s'ajoute la présence, à des degrés divers, des stations régionales. Selon les données du service chargé des réseaux sociaux de Radio Mauritanie, ces différentes plateformes enregistrent chaque mois plusieurs centaines de milliers de consultations. Malgré cette audience croissante, la production spécifiquement destinée aux réseaux sociaux demeure limitée. Ceux-ci continuent essentiellement d'être utilisés comme de simples relais des

programmes produits pour l'antenne traditionnelle, sans véritable développement de contenus originaux adaptés aux usages et aux attentes des publics numériques. Cette approche est susceptible de réduire la portée et l'impact des contenus diffusés sur ces plateformes.

Il apparaît dès lors nécessaire de faire évoluer la stratégie éditoriale et de production afin de mieux tirer parti des réseaux sociaux, dont l'usage connaît une progression rapide auprès de toutes les catégories d'âge. Ceux-ci devraient devenir de véritables espaces de dialogue avec les citoyens, proposant des contenus répondant à leurs centres d'intérêt, promouvant les valeurs de modération et de tolérance, consolidant le sentiment d'appartenance nationale et contribuant à l'éducation civique et culturelle.

Par ailleurs, la ligne éditoriale de la Radio est demeurée inchangée, privant ainsi le service public de certaines opportunités d'ouverture à des opinions et à des débats relevant notamment des domaines techniques et de développement.

L'application des exigences relatives au pluralisme politique et culturel dans les programmes et les journaux d'information a également révélé d'importants déséquilibres, mis en évidence par l'étude sur le pluralisme réalisée par la Haute Autorité. Les données détaillées figurent dans le résumé du rapport annexé au présent document.

3. La Télévision de Mauritanie

L'année 2025 n'a pas connu de changements majeurs au sein de la Télévision de Mauritanie ni de ses chaînes thématiques.

Sa ligne éditoriale est demeurée inchangée et, comme les années précédentes, l'établissement n'a ni signé son cahier des charges ni conclu de contrat-programme avec l'État, ce qui le maintient dans une situation de non-conformité avec les dispositions de la législation



régissant le secteur audiovisuel.

En revanche, des progrès sensibles ont été réalisés sur le plan des infrastructures techniques. Un second lien en fibre optique a été mis en service entre la Télévision de Mauritanie et la Société mauritanienne de diffusion radiophonique et télévisuelle, certaines composantes essentielles de son alimentation électrique ont été renouvelées à l'issue de leur durée de vie opérationnelle, plusieurs équipements techniques indispensables ont été acquis, un véhicule de transmission a été aménagé au profit de la chaîne sportive, tandis que la numérisation des procédures internes est actuellement en cours.

Le bureau régional d'Akjoujt a également été entièrement équipé, devenant ainsi le neuvième bureau régional de la Télévision de Mauritanie dans les capitales des wilayas, ce qui constitue une avancée importante pour le rapprochement du service public audiovisuel des populations de l'intérieur du pays.

Sur le plan de la programmation, plusieurs améliorations ont été introduites avec le lancement de nouvelles émissions consacrées notamment à la transformation numérique, à la jeunesse, à l'environnement et à d'autres thématiques d'intérêt public.

Au cours du dernier trimestre de l'année, une amélioration sensible a également été observée dans le respect des horaires de diffusion des journaux télévisés et de certains programmes.

L'établissement prépare actuellement une nouvelle grille comprenant des émissions de débat politique susceptibles de favoriser un accès plus équilibré des différents acteurs politiques aux médias publics, conformément aux exigences de la loi. Il est également souhaitable que la Télévision de Mauritanie mette à profit les recommandations formulées dans le rapport sur le pluralisme établi par la Haute Autorité au titre de l'année 2025.

La présence de la Télévision de Mauritanie sur les plateformes numériques a poursuivi sa progression. Le lancement de son application mobile a constitué une avancée importante dans la diffusion de ses contenus auprès des utilisateurs, tant en Mauritanie qu'à l'étranger.

Ses comptes sur les réseaux sociaux ont également enregistré une croissance notable. La page officielle Facebook rassemble désormais près de 000 675 abonnés, la chaîne YouTube 000 298, la chaîne sportive 000 165, la chaîne culturelle 000 75, Mauritanie+, qui produit des contenus spécifiquement destinés aux réseaux sociaux, 45 000, tandis que son compte TikTok compte 000 41 abonnés.

Malgré ces progrès, la nécessité demeure de renforcer davantage la stratégie numérique de la Télévision de Mauritanie afin de mieux répondre aux attentes d'un public dont les réseaux sociaux constituent désormais le principal espace d'accès à l'information et d'interaction avec les contenus audiovisuels.

Par ailleurs, l'antenne continue de souffrir de la présence récurrente des mêmes animateurs dans plusieurs émissions, ce qui nuit à la diversité de l'offre éditoriale et peut créer une certaine lassitude chez les téléspectateurs.

Enfin, la chaîne a poursuivi la rediffusion de documentaires essentiellement consacrés au bilan de l'action gouvernementale, alors même que les fonctions de certains intervenants avaient évolué, sans qu'aucune mention explicative n'accompagne ces rediffusions.

4. La Chaîne de la Famille

En 2024, le cadre juridique de la Chaîne de la Famille « Al-Osra » a été formellement établi avec l'adoption, par le Conseil des ministres, du décret n° 075-2024 du 15 mai 2024, portant création d'une société nationale de communication audiovisuelle dénommée Chaîne de la Famille, placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille.

Ce décret a constitué le fondement juridique et administratif de la chaîne. Il a permis la mise en place de ses organes de gouvernance et de contrôle, favorisant ainsi la réalisation de plusieurs mises à jour techniques et l'élaboration d'une stratégie de

programmation ayant renforcé sa visibilité médiatique et son audience sur les plateformes numériques.

Au cours de l'année 2025, la chaîne a lancé plusieurs productions inédites, parmi lesquelles :

- La première saison de la série comique « Al-Wakkaf », produite et diffusée sur la chaîne et ses plateformes numériques ;
- La série dramatique « Al-Hikaya », un feuilleton social traitant de questions sociales épineuses, produit entre Atar, Nouadhibou et Nouakchott ;
- Des émissions spécialisées consacrées aux questions relatives aux femmes, à l'enfance et aux personnes en situation de handicap ;
- Des émissions religieuses, éducatives, pédagogiques et sanitaires, avec un accent accru sur le contenu sociétal constructif ;
- Des reportages, documentaires et magazines accompagnant les politiques publiques et mettant en valeur les actions de développement conduites dans le pays.

La chaîne est également passée à la diffusion en haute définition (HD) et a acquis de nouveaux équipements techniques destinés à améliorer la qualité de ses productions.

Sa présence sur les réseaux sociaux repose principalement sur la rediffusion de ses programmes. Sa page Facebook compte 000 283 abonnés et enregistre un niveau satisfaisant de consultation et d'interaction, particulièrement durant les périodes de diffusion de ses productions dramatiques, notamment pendant le mois de Ramadan. Sa chaîne YouTube rassemble 700 15 abonnés, tandis que son compte TikTok en compte 900 133.

Toutefois, ces plateformes gagneraient à proposer davantage de contenus spécifiquement conçus pour les réseaux sociaux. En outre, la chaîne ne dispose toujours pas d'un site internet officiel.

Enfin, la situation juridique de la Chaîne de la Famille mérite d'être réexaminée à la lumière des dispositions de la loi n° 2024-018 modifiant et complétant la loi n° 2010-045 relative à la libéralisation de l'espace audiovisuel, dès lors que la chaîne a été créée sous la forme d'une société publique de production audiovisuelle relevant du Gouvernement.



5. La Société mauritanienne de diffusion radiophonique et télévisuelle



La Société de radiodiffusion et de télédiffusion mauritanienne a connu ces dernières années une transformation dans sa trajectoire institutionnelle et technique, concrétisée par la modernisation et l'extension de l'infrastructure de radiodiffusion et de télédiffusion sur l'ensemble du territoire national. Cette dynamique a été renforcée par la publication du décret constitutif de la société PM/MCJSRP/2024 du 2 février 2024, qui a constitué une étape charnière dans l'histoire de l'institution, consolidant sa position d'établissement public spécialisé chargé des missions de diffusion et de transmission radio et télévision, selon une vision répondant aux exigences de l'évolution technologique et renforçant l'autonomie de gestion et l'efficacité opérationnelle.

Dans le domaine de la diffusion satellitaire, la société a acquis une nouvelle station d'émission et poursuivi le développement du réseau de télévision numérique terrestre, afin d'améliorer la qualité des services audiovisuels nationaux et d'en élargir la couverture.

En matière de radiodiffusion, plusieurs nouveaux centres d'émission ont été implantés dans les zones rurales et frontalières, notamment à Aferni, Aïn Farba, Tremessa, El Foullania, Hamed, Afam Lekhdheirat, Lebheir, Boulharath, Laoueyssi, Tifound Civé, Bareina, Interguent, Aïn Safra, Anouamghar, Dafour, Jaguili et El Goudia.

Plusieurs de ces centres ont été équipés de systèmes complets d'alimentation solaire, notamment ceux d'Aferni, Hamed, Afam Lekhdheirat, Tifound Civé, Aïn Safra et Interguent, garantissant la continuité du service dans les zones isolées tout en réduisant les coûts d'exploitation.

La société a également mis en œuvre un programme de sécurisation de ses sites techniques, construit de nouveaux locaux techniques, modernisé plusieurs équipements, renforcé les capacités de certaines stations et amélioré la qualité de la couverture.

Sur le plan administratif, de nouveaux sièges régionaux ont été inaugurés à Néma, Kiffa, Aleg, Rosso et Nouadhibou.

Enfin, les travaux relatifs à l'élaboration et à la signature du cahier des charges de la société se poursuivent, en concertation avec la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

5°/L'audiovisuel privé

Les institutions médiatiques audiovisuelles privées sont restées dans une situation quasi identique à celle de l'année précédente. Sahara 24 a poursuivi la diffusion de sa grille de programmes, de même que Al Madina TV, tandis que Mauritanie Indépendante (QMM) continue de diffuser, de manière irrégulière, une programmation dans le cadre de sa phase expérimentale.

Parmi les chaînes de première et de deuxième génération, Al Mourabitoun a poursuivi la diffusion régulière de sa grille de programmes. Sahel TV a repris ses émissions avec une programmation et des journaux d'information, tandis que Chinguetti TV a recommencé à diffuser des émissions et des bulletins d'information, sans toutefois parvenir à mettre en place une véritable grille de programmation régulière. À un rythme plus modeste, Al Wataniya TV a également amorcé son retour à l'antenne. En revanche, Dava TV demeure dans une situation de stagnation, sans grille de programmes ni offre d'information structurée.

S'agissant des radios privées, Radio Kobeni n'a connu aucune évolution notable de ses activités de diffusion et continue essentiellement à rediffuser d'anciennes émissions. Quant aux radios Mauritanid et At-Tanwir, leurs émissions ont pratiquement cessé, rejoignant ainsi la situation de Radio Nouakchott Libre.

Sur le plan juridique, la Haute Autorité a engagé un processus de concertation avec les représentants des établissements audiovisuels privés, en vue de régulariser leur situation juridique et de renouveler leurs licences, arrivées à expiration depuis plus d'une décennie.

En ce qui concerne le contenu des chaînes privées et son degré de conformité à la législation en vigueur, il convient de se reporter au résumé de l'étude sur le pluralisme réalisée en 2025, annexé au présent rapport.

6°/ L'audiovisuel numérique

L'année 2025 a été marquée par une croissance soutenue de la production audiovisuelle numérique, dominée par Taqadomy TV (TTV), première véritable télévision numérique au sens communément admis du terme. Celle-ci a poursuivi le développement de sa grille de programmes tout en maintenant une diffusion régulière à destination de son public.

Par ailleurs, plusieurs médias numériques ont commencé à proposer des contenus audiovisuels diffusés de manière régulière, couvrant des productions professionnelles, des programmes d'information, des enquêtes journalistiques, des contenus culturels et sociaux, ainsi que la retransmission de conférences de presse et d'événements en direct.

À cet égard, la Haute Autorité a réalisé une étude portant sur le volume horaire de diffusion de dix des principaux médias numériques au cours du second semestre de l'année 2025. Cette étude montre qu'ils ont diffusé plus de 575 heures de contenus audiovisuels, dont près de 80 % ont été assurées par Taqadomy TV.

Les résultats détaillés de cette étude ainsi que les observations qui en découlent figurent dans le rapport spécifique annexé au présent document.

7°/ Les sites web

Selon les données issues des plateformes de suivi de la Haute Autorité, la Mauritanie compte environ 293 sites d'information électronique actifs. Ces sites présentent toutefois des niveaux très variables de conformité aux règles professionnelles, d'activité éditoriale, de régularité de mise à jour et de diversité des contenus. Une première catégorie, qui représente à peine 10 % de l'ensemble des sites actifs, publie en moyenne une vingtaine de contenus par jour. Ceux-ci sont majoritairement constitués de productions originales, auxquelles s'ajoutent parfois des reprises ou des adaptations d'articles publiés par d'autres médias (journaux, chaînes de télévision ou agences de presse). Une deuxième catégorie produit un volume de contenus plus limité, avec un degré d'originalité inférieur à celui de la première. Elle se caractérise également par un respect moins rigoureux des normes professionnelles,

notamment en matière de diversité thématique et de maîtrise des genres journalistiques. Cette catégorie représente environ 20 % des sites actifs.

Enfin, une troisième catégorie, largement majoritaire, ne produit pratiquement aucun contenu original. Elle se limite, dans la plupart des cas, à reproduire intégralement les contenus publiés par d'autres médias nationaux ou étrangers, sans adaptation, traitement rédactionnel ni effort de réécriture. Il est d'ailleurs regrettable que cette catégorie regroupe la majorité des sites bénéficiant d'une autorisation délivrée par le Procureur de la République, conformément au décret régissant le service de presse électronique.

Le présent rapport présente les résultats du recensement exhaustif de l'ensemble du paysage médiatique national, alors que le rapport de l'année précédente ne couvrait que les médias de la ville de Nouakchott.

Il est par ailleurs attendu que le rapport de l'année prochaine fournisse des données encore plus précises, grâce au travail entrepris par les équipes de la Haute Autorité pour améliorer les questionnaires de collecte et enrichir les bases de données qui en résulteront.

8°/ La presse écrite privée

La presse écrite poursuit son recul au profit des médias électroniques et des réseaux sociaux. Le nombre de périodiques publiés diminue d'année en année. En 33, 2025 périodiques ont demandé à bénéficier du Fonds de soutien à la presse; 31 d'entre eux en ont bénéficié, tandis que les critères institutionnels en ont écarté deux.

Cela signifie que les périodiques retenus satisfaisaient au minimum requis en matière de régularité de parution, fixé à cinq numéros par an.

9°/ Les médias dans les régions de l'intérieur

Le recensement des médias régionaux privés en Mauritanie constitue une étape déterminante vers une meilleure organisation et un renforcement du paysage médiatique national. La presse régionale représente en effet la voix des citoyens des wilayas de l'intérieur, en relayant leurs préoccupations et les problématiques locales. Toutefois, elle évolue souvent en marge des mécanismes de contrôle et des normes professionnelles nationales.

C'est dans cette perspective que la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a entrepris un recensement exhaustif de ces médias afin de constituer une base de données fiable recensant leur nombre, leur nature ainsi que leurs capacités humaines et matérielles. Cette opération vise également à apporter un appui technique aux structures les plus sérieuses et à contribuer à l'émergence d'un secteur médiatique régional professionnel et solide.

À cet effet, la Haute Autorité a mené, du 18 au 26 juin 2025, une enquête complémentaire venant parachever le recensement général réalisé à la fin de l'année 2024.

Trois équipes de terrain ont été constituées : la première était chargée des wilayas du Sud (Trarza, Gorgol, Guidimakha et Brakna) ; la deuxième a couvert les wilayas du Nord (Inchiri, Adrar, Tiris Zemmour et Dakhlet Nouadhibou) et la troisième s'est rendue dans les wilayas de l'Est (Assaba, Hodh Ech Chargui et Hodh El Gharbi). La wilaya du Tagant n'a toutefois pu être visitée.

Les trois équipes ont entamé simultanément leurs travaux après la mise à leur disposition de l'ensemble des moyens logistiques nécessaires, garantissant ainsi le bon déroulement de la mission. Les missions ont bénéficié d'un accueil favorable de la part des médias régionaux ainsi que d'une coopération appréciable des autorités administratives locales, notamment des walis. À l'issue de l'opération, 110 médias ont été recensés, comprenant des sites d'information, des pages Facebook ainsi que plusieurs organisations professionnelles de presse. Les équipes ont également visité l'ensemble des bureaux régionaux des médias publics dans les wilayas concernées.

Les médias régionaux privés

S'agissant des médias régionaux privés, les équipes de terrain ont recensé 55 sites d'information, 55 pages médiatiques sur les réseaux sociaux ainsi que quatre organisations professionnelles.

L'enquête a mis en évidence une situation de fragilité généralisée et un déficit manifeste

en infrastructures de base. La majorité de ces médias ne disposent pas de véritables locaux professionnels, tandis que certains exercent sans être titulaires des autorisations ou agréments requis par la réglementation. Ils souffrent également d'un manque de compétences journalistiques ainsi que d'une faible conformité aux règles déontologiques et aux dispositions légales régissant le secteur. Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance des ressources financières, le manque d'expérience ainsi que l'absence d'opportunités de formation et de perfectionnement.

Les missions de terrain ont identifié plusieurs défis majeurs, communs à l'ensemble des wilayas ou propres à certaines d'entre elles. Ces défis peuvent être résumés comme suit :

- Nécessité urgente d'organiser des formations continues destinées à renforcer les compétences des journalistes locaux ;
- Faible interaction des autorités administratives avec les médias privés locaux, qui ne sont parfois pas conviés à couvrir les activités officielles ;
- Insuffisance des moyens et équipements techniques nécessaires ;
- 92 % des sites disposent d'une autorisation légale (délivrée par le Procureur de la République), alors que 45 % des pages médiatiques ne disposent d'aucune autorisation ;
- La majorité des médias régionaux privés ne disposent pas de véritables locaux : 85 % des pages et 50 % des sites fonctionnent sans siège. Quant aux structures ayant déclaré louer des locaux, les missions ont constaté que beaucoup étaient extrêmement modestes, avaient été aménagées de manière provisoire avant les visites de terrain ou correspondaient simplement à une partie du domicile de leurs propriétaires ;
- Faible accès des médias régionaux au Fonds public de soutien à la presse privée, faute de satisfaire aux critères institutionnels minimaux. À titre d'exemple, 70 médias sur les 81 recensés dans les wilayas du Nord n'ont jamais bénéficié du Fonds ;
- Les responsables des pages médiatiques déclarent employer 120 personnes, dont seulement 40 disposent d'un contrat de travail. Les responsables des sites annoncent employer près de 170 personnes,

dont 120 seraient titulaires de contrats permanents ou temporaires. Toutefois, la majorité de ces contrats demeurent purement formels et ne sont pas effectivement exécutés, la plupart des pages et sites étant en réalité gérés uniquement par leur directeur de publication, lequel exerce généralement une autre activité professionnelle ;

- Absence quasi totale de couverture médicale et de protection sociale pour les travailleurs des médias régionaux privés ;
- 40 % des sites Internet ne disposent pas d'un identifiant fiscal, proportion qui atteint 90 % pour les pages médiatiques, révélant un important déficit de conformité aux exigences institutionnelles ;
- Faible accès du secteur aux ressources publicitaires, ce qui compromet la capacité des médias à financer des locaux et à recruter du personnel permanent ;
- À Nouadhibou, la polarisation politique locale contraint de nombreux journalistes à s'aligner sur l'un des acteurs politiques, au détriment de leur indépendance professionnelle ;
- Les médias privés régionaux sont souvent exclus de la couverture des visites officielles des responsables gouvernementaux, au profit de journalistes venus de Nouakchott ;
- Certaines autorités administratives locales ainsi que plusieurs établissements et entreprises publics intervenant à l'intérieur du pays contribuent à fragiliser le paysage médiatique local en versant directement de modestes gratifications individuelles aux journalistes en contrepartie de la couverture de leurs activités, au lieu de mettre en place de véritables politiques institutionnelles fondées sur des contrats de publicité, des partenariats officiels ou un soutien structurel au développement des médias régionaux ;
- Plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant des pressions exercées sur certains administrateurs de pages médiatiques par des journalistes appartenant aux médias publics. Cette situation est particulièrement observée dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou et d'Inchiri, où plusieurs agents des stations régionales de Radio Mauritanie gèrent parallèlement des sites Internet ou des plateformes médiatiques privées (huit à Nouadhibou et trois à Inchiri).

Les médias publics régionaux

Les équipes de recensement ont effectué des visites auprès des stations et bureaux régionaux de Radio Mauritanie, de la Télévision Mauritanienne et de l'Agence Mauritanienne d'Information dans les wilayas concernées.

Ces missions ont permis de relever notamment les constats suivants :

- La satisfaction générale des personnels à la suite de la régularisation du statut des collaborateurs, considérée comme une mesure de justice ayant réhabilité des centaines d'agents auparavant non titularisés ;
- La Télévision Mauritanienne met des logements à la disposition de ses agents affectés dans les stations régionales, prend en charge une partie de leurs frais de subsistance au moyen d'une allocation mensuelle et alloue également des budgets de fonctionnement à ces bureaux ;
- Les stations de Radio Mauritanie situées dans les wilayas riveraines du fleuve sont confrontées à une forte concurrence des radios maliennes et sénégalaises, qui diffusent des programmes interactifs dans les langues nationales (wolof, pulaar et soninké) ;
- Les bureaux régionaux assurent la couverture des activités officielles et produisent des contenus locaux portant sur la santé, l'éducation et le développement, tout en tenant compte des spécificités culturelles et sociales de chaque région ;
- Un besoin permanent de formation et de renforcement des capacités des professionnels des médias publics comme privés ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et l'absence de véhicules dédiés aux reportages ;
- L'absence de budgets de fonctionnement, notamment dans les stations de Radio Mauritanie et les bureaux régionaux de l'Agence Mauritanienne d'Information ;
- L'inadéquation, dans certains cas, entre les effectifs disponibles et la densité de population de certaines wilayas ;
- L'interruption de la diffusion de certaines stations de Radio Mauritanie lors des coupures d'électricité, faute de mise en service des groupes électrogènes ;
- L'absence de locaux appartenant à l'Agence Mauritanienne d'Information dans la plupart des wilayas.

Recommandations

- Organiser des sessions de formation continue et de renforcement des compétences au profit des professionnels des médias régionaux ;
- Assurer un soutien financier et structurel durable aux médias régionaux privés à travers le Fonds public de soutien à la presse privée ;
- Renforcer la représentation territoriale de la Haute Autorité afin de faciliter le contrôle et la coordination avec les médias régionaux ;
- Promouvoir l'implication des médias régionaux dans le développement local en tant qu'acteurs essentiels de la communication de proximité ;
- Accorder une attention particulière aux wilayas riveraines du fleuve, compte tenu de leur sensibilité géographique et de leur exposition aux médias étrangers, notamment par la création de stations de radio interactives favorisant le sentiment d'appartenance nationale et le développement local ;
- Encourager le développement des médias numériques dans les wilayas du Sud et de l'Est par des actions de sensibilisation et un soutien matériel et moral aux initiatives locales ;
- Assurer la formation des responsables des sites et plateformes numériques régionaux ;
- Renforcer les capacités de diffusion, notamment au niveau des infrastructures relevant de la Société de radiodiffusion et de télédiffusion ;
- Combler les insuffisances en moyens de transport des bureaux et stations régionales des médias publics ;
- Renforcer le rôle des organisations professionnelles dans les régions à travers la formation, la mobilisation et la défense des intérêts des professionnels ;
- Remédier à la faiblesse des ressources publicitaires dont souffrent les médias régionaux privés, laquelle constitue un obstacle majeur à leur développement et à leur pérennité.

10°/ La situation économique des institutions médiatiques

Les institutions médiatiques continuent de souffrir d'une fragilité économique, en raison du désordre qui caractérise le marché national de la publicité. Bien que ce marché connaisse une croissance, portée notamment par le développement des applications bancaires et l'essor de la publicité sur les réseaux sociaux, la part revenant aux entreprises de presse privées demeure insuffisante pour leur permettre de générer des ressources couvrant leurs charges de fonctionnement essentielles.

Par ailleurs, bien que l'enveloppe globale du Fonds de soutien aux médias privés ait été portée à 40 millions MRU en 2024, contre 20 millions MRU en 2019, ce montant reste très en deçà des besoins réels de financement du secteur. En outre, sa répartition entre l'ensemble des entreprises titulaires d'autorisations et de licences aboutit à des allocations très modestes, sans commune mesure avec les dépenses d'une entreprise de presse devant assurer le paiement d'un loyer, de salaires réguliers à son personnel, ainsi que les coûts de production, d'équipement et autres charges d'exploitation.

Si les écarts entre les montants attribués aux entreprises répondant aux critères institutionnels et ceux alloués aux autres se sont accentués au cours des deux dernières années (2024 et 2025), cette évolution n'a toutefois pas permis aux entreprises les mieux structurées de disposer des ressources nécessaires pour couvrir leurs charges fixes minimales. Ainsi, même les médias les mieux classés ne perçoivent chaque année, au titre du Fonds, qu'un montant couvrant à peine les dépenses d'un seul mois de fonctionnement. En d'autres termes, les bénéficiaires les mieux dotés ne reçoivent pas plus de 10 % de leurs coûts fixes annuels.



Il convient également de souligner que certains titres légalement autorisés ne perçoivent que des montants dérisoires, insuffisants même pour financer la location de locaux modestes.

Malgré les difficultés auxquelles demeure confronté le secteur des médias numériques, plusieurs indicateurs témoignent de la poursuite de sa croissance et de son développement. Cette dynamique se manifeste notamment par une meilleure intégration des réseaux sociaux dans les stratégies de diffusion des contenus, les médias consacrant désormais une partie de leur production à la publication sur leurs comptes sociaux, en particulier sur Facebook, tout en développant une interaction accrue avec les contenus diffusés sur ces plateformes.

Cette évolution se traduit également par le développement de la production audiovisuelle numérique et par l'émergence de nouveaux formats, notamment les chaînes de télévision numériques. Soucieuse d'accompagner cette transformation, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a proposé une modification du décret n° 194-2021 du 11 novembre 2021 relatif au service de presse électronique, adopté antérieurement au transfert de la tutelle de la presse numérique à la Haute Autorité, intervenu à la faveur de la modification de sa loi organique par la loi n° 2022-022.

11°/ La carte de presse professionnelle

Dans le cadre des réformes du secteur, la loi n° 2024-012 du 15 février 2024 relative au journaliste professionnel a été promulguée. Près d'un an et demi plus tard, le 4 juillet 2025, le décret n° -073 2025 fixant les conditions d'octroi de la carte de presse a été publié. Le 22 juillet 2025, la Haute Autorité a pris une décision portant ouverture du registre professionnel pour recevoir les dossiers des journalistes souhaitant obtenir la carte de presse professionnelle, et a lancé une plateforme électronique dédiée à la réception et au traitement des dossiers des candidats. Des informations plus détaillées sur cette plateforme figurent dans le

chapitre consacré à l'infrastructure numérique de l'Autorité.

Début août, l'arrêté n° 001010 du 11 août 2025 portant composition de la commission de la carte de presse au niveau du ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement a été publié. Le 9 octobre 2025, cette Commission a annoncé, par délibération, l'ouverture officielle du dépôt des dossiers. Toutefois, l'année s'est achevée sans que la première série de cartes professionnelles ne soit délivrée, en raison du faible niveau de participation des entreprises de presse au dépôt des dossiers de leurs collaborateurs sur la plateforme du registre professionnel. À la fin de l'année, environ 130 dossiers avaient été enregistrés sur la plateforme, sans qu'aucun candidat n'ait accompli les formalités de validation prévues par les textes en vigueur, lesquelles constituent pourtant la première étape indispensable à l'obtention de la carte professionnelle.

Cette faible mobilisation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment l'insuffisance des actions de sensibilisation relatives à la carte professionnelle, à la composition du dossier et aux conditions d'éligibilité. À cela s'ajoute le manque de visibilité quant aux avantages concrets liés à son obtention, ce qui réduit l'intérêt que lui accordent certains professionnels.

Par ailleurs, les nombreuses conditions auxquelles doivent satisfaire les journalistes, ou plus largement les professionnels des médias, pour pouvoir prétendre à cette carte, constituent également un facteur limitant.

Malgré ces difficultés, les indicateurs laissent présager que l'année 2026 verra la délivrance des premières séries de cartes professionnelles. En effet, plusieurs entreprises de presse remplissent désormais clairement les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires, notamment grâce à l'utilisation du registre professionnel numérique, à la désignation d'un agent chargé du suivi des dossiers et à la mise en place d'une procédure clairement définie retraçant le parcours de la demande, depuis son dépôt sur la plateforme jusqu'à sa validation par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

Grâce à ces mesures, la Haute Autorité estime avoir mis en place l'infrastructure nécessaire au traitement des dossiers et avoir facilité l'accès à l'étape de présentation devant la Commission de la carte de presse dans des conditions satisfaisantes. Ainsi, dès le dépôt du dossier par l'entreprise habilitée, une notification est adressée au demandeur, via le numéro de téléphone figurant dans son dossier, afin de l'informer des pièces manquantes et de l'inviter à prendre contact avec la Haute Autorité pour compléter les formalités de validation prévues par la loi, notamment celles relatives aux attestations exigées, au curriculum vitae prévu par la décision de la Haute Autorité ainsi qu'aux exigences fixées par les délibérations de la Commission de la carte de presse. Parallèlement, toutes les garanties ont été prévues afin que l'attribution de la carte demeure strictement réservée aux personnes remplissant les conditions légales requises.

12°/ Les réseaux sociaux

Selon plusieurs agences et centres spécialisés dans l'analyse de l'état de la numérisation et des tendances numériques à l'échelle mondiale, ainsi

que d'après le rapport « Digital 2025: Mauritania » publié par DataReportal, lequel s'appuie notamment sur les données de l'ONU (UN-WPP), de l'UIT (ITU), de GSMA Intelligence, ainsi que sur les outils et solutions de planification de Google et Meta, le nombre total d'utilisateurs d'Internet en Mauritanie a augmenté de 000 54 à 000 55 personnes entre 2024 et 2025, soit une progression comprise entre 2,8+ % et 2,9+ %. À la fin de l'année 2025, le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux était estimé à 1,87 million, représentant plus de 34,9 % de la population.

Ces chiffres montrent que les réseaux sociaux occupent désormais une place centrale dans l'écosystème numérique mauritanien. Le nombre d'utilisateurs est ainsi passé de 1,57 million au début de l'année 2025 à 1,87 million à sa fin, soit une croissance annuelle comprise entre 21 % et 26 %, et une augmentation d'environ 33,6 % par rapport à 2024. Selon DataReportal, 93,2 % des internautes mauritaniens utilisaient au moins une plateforme sociale à la fin de l'année 2025. Ces données témoignent d'une intégration profonde des réseaux sociaux dans les pratiques numériques des populations connectées.



المنصة
Lminassa



بلوار ميديا
BellewarMedia



لجايو إنفو
libjawi INFO



وكالة الاخبار
Alakhbar



قناة TTV



تواتر - Tawatur



الصحراء Plus
Sahara plus



صحفية مراسلون
Mourassilon



موريتانيا الآن
Rimnow



نواكشوط مباشر
Nouakchott Live



Cette évolution conduit à un constat institutionnel important : la croissance numérique enregistrée en Mauritanie en 2025 ne résulte pas uniquement de l'augmentation du nombre d'internautes, mais surtout de l'intensification des usages sociaux des utilisateurs déjà connectés. En d'autres termes, les plateformes sociales progressent à un rythme supérieur à celui de l'Internet dans son ensemble, traduisant une mutation des usages vers des espaces plus interactifs et davantage centrés sur le téléphone mobile. Cette lecture est cohérente avec la structure du marché mauritanien, marqué à la fois par une forte pénétration du téléphone mobile et par une population particulièrement jeune.

Les utilisateurs des plateformes Meta en Mauritanie en 2025

Facebook

Facebook conserve une position dominante en Mauritanie. À la fin de l'année 2025, sa portée publicitaire était estimée à 1,40 million d'utilisateurs. Sur une base annuelle, la plateforme a ainsi gagné environ 000 300 utilisateurs, soit une progression de 21,4 %. Les données publiées par les outils publicitaires de Meta indiquent également que la portée potentielle des annonces Facebook en Mauritanie a augmenté de 000 200 utilisateurs (16,7+ %) entre octobre 2024 et octobre 2025. Il convient toutefois de souligner que Meta a procédé à d'importantes révisions méthodologiques de ses données au cours de l'année 2025. Malgré ces ajustements, Facebook demeure une plateforme de masse en Mauritanie, avec une portée équivalant à près de 70 % de l'ensemble des internautes du pays à la fin de l'année.

Instagram

Instagram poursuit une progression régulière, mais sur une base d'utilisateurs plus restreinte. À la fin de l'année 2025, la plateforme comptait environ 000 178 utilisateurs, soit 3,3 % de la population totale. Selon DataReportal, elle a enregistré une augmentation annuelle d'environ 000 51 utilisateurs,

correspondant à une croissance de 28,6 % entre octobre 2024 et octobre 2025.

Si ce niveau demeure relativement modeste à l'échelle nationale, il traduit néanmoins un ancrage progressif des usages fondés sur les contenus visuels, notamment dans les milieux urbains et auprès des catégories les plus jeunes de la population connectée.

Facebook Messenger

Messenger présente une évolution relativement plus stable. À la fin de l'année 2025, sa portée publicitaire était estimée à 000 360 utilisateurs, soit 6,7 % de la population totale. La plateforme a enregistré une progression annuelle limitée de 3,4 %, tout en affichant un recul trimestriel de 8,5 % entre juillet et octobre 2025.

DataReportal précise toutefois que les baisses observées sur certaines plateformes peuvent résulter d'ajustements opérés dans les bases de données publicitaires et ne doivent donc pas être interprétées automatiquement comme une diminution effective du nombre d'utilisateurs.

Meta réserve par ailleurs l'utilisation de Messenger aux personnes âgées d'au moins 13 ans. Les données issues de ses outils publicitaires indiquent qu'à la fin de l'année 2025, 13,2 % des adultes mauritaniens âgés de 18 ans et plus utilisaient cette application.

À cette même date, les femmes représentaient 32,1 % des utilisateurs de Messenger en Mauritanie, contre 67,9 % pour les hommes.

LinkedIn

Bien que LinkedIn demeure une plateforme à vocation essentiellement professionnelle, sa progression mérite d'être soulignée. Les données de la plateforme font état de 000 190 membres en Mauritanie à la fin de l'année 2025, soit une augmentation d'environ 000 60 membres par rapport à l'année précédente, correspondant à une croissance de 31,5 %.

Il convient toutefois de rappeler que LinkedIn publie des statistiques fondées sur le nombre de membres inscrits et non sur celui des utilisateurs actifs

mensuels. Malgré cette réserve méthodologique, cette évolution peut être interprétée comme un indicateur du développement des usages professionnels, institutionnels et de valorisation des parcours de carrière.

Autres plateformes

X (anciennement Twitter)

- La plateforme X demeure marginale dans le paysage mauritanien. À la fin de l'année 2025, son nombre d'utilisateurs était estimé à environ 500 49, soit près de 0,9 % de la population totale et 2,2 % de l'ensemble des internautes. Son poids relatif apparaît donc limité par rapport aux autres plateformes qui structurent l'espace numérique. Elle peut certes exercer une influence dans certains milieux médiatiques, politiques ou spécialisés, mais elle ne constitue pas, en termes de volume, une plateforme de masse en Mauritanie.

- Selon le même rapport « Digital 2025 : Mauritania » publié par DataReportal, TikTok apparaît comme la plateforme ayant connu la dynamique la plus forte à la fin de l'année 2025. Son audience était estimée à environ 1,87 million d'utilisateurs âgés de 18 ans et plus, soit une augmentation de 000 630 utilisateurs entre la fin de 2024 et la fin de 2025, correspondant à une progression de 33,6 %. DataReportal indique également que cette audience représentait 68,6 % de la population adulte et 93,2 % de l'ensemble des internautes du pays. Ces données confirment le poids croissant des contenus courts, visuels et fortement axés sur l'usage du téléphone mobile dans les pratiques sociales numériques en Mauritanie.

- S'agissant de YouTube, les données spécialisées de StatCounter indiquent que sa part du marché des plateformes de réseaux sociaux en Mauritanie s'établissait à 10,09 %, selon les dernières données disponibles. Il convient toutefois de préciser que ce pourcentage correspond à la part de la plateforme dans le trafic d'utilisation au sein de la catégorie des réseaux sociaux et ne représente pas directement le nombre

d'utilisateurs de YouTube. Celui-ci est estimé, pour 2025, à environ un million d'utilisateurs, dans une fourchette comprise entre 000 870 et 1,14 million.

Utilisation de Snapchat en Mauritanie

- La plateforme Snapchat est utilisée dans différents domaines selon les catégories de public. Elle se caractérise toutefois, de manière générale, par son orientation vers des contenus rapides, spontanés et essentiellement visuels. L'activité autour de l'application se manifeste notamment à travers les contenus relayés sur des plateformes telles que TikTok, où sont partagées des vidéos consacrées à l'utilisation de Snapchat en Mauritanie.

Niveau de pénétration

- Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises sur le nombre d'utilisateurs de Snapchat dans notre pays, plusieurs indicateurs témoignent de la progression de cette application, particulièrement prisée par les jeunes, notamment les jeunes femmes, en raison des informations rapides qu'elle permet d'obtenir dans les domaines de la mode et de l'habillement, largement fondées sur l'image et le contenu visuel.

- À titre d'exemple, la base de données de la plateforme de suivi des médias numériques de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel recense environ 90 comptes de personnalités mauritaniennes actives sur Snapchat. Parmi les comptes permettant de connaître le nombre d'abonnés, l'un des niveaux de suivi observés atteint environ 000 120 abonnés. Au total, les 33 comptes dont le nombre d'abonnés est accessible cumulent près de 4 millions d'abonnés. Le compte le moins suivi de cet échantillon compte environ 000 16 abonnés, contre 000 311 pour le plus suivi. Certains des comptes dont le nombre d'abonnés n'est pas visible figurent par ailleurs parmi les comptes les plus suivis au niveau national.

- Par ailleurs, les statistiques de l'Autorité de régulation de la publicité indiquent qu'environ soixante demandes ont été déposées pour l'obtention d'une licence d'exercice de la publicité sur les réseaux sociaux au niveau national, dont 37 ont effectivement obtenu la licence à ce jour, et une vingtaine de dossiers sont encore à l'étude. La plupart des personnes concernées par ces licences sont des propriétaires de comptes à forte audience et actifs sur Snapchat.

- Il est présumé que ceux qui paient les frais de la licence (000 20 MRU) et sont en mesure de suivre ses obligations financières annuelles (2 % du chiffre d'affaires), en plus de certaines amendes pour infractions, investissent dans une activité qui leur génère un revenu considérable, ce qui implique qu'ils disposent d'un nombre d'abonnés convaincant, incitant les annonceurs commerciaux.

- On peut simplement en déduire que le nombre de comptes mauritaniens sur Snapchat se chiffre en centaines de milliers, mais on peut également en déduire qu'il n'est pas encore devenu une plateforme de circulation médiatique au sens informatif, comme en témoigne le fait qu'aucune institution de presse ne possède à ce jour de compte sur cette application.

Structure démographique et typologie des publics

Concernant la structure démographique et typologique de l'audience des plateformes sociales, les données de 2025 montrent une répartition d'environ 34,7 % de femmes contre 65,3 % d'hommes parmi les identités utilisées sur les réseaux sociaux. Cette répartition se répète, à des degrés divers, sur plusieurs plateformes, notamment Facebook, TikTok, Instagram, LinkedIn et Messenger. Sans entrer ici dans l'ensemble des dimensions sociologiques de ce phénomène, cette situation peut être interprétée comme un indicateur de l'existence de disparités

dans l'accès, l'expression ou les bénéfices économiques tirés des usages numériques selon le genre.

Principaux enseignements institutionnels

Sur le plan institutionnel, les données relatives à la taille des audiences, aux taux de croissance et aux parts de trafic enregistrées en 2025 permettent de dégager plusieurs enseignements :

1. Les réseaux sociaux ne sont plus un secteur marginal de l'espace numérique, mais sont devenus un espace central pour l'information, la communication, l'influence et la circulation des contenus.

2. L'ascension particulièrement rapide de TikTok confirme la nécessité pour les pouvoirs publics, les médias et les instances de régulation d'adapter leurs outils de veille et de suivi aux contenus audiovisuels courts et à diffusion rapide.

3. La poursuite du rôle croissant de Facebook prouve que les stratégies de communication publique ne peuvent pas se détourner de cette plateforme, malgré la diversification des usages et la multiplicité des plateformes.

Ces constats résultent de l'analyse des volumes d'audience, des taux de croissance et des parts de trafic enregistrés au cours de l'année 2025.

Priorités d'action

1. Instaurer une veille périodique des usages des plateformes sociales, en distinguant les plateformes de masse des plateformes spécialisées.

2. Renforcer les capacités relatives au suivi des contenus visuels courts et de leurs mécanismes de propagation.

3. Développer des stratégies de communication différenciées selon les publics cibles : TikTok pour une large audience et une diffusion rapide, Facebook pour une présence institutionnelle et sociétale, Instagram pour les contenus visuels ciblés, et LinkedIn pour le positionnement professionnel.

4. Documenter plus précisément les disparités d'usage selon le genre, l'âge et le territoire, afin d'éclairer les politiques publiques liées à l'inclusion numérique. Ces recommandations découlent directement des tendances enregistrées à la fin de 2025.

En conclusion, la fin de l'année 2025 marque, en Mauritanie, une étape importante dans la consolidation de l'usage des réseaux sociaux, avec environ 1,87 million d'identités utilisées et une croissance annuelle soutenue. Le marché

numérique se structure progressivement autour de TikTok et Facebook, suivis d'Instagram, LinkedIn et Messenger.

Le paysage numérique mauritanien apparaît ainsi comme un espace encore en expansion, fortement lié à l'usage du téléphone mobile, caractérisé par une population jeune et par une intensité élevée des usages sociaux, et évoluant de plus en plus vers une prédominance des contenus audiovisuels.

Données - Mauritanie 2025 معطيات عن موريتانيا

Indicateur مؤشر	Valeur العدد	Unité الوحدة	Période الفترة	Note ملاحظة
Internautes مستخدمين	2.244.000	أشخاص Personnes	2025	Est 2 190 000 (2024) + 54 000
نمو المستخدمين Croissance internautes	54.000	شخص Personnes	Jan 2024 → Jan 2025	Est utilisateur: +54k (2025)
هوية الشبكة Identités réseaux sociaux (début)	1.570.000	Identités	Jan 2025	يمكن ألا يكون المستخدم شخصا طبيعيا
هوية الشبكة Identités réseaux sociaux (fin)	1 870 000	Identités	نهاية Fin 2025	من عدد السكان 34,9% ≈
عدد السكان Population (impliquée)	5 358 166	شخصا Personnes	نهاية Fin 2025	34,9% من عدد السكان
حجم التدفق في اليوتيوب Part de trafic YouTube (Statcounter)	10,09%	%	آخر حصيلة منشورة Dernière valeur citée	هذه النسبة لا تمثل عدد الأشخاص، وإنما حجم التدفق

معطيات عن موريتانيا 2025 - Données - Mauritanie

المنصة Plateforme	عدد المستخدمين Audience (valeur centrale)	الحد الأدنى Borne basse	الحد الأعلى Borne haute	ملاحظات Note
TikTok (18+)	1870 000			الجمهور أكبر من 18 سنة
Facebook	1400 000			الحد الأعلى
YouTube (est.)	1000 000	870 000	1140 000	تقديرات 2025
Messenger	360 000			الحد الأعلى نهاية 2025
LinkedIn (membres)	190 000			أعضاء
Instagram	178 000			الحد الأعلى
X	49 500			الحد الأعلى نهاية 2025

النسبة Part	المنصة Plateforme
34,7%	TikTok
65,3%	Facebook
	Messenger
	X

مستخدمي الإنترنت Internautes

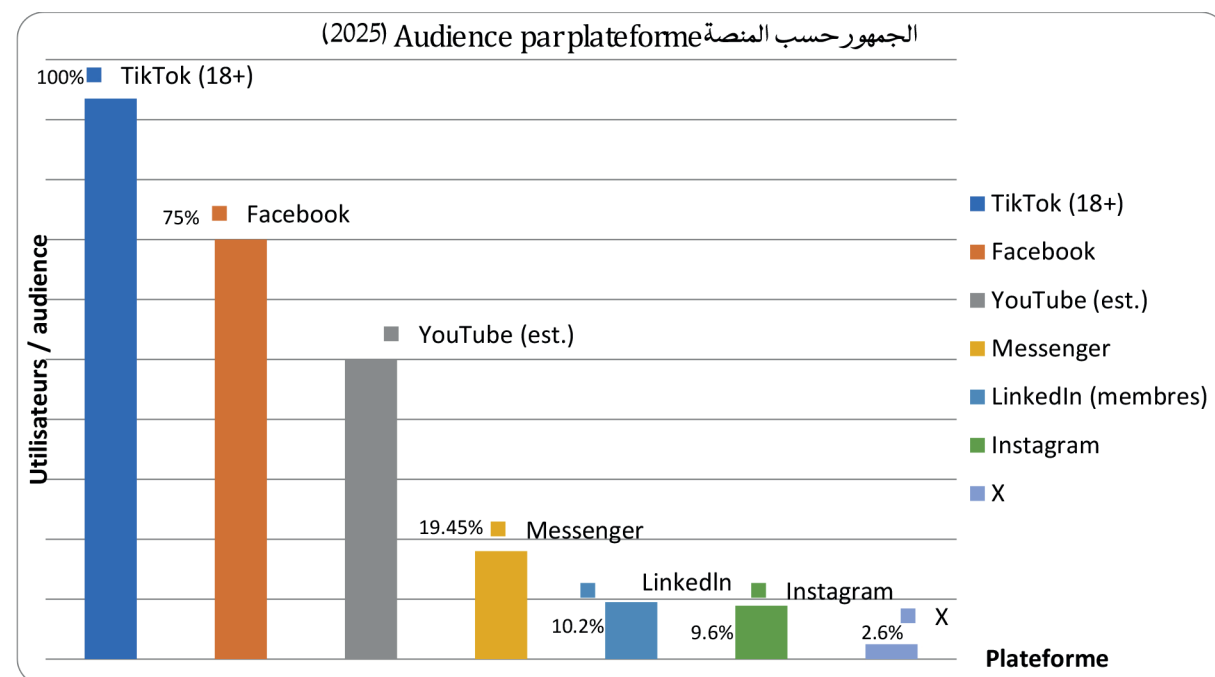
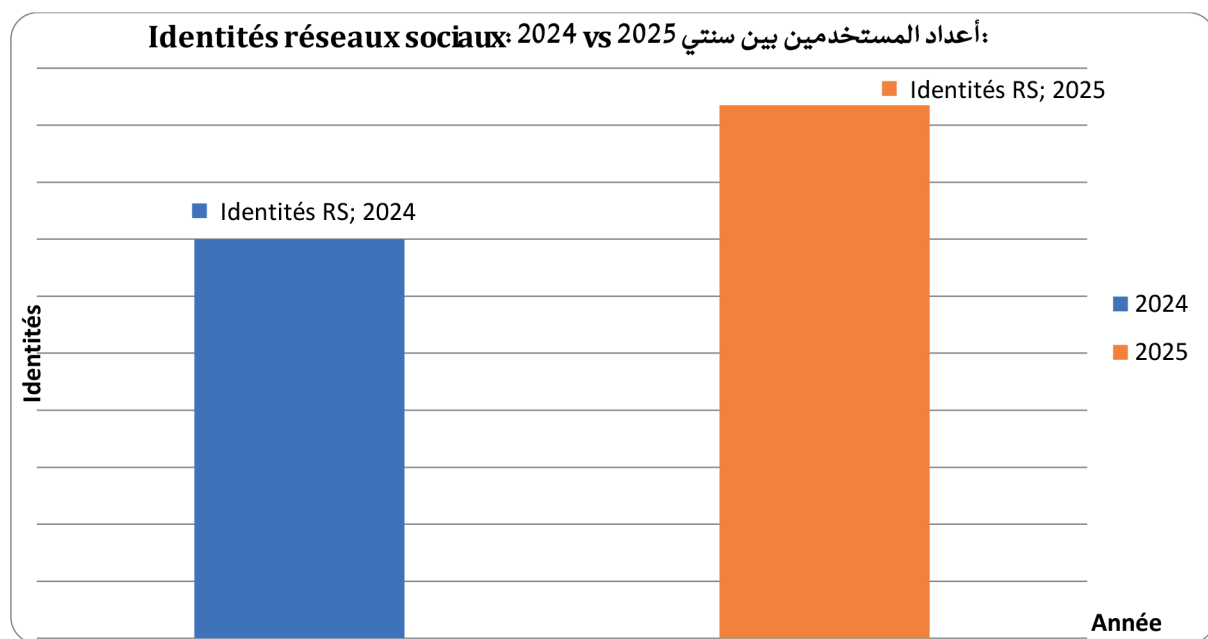
Internautes المستخدمين	شخصا personnes
2024	2 190 000
زيادة المستخدمين Augmentation internautes 2025	54 000
نمو المستخدمين Croissance 2024 → 2025	33,6%

عدد المستخدمين مقارنة بين سنتي 2024 - 2025 Internautes

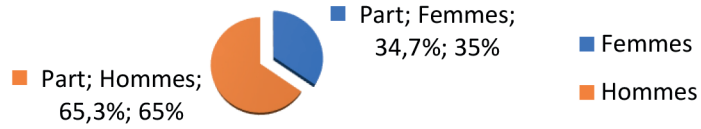
السنة Année	المستخدمين Internautes	الزيادة Variation	النمو Croissance
2024	2 190 000		
2025	2 244 000	54 000	2,5%

هوية المستخدمين 2024 - 2025 (Réseaux sociaux identités)

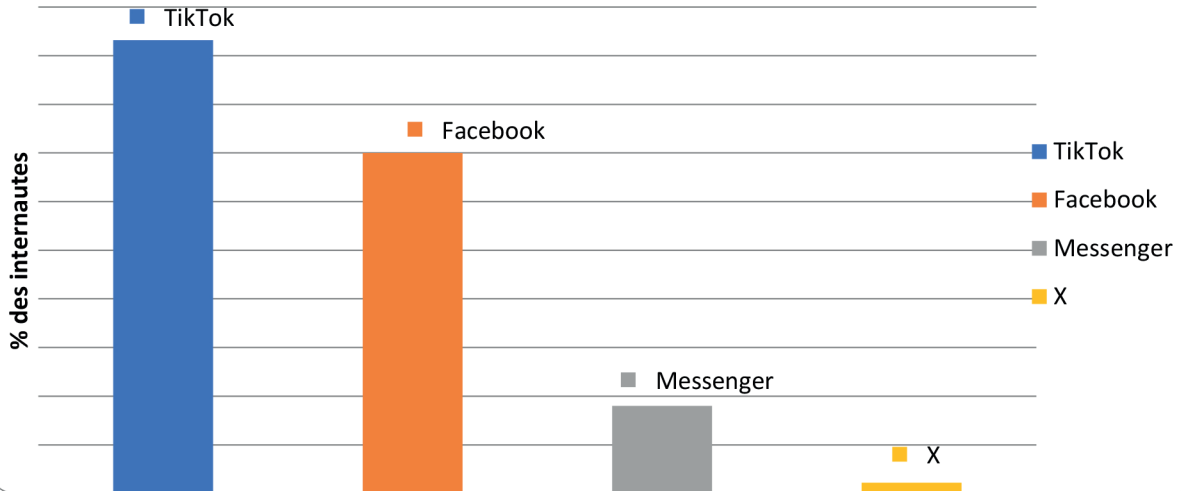
السنة Année	هوية المستخدم RS Identités RS	الزيادة Variation	النمو Croissance
2024	1 399 701		
2025	1 870 000	470 299	33,6%



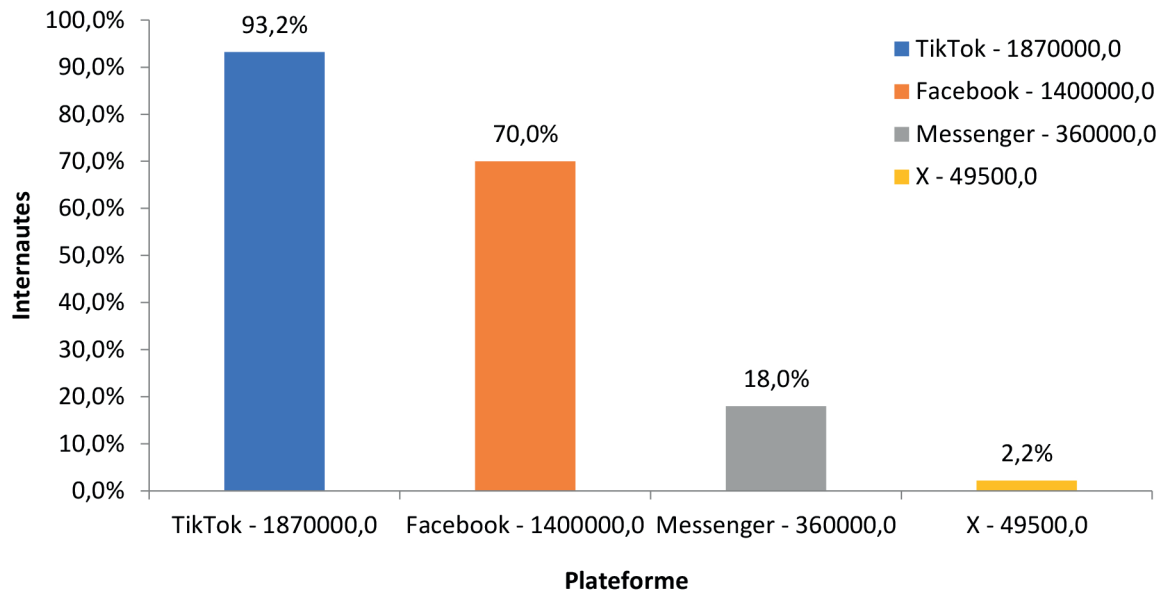
التوزيع حسب النوع (identités) Répartition par genre

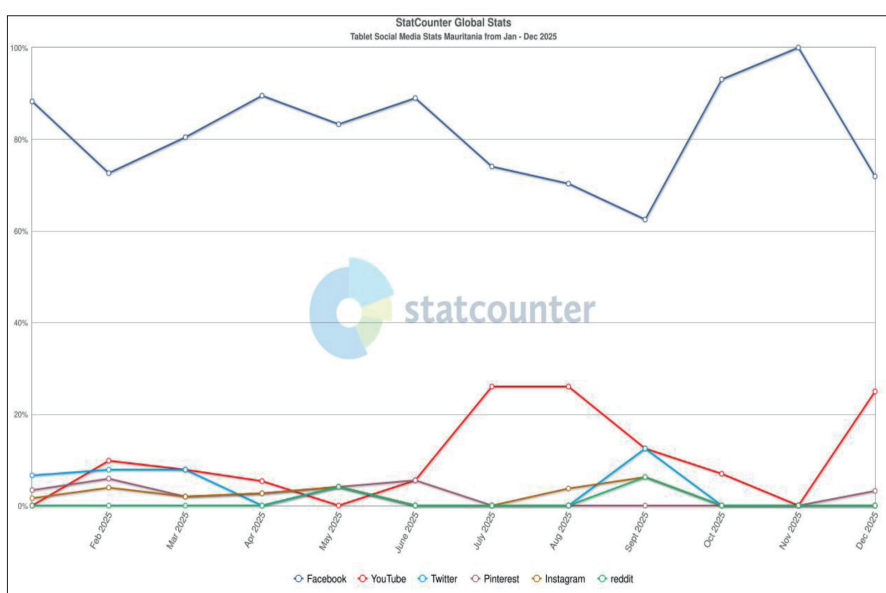
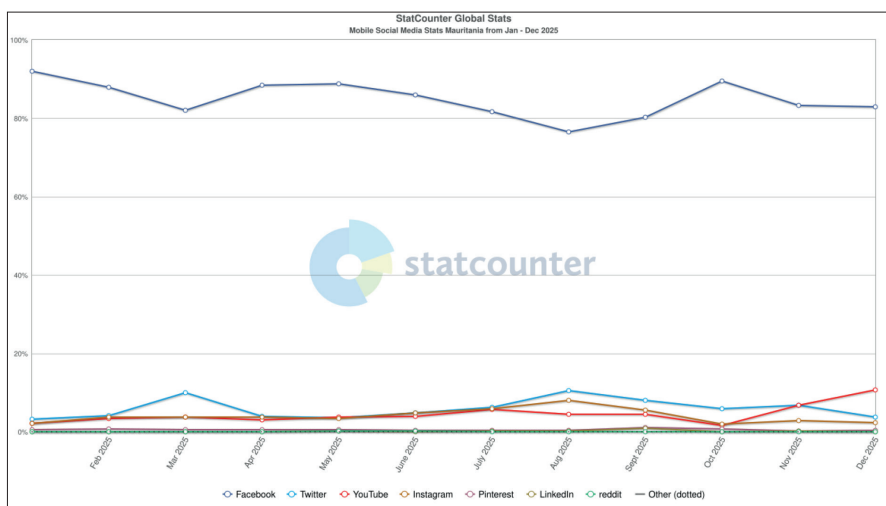
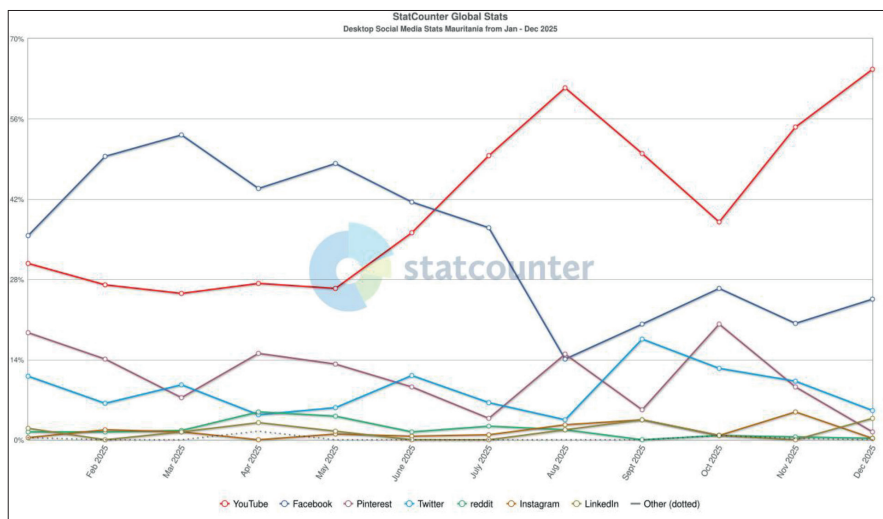


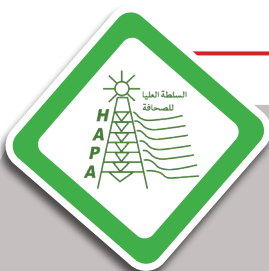
نسبة المنصة من مستخدمي الإنترنت (2025) % des internautes



Portée (plateformes) / نسبة المنصة من مستخدمي الإنترنت (2025) base internautes







AXE III

Décisions réglementaires et de régulation & bilan du pluralisme dans les médias audiovisuels

- ✓ Les avertissements de régulation : un suivi permanent du respect des normes
- ✓ Réalisation du pluralisme dans les médias audiovisuels



RAPPORT ANNUEL | 2025

Décisions réglementaires et de régulation & bilan du pluralisme dans les médias audiovisuels

Conformément à ses missions de régulation et de conseil, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a œuvré, au cours de l'année 2025, à parachever l'édifice juridique national relatif aux médias, et ce à deux niveaux distincts :

- Le premier niveau concerne la coordination avec le ministère chargé de la Communication en vue de l'adoption des décrets d'application des lois relatives aux médias. En effet, selon les dispositions de l'article 4 de la loi la créant, la Haute Autorité est habilitée à émettre un avis consultatif sur le contenu des textes régissant la presse professionnelle et les médias numériques, ainsi qu'à proposer des mesures susceptibles de développer le secteur de la presse et de l'édition et d'en améliorer les performances ;
- Le second niveau concerne l'exercice du pouvoir réglementaire de la Haute Autorité, qui se manifeste par l'adoption de décisions réglementaires d'application et d'interprétation des dispositions des lois de régulation. L'adoption de ces textes réglementaires revêt naturellement une importance majeure, dans la mesure où la mise en œuvre effective des dispositions législatives sur le terrain demeure tributaire de l'adoption de ces décisions, qui permettent d'en préciser l'interprétation et de clarifier les dispositions auxquelles renvoient les textes législatifs.

Dans ce cadre, le dispositif juridique national relatif aux médias s'est enrichi, au cours de l'année 2025, de plusieurs textes réglementaires, à savoir :

1. Décret n° 073-2025 du 04 juin 2025 fixant les conditions d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait de la carte de presse, ainsi que sa durée de validité

Ce décret a été pris en application de l'article 10 de la loi n° 012-2024 du 15 février 2024 relative au journaliste professionnel. Il vise à fixer les conditions d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait de la carte de presse, permettant ainsi de mettre en œuvre les dispositions de la loi relative au journaliste professionnel en matière de délivrance des cartes de presse.

2. Décision HAPA n° 2025-057 du 22 juillet 2025 portant lancement de la plateforme du registre professionnel des journalistes en Mauritanie

Cette décision a été prise en application des dispositions de l'article 3 de la loi précitée relative au journaliste professionnel. Elle vise à faciliter la préparation des dossiers des journalistes professionnels.

À cet effet, elle a institué une plateforme numérique dénommée « Registre professionnel des journalistes en Mauritanie », qui constitue un portail numérique à travers lequel les journalistes, les professionnels des médias ainsi que les entreprises et organismes médiatiques publics et privés fournissent les informations et documents professionnels et académiques requis.

Cette plateforme constitue le portail unique et de référence permettant de faire certifier les attestations demandées aux journalistes et aux professionnels du secteur des médias en vue de l'obtention de la carte de presse.

La décision impose par ailleurs à l'ensemble des organismes et entreprises médiatiques publics et privés, ainsi qu'à tous les professionnels du secteur des médias, de s'inscrire sur cette plateforme.

3. Décision HAPA n° 2025-058 du 25 novembre 2025 relative aux procédures de certification des documents constitutifs des dossiers de la carte de presse professionnelle

Cette décision a été prise en application des dispositions de la loi n° 012-2024 du 15 février 2024 relative au journaliste professionnel et de son décret d'application, qui exigent, à leur article 3, que le demandeur de la carte de presse professionnelle dispose d'attestations professionnelles certifiées par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel.

La décision définit, à cet effet, les critères requis ainsi que les différentes étapes et procédures suivies par la Haute Autorité pour la certification des documents, notamment les diplômes et certificats académiques, les attestations de formation, les curriculum vitae, les expériences et les travaux professionnels des journalistes et des assistants de rédaction.

Les avertissements de régulation : un suivi permanent du respect des normes

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a poursuivi, au cours de l'année 2025, l'exercice de ses missions de contrôle et de régulation par le biais du mécanisme des avertissements écrits et oraux, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le respect de l'éthique professionnelle, ainsi que des lois et textes régissant le secteur des médias.

L'année 2025 a ainsi été marquée par l'activation continue du dispositif de veille et de suivi, parallèlement au traitement des plaintes et réclamations émanant d'institutions, d'organismes et de particuliers. Les interventions de régulation de la Haute Autorité ont ainsi été menées de manière régulière chaque fois que la situation l'exigeait. Dans ce cadre, la Haute Autorité a adressé plusieurs avertissements écrits à des organismes et entreprises médiatiques au sujet de contenus ou de traitements éditoriaux ayant nécessité une rectification ou une révision. Ces interventions ont notamment concerné des sites d'information, des chaînes de télévision et divers autres médias. La majorité des parties concernées a réagi positivement à ces avertissements, en procédant à la correction, au retrait ou à la clarification des contenus concernés conformément aux observations formulées.

La Haute Autorité a également adressé un nombre important d'avertissements oraux et de convocations à des médias, à des blogueurs et à des éditeurs de contenus sur les réseaux sociaux. Ces interventions ont porté sur des cas de diffusion d'informations inexacts ou trompeuses, de contenus portant atteinte aux valeurs éthiques, de propos offensants à l'égard de pays frères et amis, ainsi que de contenus à caractère incitativ ou discriminatoire, ou susceptibles de porter atteinte à la paix sociale et aux relations extérieures du pays.

Les avertissements de régulation adressés aux médias ainsi qu'aux personnes diffusant des contenus sur les

réseaux sociaux sont ainsi devenus une pratique quasi quotidienne, en raison de l'activation du dispositif de veille et de suivi de la Haute Autorité, mais également de l'afflux important et quasi quotidien de plaintes et de signalements adressés à la Haute Autorité par des organismes et des particuliers.

Violations constatées en 2025

Les données issues du suivi et du contrôle au titre de l'année 2025 montrent que la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), dans le cadre de ses missions de suivi et de contrôle des différents médias, a relevé un ensemble d'infractions concernant les chaînes de télévision, les plateformes numériques, les sites électroniques ainsi que les pages et comptes sur les réseaux sociaux.

Il ressort de ces données que les fausses informations et les informations inexacts constituent la principale catégorie d'infractions constatées. Elles sont suivies par les infractions liées à la publication de contenus ou d'images contraires aux bonnes mœurs, à la diffusion de publicités en violation des dispositions de la loi relative à la publicité, à la réalisation de sondages et d'enquêtes d'opinion en dehors du cadre légal, ainsi qu'à la publication de contenus comportant des discours de haine. S'y ajoutent la diffusion de contenus susceptibles de porter atteinte aux relations diplomatiques qu'entretient la Mauritanie avec certains pays frères et amis.

Les données montrent également que les pages de réseaux sociaux et les comptes des blogueurs enregistrent la proportion la plus élevée d'infractions, par comparaison avec les médias audiovisuels, la presse écrite et les médias numériques. Cette situation s'explique notamment par la rapidité de diffusion des contenus numériques et la difficulté de les vérifier avant leur publication, ainsi que par le niveau variable de professionnalisme de certains administrateurs de

ces pages et comptes. Elle met en évidence la nécessité de renforcer la formation et l'encadrement dans le domaine du journalisme numérique.

Face à ces infractions, la Haute Autorité a essentiellement adopté une approche fondée sur l'orientation et la prévention, à travers une communication directe avec les institutions médiatiques et les plateformes numériques concernées et, le cas échéant, la convocation de leurs responsables, afin de remédier aux infractions constatées par la suppression, la rectification ou la clarification des contenus concernés. Dans les cas qui le justifiaient, des avertissements ont été adressés aux parties en infraction, certaines ayant été tenues de publier des excuses ou des rectifications au bénéfice des personnes lésées ou du public.

Les données font apparaître que plus de 90 % des institutions médiatiques, plateformes numériques et blogueurs ont répondu positivement aux orientations et décisions de la Haute Autorité. Ce taux témoigne de l'efficacité de cette approche pour corriger les infractions et en limiter la répétition, sans recourir aux mesures coercitives que dans les cas les plus strictement nécessaires.

Quant aux cas dans lesquels les intéressés n'ont pas donné suite aux avertissements, ou qui comportaient des violations graves de la loi, ils ont été transmis aux autorités judiciaires compétentes ainsi qu'aux services chargés de la lutte contre la cybercriminalité.

Ces résultats confirment la pertinence de l'approche équilibrée adoptée par la Haute Autorité, qui vise à préserver la liberté d'expression et la liberté de la presse, tout en veillant au respect de la loi et de l'éthique professionnelle, à la préservation de l'ordre public, ainsi qu'à la protection de l'intérêt national et des relations extérieures de l'État.

Échantillon des avertissements de régulation émis par la Haute Autorité en 2025

1. Avertissements écrits

Les principaux avertissements écrits adressés par la Haute Autorité au cours de l'année 2025 ont concerné :

- Le site de l'Agence indépendante d'information : avertissement concernant un article publié sur le site le 15 avril 2023. Les responsables du site ont réagi

positivement à cet avertissement.

- L'institution Taqadomy : avertissement concernant une émission diffusée sur la chaîne TTV. L'institution a réagi positivement à l'avertissement.

- La revue Al Wiam : avertissement adressé le 29 avril 2025 ; la revue y a réagi positivement.

- La chaîne Al Wataniya : avertissement adressé le 29 avril 2025 ; la chaîne y a réagi positivement.

- Le site Mizan Ech-Chaab : convocation de son directeur, le 31 juillet 2025, et avertissement concernant un sondage politique. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.

- Le site RapidInfo : transmission du dossier de son directeur au Procureur de la République près le tribunal de Nouakchott-Ouest, le 28 août 2025, à la suite de la publication d'une interview falsifiée.

- La chaîne El Mouritaniya : le 21 octobre 2025, la Haute Autorité a reçu une plainte de la Confédération mauritanienne des travailleurs concernant le refus supposé de la chaîne de couvrir l'une de ses activités. Après examen des enregistrements des journaux télévisés de la chaîne, il est apparu que celle-ci avait couvert l'activité de la même manière que des activités similaires organisées par d'autres syndicats de travailleurs.

2. Avertissements verbaux

Les principaux avertissements verbaux effectués par la HAPA au cours de l'année 2025 ont concerné :

- La page « Al Minassa » : avertissement, le 2 janvier 2025, lui enjoignant de supprimer un contenu contraire aux bonnes mœurs publié le même jour. La page a réagi positivement à l'avertissement.

- Le site « Madar » : avertissement, le 8 janvier 2025, lui demandant de revoir la formulation d'une information publiée sur sa page en français. Le site a réagi positivement.

- Le site Points Chauds : convocation de son directeur à la suite de la publication d'informations erronées concernant le dossier pétrolier commun entre la Mauritanie et le Sénégal. L'intéressé a été averti et une partie des allocations du site au titre du Fonds d'appui à la presse a été retenue. Cela est intervenu le 11 janvier 2025.

- Le site Taqadomy : prise de contact, le 18 janvier 2025, au sujet d'un contenu offensant à l'égard d'un pays frère. Le site a réagi positivement à l'avertissement.

- Des blogueurs : prise de contact, le 18 janvier 2025, au sujet d'un contenu offensant à l'égard d'un pays ami. Les intéressés ont réagi positivement à l'avertissement.
- Le site Anbaa Ech-Charg : avertissement verbal adressé à son directeur, le 21 janvier 2025, au sujet d'une information dont la formulation manquait de précision. Le directeur a réagi positivement à l'avertissement.
- Les sites Taqaddoum et Anbaa Info : avertissement concernant des publications offensantes à l'égard d'un pays ami.
- Un blogueur : prise de contact, le 12 février 2025, à la suite de la publication d'une fausse information. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.
- La page « Al Minassa » : convocation et avertissement verbal de son directeur, le 22 février 2025, à la suite de la publication de fausses informations et de rumeurs concernant la Caisse nationale de sécurité sociale. La page a réagi positivement à l'avertissement.
- Un blogueur : avertissement, le 10 mars 2025, à la suite de la publication d'une fausse information concernant la migration irrégulière. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.
- Le site Aqlam : avertissement, le 16 avril 2025, afin de rectifier une information inexacte concernant la Délégation TAAZOUR. L'information a été rectifiée.
- La chaîne El Mourabitoune : avertissement concernant un extrait d'une interview de l'ancien ambassadeur Sidi Ahmed Ould Dey, diffusée le 12 janvier 2025. La chaîne a réagi positivement à l'avertissement.
- La chaîne Sahara 24 : avertissement concernant une interview de la présidente de l'Association Nour El Qamar de lutte contre la drogue, diffusée le 4 avril 2025. La chaîne a réagi positivement à l'avertissement.
- La chaîne El Mouritaniya : avertissement concernant une publicité au profit de la société Mauritel. La chaîne a réagi positivement à l'avertissement.
- Un blogueur : avertissement concernant un contenu inapproprié. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.
- Le site Cridem : prise de contact avec son directeur, le 7 août 2025, à la suite de la publication d'une information inexacte concernant le ministère de l'Équipement, sur la base d'une source étrangère. L'information a été supprimée.
- Le site En-Nachra Al-Magharibiya : avertissement adressé à son directeur de publication, le 6 octobre 2025, à la suite d'une plainte reçue par la Haute Autorité. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.
- La plateforme Al Zine d'information : prise de contact avec son directeur, le 7 octobre 2025. Celui-ci a réagi positivement à l'avertissement.
- La chaîne Al Madina : avertissement, le 15 octobre 2025, concernant un reportage consacré à certaines superstitions. La chaîne a réagi positivement à l'avertissement.
- Le site Anbaa Ech-Charg : avertissement adressé à son directeur à la suite de la republication d'un reportage consacré à certaines superstitions. Le directeur a réagi positivement à l'avertissement.
- La plateforme Tiguent Al Habiba : prise de contact, le 25 octobre 2025, au sujet d'une information relative à un incident sécuritaire survenu sur le territoire malien. La plateforme a réagi positivement à l'avertissement.
- Le site Al Ayam : avertissement, le 25 octobre 2025, au sujet d'une information relative à un incident sécuritaire survenu sur le territoire malien. Le site a réagi positivement à l'avertissement.
- Un auteur-journaliste : convocation, le 7 octobre 2025, à la suite de la publication d'articles offensants à l'égard d'un pays frère. Il lui a été rappelé la nécessité de faire preuve de professionnalisme et de s'abstenir de participer à des campagnes susceptibles de porter atteinte aux relations du pays avec ses frères.
- Le site Aqlam Hourra : avertissement adressé à son directeur, le 29 novembre 2025, à la suite de la publication d'une information inexacte. Le directeur a réagi positivement à l'avertissement.
- Un blogueur : avertissement, le 23 novembre 2025, à la suite de la publication d'un contenu incitant à la violence. L'intéressé a réagi positivement à l'avertissement.
- La chaîne Sahara 24 : avertissement adressé à sa direction concernant un dysfonctionnement technique survenu dans l'un de ses journaux télévisés. La chaîne a réagi positivement à l'avertissement.
- La page « Journal Igad International – Mauritanie » : injonction adressée à son directeur, le 15 décembre 2025, de supprimer une information faisant état de l'obtention d'un agrément officiel auprès de la Haute Autorité. L'intéressé a réagi positivement à cette injonction.

Réalisation du pluralisme dans les médias audiovisuels

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel joue un rôle central dans l'ancrage des principes du pluralisme médiatique, la garantie des couvertures équilibrées et l'assurance d'un accès juste et égalitaire des partis politiques, des associations et des différentes composantes de la société aux médias publics, conformément aux missions qui lui sont dévolues par les textes législatifs et réglementaires y afférents.

À cet égard, l'article 4 (nouveau) de la loi n° 2022-022 du 17 août 2022 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2008-026 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 2006-034 portant création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, énonce un ensemble de compétences fondamentales, parmi lesquelles :

- « Veiller à l'application des législations et réglementations relatives à la presse, à la communication audiovisuelle et aux médias numériques dans des conditions non discriminatoires, garantissant l'équité, l'objectivité et la transparence » ;
- Contribuer à assurer le respect de la déontologie professionnelle par les différentes institutions médiatiques publiques et privées, ainsi que le respect des cahiers des charges et des engagements propres aux radios et aux télévisions.

Les textes législatifs imposent également à la Haute Autorité de veiller à la consécration d'un accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile aux médias publics, de proposer les mesures propres à développer le secteur des médias, tout en garantissant l'indépendance et la neutralité des institutions médiatiques, et en renforçant leur pluralisme et leur diversité de manière équilibrée. L'article 5 (nouveau) de la même loi consacre, quant à lui, le principe de l'indépendance et de l'impartialité des médias publics, et impose de garantir un accès équitable aux différents acteurs politiques et sociaux, notamment durant les périodes électorales qui requièrent l'égalité des chances d'accès entre les candidats. Cet article fixe également les

mécanismes de répartition des temps d'antenne entre le gouvernement, la majorité et l'opposition, selon des critères de représentation, tout en garantissant un temps minimal d'antenne pour l'opposition, ne pouvant être inférieur au tiers du temps alloué à la majorité, sous réserve de la disponibilité d'un matériel médiatique professionnel. Il permet en outre aux partis non représentés au Parlement d'accéder à l'antenne proportionnellement à leur poids local. Sont toutefois exclus du temps alloué au gouvernement les interventions et activités du Président de la République exercées dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles.

L'article 11 de la même loi prévoit, quant à lui, l'obligation de publier périodiquement un rapport sur le pluralisme et les déséquilibres constatés dans les médias, dans le cadre du suivi du respect de ses dispositions. Son deuxième alinéa dispose notamment que : « La Haute Autorité publie, à la fin de chaque trimestre, un avis comportant des données précises sur les déséquilibres ou les cas de non-respect du pluralisme constatés au cours de la période écoulée, accompagné des mesures à prendre pour corriger les déséquilibres manifestes. Cet avis est transmis au ministre chargé de la Communication. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a procédé à une opération globale de suivi et d'analyse de l'ensemble des chaînes de télévision et stations de radio, publiques et privées, au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Cette opération visait à mesurer le degré de respect, par les médias audiovisuels, des principes du pluralisme et de l'équité dans la couverture des activités des différents acteurs, ainsi qu'à évaluer la place accordée aux langues nationales — pular, soninké et wolof — dans les bulletins d'information et les programmes.

L'étude a reposé sur une méthodologie rigoureuse de collecte et d'analyse des données, fondée sur la sélection d'échantillons représentatifs des contenus médiatiques. Elle a notamment porté sur deux principaux bulletins d'information de chaque média, l'un en arabe et l'autre en français, lorsqu'il en existe un, ainsi que sur les programmes à caractère politique et social, en particulier les journaux télévisés et radiophoniques, les émissions politiques de débat et les programmes consacrés à la société civile. Deux rediffusions de chaque programme ont également été prises en compte dans le calcul du temps d'antenne. Les bulletins et programmes diffusés dans les langues nationales ont été intégrés à l'opération de suivi, sans que celle-ci couvre pour autant l'ensemble des contenus médiatiques.

Le suivi a porté sur l'ensemble des informations et programmes relatifs aux activités du Président de la République, du Gouvernement, des partis et coalitions politiques, ainsi que sur les contenus liés à la société civile dans ses dimensions associative et de défense des droits. Il a également couvert les sujets relatifs aux conseils régionaux et aux conseils municipaux. Le suivi ne s'est pas limité aux partis représentés au Parlement, mais a également concerné les partis non représentés, les partis récemment autorisés, ainsi que ceux dont les procédures d'autorisation sont encore en cours et qui sont désignés comme étant « en cours de constitution » ou « en cours d'autorisation ».

Différentes mesures ont été prises afin de garantir la précision et l'objectivité des données. Le processus de contrôle s'effectue en trois étapes complémentaires : il commence par l'extraction et le traitement des programmes et des bulletins par les agents et cadres chargés du suivi, puis se poursuit par une phase de vérification et de révision assurée par un contrôleur spécialisé. Les séquences dans lesquelles une anomalie est relevée sont renvoyées à la première étape pour correction, avant d'être transmises au superviseur pour révision finale et validation. Toutefois, la nature du travail humain ainsi que le chevauchement entre les classifications politiques et celles relatives aux droits peuvent entraîner une marge d'erreur limitée.

Le volume total de temps d'antenne couvert par l'étude dans les médias audiovisuels publics et privés s'est élevé à 549 2 heures, 40 minutes et 7 secondes, constituant ainsi une base de données de référence pour l'analyse et l'évaluation. L'analyse de ces données a reposé sur une double approche, quantitative et qualitative, permettant de mesurer le niveau de présence des différents acteurs, d'évaluer le degré d'équilibre de la couverture médiatique et d'identifier les déséquilibres et insuffisances afin de proposer les mesures correctives appropriées.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer la transparence des médias, à consolider les principes de bonne gouvernance dans le secteur de la communication et à garantir un accès juste et équitable aux médias publics, contribuant ainsi à la promotion des valeurs de citoyenneté et à la défense de l'intérêt général, tout en participant au développement du paysage audiovisuel national conformément aux dispositions légales et aux principes de justice médiatique.

Malgré les difficultés liées à l'élaboration des rapports périodiques, notamment la limitation des moyens matériels et l'insuffisance des ressources humaines, la Haute Autorité a pu, pour la première fois, élaborer un rapport global sur le pluralisme couvrant une année entière (2025), grâce à une mobilisation soutenue de ses cadres et au recours à plusieurs collaborateurs. Ce travail a nécessité environ six mois d'efforts continus. Bien que ce travail couvre une année entière, il demeure en retard par rapport aux exigences légales qui prévoient la publication d'un rapport trimestriel. Nous espérons pouvoir résorber ce retard au cours de l'année 2026.

À la lumière des résultats du suivi et de l'analyse, un certain nombre de déséquilibres d'ordre juridique et professionnel sont apparus et appellent des discussions réunissant les différents partenaires — institutions et syndicats — ainsi que les autorités de tutelle, afin d'identifier les voies permettant de remédier à ces déséquilibres, de consolider les principes du pluralisme et de l'équité et d'améliorer les performances du secteur audiovisuel national.



Les langues nationales

Le temps total consacré aux émissions diffusées en langues nationales au cours de la période étudiée s'est élevé à 446 heures et 6 minutes, soit 17,50 % du volume total d'heures de diffusion des différents médias audiovisuels concernés. Malgré l'importance de ce taux en termes de volume global, celui-ci révèle des déséquilibres structurels évidents, notamment au niveau des médias audiovisuels privés, où l'on constate une quasi-absence de programmes et de bulletins diffusés dans les langues nationales, à l'exception des chaînes Al Mourabitoune et Sahel.

Il convient de rappeler que la loi n° 045-2010 relative à la communication audiovisuelle, modifiée et complétée par la loi n° 018-2024, dispose, dans ses articles 8 et 25, que le pluralisme culturel et linguistique de la société mauritanienne doit être respecté, notamment par l'attribution de quotas aux langues nationales, dont les modalités sont définies dans les cahiers des charges et obligations.

À cet égard, il apparaît qu'au moins l'un des cahiers des charges et obligations applicables aux chaînes audiovisuelles privées devrait être révisé, afin d'y intégrer des dispositions explicites imposant la diffusion régulière de programmes dans les langues nationales — pulaar, soninké et wolof — eu égard à la clarté des dispositions légales en matière de pluralisme culturel.

S'agissant du pôle des médias publics, la Télévision de Mauritanie et Radio Mauritanie consacrent toutes deux une place importante aux langues nationales dans leurs grilles de programmes. Toutefois, l'analyse du contenu des bulletins montre qu'environ 98 % de leur durée est consacrée à la couverture des activités de la Présidence de la République, du Gouvernement et de la majorité, tandis que la présence des autres acteurs demeure extrêmement limitée. La part cumulée de l'opposition, de la société civile et des conseils régionaux ne dépasse pas 2 % du temps total des bulletins diffusés dans les langues nationales. Il est également observé que ces bulletins

prennent souvent la forme de résumés des journaux en arabe, sans comporter de reportages indépendants sur le terrain ni de traduction complète des contenus d'information originaux.

En ce qui concerne les émissions de débat dans les langues nationales, diffusées aussi bien par Radio Mauritanie que par la Télévision de Mauritanie, les données montrent qu'elles sont principalement consacrées aux questions relatives à la société civile, dont la présence dépasse, dans certains cas, 80 %, tandis que les autres acteurs politiques et sociaux y sont faiblement représentés.

Au regard de ce qui précède, les médias publics devraient renforcer l'équilibre dans la répartition du temps d'antenne consacré aux langues nationales, afin d'assurer une représentation plus équitable et équilibrée des différents acteurs, tout en développant le contenu d'information dans ces langues pour le porter au niveau de bulletins d'information complets, conformément aux standards professionnels en vigueur. Les médias audiovisuels privés devraient également intégrer régulièrement des programmes et des bulletins dans les langues nationales dans leurs grilles de programmes, conformément aux dispositions de la loi n° 045-2010 et aux prescriptions des cahiers des charges et obligations applicables.

Les médias publics

Le pôle des médias publics, constitué de Radio Mauritanie et de la Télévision de Mauritanie, occupe la première place en termes de volume de production de programmes et de contenus d'information, ainsi que par sa diversité et sa régularité. Les deux institutions accordent également une place significative aux différentes langues nationales dans leurs grilles de programmes, ce qui traduit leur prise en compte de la dimension du pluralisme culturel et linguistique. Le temps d'antenne suivi pour le pôle des médias publics s'est élevé à 766 1 heures, soit près de 70 % du temps couvert par l'étude.

Toutefois, un déséquilibre manifeste est observé dans la répartition du temps d'antenne, caractérisé notamment par la faible présence des partis d'opposition et de leurs représentants. Il s'agit d'une violation explicite des dispositions de l'article 5 de la loi n° 022-2022, qui prévoit que l'opposition doit bénéficier d'un temps d'antenne proportionnel à sa représentation au Parlement, dans la limite du tiers du temps accordé aux membres du Gouvernement et aux personnalités appartenant à la majorité parlementaire.

Les données disponibles montrent que la part de l'opposition n'a pas dépassé 0,65 % du temps total de diffusion sur la Télévision de Mauritanie et 2,31 % sur Radio Mauritanie, tandis que le Gouvernement et la majorité parlementaire ont concentré plus de 71 % du temps d'antenne sur la Télévision de Mauritanie et 63,5 % sur Radio Mauritanie.

Bien que plus de quinze années se soient écoulées depuis l'adoption de la loi n° 045-2010 relative à la communication audiovisuelle, ni la Télévision de Mauritanie ni Radio Mauritanie n'ont encore achevé leur transition vers le statut d'établissement de service public. Elles n'ont toujours pas signé leurs cahiers des charges et obligations ni conclu les contrats-programmes annuels avec le Gouvernement, en violation manifeste des dispositions légales régissant le secteur.

L'article 47 (nouveau) impose en effet aux établissements publics de communication audiovisuelle de respecter leurs cahiers des charges et obligations, qui constituent le cadre de référence définissant les conditions d'accomplissement des missions de service public, notamment en matière de garantie du pluralisme, d'accès équitable des différents acteurs, de diversité des programmes et de couverture des questions d'intérêt national.

L'article 50 (nouveau) prévoit également la conclusion de contrats-programmes annuels ou pluriannuels entre le Gouvernement et les établissements publics, définissant les objectifs à atteindre et les moyens mobilisés pour leur mise

en œuvre, notamment en matière de couverture nationale, d'obligations programmatiques, de normes technologiques et de services à caractère public dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la culture.

L'ensemble de ces dispositions confirme que les cahiers des charges et obligations, ainsi que les contrats-programmes, constituent un dispositif intégré d'encadrement de l'action des médias publics, garantissant leur soumission aux principes de bonne gouvernance et aux mécanismes de suivi et d'évaluation.

Dès lors, la persistance de l'absence de ces mécanismes contractuels et réglementaires, en dépit de l'évidence de l'obligation légale, constitue un déséquilibre institutionnel et juridique qui limite l'efficacité de la régulation et du contrôle, et affecte négativement le niveau de respect des principes du pluralisme, de l'équité et de la qualité du service médiatique.

Au regard de ce qui précède, il convient d'accélérer l'élaboration et la signature des cahiers des charges et obligations, ainsi que la conclusion des contrats-programmes entre le Gouvernement et, respectivement, la Télévision de Mauritanie et Radio Mauritanie, afin de donner plein effet aux dispositions légales, de renforcer la bonne gouvernance et de garantir le respect, par ces institutions, des missions de service public qui leur sont confiées.

Les médias privés

L'étude a porté sur huit (8) chaînes de télévision privées et trois (3) stations de radio privées, pour un volume total de diffusion suivi de 783 heures, 34 minutes et 20 secondes. Les données recueillies font apparaître des écarts significatifs dans le volume de diffusion des différentes chaînes étudiées : la chaîne Sahara 24 représente 37 % du temps total de diffusion des chaînes privées, suivie de la chaîne Al Mourabitoune avec près de 28 %, de la chaîne Sahel avec 17,5 % et de la chaîne Al Medina avec 10 %. Les autres

chaînes de télévision représentent chacune entre 3 % et moins de 1 % du temps total de diffusion suivi pour les chaînes privées.

Les résultats font globalement apparaître un certain équilibre dans la répartition du temps d'antenne des chaînes de télévision privées entre les différentes composantes de l'échiquier politique et les acteurs de la société civile, à l'exception de la chaîne Dava, qui a consacré l'espace suivi — son volume de diffusion n'ayant pas dépassé 10 heures sur l'ensemble de l'année — à la couverture des activités du Président de la République, du Gouvernement et de la majorité qui les soutient, sans aucune présence de l'opposition, de la société civile ou des collectivités locales dans ses contenus programmatiques.

Les résultats révèlent également une absence totale de bulletins d'information sur les chaînes Dava, Qimam et Al Watania, ainsi qu'une quasi-absence de bulletins d'information sur la chaîne Chinguitti. Par ailleurs, une interruption totale de la diffusion a été constatée sur les radios Tanwir et Mauritanid, tandis que des interruptions récurrentes ont été relevées sur Radio Kobeni, qui s'appuie entièrement sur la rediffusion d'anciens programmes issus de ses archives.

Ces données mettent en évidence une faiblesse structurelle des capacités de production de la plupart des institutions audiovisuelles privées, ce qui a conduit certaines chaînes de télévision à recourir presque exclusivement à la rediffusion des programmes visuels de Radio Mauritanie, reflétant une production propre limitée et un déclin du niveau de diversité des contenus médiatiques proposés. Il convient également de souligner que les conventions de coopération ou de partenariat conclus entre Radio Mauritanie et certaines chaînes de télévision privées doivent être établis conformément aux procédures légales et réglementaires en vigueur, et que la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel doit en être préalablement informée avant leur mise en œuvre.

Conclusion

Les résultats du présent rapport mettent en évidence une disparité manifeste dans le niveau de respect du principe du pluralisme au sein du paysage audiovisuel national. Cette disparité se traduit par des déséquilibres notables entre les médias publics et les médias privés, ainsi qu'au niveau de la répartition des contenus entre les différents acteurs politiques et sociaux.

En effet, si les médias publics se distinguent par l'abondance de leur production et la régularité de leur diffusion, ils souffrent néanmoins d'un déséquilibre dans la répartition du temps médiatique, particulièrement en ce qui concerne la faible présence de l'opposition, face à la prédominance du gouvernement et de la majorité, ce qui constitue une atteinte aux principes d'équilibre et d'équité consacrés par la loi.

Quant aux médias privés, malgré une certaine diversité dans les couvertures, ils restent confrontés à des défis structurels liés à la faiblesse de leurs capacités de production, à l'absence de bulletins d'information sur certaines chaînes, aux interruptions de diffusion de certaines stations de radio, ainsi qu'à une dépendance excessive à l'égard de la rediffusion, ce qui limite la qualité et la diversité des contenus médiatiques.

Il convient également de relever que la présence des langues nationales, malgré son importance en termes quantitatifs, ne traduit pas un véritable équilibre dans la représentation des différents acteurs. On observe notamment une faible présence de l'opposition et des conseils régionaux, ainsi qu'une quasi-absence de ces langues dans les médias privés.

Au regard de ce qui précède, il convient de constater que le pluralisme médiatique, dans sa situation actuelle, demeure partiel et inégal. Cette situation appelle la mise en œuvre de mesures réglementaires et professionnelles visant à assurer un équilibre effectif, reflétant la diversité politique, sociale et culturelle de la société.

Recommandations

- Obliger Radio Mauritanie et la Télévision de Mauritanie à signer les cahiers des charges et les contrats-programmes prévus par la loi n° 2010-045, afin d'assurer une définition claire des responsabilités et des obligations inhérentes au service public ;
- Mettre en œuvre l'article 5 de la loi n° 2022-022, afin de permettre à l'opposition de bénéficier du tiers du temps d'antenne réparti entre le Gouvernement et la majorité, d'une part, et l'opposition, d'autre part, conformément au principe du pluralisme et de l'équilibre du discours médiatique ;
- Renforcer l'équilibre dans la répartition du temps d'antenne consacré aux langues nationales au sein des médias publics et élaborer des bulletins d'information détaillés dans ces langues, plutôt que de se limiter à résumer le contenu des bulletins produits en arabe ;
- Procéder à une évaluation financière globale des entreprises audiovisuelles privées, afin de s'assurer de leur capacité à assurer leur pérennité ;
- Réviser et actualiser les cahiers des charges et obligations applicables aux entreprises médiatiques, afin de les mettre en cohérence avec les modifications

introduites par la loi n° 2024/024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/045 relative à la communication audiovisuelle ;

- Obliger les chaînes privées à produire des programmes et des bulletins d'information dans les langues nationales, afin de renforcer la diversité culturelle, linguistique et ethnique ;
- Réexaminer les conventions de rediffusion conclues entre les chaînes privées et Radio Mauritanie, afin de garantir l'égalité des chances entre les différents acteurs et d'éviter toute situation de monopole ou toute orientation unilatérale des contenus médiatiques ;
- Renforcer la présence des instances locales et régionales dans les couvertures médiatiques et les programmes ;
- Améliorer la représentation de la société civile et des acteurs locaux et soutenir les programmes mettant en lumière le développement local et les conseils régionaux.

(Un résumé détaillé du rapport sur l'évaluation du pluralisme dans les médias audiovisuels en 2025 figure en annexe du présent rapport.)





AXE IV

LE FONDS PUBLIC DE SOUTIEN AUX MEDIAS :

UN LEVIER DE PROFESSIONNALISATION ET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- ✓ Des augmentations des montants alloués au service de la professionnalisation
- ✓ Bilan du Fonds public de soutien aux médias privés au titre de 2025



RAPPORT ANNUEL | 2025



LE FONDS PUBLIC DE SOUTIEN AUX MEDIAS :

UN LEVIER DE PROFESSIONNALISATION ET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Le Fonds public de soutien aux médias privés constitue l'un des principaux mécanismes mis en place par l'État mauritanien pour accompagner le développement du secteur médiatique national et renforcer ses fonctions professionnelles et de développement.

Au cours de l'année 2025, le Fonds a poursuivi sa contribution au soutien des institutions médiatiques et des organismes de presse nationaux privés, en finançant un ensemble d'activités et de domaines liés à l'amélioration de la performance professionnelle et au développement de la

structure institutionnelle et technique des institutions médiatiques.

Ce soutien traduit l'attention particulière accordée par les pouvoirs publics à la liberté de la presse et au développement des médias, ainsi que leur volonté de permettre aux institutions médiatiques nationales d'accomplir leur mission dans des conditions plus favorables, en phase avec les transformations rapides que connaît le secteur des médias et de la communication aux niveaux national et international.



I. Augmentations des dotations au service de la professionnalisation

Conformément aux dispositions du décret n° 2024-185, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a supervisé le processus de soutien public aux médias, traduisant ainsi l'attention particulière que l'État accorde au paysage médiatique national, ainsi que sa volonté constante de le développer, d'améliorer les conditions de travail de ses acteurs et de renforcer la professionnalisation de ses entreprises.

La Haute Autorité enregistre avec satisfaction les augmentations successives des dotations financières du Fonds au cours des dernières années, ainsi que la tendance croissante à l'adoption de critères privilégiant la professionnalisation et le renforcement institutionnel, contribuant ainsi à la construction d'institutions médiatiques plus aptes à la pérennité et au développement.

Dans le cadre du cycle de soutien pour l'année 2025, la commission chargée de la gestion des ressources du Fonds de soutien public aux médias a tenu une série de réunions entre le 10 et le 20 février 2026, au siège de la HAPA. Ces réunions ont été consacrées à l'examen des dossiers et à la répartition des ressources financières inscrites au budget général de l'État pour l'année 2025, entre les institutions et organismes de presse remplissant les conditions requises.

Après examen de l'enveloppe financière allouée au Fonds, d'un montant de quarante millions d'ouguiyas (000 000 40 MRU), et conformément aux dispositions du décret n° 2024-185 du 24 décembre 2024 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission chargée de la gestion des ressources du Fonds, les ressources ont été réparties entre les rubriques suivantes :

- Soutien au développement technique, à la distribution, aux salaires des employés et aux loyers des sièges pour la presse écrite ;
- Soutien au développement technique, à l'hébergement, aux salaires des employés et aux loyers des sièges pour les sites électroniques ;

- Soutien à la diffusion, aux salaires des employés et aux loyers des sièges pour les chaînes de télévision et les stations de radio privées ;
- Soutien aux activités et aux loyers des sièges des organismes de presse ;
- Soutien aux cotisations des organismes de presse nationaux auprès des organisations régionales et internationales ;
- Soutien à l'impression ;
- Soutien à la formation et aux bourses de journalisme ;
- Prix d'excellence journalistique et encouragement du genre ;
- Soutien social aux journalistes malades et aux familles des journalistes décédés ;
- Fonctionnement et traitement des recours.

Tout au long des différentes étapes de ses travaux, la Commission a veillé à appliquer les mécanismes et procédures prévus par le décret fixant les conditions et mécanismes du soutien, de manière à garantir la transparence, l'équité et l'égalité des chances entre les candidats. Elle a également accordé une attention particulière à la formation professionnelle, au soutien aux initiatives médiatiques sérieuses et à l'encouragement de l'excellence journalistique. Dans le cadre du renforcement de la transition numérique et de la consécration des principes de transparence et de rigueur, l'ensemble des étapes de réception et de traitement des dossiers a été effectué à travers la plateforme électronique dédiée à cet effet, ce qui a permis de simplifier les procédures, d'améliorer la qualité du traitement et d'en accélérer le processus.

II. Bilan du Fonds public de soutien aux médias au titre de 2025

Au cours de cette session, 324 dossiers ont été enregistrés sur la plateforme numérique du Fonds, répartis comme suit:

- 250 sites électroniques ;
- 33 journaux imprimés ;
- 31 organismes ou groupements de presse ;
- 10 entreprises audiovisuelles.

Sur la base des dispositions de l'article 5 du décret n° 185-2024 fixant les procédures, mécanismes et conditions de soutien aux médias, la Commission a retenu un ensemble de critères techniques et professionnels pour l'examen des dossiers.

Pour les sites électroniques et les journaux imprimés, des indicateurs relatifs à la régularité de la parution ou de la mise à jour ont été retenus, sur la base des données de l'Imprimerie nationale et de la plateforme de la Haute Autorité dédiée au suivi des médias électroniques, en plus des critères relatifs à l'ancienneté, au professionnalisme, à la spécialisation et aux langues de publication.

Pour les institutions audiovisuelles, les critères relatifs à la structure institutionnelle, à la qualité du contenu médiatique et à la continuité de la diffusion ont été pris en compte.

Pour les organismes et regroupements de presse, la Commission a également retenu des critères relatifs à l'ancienneté, à l'institutionnalisation, à la représentation internationale ainsi qu'aux efforts de formation et d'encadrement professionnel.

Dans le souci de renforcer la transparence et la fiabilité, cette session a été marquée par la mise en place d'une interconnexion automatique complète entre la plateforme de réception des demandes de soutien et les bases de données du ministère des Finances, permettant ainsi de vérifier instantanément la validité des identifiants fiscaux des entreprises candidates.

Après l'examen et la vérification des dossiers, sur la base des documents fournis, des résultats de l'enquête de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel pour l'année 2024, des données de la plateforme de suivi des médias électroniques, des rapports du centre de veille et de suivi des chaînes audiovisuelles, et des listes de parution de l'Imprimerie nationale, il s'est avéré que 34 dossiers ne remplissaient pas les conditions et critères fixés.

En conséquence, le nombre d'entreprises et organismes éligibles au bénéfice du soutien s'est établi à 290 institutions, réparties comme suit :

- 220 entreprises de presse électronique ;
- 31 entreprises de presse écrite ;
- 10 entreprises audiovisuelles ;

- 29 organismes ou groupements de presse.

Conclusion et recommandations

Le bilan de l'année 2025 confirme que le Fonds public de soutien aux médias demeure un instrument central d'accompagnement du développement des médias nationaux et de consolidation de la pérennité de leurs entreprises. Toutefois, les transformations que connaît le secteur appellent à poursuivre l'évolution de la philosophie et des mécanismes du soutien, afin d'en rendre l'impact plus durable et davantage articulé autour des objectifs de professionnalisation et de consolidation institutionnelle.

Dans ce cadre, la Haute Autorité recommande ce qui suit :

- Actualiser périodiquement les critères d'éligibilité au Fonds, afin de renforcer leur articulation avec les objectifs de professionnalisation, de développement des compétences, de transformation numérique, de qualité des contenus et de consolidation institutionnelle ;
- Mettre en place des mécanismes de soutien encourageant les acteurs du secteur médiatique à mutualiser leurs efforts et à développer des partenariats et des projets communs, afin de favoriser l'émergence d'entreprises médiatiques privées capables d'assurer leur pérennité et leur croissance et de faire face aux défis économiques et technologiques ;
- Inviter l'État, le secteur privé ainsi que les partenaires de la coopération technique et financière à contribuer à la mise en place d'un mécanisme de financement adapté au profit des entreprises médiatiques, leur permettant de moderniser leurs moyens de production, d'acquérir des équipements modernes et de favoriser l'implantation, dans le pays, de technologies médiatiques avancées ;
- Poursuivre le développement de la plateforme numérique du Fonds et renforcer son interconnexion avec les bases de données nationales pertinentes, afin d'accroître les niveaux de transparence, d'efficacité et de bonne gouvernance dans la gestion du soutien public aux médias.



RAPPORT ANNUEL | 2025



Recommandations et perspectives

Au regard des évolutions enregistrées dans la performance de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel au cours de l'année 2025, ainsi que des transformations rapides mises en évidence par le présent rapport dans le paysage médiatique national, et afin de consolider les acquis, de renforcer l'efficacité de la régulation des médias et de répondre aux exigences de la période actuelle, la Haute Autorité formule les recommandations suivantes :

- Renforcer les capacités institutionnelles de la Haute Autorité, en lui fournissant les ressources humaines, financières et techniques nécessaires, afin de lui permettre d'accompagner la transformation numérique et d'exercer ses missions de régulation et de réglementation avec efficacité et efficience ;
- Parachever le cadre juridique et réglementaire régissant le secteur des médias, en accélérant l'adoption des textes d'application des lois pertinentes, de manière à garantir leur bonne mise en œuvre et à accompagner les évolutions du secteur ;
- Achever le processus de transition vers le régime du service public audiovisuel, à travers l'adoption des cahiers des charges et des contrats d'engagement applicables aux établissements audiovisuels publics, afin de renforcer la gouvernance et d'améliorer la qualité du service public médiatique ;
- Parachever le cadre juridique régissant les médias électroniques et les plateformes numériques, notamment à travers la révision du décret n° -2021 194 relatif au service de presse électronique, afin d'assurer une régulation appropriée de cet espace en pleine expansion, de garantir l'exercice de la liberté d'expression dans le respect de la loi et

de l'éthique professionnelle, et de permettre à la Haute Autorité d'exercer ses compétences de régulation sur des bases juridiques claires ;

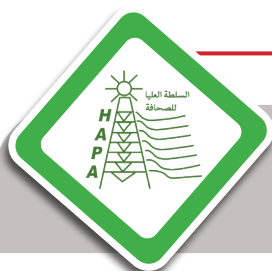
- Accompanyer les efforts de la Haute Autorité, à la suite du lancement de ses plateformes numériques, dans l'utilisation des technologies modernes, notamment les applications de l'intelligence artificielle, dans les domaines du monitoring, du suivi et de l'analyse des contenus, afin d'accroître l'efficacité de son dispositif de contrôle et de répondre aux mutations rapides de l'environnement médiatique numérique ;
- Intensifier les programmes de formation et de perfectionnement continu au profit des journalistes et des professionnels des différents médias, en accordant une attention particulière aux médias numériques, afin de renforcer le respect de l'éthique professionnelle et de promouvoir une culture de l'autorégulation préventive ;
- Poursuivre l'adoption d'une approche participative et préventive dans l'exercice de la régulation des médias, tout en assurant une application ferme et équitable de la loi à l'égard des infractions graves, de manière à préserver l'équilibre entre la protection de la liberté des médias, la sauvegarde de l'ordre public et la préservation de l'intérêt national ;
- Veiller à la mise en œuvre, par l'ensemble des parties visées aux articles 15, 14 et 16 de la loi n° 012-2024 du 15 février 2024 relative au journaliste professionnel, de toutes les dispositions relatives au dépôt des contrats des journalistes professionnels, à la tenue de leurs registres et à la souscription d'une assurance maladie adaptée à la nature des missions qui leur sont confiées, dans le respect des délais d'exécution prévus par la loi ;

- Renforcer les mécanismes de coopération et de coordination entre la Haute Autorité, les acteurs du secteur des médias, les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux, afin de contribuer à la consolidation des principes de bonne gouvernance des médias, à l'échange d'expériences et à l'adoption des meilleures pratiques en matière de régulation et de réglementation ;
- Mettre en place un cadre juridique régissant les sondages d'opinion publique, permettant la création d'entreprises spécialisées dans ce domaine particulier et prévenant les tentatives de manipulation de l'opinion publique, notamment en mettant fin aux pratiques non professionnelles dans ce domaine.

En publiant son rapport annuel au titre de l'année 2025, la Haute Autorité de la Presse et

de l'Audiovisuel réaffirme sa détermination à poursuivre le développement de sa performance institutionnelle, à renforcer l'efficacité de ses interventions en matière de régulation et de réglementation, et à contribuer à la construction d'un paysage médiatique national libre, professionnel, responsable et crédible, fondé sur les valeurs du pluralisme et de la diversité, capable d'accompagner les transformations que connaît le pays, de contribuer à la consolidation de l'État de droit et des institutions, et d'être un partenaire actif dans le processus de développement, en cohérence avec la haute vision de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à bâtir un média de proximité, professionnel, fiable et en phase avec les aspirations de la société et de l'État.





ANNEXES DU RAPPORT

Synthèse du rapport sur le pluralisme
dans les médias audiovisuels



Rapport sur le contenu audiovisuel d'un
échantillon d'institutions de presse électronique



Synthèse du rapport de l'enquête
exhaustive sur les médias au niveau national





RAPPORT ANNUEL | 2025

Synthèse du rapport sur le pluralisme dans les médias audiovisuels

Introduction

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel joue un rôle central dans la consolidation des principes du pluralisme médiatique, la garantie d'une couverture équilibrée et l'accès juste et équitable des partis politiques, des associations et des différentes composantes de la société aux médias publics, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Dans ce contexte, l'article 4 (nouveau) de la loi n° 2022-022 du 17 août 2022, modifiant certaines dispositions de la loi n° 2008-026° abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 2006-034 portant création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, prévoit un ensemble de compétences fondamentales, parmi lesquelles :

- « Veiller à l'application des législations et réglementations relatives à la presse, à la communication audiovisuelle et aux médias numériques dans des conditions non discriminatoires garantissant l'équité, l'objectivité et la transparence » ;

- Contribuer à garantir le respect de l'éthique professionnelle par les différents médias publics et privés, ainsi que le respect des cahiers des charges et des obligations applicables aux stations de radio et aux chaînes de télévision. Les textes législatifs font également obligation à la Haute Autorité de veiller à garantir un accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile aux médias publics, de proposer les mesures propres à développer le secteur des médias, ainsi que de garantir l'indépendance et la neutralité des entreprises médiatiques et de renforcer leur pluralisme et leur diversité de manière équilibrée.

L'article 5 (nouveau) de la même loi consacre, quant à lui, le principe d'indépendance et de neutralité des médias publics et impose de garantir un accès équitable aux différents acteurs politiques et sociaux, notamment pendant les périodes électorales, qui exigent l'égalité des chances d'accès aux médias entre les candidats.

Cet article fixe également les modalités de répartition des temps d'antenne entre le Gouvernement, la majorité et l'opposition, selon des critères de représentation, tout en garantissant à l'opposition un temps d'antenne minimal équivalant au tiers du temps accordé à la majorité, sous réserve de la disponibilité de contenus médiatiques professionnels. Il prévoit également l'accès à l'antenne des partis non représentés au Parlement, en fonction de leur poids au niveau local.

Les interventions et activités du Président de la République exercées dans le cadre de ses fonctions constitutionnelles sont exclues du temps attribué au Gouvernement.

L'article 11 de la même loi prévoit l'obligation de publier périodiquement un rapport sur le pluralisme et les déséquilibres constatés dans les médias, dans le cadre du suivi du respect de ses dispositions. Son deuxième alinéa dispose notamment que : « La Haute Autorité publie, à la fin de chaque trimestre, un avis comportant des données précises sur les déséquilibres ou les cas de non-respect du pluralisme dans la presse et l'audiovisuel au cours de la période écoulée, assorti des mesures à prendre pour corriger les déséquilibres manifestes, et transmet cet avis au ministre chargé de la Communication. »



Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a procédé à une opération exhaustive de suivi et d'analyse de l'ensemble des chaînes de télévision et stations de radio, publiques et privées, au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, afin de mesurer le degré de respect, par les médias audiovisuels, des principes du pluralisme et de l'équité dans la couverture des activités des différents acteurs, ainsi que le niveau de présence des langues nationales — le pular, le soninké et le wolof — dans les journaux et les programmes.

L'étude a reposé sur une méthodologie rigoureuse de collecte et d'analyse des données, fondée sur la sélection d'échantillons représentatifs des contenus médiatiques. Ceux-ci comprenaient deux principaux journaux d'information pour chaque média, l'un en arabe et l'autre en français, lorsqu'il en existe un, ainsi que les programmes à caractère politique et social, notamment les journaux d'information, les émissions de débat politique et les programmes consacrés à la société civile. Deux rediffusions de chaque programme ont également été prises en compte dans le calcul du temps d'antenne. Les journaux et programmes diffusés dans les langues nationales ont par ailleurs été intégrés au dispositif de suivi, sans que celui-ci couvre l'ensemble des contenus médiatiques.

Le suivi a porté sur l'ensemble des informations et programmes relatifs aux activités du Président de la République, du Gouvernement, des partis politiques et des coalitions, ainsi que sur les contenus liés à la société civile dans ses dimensions associative et de défense des droits, sans oublier les thématiques relatives aux conseils régionaux et municipaux. Le suivi ne s'est pas limité aux partis représentés au Parlement, mais a également couvert les partis non représentés, les partis récemment autorisés, ainsi que ceux dont les procédures d'autorisation étaient encore en cours, communément désignés comme étant « en cours de constitution » ou « en cours d'autorisation ».

Différentes mesures ont été prises afin de garantir la précision et l'objectivité des données. Le processus de vérification comporte trois étapes complémentaires : il commence par l'extraction et le traitement des programmes et des journaux par les agents et cadres chargés du suivi ; il est suivi d'une phase de contrôle et de révision par un vérificateur spécialisé, les séquences dans lesquelles une anomalie est constatée étant renvoyées à la première étape pour correction ; enfin, les données sont transmises au superviseur pour révision finale et

validation. Toutefois, la nature du travail humain et le chevauchement entre les classifications politiques et celles relatives aux droits peuvent être à l'origine d'une marge d'erreur limitée.

Le volume total de temps d'antenne couvert par l'étude dans les médias audiovisuels publics et privés s'est élevé à deux mille cinq cent quarante-neuf (549 2) heures, quarante (40) minutes et sept (7) secondes, constituant ainsi une base de données de référence pour l'analyse et l'évaluation. L'analyse de ces données a reposé sur une double approche, quantitative et qualitative, permettant de mesurer le niveau de présence des différents acteurs, d'évaluer le degré d'équilibre de la couverture médiatique et d'identifier les principaux déséquilibres et insuffisances afin de proposer les mesures correctives appropriées.

Cette étude s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer la transparence médiatique, à consolider les principes de bonne gouvernance dans le secteur des médias et à garantir un accès juste et équitable aux médias publics, de manière à promouvoir les valeurs de citoyenneté, à servir l'intérêt général et à contribuer au développement du paysage audiovisuel national conformément aux dispositions légales et aux principes de justice médiatique.

Malgré les difficultés liées à l'élaboration des rapports périodiques, notamment la limitation des moyens matériels et l'insuffisance des ressources humaines, la Haute Autorité est parvenue, pour la première fois, à élaborer un rapport exhaustif sur le pluralisme couvrant une année entière (2025), grâce à une mobilisation intensive de ses cadres et au recours à plusieurs collaborateurs. La réalisation de ce travail a nécessité près de six mois de travail continu.

Bien que ce travail couvre une année entière, il demeure en retard par rapport aux dispositions légales qui imposent la publication d'un rapport trimestriel. La Haute Autorité espère pouvoir résorber ce retard au cours de l'année 2026.

À la lumière des résultats du suivi et de l'analyse, plusieurs dysfonctionnements d'ordre juridique et professionnel ont été relevés. Ceux-ci appellent l'ouverture de discussions réunissant les différents partenaires institutionnels, les syndicats ainsi que les autorités de tutelle, afin d'identifier les voies et moyens permettant de remédier à ces dysfonctionnements, de consolider les principes du pluralisme et de l'équité et d'améliorer les performances du secteur audiovisuel national.



Les langues nationales

Le temps total consacré à la diffusion dans les langues nationales au cours de la période étudiée s'est élevé à 446 heures et 6 minutes, soit 17,50 % du volume horaire total de diffusion de l'ensemble des médias audiovisuels concernés. Malgré l'importance de ce taux en termes de volume global, celui-ci révèle des déséquilibres structurels manifestes, notamment au niveau des chaînes audiovisuelles privées, où l'on constate une quasi-absence de programmes et de journaux diffusés dans les langues nationales, à l'exception des chaînes Al Mourabitoune et Sahel.

Il convient de rappeler que la loi n° 2010/045 relative à la communication audiovisuelle, modifiée et complétée par la loi n° 2024/018, prévoit, dans ses articles 8 et 25, l'obligation de respecter la diversité culturelle et linguistique de la société mauritanienne, à travers l'attribution de quotas aux langues nationales, lesquels sont définis dans les cahiers des charges et obligations.

À cet égard, il apparaît qu'au moins l'un des cahiers des charges et obligations applicables aux chaînes audiovisuelles privées nécessite une révision, afin d'y intégrer des dispositions explicites imposant la diffusion régulière de programmes dans les langues nationales — pulaar, soninké et wolof — compte tenu de la clarté et de la portée des dispositions légales relatives à la nécessité de préserver la diversité culturelle.

S'agissant du pôle des médias publics, la Télévision de Mauritanie et Radio Mauritanie consacrent toutes deux une place significative aux langues nationales dans leurs grilles de programmes. Toutefois, l'analyse du contenu des journaux d'information montre qu'environ 98 % de leur durée est consacrée à la couverture des activités de la Présidence de la République, du Gouvernement et de la majorité, tandis que les autres acteurs n'y sont que très faiblement représentés. La part cumulée de l'opposition, de la société civile et des conseils régionaux ne dépasse ainsi pas 2 % du temps total des journaux diffusés dans les langues nationales.

Il est également observé que ces journaux prennent généralement la forme de résumés des journaux en arabe, sans comporter de reportages de terrain indépendants ni de traduction complète des contenus d'information originaux.

En ce qui concerne les émissions de débat en langues nationales, diffusées aussi bien sur Radio Mauritanie que sur la Télévision de Mauritanie, les données montrent qu'elles sont principalement consacrées aux questions relatives à la société civile, dont la présence dépasse, dans certains cas, 80 %, tandis que les autres acteurs politiques et sociaux y sont faiblement représentés.

Au regard de ce qui précède, les médias publics doivent renforcer l'équilibre dans la répartition du temps consacré aux langues nationales, afin de garantir une représentation plus équitable et équilibrée des différents acteurs, et développer les contenus d'information dans ces langues afin de les porter au niveau de journaux complets répondant aux normes professionnelles en vigueur.

Les médias audiovisuels privés doivent également intégrer régulièrement des programmes et des journaux dans les langues nationales dans leurs grilles de programmes, conformément aux dispositions de la loi n° 2010/045 et aux cahiers des charges et obligations qui leur sont applicables.



Les médias publics

Le pôle des médias publics, composé de Radio Mauritanie et de la Télévision de Mauritanie, occupe une position de premier plan en termes d'abondance de la production de programmes et de contenus d'information, ainsi que par la diversité et la régularité de ses diffusions. Une présence significative des différentes langues nationales est également enregistrée dans les grilles de programmes des deux institutions, ce qui traduit leur engagement en faveur de la dimension culturelle et linguistique du pluralisme. Le temps d'antenne suivi pour le pôle des médias publics a ainsi atteint 766 1 heures, soit près de 70 % du temps couvert par l'étude.

Il est toutefois constaté un déséquilibre manifeste dans la répartition du temps d'antenne, caractérisé notamment par la faible présence des partis d'opposition et de leurs responsables. Cette situation constitue une violation manifeste des dispositions de l'article 5 de la loi n° 2022-022, qui prévoit que l'opposition doit bénéficier d'un temps d'antenne proportionnel à sa représentation au Parlement, dans la limite d'un tiers du temps accordé aux membres du Gouvernement et aux personnalités appartenant à la majorité parlementaire.

Les données disponibles montrent que la part de l'opposition n'a pas dépassé 0,65 % du volume horaire total de diffusion de la Télévision de Mauritanie et 2,31 % de celui de Radio Mauritanie, tandis que le Gouvernement et la majorité parlementaire ont concentré plus de 71 % du temps d'antenne de la Télévision de Mauritanie et 63,5 % de celui de Radio Mauritanie.

Malgré l'adoption, il y a plus de quinze ans, de la loi n° 2010/045 relative à la communication audiovisuelle, ni la Télévision de Mauritanie ni Radio Mauritanie n'ont encore rempli les conditions requises pour leur transition vers le statut d'établissement de service public. Elles n'ont notamment pas encore signé leurs cahiers des charges et obligations, ni conclu les contrats-programmes annuels avec le Gouvernement, en violation manifeste des dispositions légales régissant le secteur.

L'article 47 (nouveau) impose en effet aux établissements publics de communication audiovisuelle de respecter leurs cahiers des charges et obligations, qui constituent le cadre de référence définissant les conditions d'exercice de leurs missions de service public, notamment en matière de garantie du pluralisme, d'accès équitable des différents acteurs, de diversification des programmes et de couverture des questions d'intérêt national.

L'article 50 (nouveau) prévoit également la conclusion de contrats-programmes annuels ou pluriannuels entre le Gouvernement et les établissements publics, définissant les objectifs à atteindre et les moyens mobilisés pour leur mise en œuvre, notamment en matière de couverture nationale, d'obligations programmatiques, de normes technologiques et de services à caractère public dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la culture. L'ensemble de ces dispositions confirme que les cahiers des charges et obligations, ainsi que les contrats-programmes, constituent un dispositif intégré destiné à encadrer l'action des médias publics et à garantir leur soumission aux normes de bonne gouvernance ainsi qu'aux mécanismes de suivi et d'évaluation.

Dès lors, la persistance de l'absence de ces mécanismes contractuels et réglementaires, malgré le caractère explicite de l'obligation légale, constitue un dysfonctionnement institutionnel et juridique qui limite l'efficacité de la régulation et du contrôle et affecte négativement le respect des principes de pluralisme et d'équité ainsi que la qualité du service médiatique.

En conséquence, il convient d'accélérer l'élaboration et la signature des cahiers des charges et obligations, ainsi que la conclusion des contrats-programmes entre le Gouvernement et, respectivement, la Télévision de Mauritanie et Radio Mauritanie, afin de mettre en œuvre les dispositions légales, de renforcer la bonne gouvernance et de garantir la conformité de ces institutions aux missions de service public qui leur sont confiées.



Les médias privés

L'étude a couvert huit (8) chaînes de télévision privées et trois (3) stations de radio privées. Le volume total de diffusion suivi auprès de ces institutions s'est élevé à 783 heures, 34 minutes et 20 secondes.

Les données recueillies font apparaître des écarts significatifs dans le volume de diffusion entre les chaînes étudiées. La chaîne Sahara 24 représente 37 % du temps total de diffusion des chaînes privées, suivie par Al Mourabitoune avec près de 28 %, Sahel avec 17,5 % et Al Madina avec 10 %. Les parts des autres chaînes de télévision se situent entre 3 % et moins de 1 % du volume total de diffusion observé pour les chaînes privées.

Les résultats font globalement apparaître un certain équilibre dans la répartition du temps d'antenne des chaînes de télévision privées entre les différentes composantes de l'échiquier politique et les acteurs de la société civile, à l'exception de la chaîne Dava, qui a consacré l'espace observé — son volume de diffusion n'ayant pas dépassé 10 heures sur l'ensemble de l'année — à la couverture des activités du Président de la République, du Gouvernement et de la majorité qui le soutient, tandis que l'opposition, la société civile et les collectivités locales étaient totalement absentes de ses contenus programmatiques.

Les résultats ont également révélé l'absence totale de journaux d'information sur les chaînes Dava, Qimam et Al Watan, ainsi qu'une quasi-absence de journaux d'information sur la chaîne Chinguit. En outre, une interruption totale de la diffusion a été constatée sur les radios Tanwir et Mauritanide, tandis que des interruptions répétées ont été relevées sur Radio Kobeni, qui s'appuie entièrement sur la rediffusion d'anciens programmes issus des archives.

Ces données mettent en évidence une faiblesse structurelle des capacités de production de la plupart des médias audiovisuels privés. Cette situation a conduit certaines chaînes de télévision à recourir presque exclusivement à la rediffusion des programmes audiovisuels de Radio Mauritanie, ce qui traduit la faiblesse de la production propre et la diminution du niveau de diversité des contenus médiatiques proposés.

Il convient également de souligner que les accords de coopération ou de partenariat conclus entre Radio Mauritanie et certaines chaînes de télévision privées doivent être établis conformément aux procédures légales et réglementaires en vigueur, notamment à la décision n° 2025-58 du 25 novembre 2025, et faire l'objet d'une notification préalable à la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel avant leur mise en œuvre.



Conclusion

Les résultats du présent rapport font apparaître des disparités manifestes dans le niveau de respect du principe du pluralisme au sein du paysage audiovisuel national. Ces disparités se traduisent par des déséquilibres notables entre les médias publics et les médias privés, ainsi que dans la répartition des contenus entre les différents acteurs politiques et sociaux.

Alors que les médias publics se caractérisent par l'abondance de leur production et la régularité de leur diffusion, ils connaissent un déséquilibre dans la répartition du temps d'antenne, notamment en raison de la faible présence de l'opposition, face à la prépondérance du Gouvernement et de la majorité. Cette situation constitue un manquement aux principes d'équilibre et d'équité consacrés par la loi.

Quant aux médias privés, malgré une certaine diversité dans les couvertures proposées, ils sont confrontés à des défis structurels liés à la faiblesse de leurs capacités de production, à l'absence de journaux d'information sur certaines chaînes, aux interruptions de diffusion de certaines stations de radio, ainsi qu'à une dépendance excessive à l'égard de la rediffusion, ce qui limite la qualité et la diversité des contenus médiatiques.

Il est également constaté que la présence des langues nationales, malgré son importance quantitative, ne traduit pas un véritable équilibre dans la représentation des différents acteurs. On relève notamment la faible présence de l'opposition et des conseils régionaux, ainsi que la quasi-absence de ces langues dans les médias privés.

En conséquence, il peut être affirmé que le pluralisme médiatique demeure, dans sa situation actuelle, partiel et inégal. Cette situation appelle la mise en œuvre de mesures réglementaires et professionnelles visant à garantir un équilibre effectif reflétant la diversité politique, sociale et culturelle de la société.





Recommandations

- Imposer à Radio Mauritanie et à la Télévision de Mauritanie de signer les cahiers des charges et obligations ainsi que les contrats-programmes prévus par la loi n° 2010-045, afin de garantir la clarté des responsabilités et des obligations liées au service public ;
- Mettre en œuvre l'article 5 de la loi n° 2022-022, afin de permettre à l'opposition de bénéficier d'un tiers du temps d'antenne réparti entre le Gouvernement et la majorité, d'une part, et l'opposition, d'autre part, conformément au principe du pluralisme et de l'équilibre du discours médiatique ;
- Renforcer l'équilibre dans la répartition du temps consacré aux langues nationales au sein des médias publics et élaborer des journaux d'information détaillés dans ces langues, plutôt que de se limiter à résumer les contenus des journaux produits en arabe ;
- Procéder à une évaluation financière globale des institutions audiovisuelles privées, afin de s'assurer de leur viabilité.
- Réviser et actualiser les cahiers des charges et obligations applicables aux entreprises médiatiques afin de les mettre en conformité avec les modifications introduites par la loi n° 2024/024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/045 relative à la communication audiovisuelle ;
- Imposer aux chaînes privées de produire des programmes et des journaux dans les langues nationales, afin de renforcer la diversité culturelle, linguistique et ethnique ;
- Réexaminer les accords de rediffusion conclus entre les chaînes privées et Radio Mauritanie, afin de garantir l'égalité des chances entre les différents acteurs et d'éviter toute situation de monopole ou d'orientation unilatérale des contenus médiatiques ;
- Renforcer la présence des collectivités locales et régionales dans les couvertures d'information et les programmes ;
- Améliorer la représentation de la société civile et des acteurs locaux et soutenir les programmes mettant en lumière le développement local et les conseils régionaux.





RAPPORT ANNUEL | 2025



معطيات عامة

DONNEES GENERALES





RAPPORT ANNUEL | 2025

Les institutions médiatiques étudiées

المؤسسات الإعلامية محل الدراسة

عدد الإذاعات : 04 (01 عمومية و 03 خصوصية)

Nombre de stations radios 04 : (1 publique et 3 privées)



الإذاعات العمومية
Radios publiques



الإذاعات الخاصة
Radios privées

عدد القنوات التلفزيونية : 09 (01 عمومية و 08 خصوصية)

Nombre de chaînes de télévision 09 : (1 publique et 8 privées)



القنوات العمومية
Chaines publiques



القنوات الخاصة
Chaines privées

عدد القنوات التلفزيونية : 09 قنوات (01 عمومية و 08 خصوصية)

Nombre de chaînes de télévision 09: (1 publique et 8 privées)



Télévision EL MAURITANIA

القنوات العمومية
Chaines publiques



القنوات الخاصة
Chaines privées

Les catégories étudiées

الفئات محل الدراسة

المعارضة
OPPOSITION

نشاطات رئيس الجمهورية
Activités du Président de la République

الهيئات المحلية والجهوية
ENTITES REGIONALES

الحكومة
GOUVERNEMENT

المجتمع المدني
SOCIETE CIVILE

الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية
La majorité soutient le président de la République

الفترة المدروسة ما بين 01 يناير إلى 31 دجبر 2025
période d'étude du 01 Janvier au 31 Décembre 2025



العدد الكلي لساعات البث في وسائل الإعلام السمعية البصرية
العمومية والخاصة

Nombre total d'heures de diffusion dans
les médias audiovisuels publics et privés

الوقت الكلي في الإعلام
العمومي والخاص

Volume horaire dans les journaux
par Média public et privé

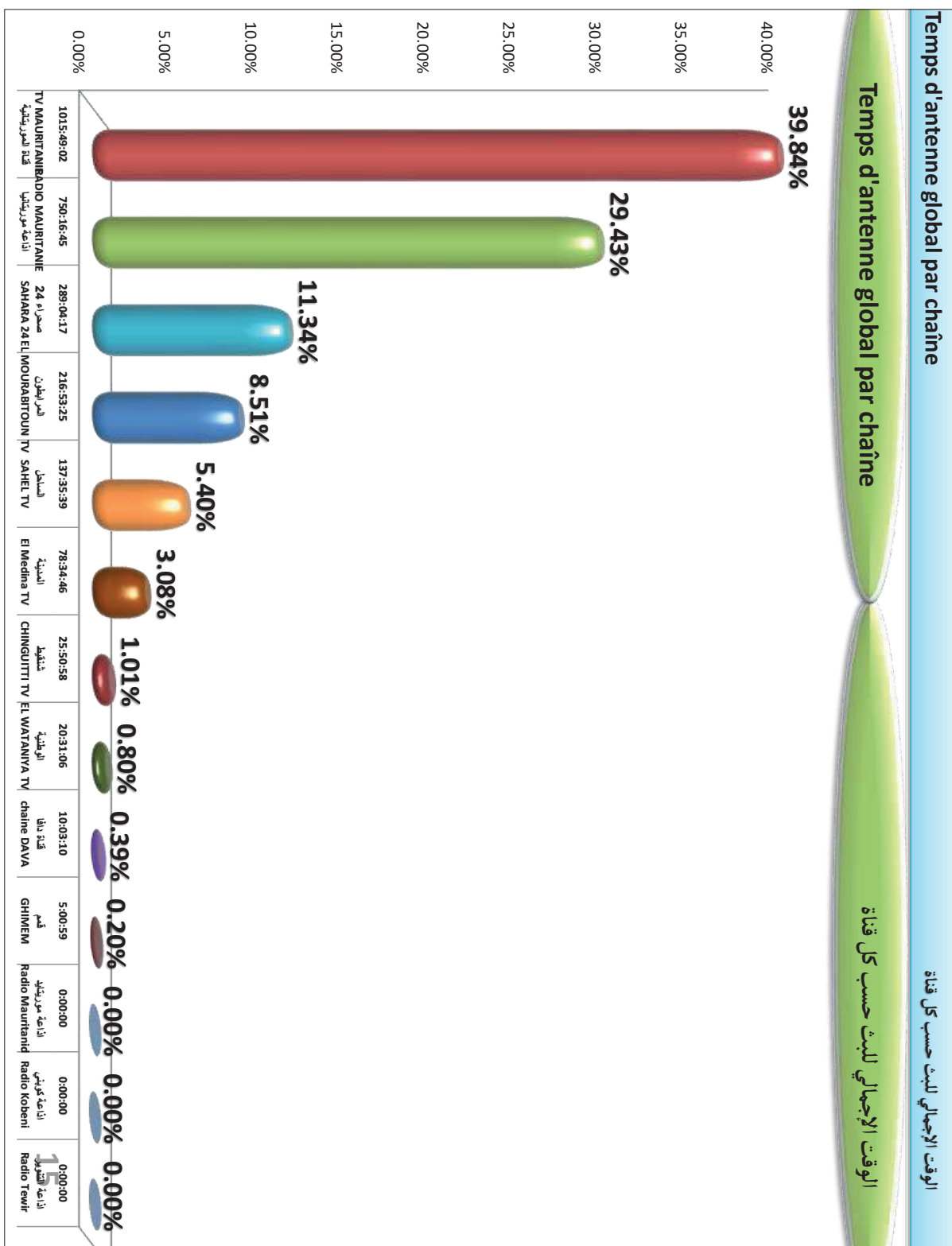
Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
TV MAURITANIE	1015:49:02	39,84%
قناة الموريتانية		
RADIO MAURITANIE	750:16:45	29,43%
إذاعة موريتانيا		
صحراء 24	289:04:17	11,34%
SAHARA 24		
البريطون	216:53:25	8,51%
EL MOURABITOUN TV		
الساحل	137:35:39	5,40%
SAHEL TV		
المدينة	78:34:46	3,08%
El Medina TV		
المنطقة	25:50:58	1,01%
CHINGUITTI TV		
الوطنية	20:31:06	0,80%
EL WATANIYA TV		
قناة دافا	10:03:10	0,39%
chaîne DAVA		
فيم	5:00:59	0,20%
GHIMEM		
إذاعة موريتانيا	0:00:00	0,00%
Radio Mauritanid		
إذاعة كوني	0:00:00	0,00%
Radio Kobeni		
إذاعة التبووير	0:00:00	0,00%
Radio Tevir		
Total	2549:40:07	100,00%
		14



Temps d'antenne global par entités tous médias(journaux)

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات

Par Entité

حسب المجموعات

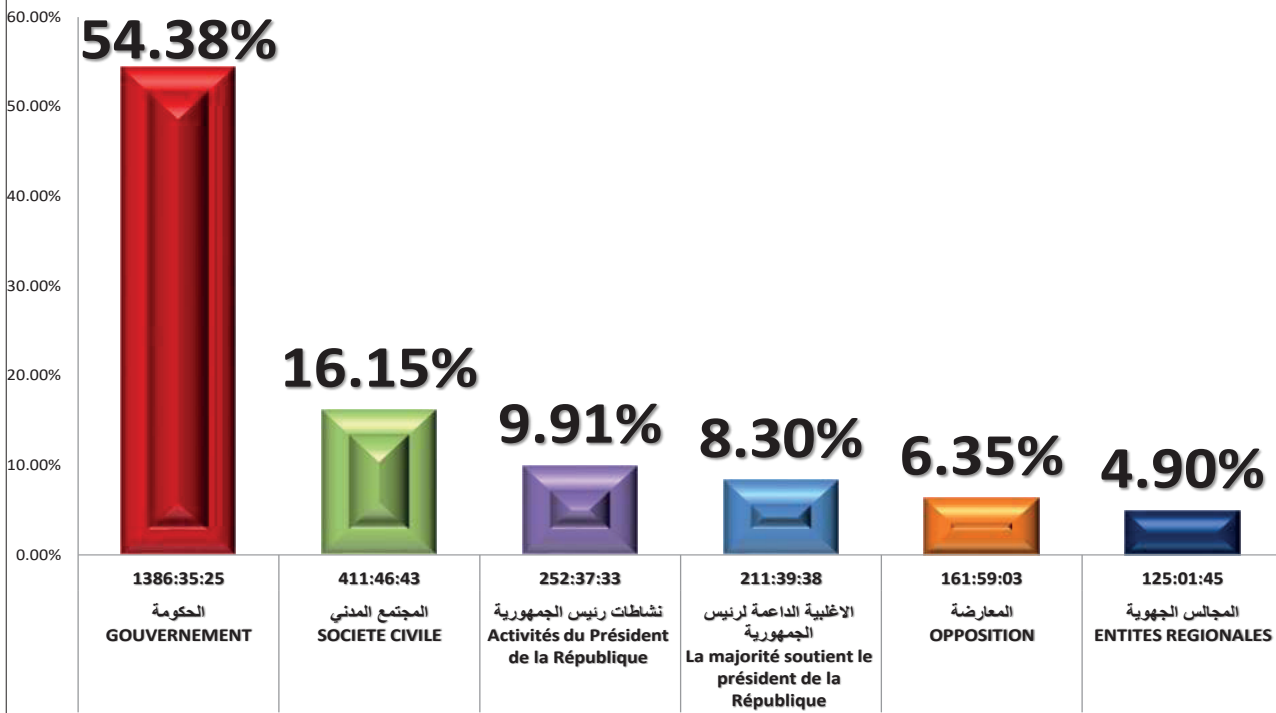
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	1386:35:25	54,38%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	411:46:43	16,15%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	252:37:33	9,91%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	211:39:38	8,30%
المعارضة OPPOSITION	161:59:03	6,35%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	125:01:45	4,90%
Total	2549:40:07	100,00%

Temps d'antenne global par entités tous médias

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات

Par Entité

حسب المجموعات



الوقت الكلي في الإعلام العمومي والخاص

Volume horaire dans les journaux par Média public et privé

Temps d'antenne global par chaîne (journaux)

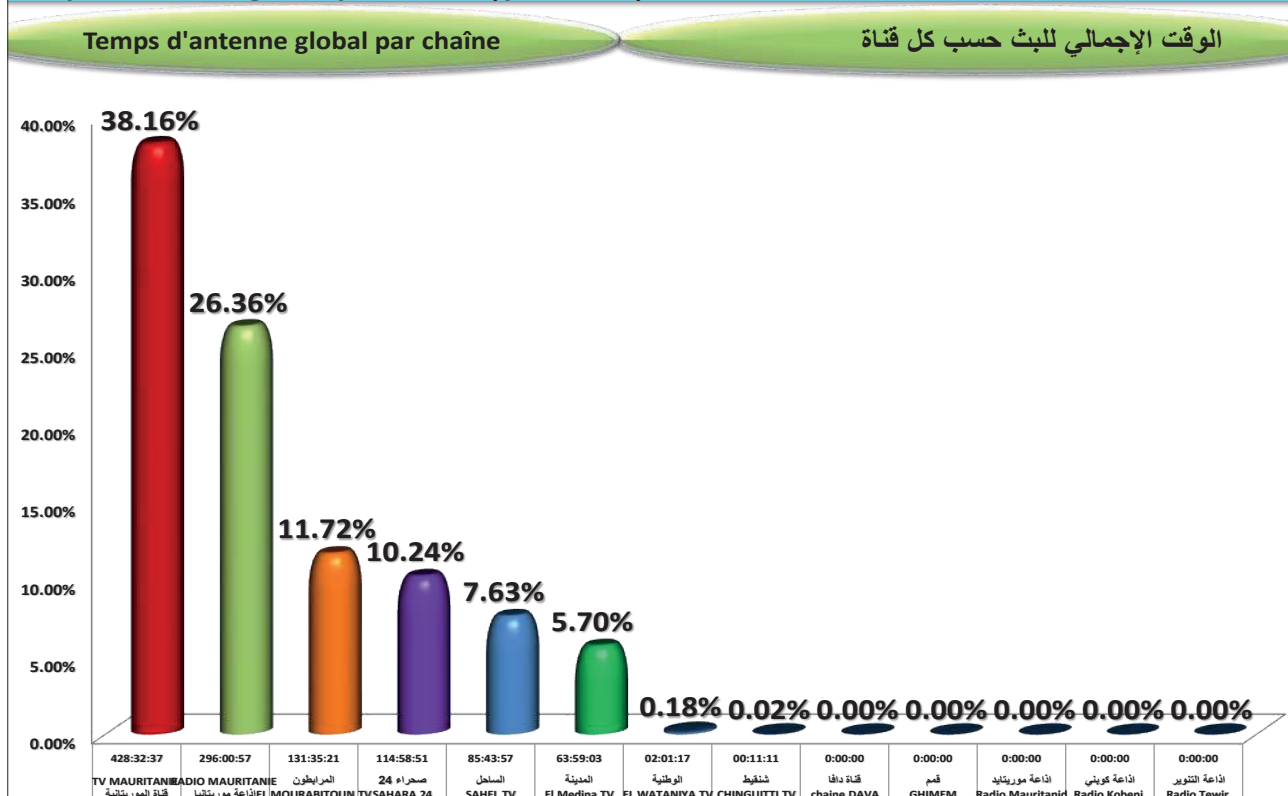
الوقت الإجمالي للبث حسب قناة (في النشرات)

Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

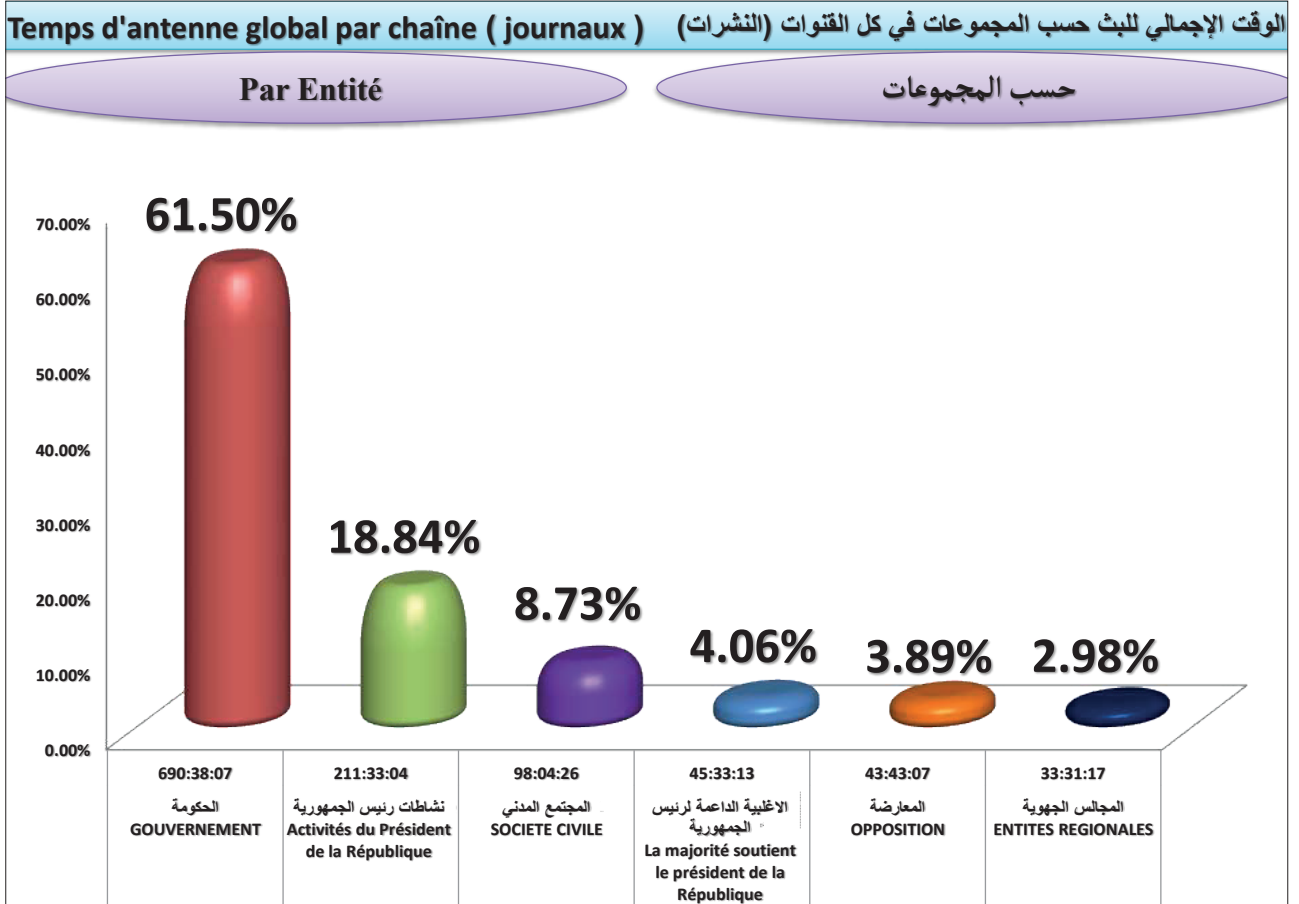
القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
TV MAURITANIE		
قناة الموريتانية	428:32:37	38,16%
RADIO MAURITANIE		
إذاعة موريتانيا	296:00:57	26,36%
المرايطون		
EL MOURABITOUN TV	131:35:21	11,72%
صحراء 24		
SAHARA 24	114:58:51	10,24%
الساحل		
SAHEL TV	85:43:57	7,63%
المدينة		
El Medina TV	63:59:03	5,70%
الوطنية		
EL WATANIYA TV	02:01:17	0,18%
شنقيط		
CHINGUITTI TV	00:11:11	0,02%
قناة دافا		
chaine DAVA	0:00:00	0,00%
قهم		
GHIMEM	0:00:00	0,00%
إذاعة موريتايد		
Radio Mauritanid	0:00:00	0,00%
إذاعة كوبني		
Radio Kobeni	0:00:00	0,00%
إذاعة التوير		
Radio Tewir	0:00:00	0,00%
Total	1123:03:14	100,00%

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة (في النشرات) Temps d'antenne global par chaîne (journaux)



الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات (النشرات) Temps d'antenne global par chaîne (journaux)

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	690:38:07	61,50%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	211:33:04	18,84%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	98:04:26	8,73%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	45:33:13	4,06%
المعارضة OPPOSITION	43:43:07	3,89%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	33:31:17	2,98%
Total	1123:03:14	100,00%



**وقت البث على مستوى البرامج
في الإعلام العمومي و الخاص**

**Temps d'antenne dans les
émissions par Médias public et privé**

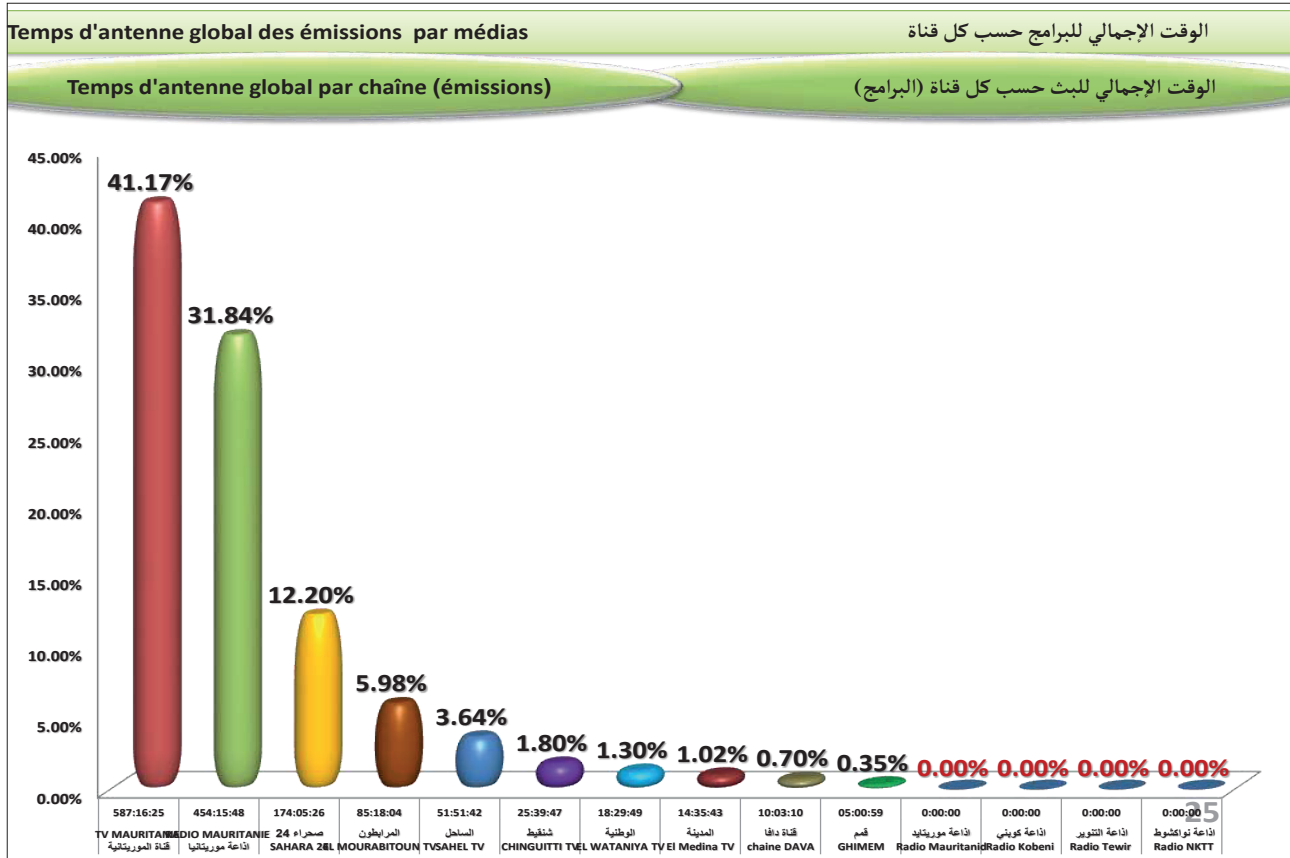
Temps d'antenne global des émissions par médias

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Temps d'antenne global par chaîne (émissions)

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة (البرامج)

القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
TV MAURITANIE قناة الموريتانية	587:16:25	41,17%
RADIO MAURITANIE إذاعة موريتانيا	454:15:48	31,84%
SAHARA 24 صحراء 24	174:05:26	12,20%
EL MOURABITOUN TV المرابطون	85:18:04	5,98%
SAHEL TV الساحل	51:51:42	3,64%
CHINGUITTI TV تشينغيط	25:39:47	1,80%
EL WATANITYA TV الوطنية	18:29:49	1,30%
El Medina TV إذاعة دافا	14:35:43	1,02%
chaîne DAVA قناة دافا	10:03:10	0,70%
GHIMEM غيم	05:00:59	0,35%
Radio Mauritanid إذاعة موريتانيد	0:00:00	0,00%
Radio Kobeni إذاعة كوبيني	0:00:00	0,00%
Radio Tewir إذاعة التوير	0:00:00	0,00%
Radio NKT إذاعة نوكتو	0:00:00	0,00%
Total	1426:36:53	100,00%



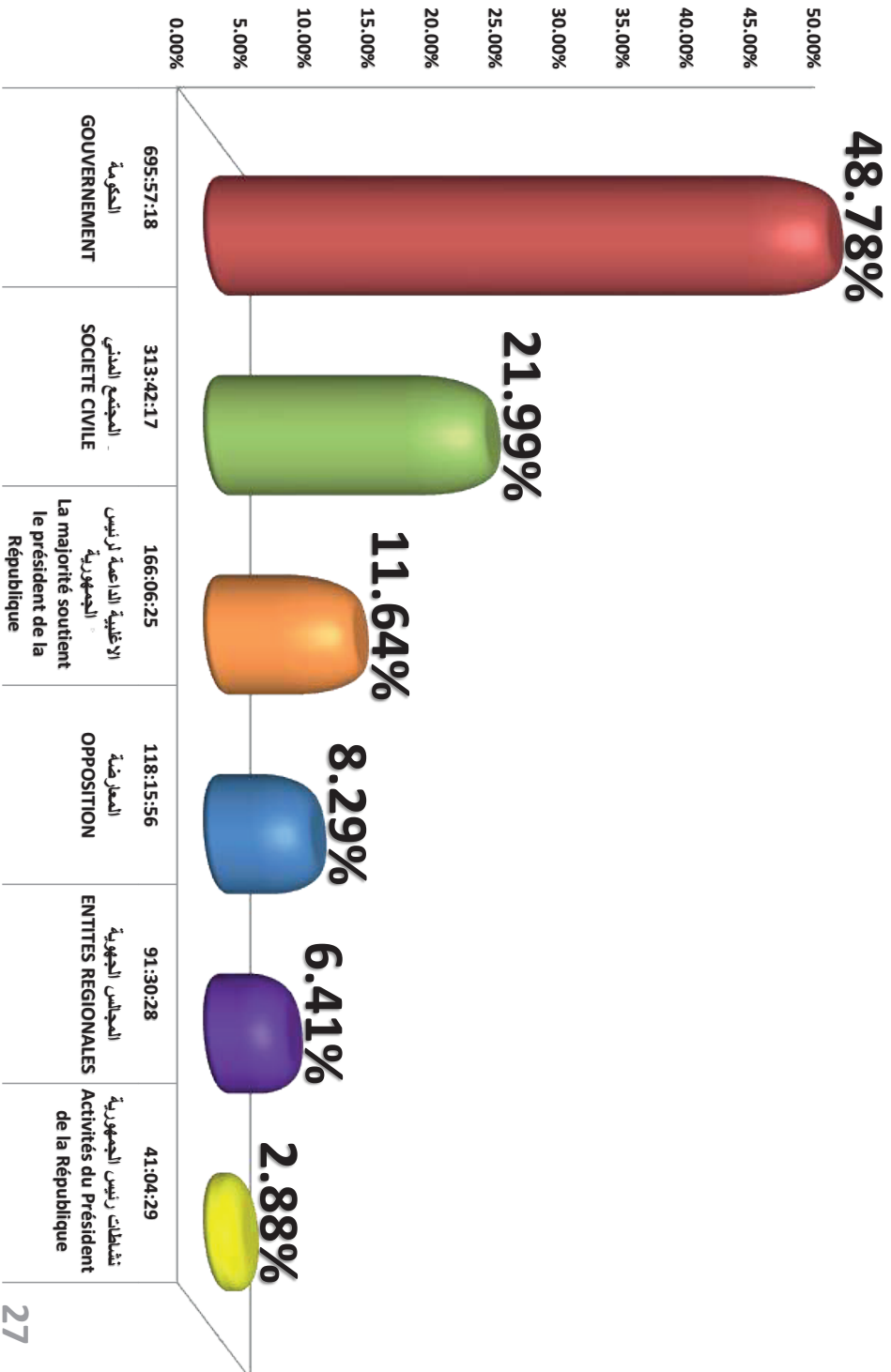
Par Entité	حسب المجموعات	
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	695:57:18	48,78%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	313:42:17	21,99%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	166:06:25	11,64%
المعارضة OPPOSITION	118:15:56	8,29%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	91:30:28	6,41%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	41:04:29	2,88%
Total	1426:36:53	100,00%

Temps d'antenne global par chaîne (émissions)

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات (البرامج)

Par Entité

حسب المجموعات





السلطة العليا للصحافة اللغات الوطنية Langue Nationales

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales



اللغات الوطنية

الوقت الكلي في العلام الإعمومي
والخاص «اللغات الوطنية»



Volume horaire dans les journaux par Média public et privé (Langue Nationales)



Langue Nationales :
Pulaar, Soninké, Wolof

اللغات الوطنية :
البولارية ، السوننكية ، الولفية

مجموع وقت بث ونسبة اللغات الوطنية من الوقت الإجمالي
Total Pourcentage des langues nationales

الوقت الإجمالي
2549:40:07
Temps total

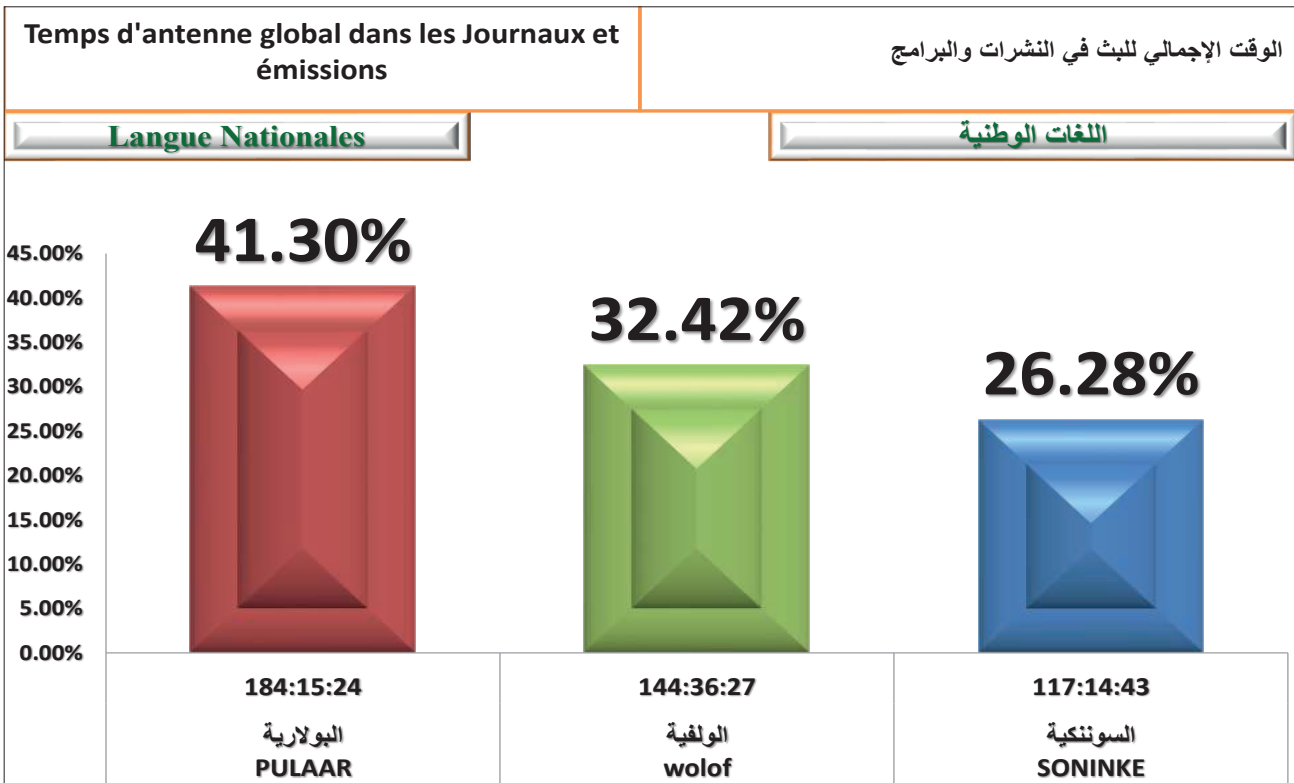
446:06:34

نسبة اللغات الوطنية من الوقت
الإجمالي : 2549:40:07

Pourcentage des langues nationales du temps total

17,50 %

Temps d'antenne global dans les Journaux et émissions		الوقت الإجمالي للبث في النشرات والبرامج
Langue Nationales		اللغات الوطنية
اللغة Langue	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
البولارية PULAAR	184:15:24	41,30%
الولفية wolof	144:36:27	32,42%
السوننكية SONINKE	117:14:43	26,28%
Total	446:06:34	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales

اللغات الوطنية

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Temps d'antenne global par chaîne



السلطة العليا للصحافة و السمعيات البصرية
HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

الوقت الكلي في العلام الإعمومي
والخاص «اللغات الوطنية»



Volume horaire dans les
journaux par Média public et privé
(Langue Nationales)



Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Langue Nationales : Pullar

اللغات الوطنية : البولارية

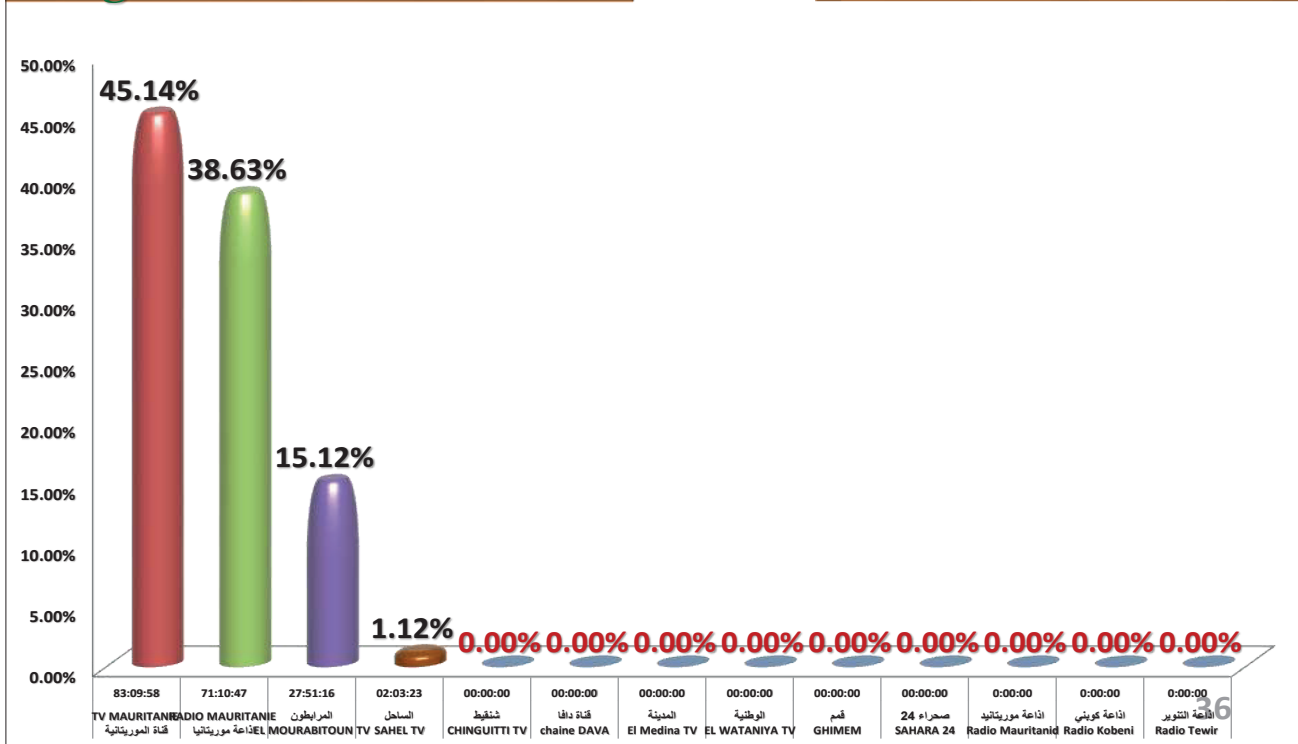
القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
TV MAURITANIE قناة الموريتانية	83:09:58	45,14%
RADIO MAURITANIE إذاعة موريتانيا	71:10:47	38,63%
EL MOURABITOUN TV المرابطون	27:51:16	15,12%
SAHEL TV الساحل	02:51:30	1,12%
CHINGUITTI TV شنتقيط	00:00:00	0,00%
chaîne DAVA قناة دافا	00:00:00	0,00%
El Medina TV المدينة	00:00:00	0,00%
EL WATANIYA TV الوطنية	00:00:00	0,00%
GHIMEM قلم	00:00:00	0,00%
SAHARA 24 صحراء 24	00:00:00	0,00%
Radio Mauritaniid إذاعة موريتانييد	0:00:00	0,00%
Radio Kobeni إذاعة كويني	0:00:00	0,00%
Radio Tewir إذاعة التنوير	0:00:00	0,00%
Total	184:15:24	100,00%

Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Langue Nationales : Pullar

اللغات الوطنية : البولارية



Temps d'antenne global par chaîne

Temps d'antenne global par chaîne

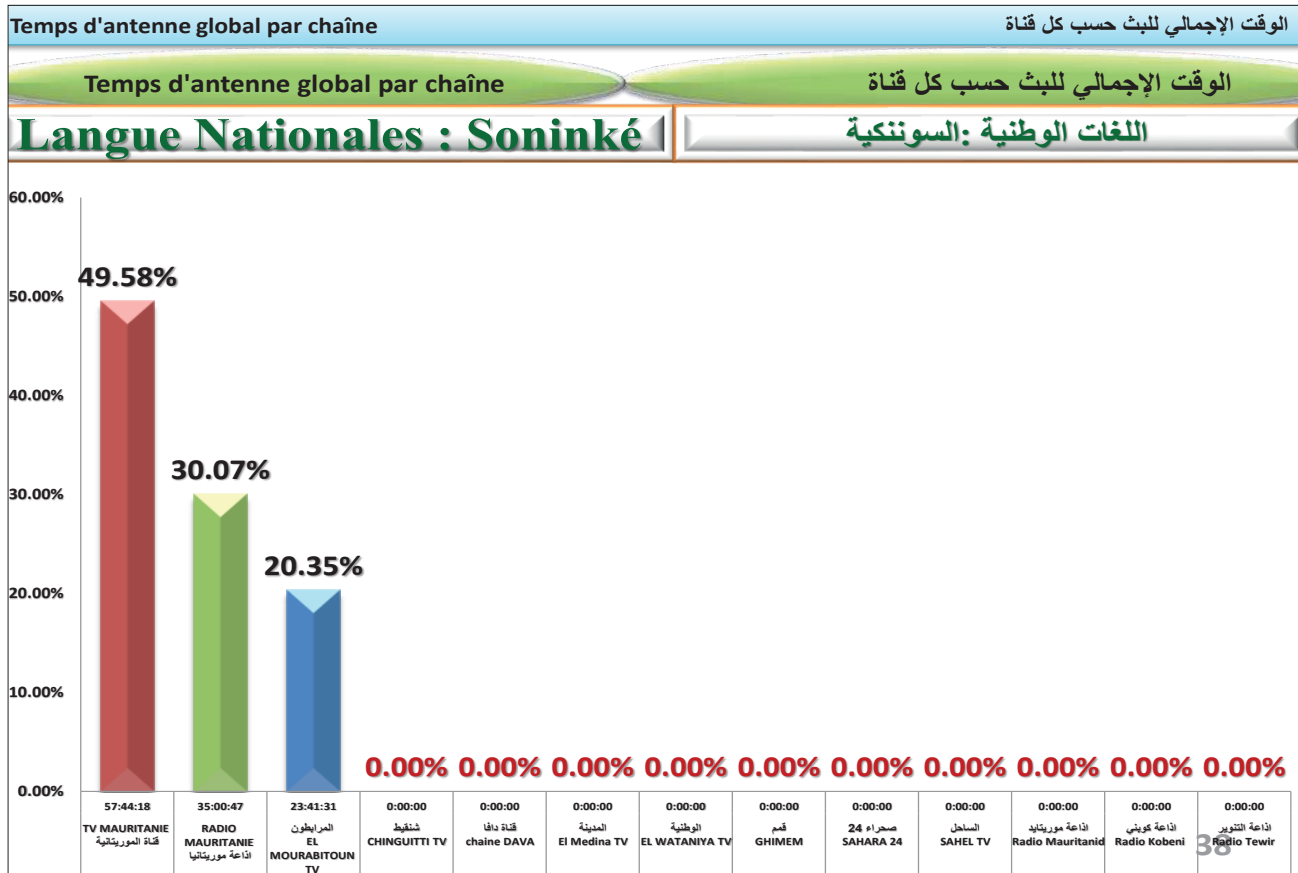
الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Langue Nationales : Soninké

اللغات الوطنية : السوننكية

القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
TV MAURITANIE	57:44:18	49,58%
قناة الموريتانية RADIO MAURITANIE	35:00:47	30,07%
إذاعة موريتانيا المربطون EL MOURABITOUN TV	23:41:31	20,35%
شبيط CHINGUITTI TV	0:00:00	0,00%
قناة دانا chaîne DAVA	0:00:00	0,00%
المدنية El Medina TV	0:00:00	0,00%
الوطنية EL WATANIVA TV	0:00:00	0,00%
تيم GHIMEM	0:00:00	0,00%
صحراء 24 SAHARA 24	0:00:00	0,00%
الساحل SAHEL TV	0:00:00	0,00%
إذاعة موريتانيا Radio Mauritanid	0:00:00	0,00%
إذاعة كوني Radio Kobeni	0:00:00	0,00%
إذاعة التوتير Radio Tewir	0:00:00	0,00%
Total	116:26:36	100,00%



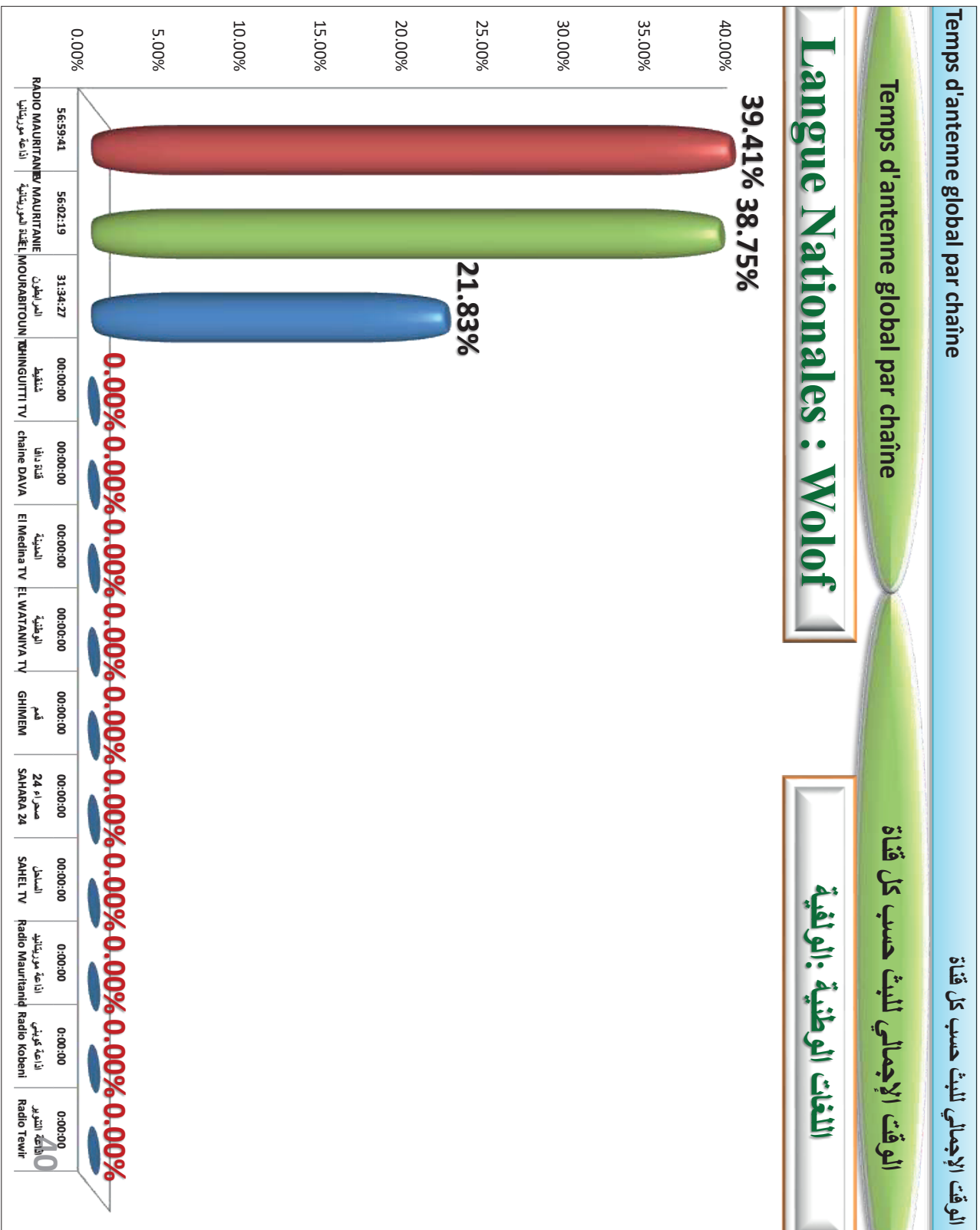
Temps d'antenne global par chaîne

الوقت الإجمالي للبث حسب كل قناة

Langue Nationales : Wolof

اللغات الوطنية : اللوفية

القنوات	وقت البث	النسبة المئوية
Médias (TV - Radio)	Temps d'antenne	Pourcentage
RADIO MAURITANIE	56:59:41	39,41%
TV MAURITANIE	56:02:19	38,75%
EL MOURABITOUN TV	31:34:27	21,83%
CHINGUITTI TV	00:00:00	0,00%
chaine DAVA	00:00:00	0,00%
El Medina TV	00:00:00	0,00%
EL WATANIYA TV	00:00:00	0,00%
GHIMEM	00:00:00	0,00%
SAHARA 24	00:00:00	0,00%
SAHEL TV	00:00:00	0,00%
Radio Mauritaniid	0:00:00	0,00%
Radio Kobeni	0:00:00	0,00%
Radio Tewir	0:00:00	0,00%
Total	144:36:27	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales

اللغات الوطنية

الوقت الإجمالي للبث
حسب المجموعات



Temps d'antenne
global Par Entité



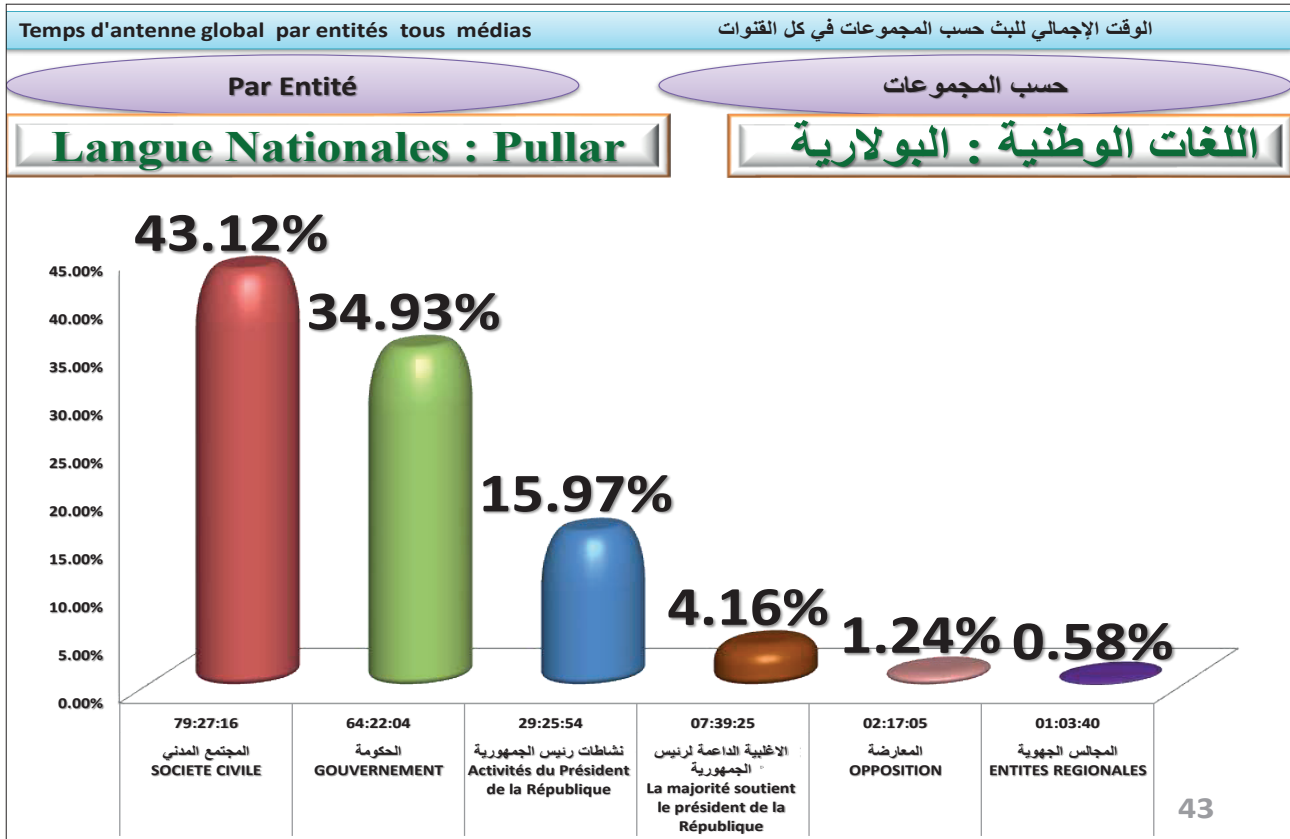
Par Entité

حسب المجموعات

Langue Nationales : Pullar

اللغات الوطنية البولارية

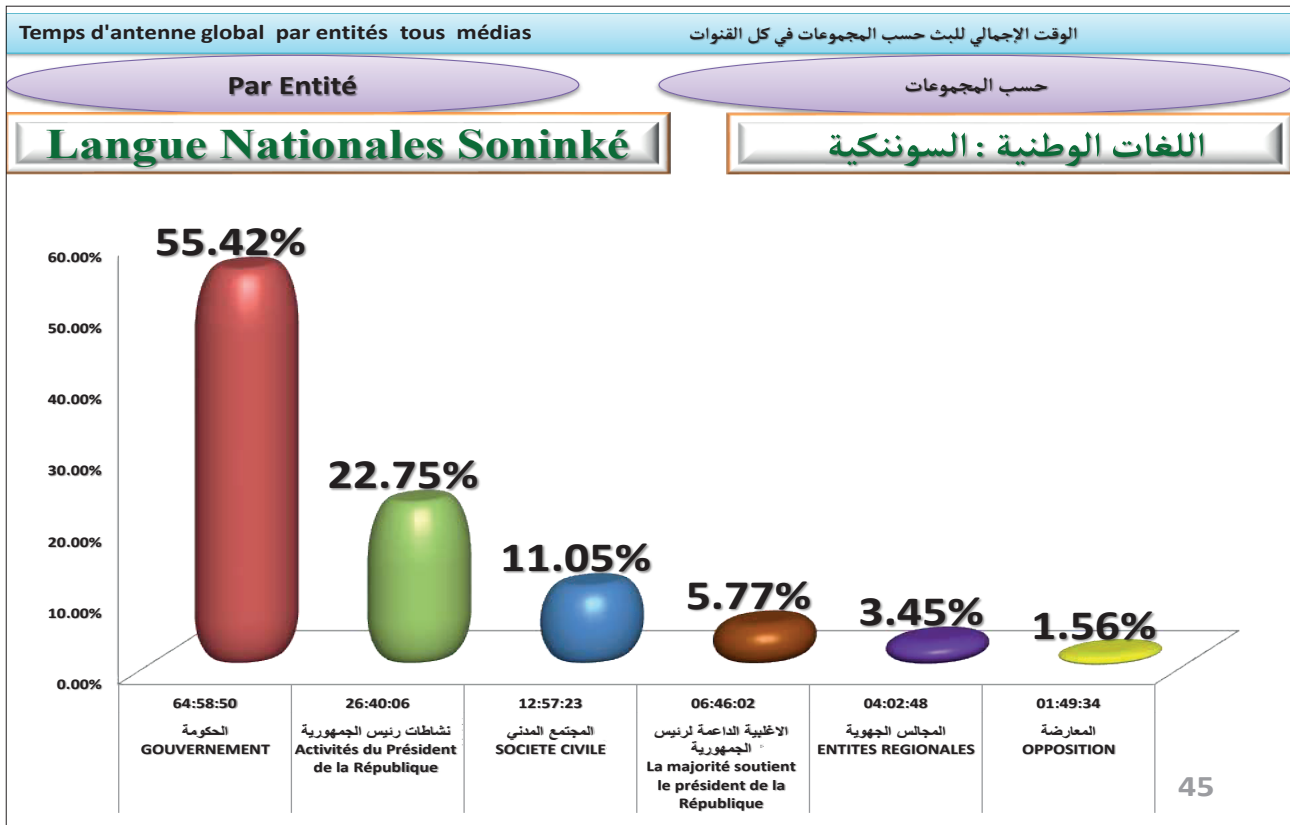
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	79:27:16	43,12%
الحكومة GOUVERNEMENT	64:22:04	34,93%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	29:25:54	15,97%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	07:39:25	4,16%
المعارضة OPPOSITION	02:17:05	1,24%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:03:40	0,58%
Total	184:15:24	100,00%



Par Entité | حسب المجموعات

Langue Nationales Soninké | **اللغات الوطنية : السوننكية**

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	64:58:50	55,42%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	26:40:06	22,75%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	12:57:23	11,05%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	06:46:02	5,77%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	04:02:48	3,45%
المعارضة OPPOSITION	01:49:34	1,56%
Total	117:14:43	100,00%



Temps d'antenne global par entités tous médias

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات

Par Entité

حسب المجموعات

Langue Nationales : Wolof

اللغات الوطنية : الولفية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	72:48:35	50,35%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	32:49:07	22,69%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	31:12:55	21,59%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	03:14:58	2,25%
المعارضة OPPOSITION	03:11:25	2,21%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:19:27	0,92%
Total	144:36:27	100,00%

Temps d'antenne global par entités tous médias

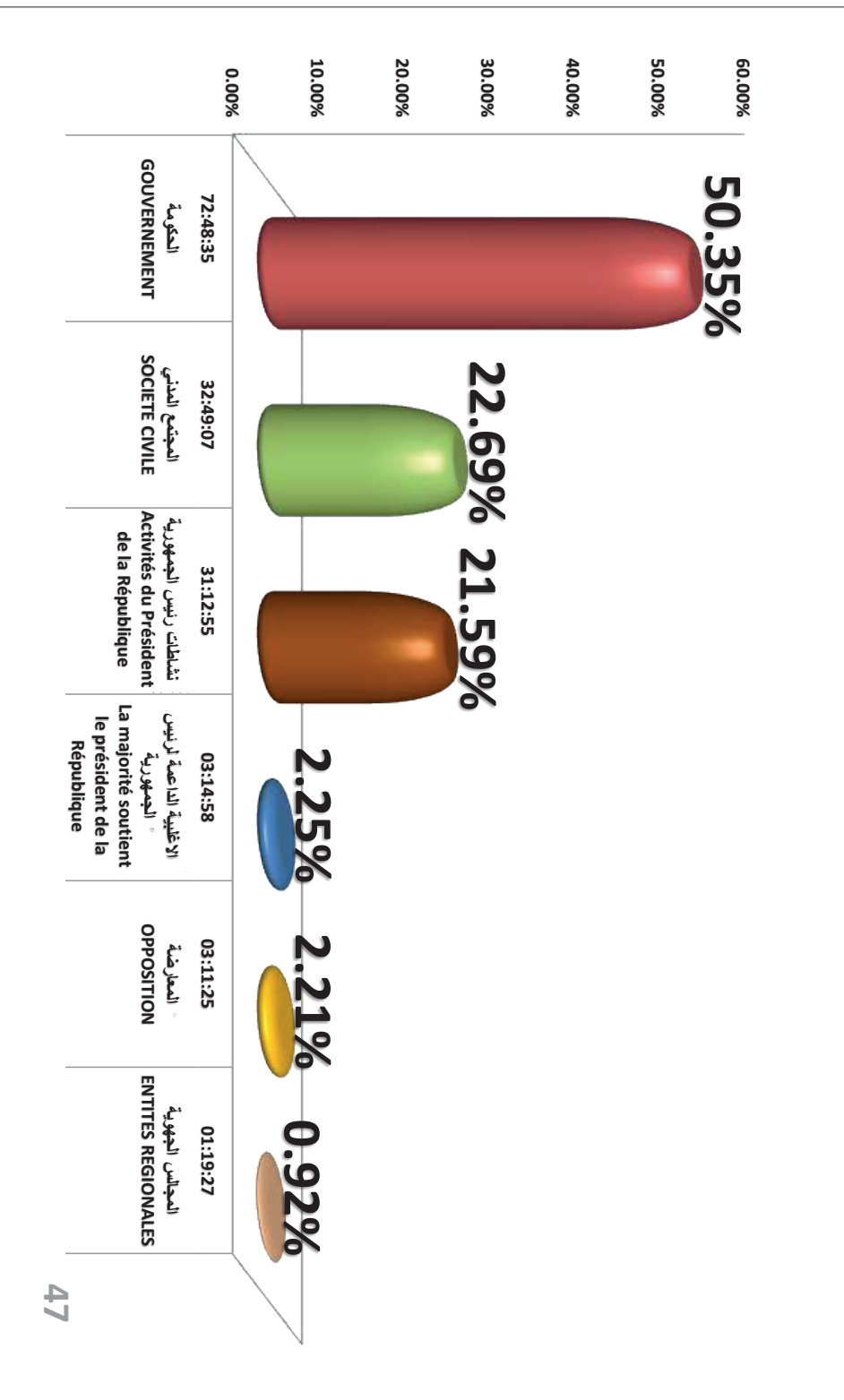
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في كل القنوات

Par Entité

حسب المجموعات

Langue Nationales : Wolof

اللغات الوطنية : الولفية



47

السلطة العليا للصحافة والسمعيات البصرية
Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel



الإعلام العمومي Médias publics

التعددية السياسية في الفترة من 01 يناير إلى 31 ديسمبر 2025 Pluralisme politique du 1er janvier au 31 décembre 2025

Médias publics

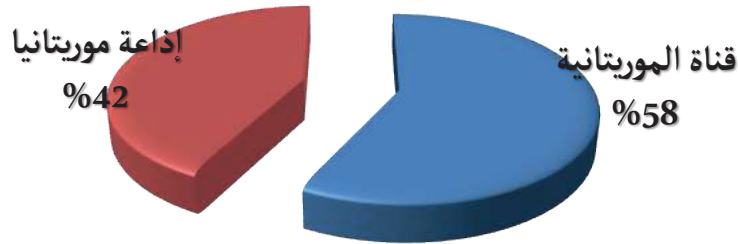
الإعلام العمومي

Tranche horaire des émissions
et journaux suivis

الحيز الزمني للبرامج و النشرات المرصودة

اسم القناة أو الإذاعة	المجموع	النسبة المئوية
Nom Chaine ou Radio	Total	Pourcentage
قناة الموريتانية	1015:49:02	57,52%
إذاعة موريتانيا	750:16:45	42,48%
Total	1766:05:47	100,00%

حسب مدة البث
Selon la durée de diffusion



Médias publics

الإعلام العمومي



قناة الموريتانية

Elmoritania

1015:49:02

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

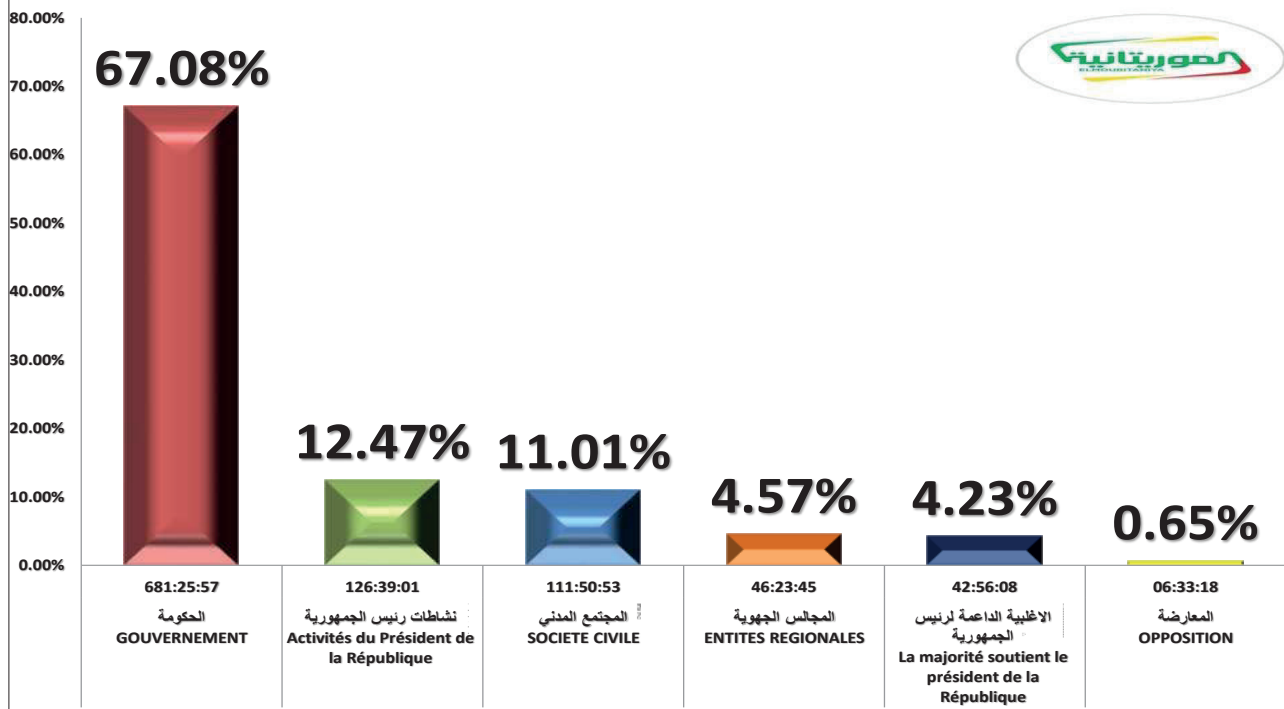
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	681:25:57	67,08%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	126:39:01	12,47%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	111:50:53	11,01%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	46:23:45	4,57%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	42:56:08	4,23%
المعارضة OPPOSITION	06:33:18	0,65%
Total	1015:49:02	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

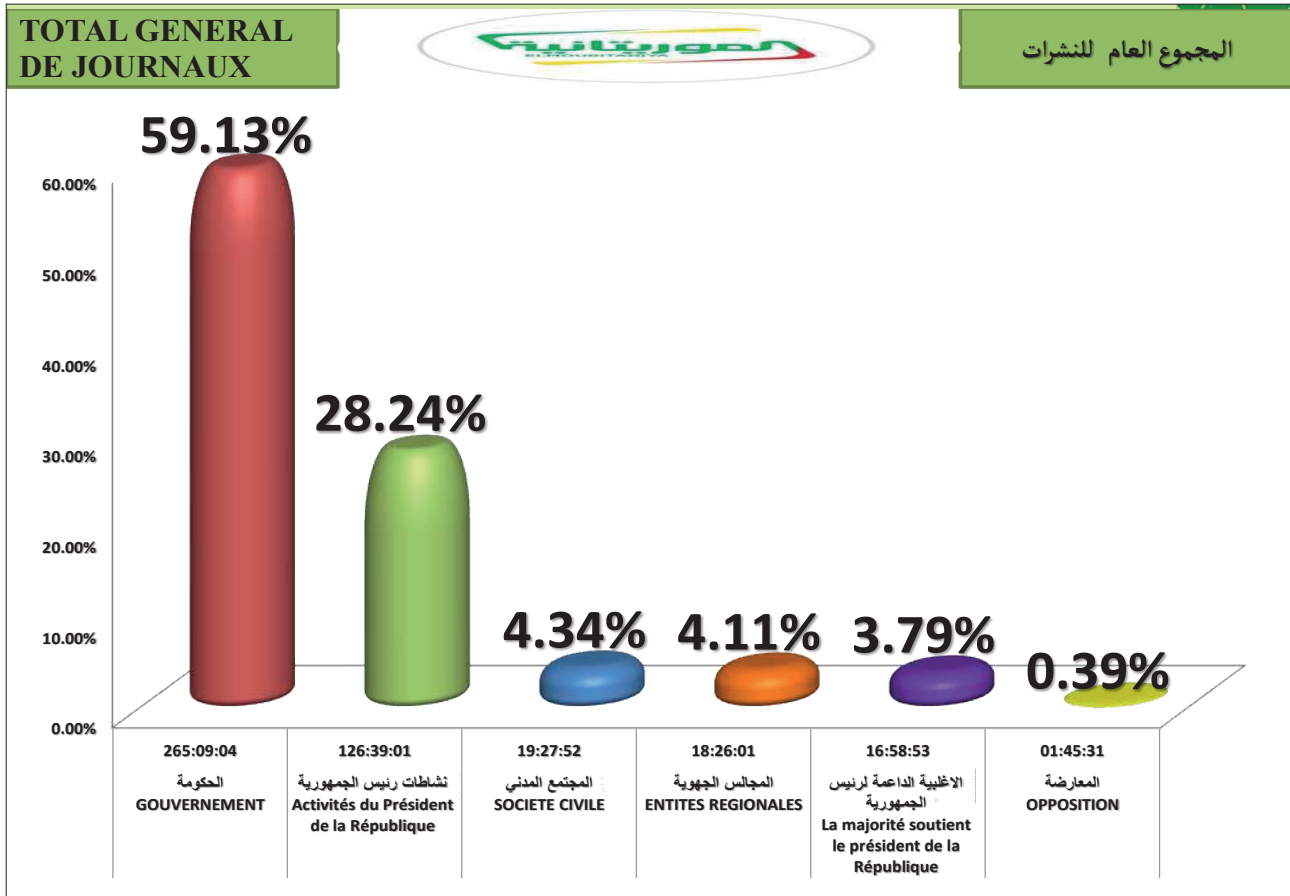
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات





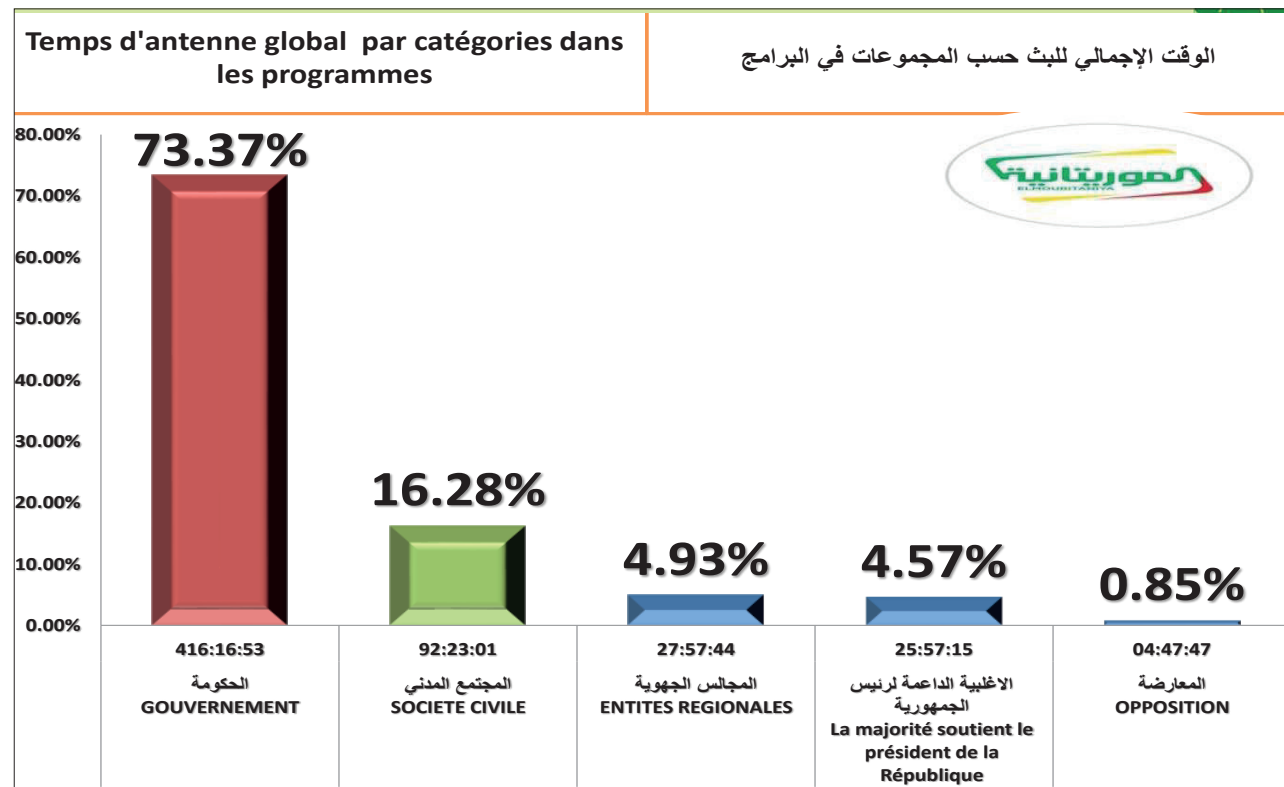
النشرات الإخبارية في قناة الموريتانية

TOTAL GENERAL DE JOURNAUX			المجموع العام للنشرات
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage	
الحكومة GOUVERNEMENT	265:09:04	59,13%	
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	126:39:01	28,24%	
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	19:27:52	4,34%	
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	18:26:01	4,11%	
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	16:58:53	3,79%	
المعارضة OPPOSITION	01:45:31	0,39%	
Total	448:26:22	100,00%	



البرامج في قناة الموريتانية

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
		
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	416:16:53	73,37%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	92:23:01	16,28%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	27:57:44	4,93%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	25:57:15	4,57%
المعارضة OPPOSITION	04:47:47	0,85%
Total	567:22:40	100,00%



Médias publics



الإعلام العمومي

اللغات الوطنية :
البولارية ، السوننكية ، الولفية

Langue
Nationales:
Pulaar, Soninké, Wolof

Langue Nationales

اللغات الوطنية

قناة الموريتانية



Elmoritania

الوقت الإجمالي للقناة 1015:49:02
Temps total

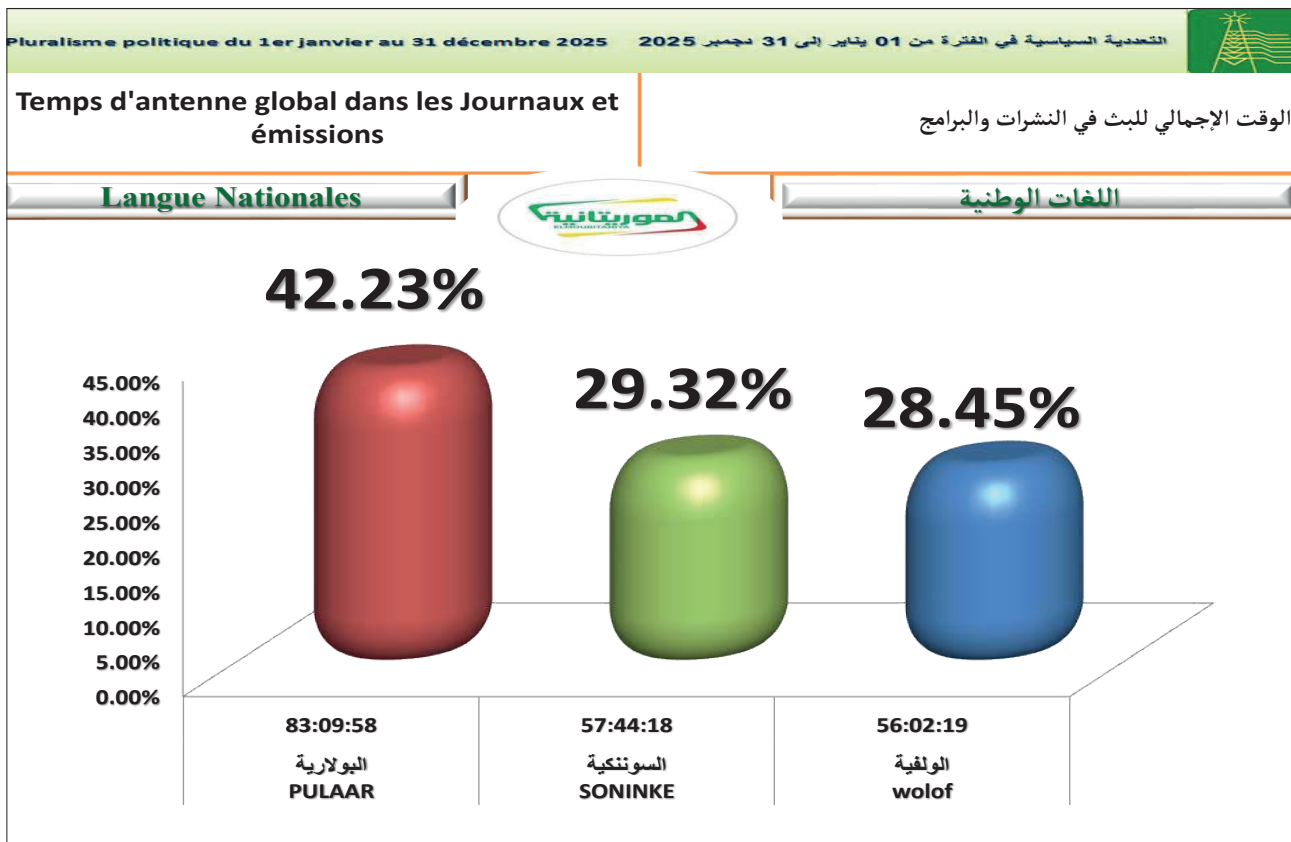
196:56:35

نسبة اللغات الوطنية في قناة الموريتانية من الوقت
الإجمالي

Pourcentage des langues nationales diffusées à la télévision
Elmoritania, par rapport au temps d'antenne total.

19,39%

Temps d'antenne global dans les Journaux et émissions		الوقت الإجمالي للبث في النشرات والبرامج
Langue Nationales		اللغات الوطنية
اللغة Langue	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
البولارية PULAAR	83:09:58	42,23%
السوننكية SONINKE	57:44:18	29,32%
الولفية wolof	56:02:19	28,45%
Total	196:56:35	100,00%



Langue Nationales



اللغات الوطنية

الوقت الكلي للنشرات
في قناة الموريتانية



Volume horaire dans le
chaine Elmoritania



Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Pulaar

اللغات الوطنية : البولارية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	24:54:07	56,87%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	16:35:02	37,87%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:32:53	3,54%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:25:33	0,97%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:12:26	0,47%
المعارضة OPPOSITION	00:07:19	0,28%
Total	43:47:20	100,00%

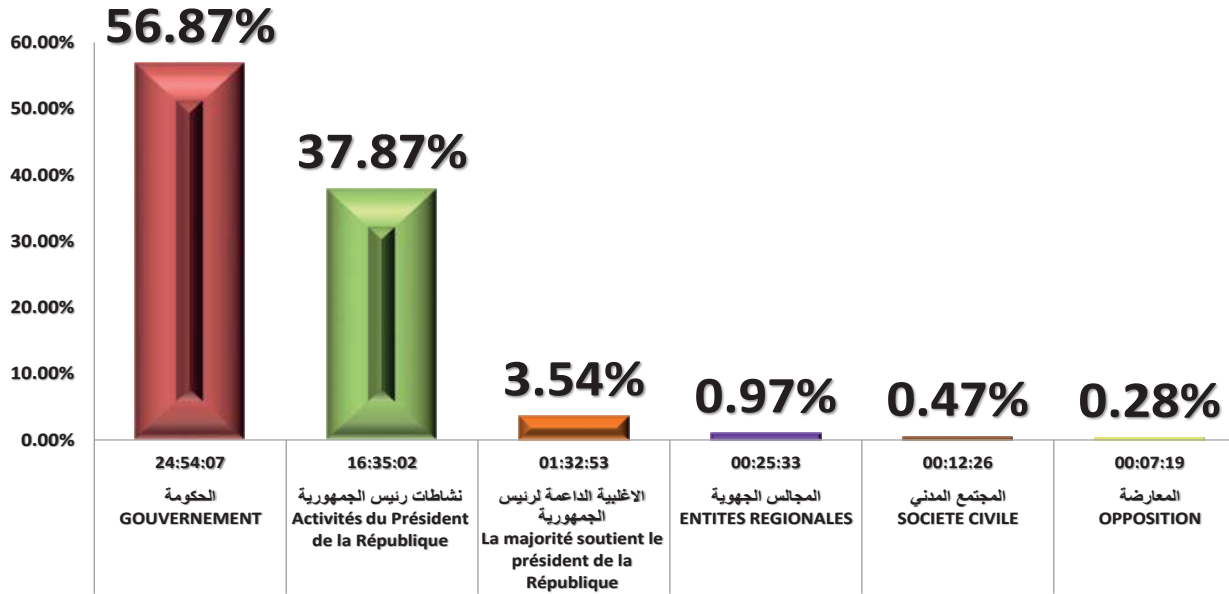
Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Pulaar



اللغات الوطنية : البولارية



Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Soninké



اللغات الوطنية : السونكية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	28:24:43	63,25%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	14:15:53	31,76%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:20:07	2,97%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:32:50	1,22%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	00:16:10	0,60%
المعارضة OPPOSITION	00:05:18	0,20%
Total	44:55:01	100,00%

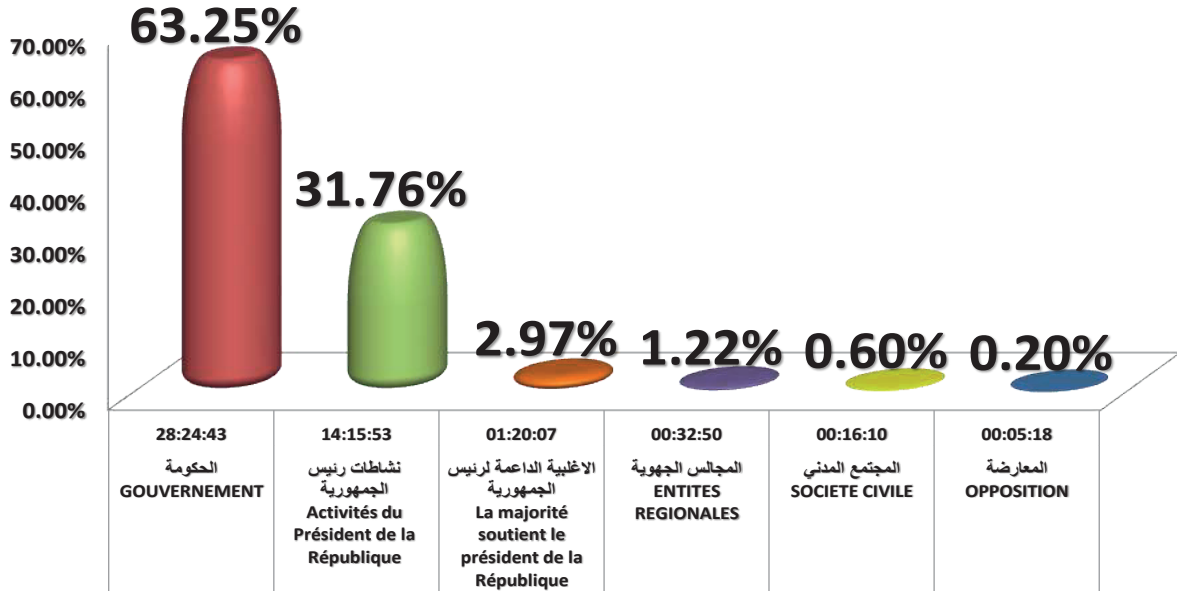
Temps d'antenne global par catégories dans les journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales : Soninké



اللغات الوطنية : السوننكية



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales : Wolof



اللغات الوطنية : الوولفية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	28:00:52	62,09%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	15:06:25	33,48%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:13:27	2,71%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:34:06	1,26%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:09:47	0,36%
المعارضة OPPOSITION	00:02:33	0,09%
Total	45:07:10	100,00%

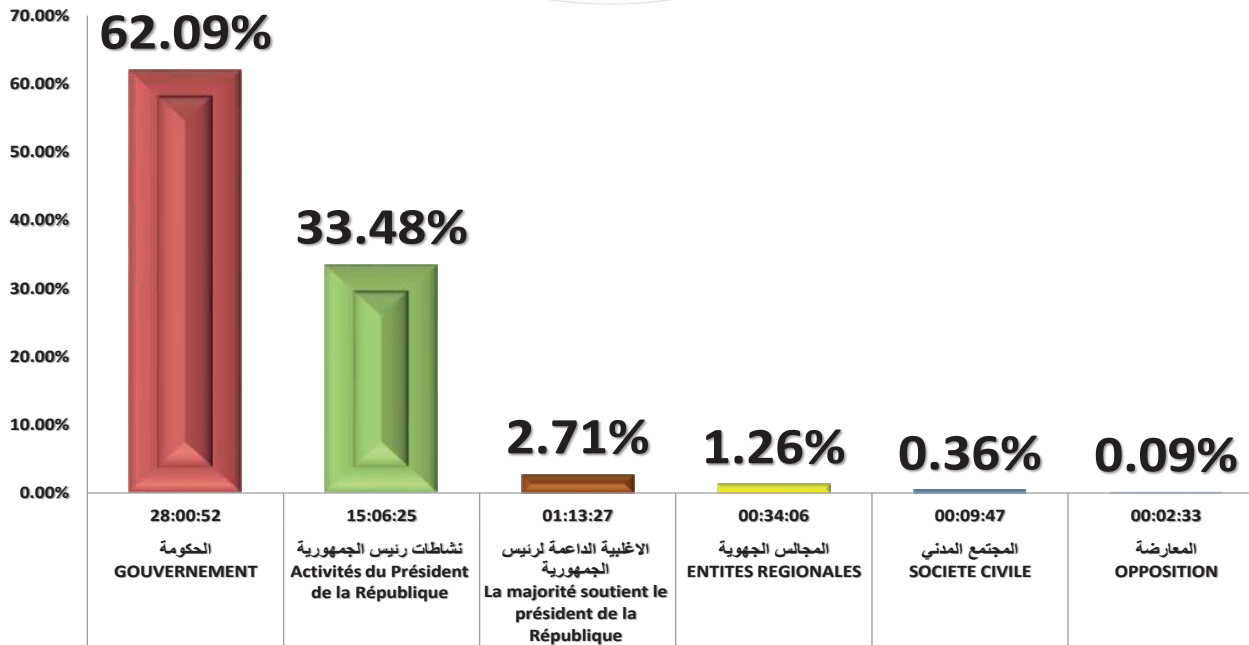
Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبرامج حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Wolof



اللغات الوطنية : الـولفية



Langue Nationales



اللغات الوطنية

الوقت الكلي للبرامج
في قناة الموريتانية



Volume horaire dans
les Médias public et privé



Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales :Pulaar



اللغات الوطنية : البولارية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	33:39:26	85,47%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	03:31:16	8,94%
الحكومة GOUVERNEMENT	02:09:34	5,48%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:02:22	0,10%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	39:22:38	100,00%

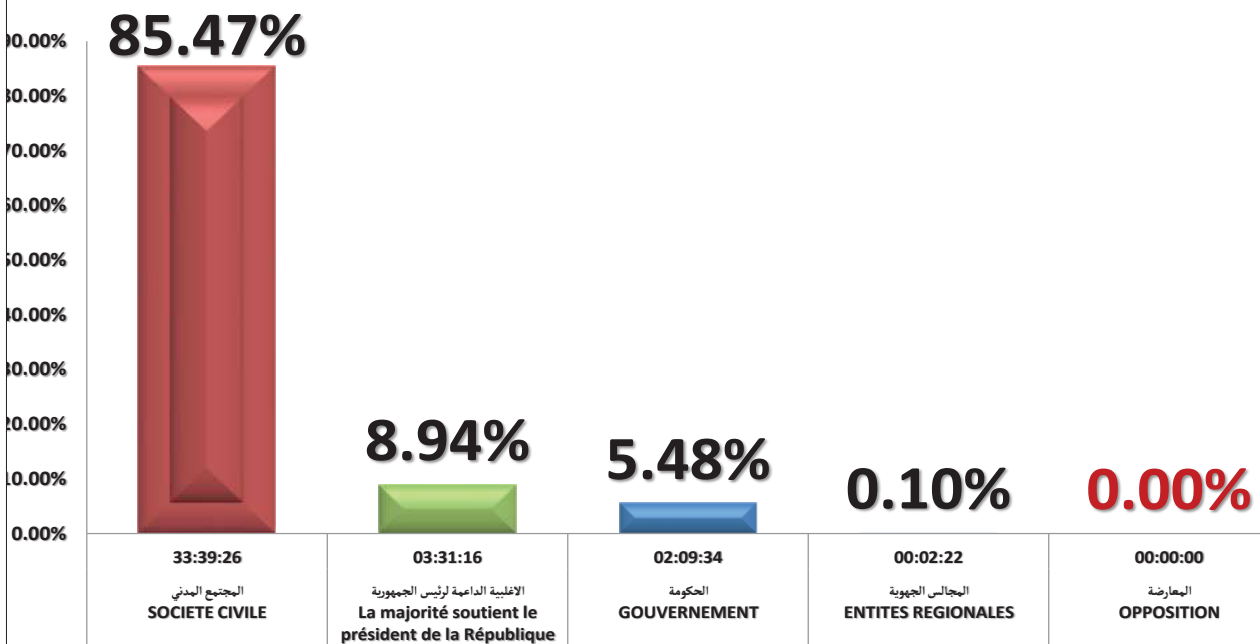
Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

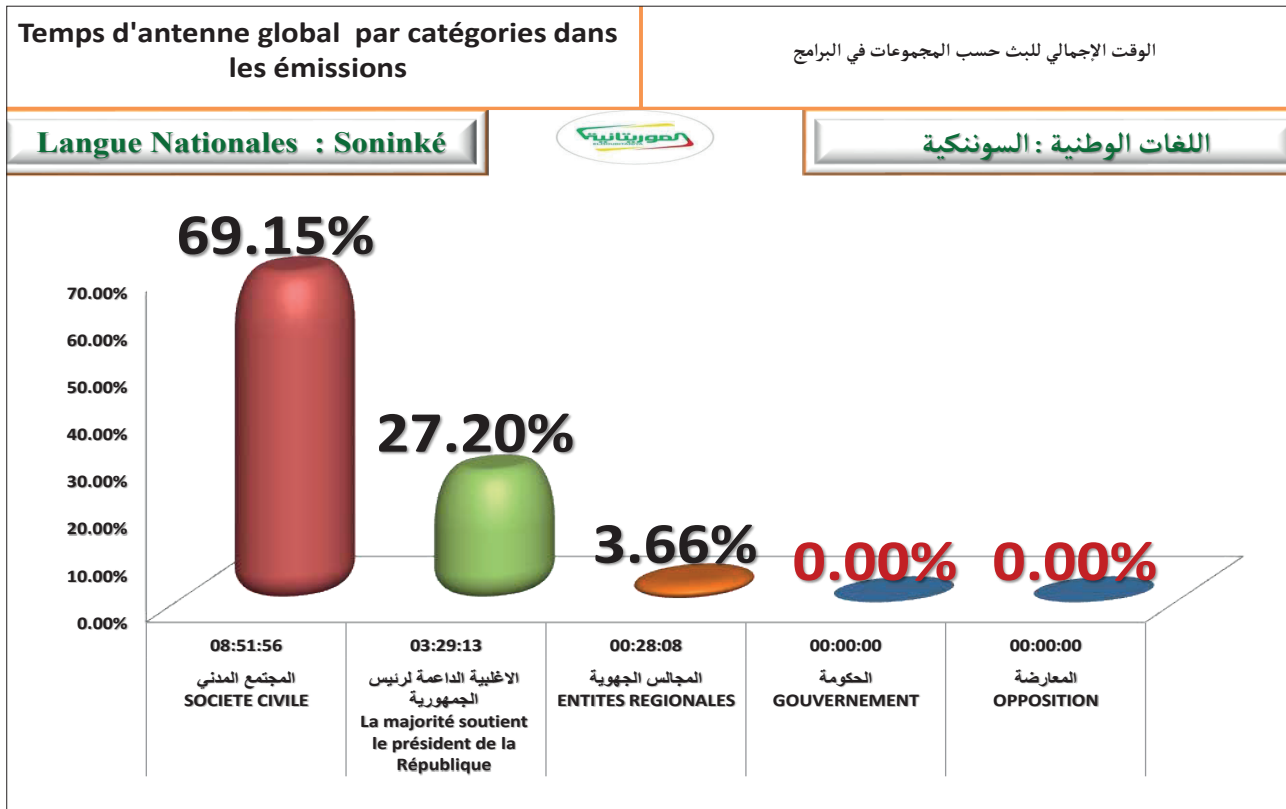
Langue Nationales :Pulaar



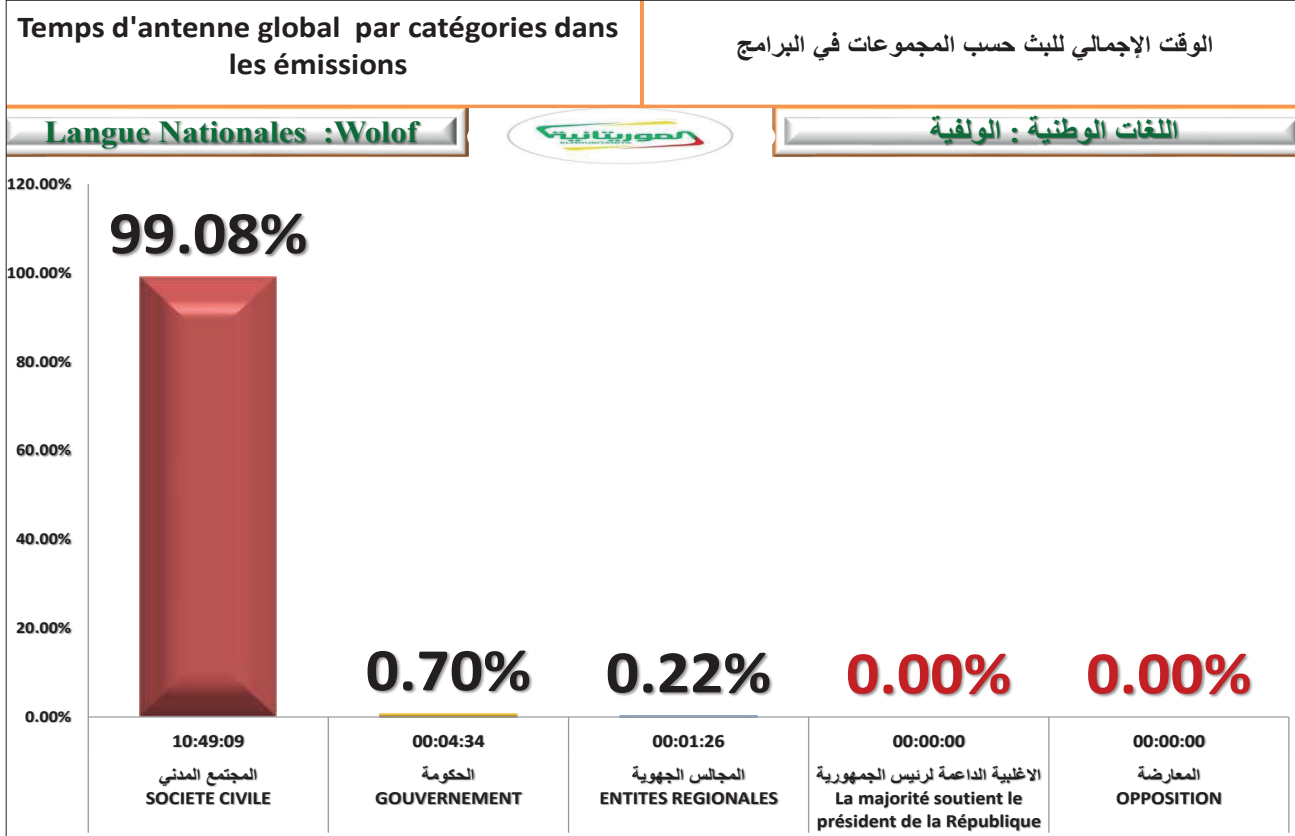
اللغات الوطنية : البولارية



Temps d'antenne global par catégories dans les émissions		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
Langue Nationales : Soninké		اللغات الوطنية : السوننكية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	08:51:56	69,15%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	03:29:13	27,20%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:28:08	3,66%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	12:49:17	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les émissions		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
Langue Nationales : Wolof		اللغات الوطنية : الولفية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	10:49:09	99,08%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:04:34	0,70%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:01:26	0,22%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	10:55:09	100,00%



Médias publics

الإعلام العمومي



إذاعة موريتانيا

Radio Mauritanie

750:16:45

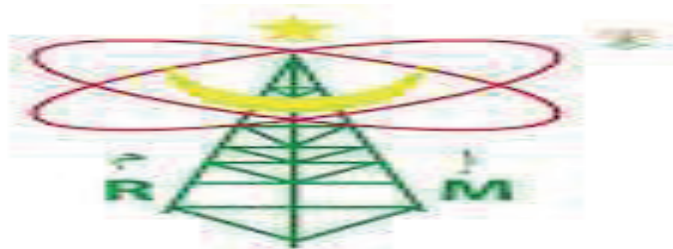
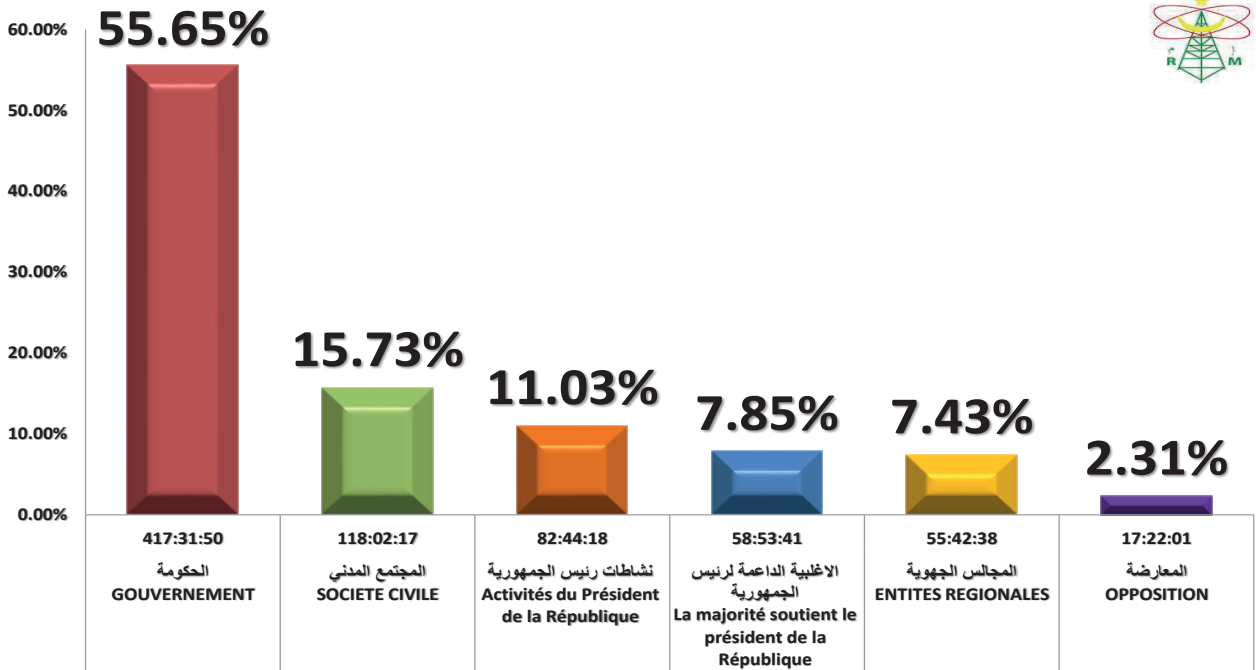
Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	417:31:50	55,65%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	118:02:17	15,73%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	82:44:18	11,03%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	58:53:41	7,85%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	55:42:38	7,43%
المعارضة OPPOSITION	17:22:01	2,31%
Total	750:16:45	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

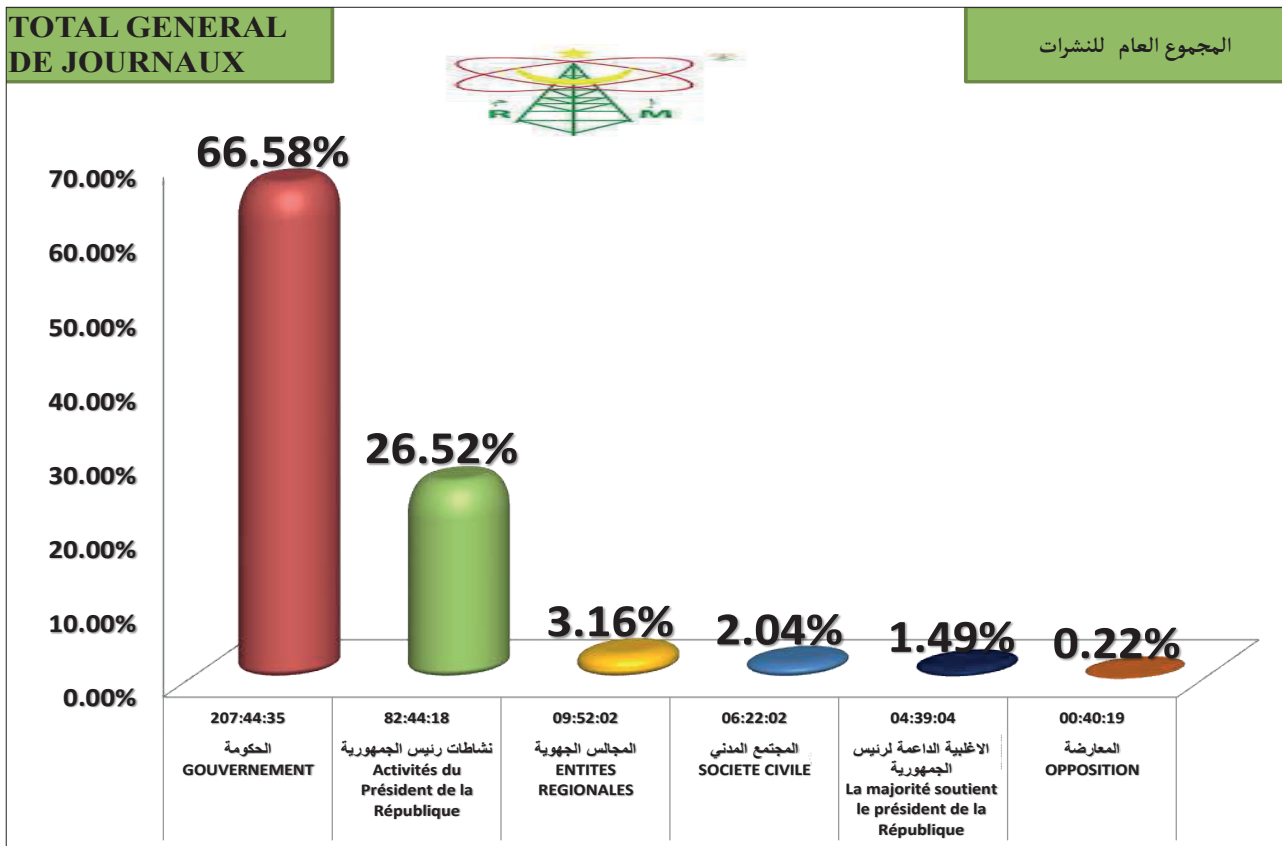
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



النشرات الإخبارية في إذاعة موريتانيا

Les journaux d'information sur Radio Mauritanie

TOTAL GENERAL DE JOURNAUX		المجموع العام للنشرات
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	207:44:35	66,58%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	82:44:18	26,52%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	09:52:02	3,16%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	06:22:02	2,04%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	04:39:04	1,49%
المعارضة OPPOSITION	00:40:19	0,22%
Total	312:02:20	100,00%





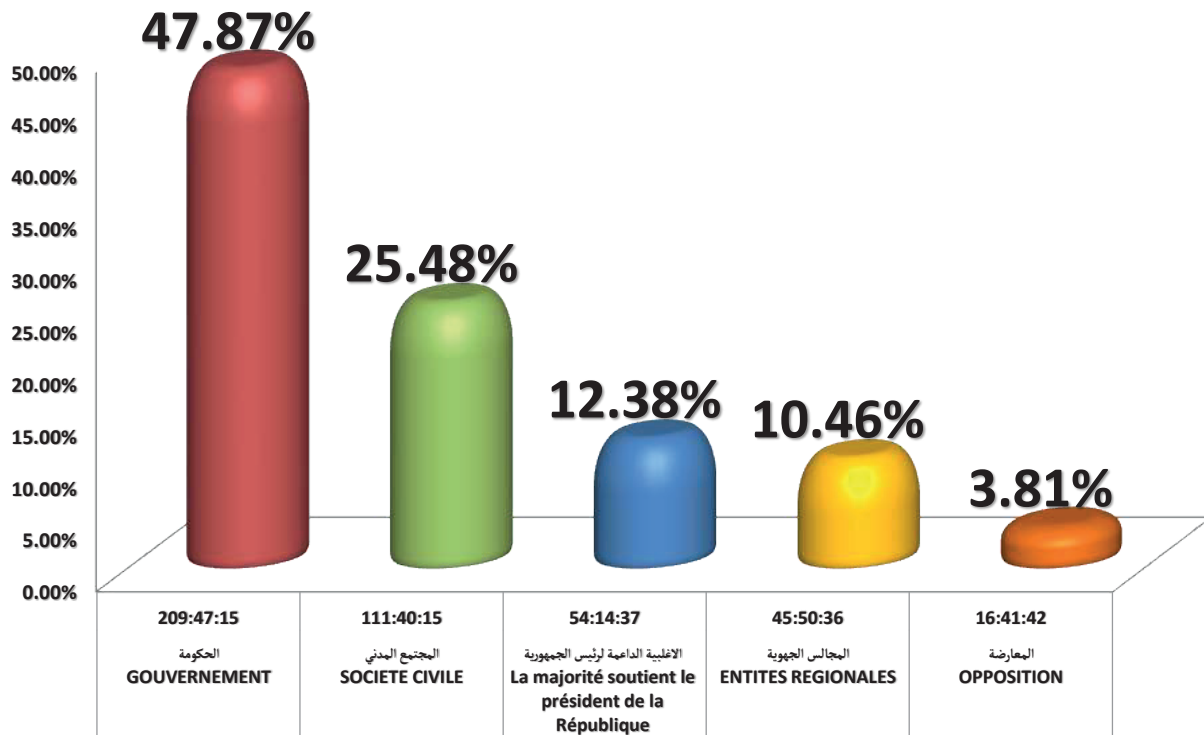
البرامج في إذاعة موريتانيا

Les émissions sur Radio Mauritanie

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	209:47:15	47,87%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	111:40:15	25,48%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	54:14:37	12,38%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	45:50:36	10,46%
المعارضة OPPOSITION	16:41:42	3,81%
Total	438:14:25	100,00%

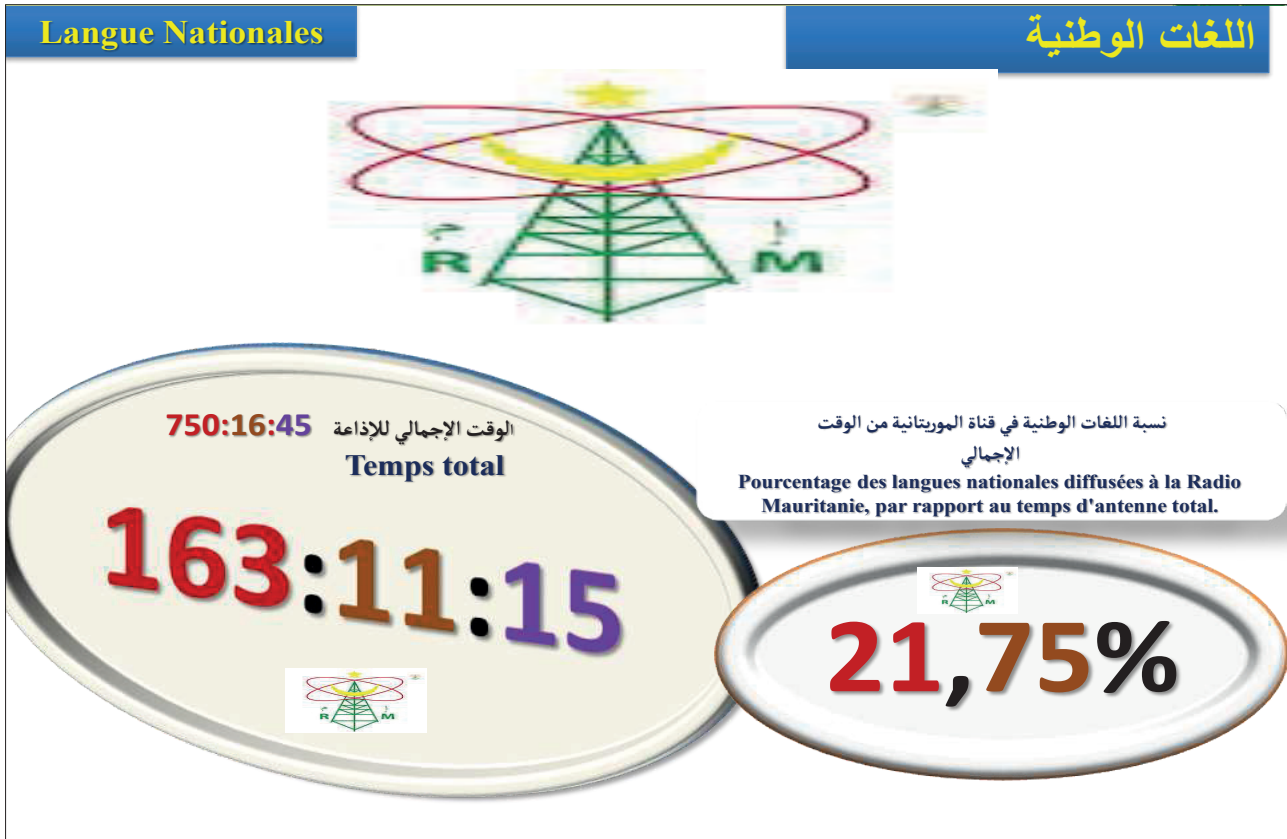
Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج



اللغات الوطنية :
البولارية ، السوننكية ، الولفية

Langue Nationales:
Pulaar, Soninké, Wolof



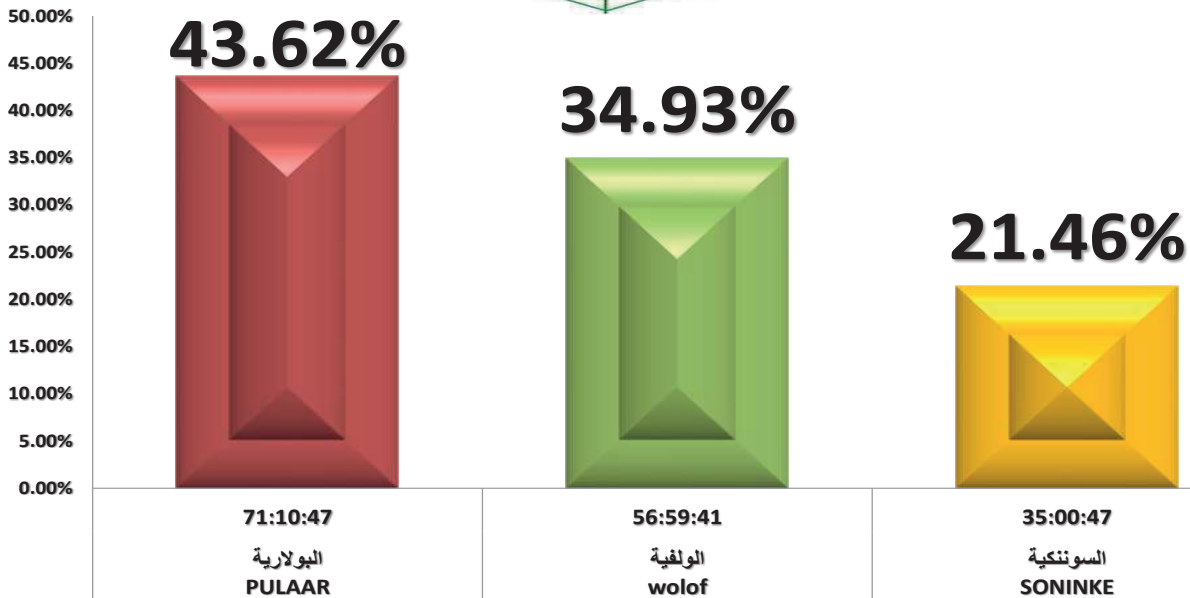
Temps d'antenne global dans les Journaux et émissions		الوقت الإجمالي للبث في النشرات والبرامج
Langue Nationales		اللغات الوطنية
اللغة Langue	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
البولارية PULAAR	71:10:47	43,62%
الولفية wolof	56:59:41	34,93%
السوننكية SONINKE	35:00:47	21,46%
Total	163:11:15	100,00%

Temps d'antenne global dans les Journaux et émissions

الوقت الإجمالي للبث في النشرات والبرامج

Langue Nationales

اللغات الوطنية



Langue Nationales



اللغات الوطنية

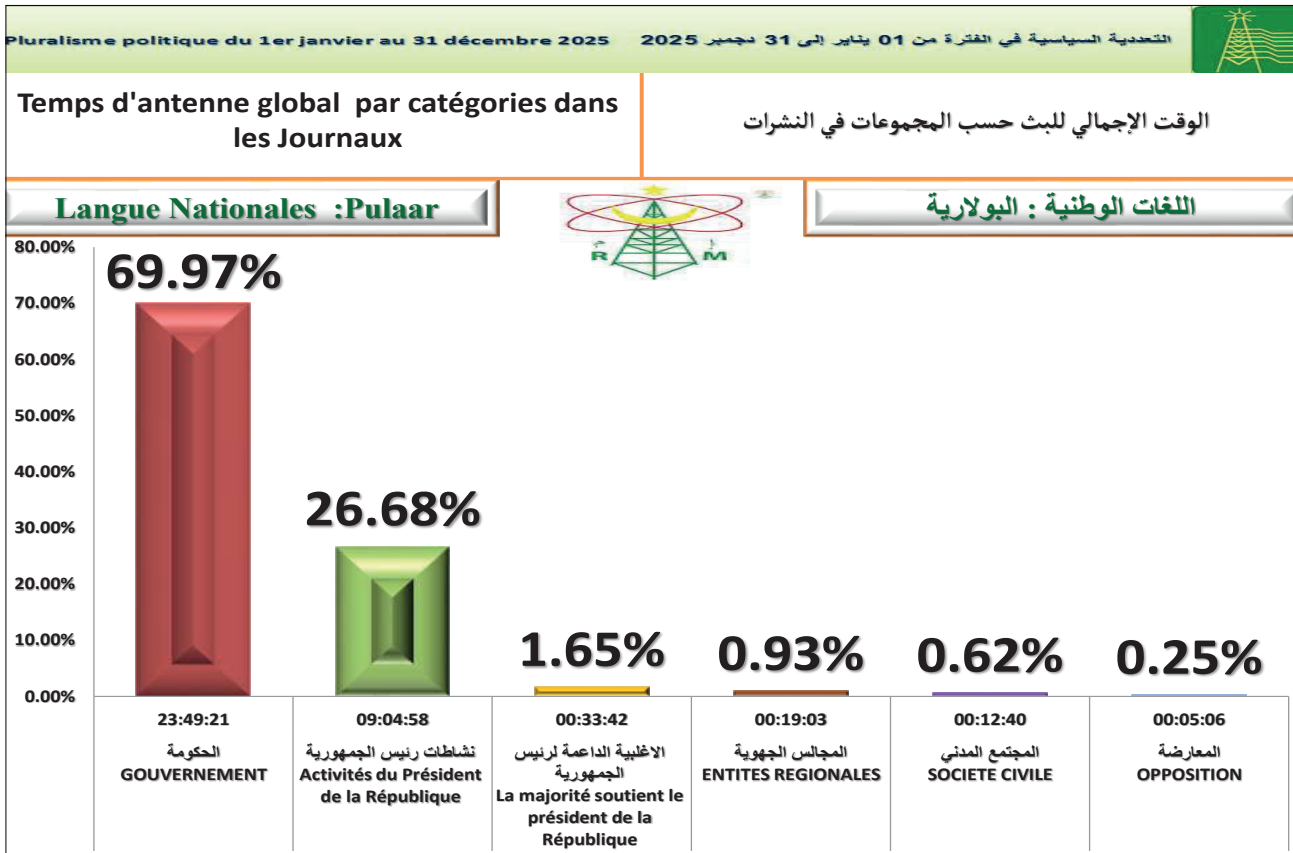
الوقت الكلي للنشرات
في إذاعة موريتانية



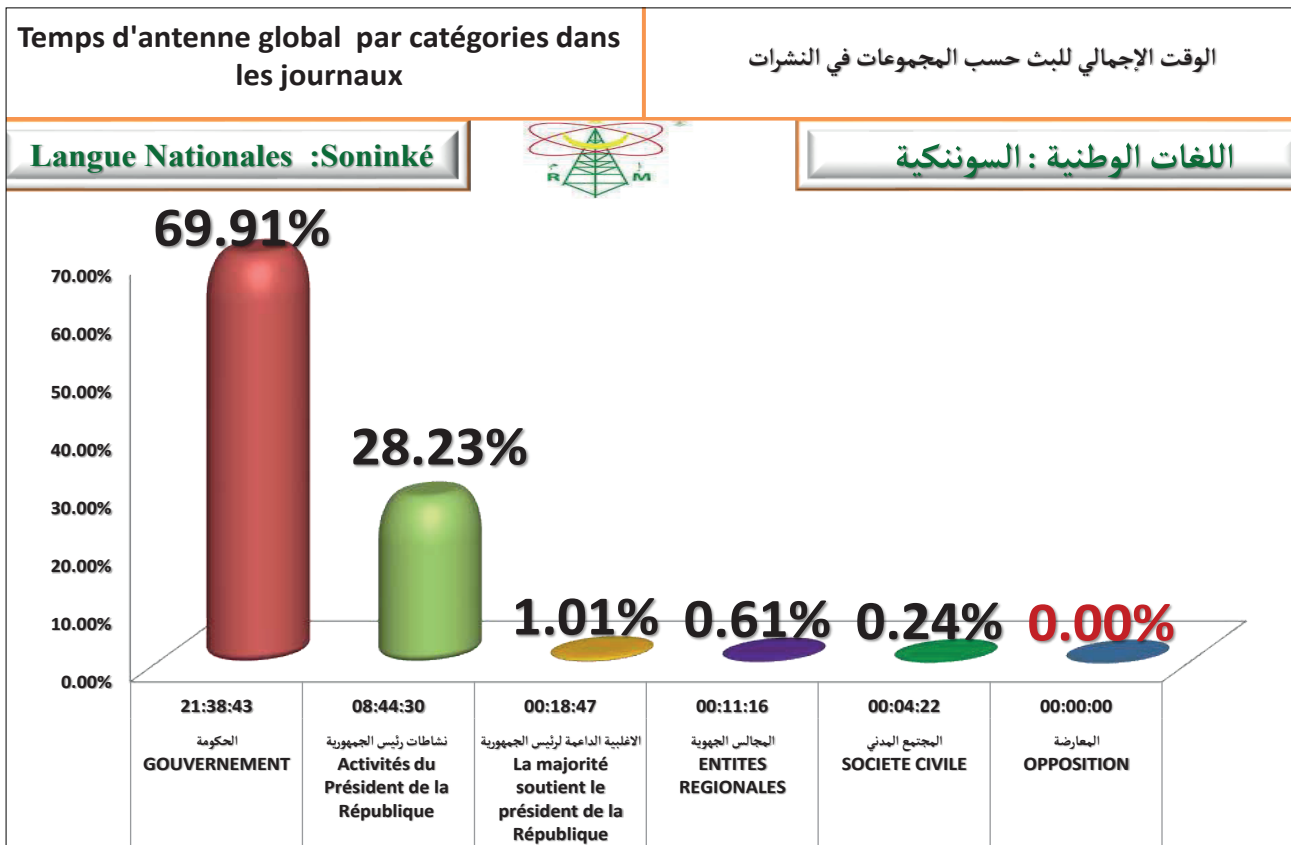
Volume horaire dans les
Médias public et privé



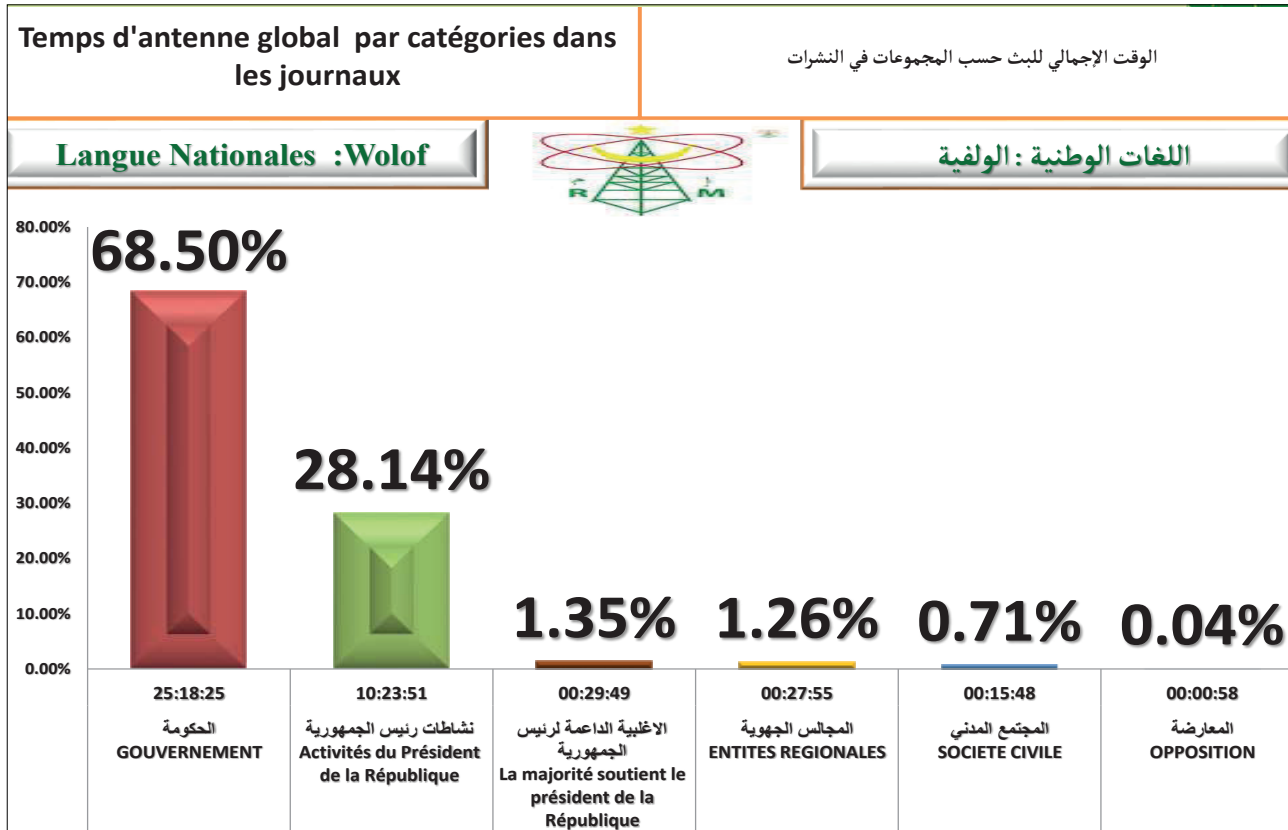
Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات
Langue Nationales :Pulaar		اللغات الوطنية : البولارية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	23:49:21	69,97%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	09:04:58	26,68%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:33:42	1,65%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:19:03	0,93%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:12:40	0,62%
المعارضة OPPOSITION	00:05:06	0,25%
Total	34:02:44	100,10%



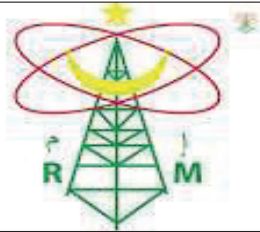
Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات
Langue Nationales :Soninké		اللغات الوطنية : السوننكية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	21:38:43	69,91%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	08:44:30	28,23%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:18:47	1,01%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:11:16	0,61%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:04:22	0,24%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	30:57:38	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات	
Langue Nationales :Wolof		اللغات الوطنية : الولفية	
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage	
الحكومة GOUVERNEMENT	25:18:25	68,50%	
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	10:23:51	28,14%	
الاجلبيية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:29:49	1,35%	
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:27:55	1,26%	
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:15:48	0,71%	
المعارضة OPPOSITION	00:00:58	0,04%	
Total	36:56:46	100,00%	



Langue Nationales



اللغات الوطنية

الوقت الكلي للبرامج
في إذاعة موريتانية



Volume horaire dans les
Médias public et privé



Temps d'antenne global par catégories dans
les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales :Pulaar



اللغات الوطنية : البولارية

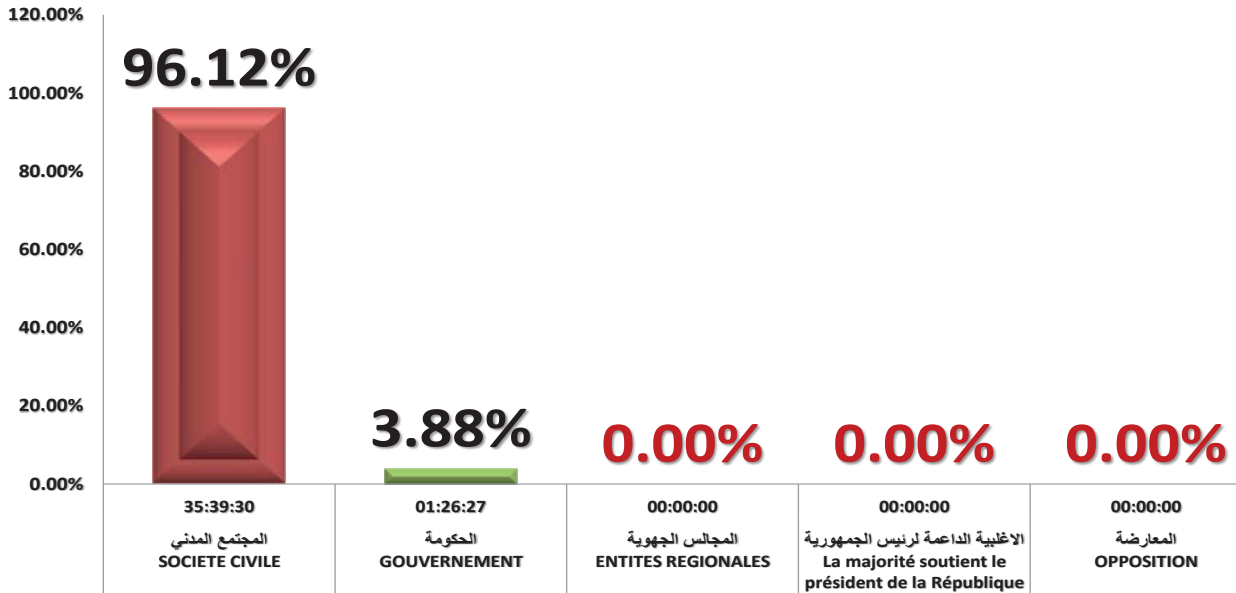
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	35:39:30	96,12%
الحكومة GOUVERNEMENT	01:26:27	3,88%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	37:05:57	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales :Pulaar

اللغات الوطنية : البولارية

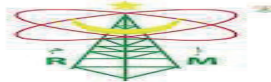


Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales :Soninké

اللغات الوطنية : السوننكية



الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	02:26:38	60,31%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	01:07:51	27,90%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:28:40	11,79%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	04:03:09	100,00%

Pluralisme politique du 1er janvier au 31 décembre 2025

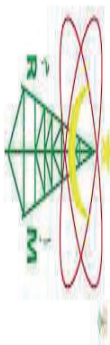
التعددية السياسية في الفترة من 01 يناير إلى 31 ديسمبر 2025



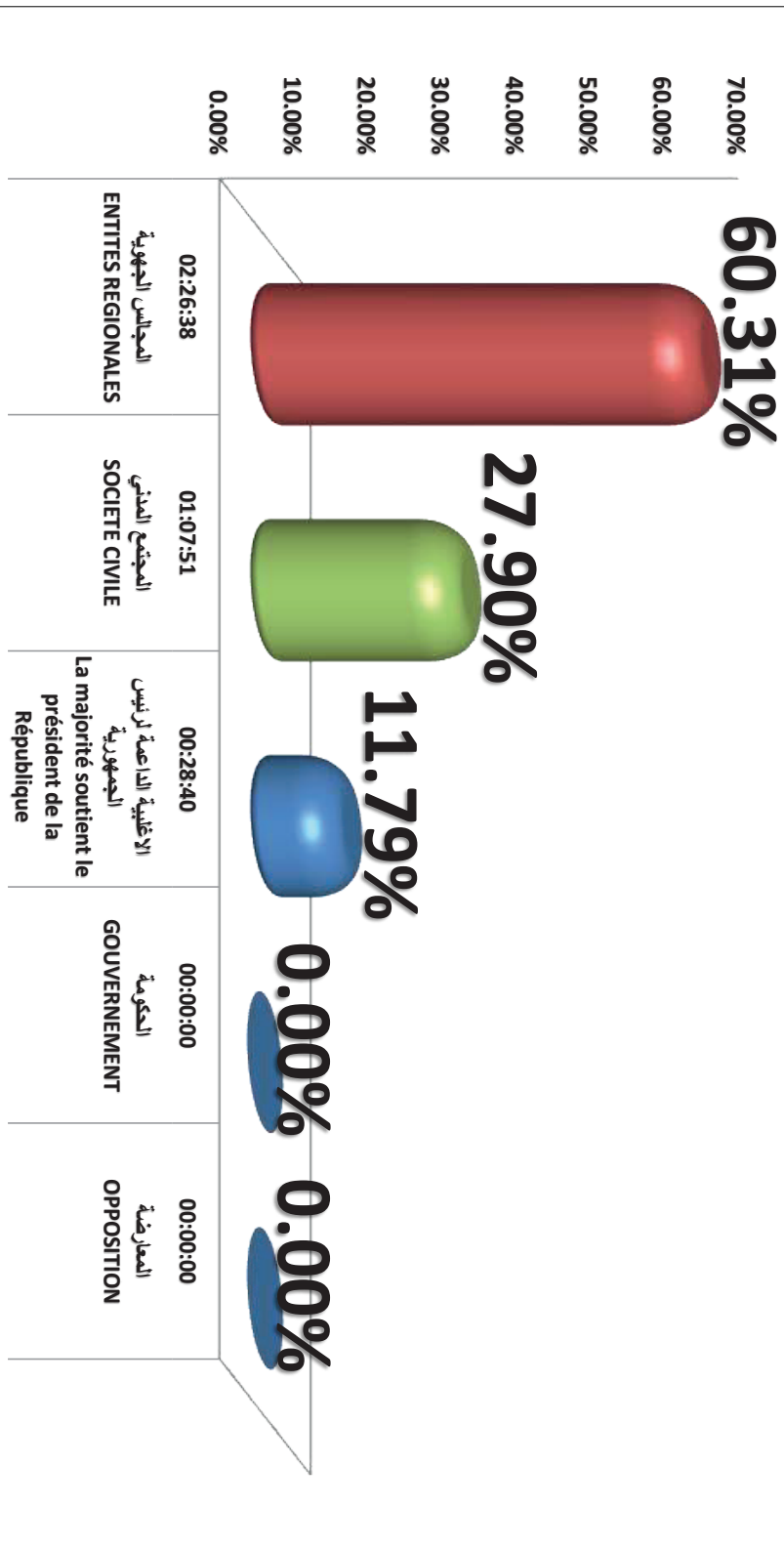
Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

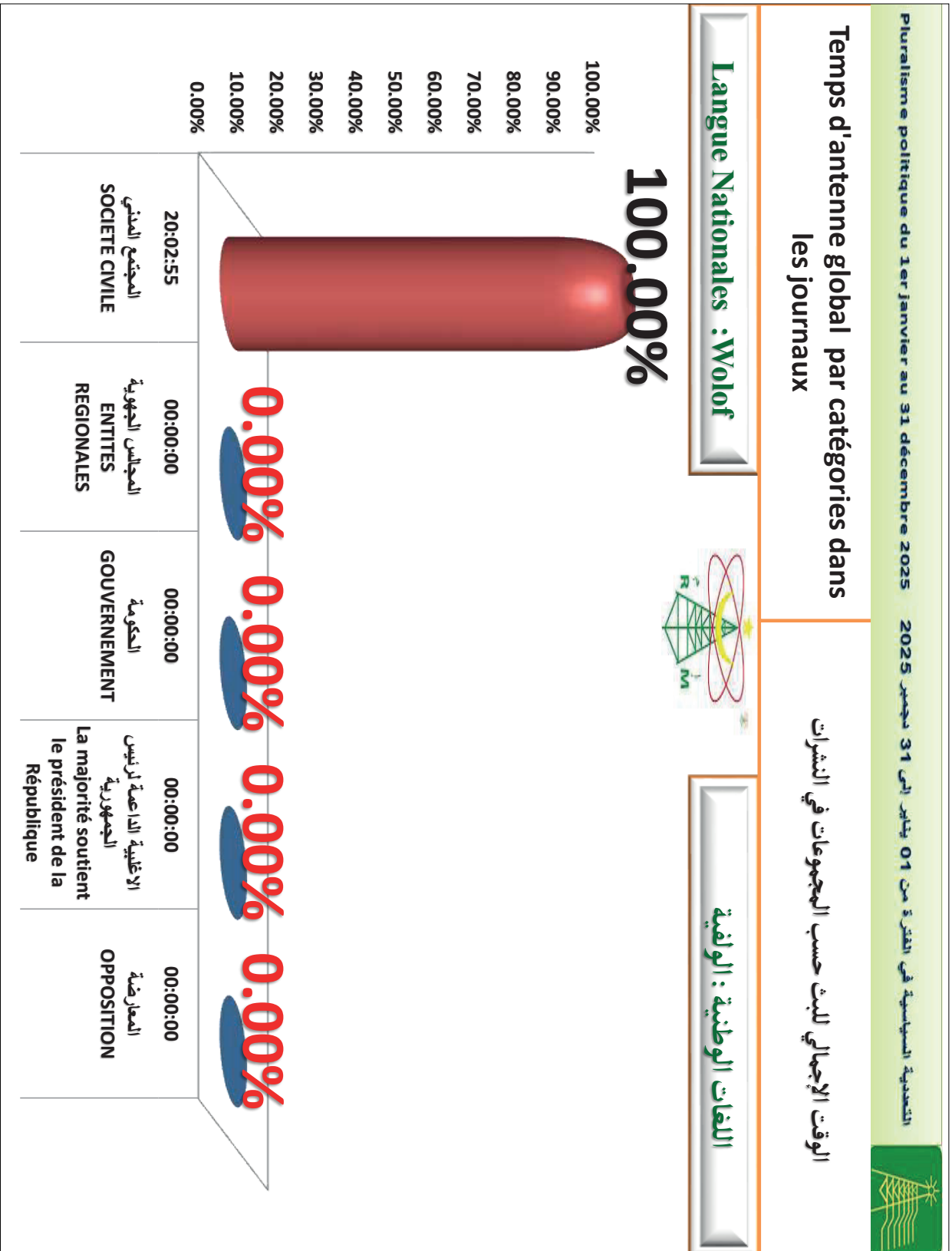
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales : Soninké



اللغات الوطنية : السوننكية





السلطة العليا للصحافة والسمعيات البصرية
Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel



الإعلام الخاص Médias Privés

Pluralisme politique du 1er janvier au 31 décembre 2025

2025 ديسمبر 31

التعددية السياسية في الفترة من 01 يناير إلى 31 ديسمبر 2025



Médias privée

الإعلام الخاص

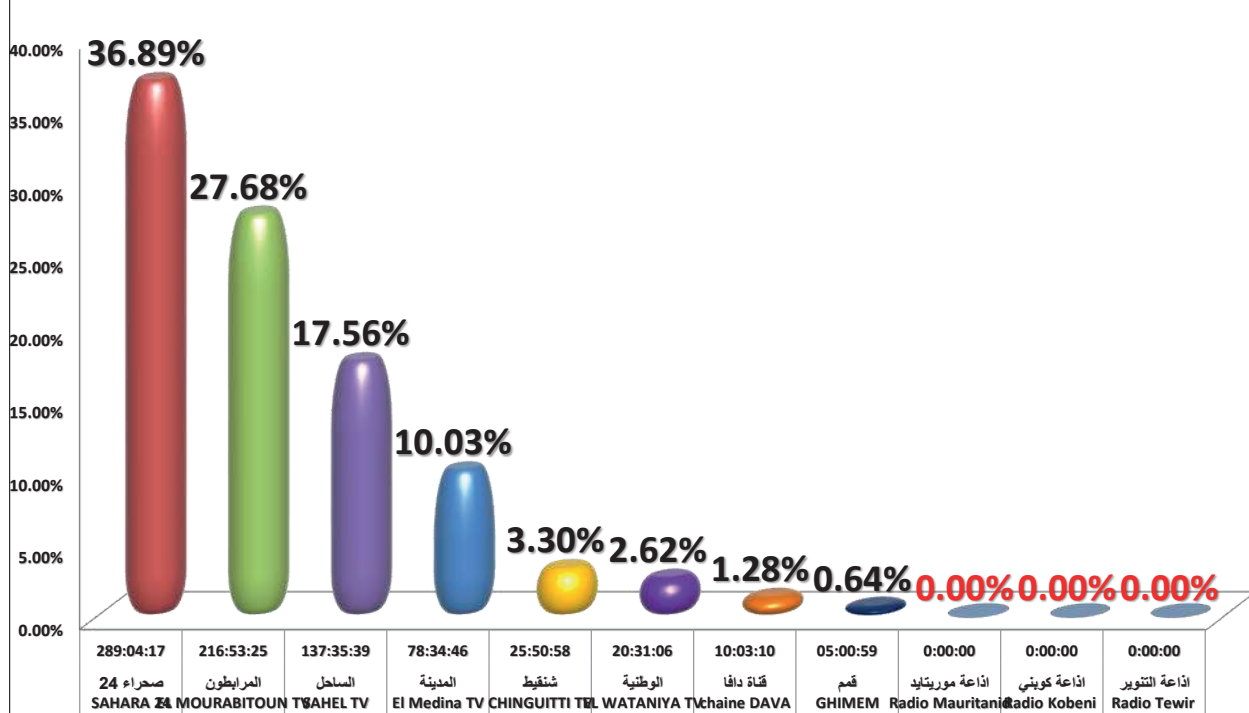
Tranche horaire des émissions et journaux suivis

العجز الزمني للبرامج و النشرات المبرصودة

القنوات Médias (TV - Radio)	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
صحراء 24 SAHARA 24	289:04:17	36,89%
المربطون EL MOURABITOUN TV	216:53:25	27,68%
الساحل SAHEL TV	137:35:39	17,56%
المدنية El Medina TV	78:34:46	10,03%
شقيط CHINGUITTI TV	25:50:58	3,30%
الوطنية EL WATANIYA TV	20:31:06	2,62%
قناة دافا chaîne DAVA	10:03:10	1,28%
قيم GHIMEM	05:00:59	0,64%
اذاعة موريتانيه Radio Mauritanid	0:00:00	0,00%
اذاعة كوني Radio Kobeni	0:00:00	0,00%
اذاعة التبووير Radio Tewir	0:00:00	0,00%
Total	783:34:20	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الوقت البث الإجمالي

Temps d'antenne global



289:04:17

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

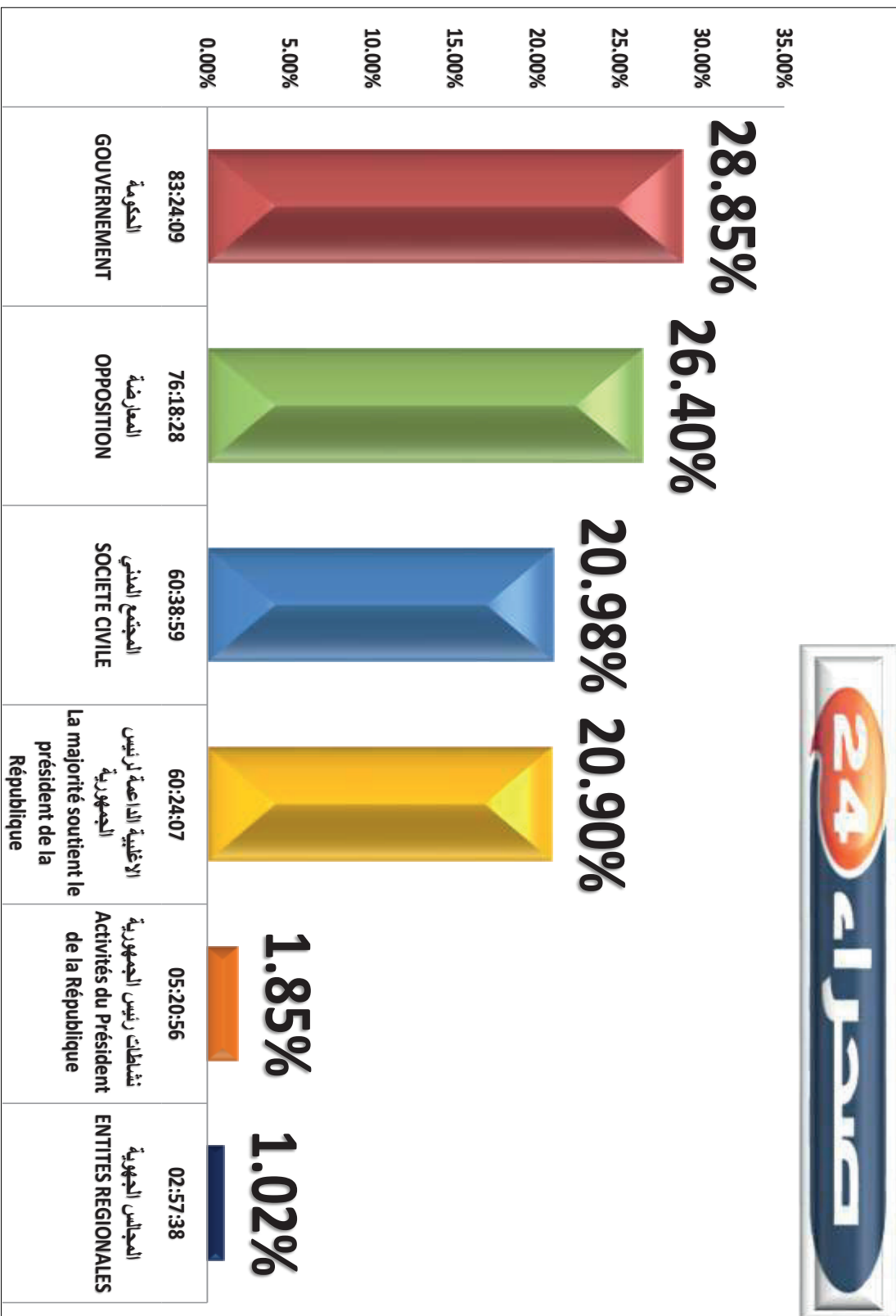
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	83:24:09	28,85%
المعارضة OPPOSITION	76:18:28	26,40%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	60:38:59	20,98%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	60:24:07	20,90%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	05:20:56	1,85%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	02:57:38	1,02%
Total	289:04:17	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج وال نشرات





النشرات الإخبارية في قناة صحراء 24 Les journaux d'information Sahara 24

TOTAL GENERAL
DE JOURNAUX

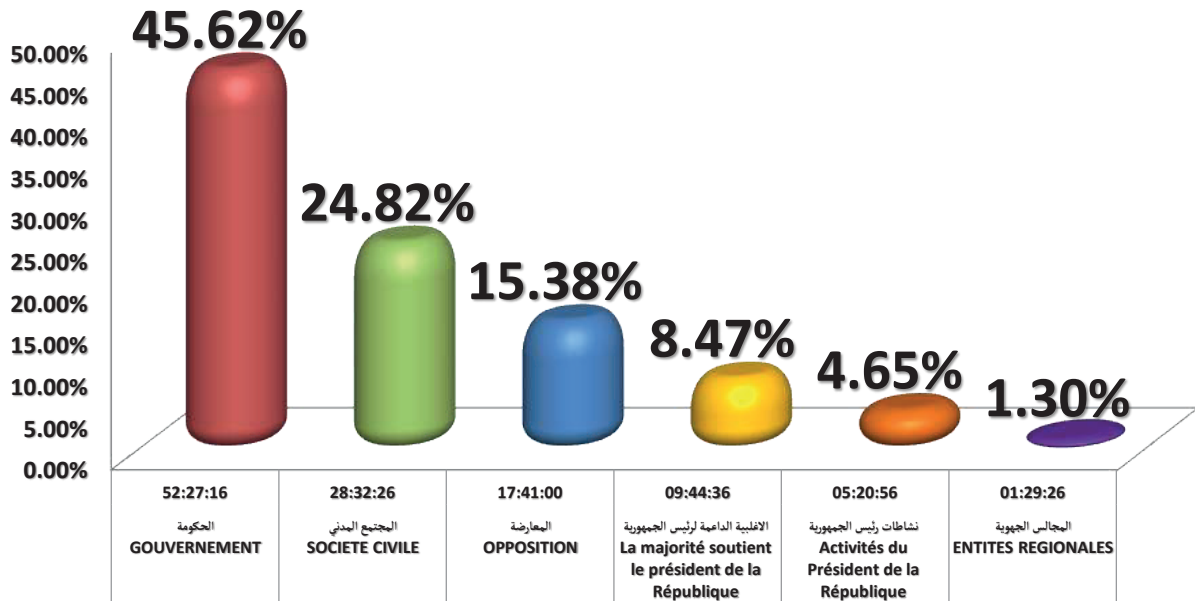


المجموع العام للنشرات

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	52:27:16	45,62%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	28:32:26	24,82%
المعارضة OPPOSITION	17:41:00	15,38%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	09:44:36	8,47%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	05:20:56	4,65%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:29:26	1,30%
Total	114:58:51	100,24%

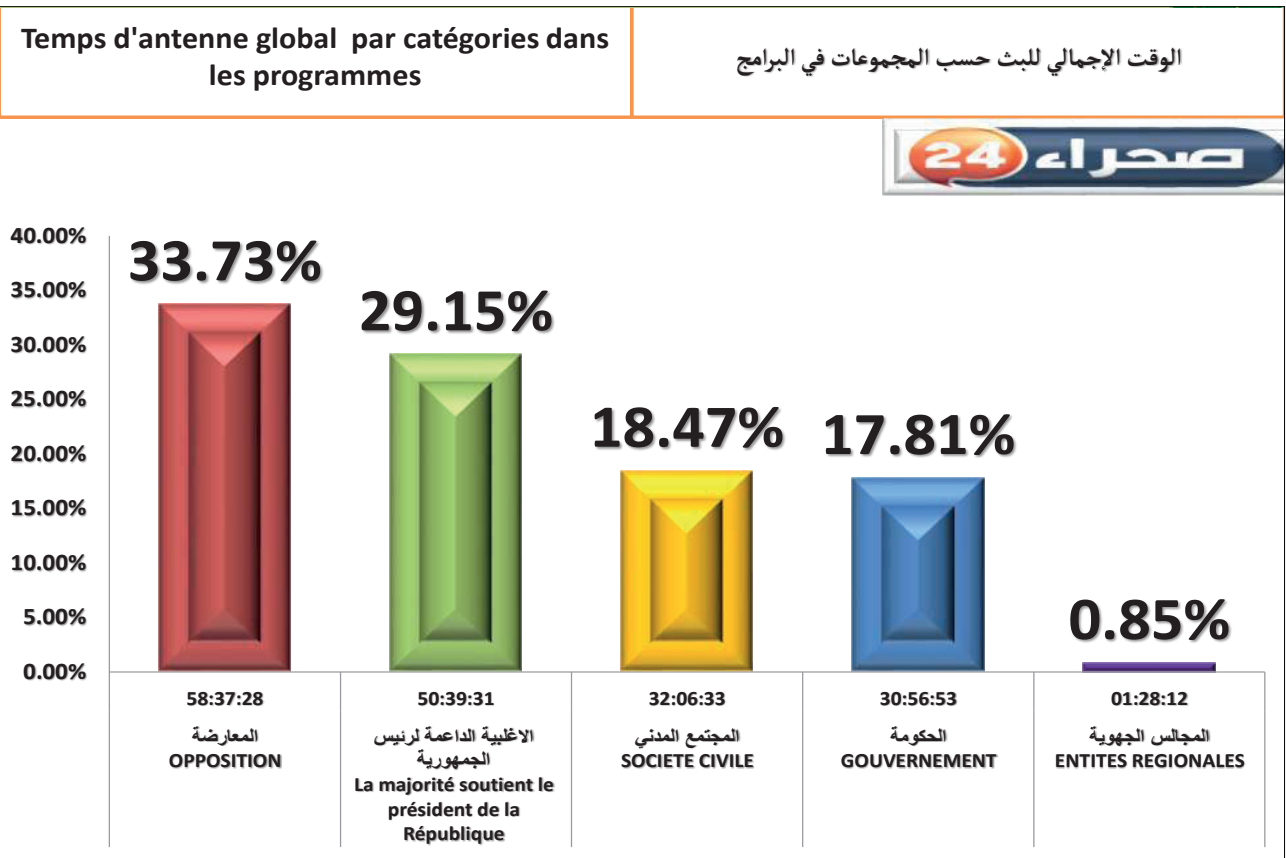
Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات



البرامج في قناة صحراء 24
Les émissions Sahara 24

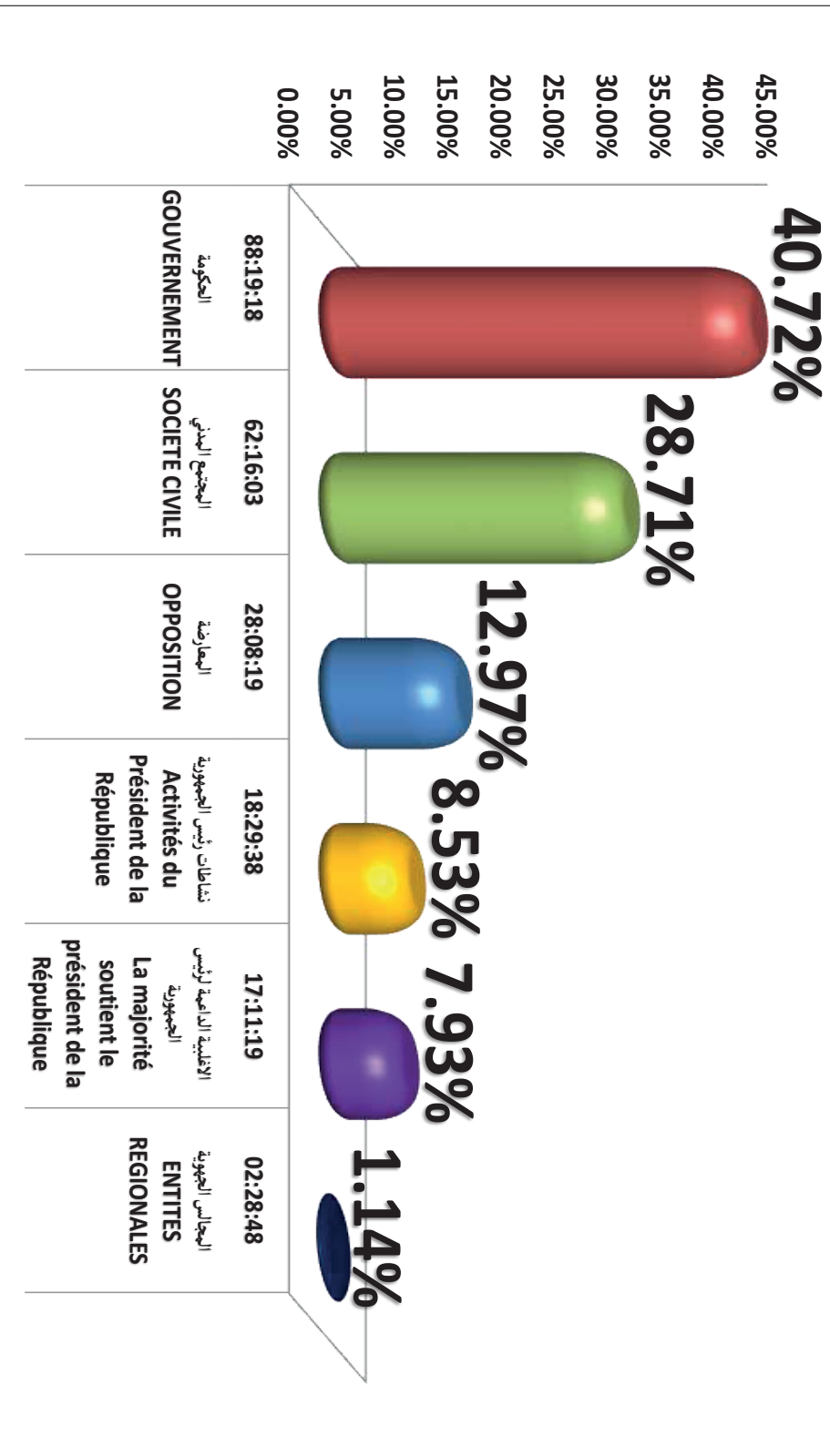
Temps d'antenne global par catégories dans les programmes		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
		صحراء 24
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المعارضة OPPOSITION	58:37:28	33,73%
الأغلبية الداعمة للرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	50:39:31	29,15%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	32:06:33	18,47%
الحكومة GOUVERNEMENT	30:56:53	17,81%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:28:12	0,85%
Total	173:48:37	100,00%





Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

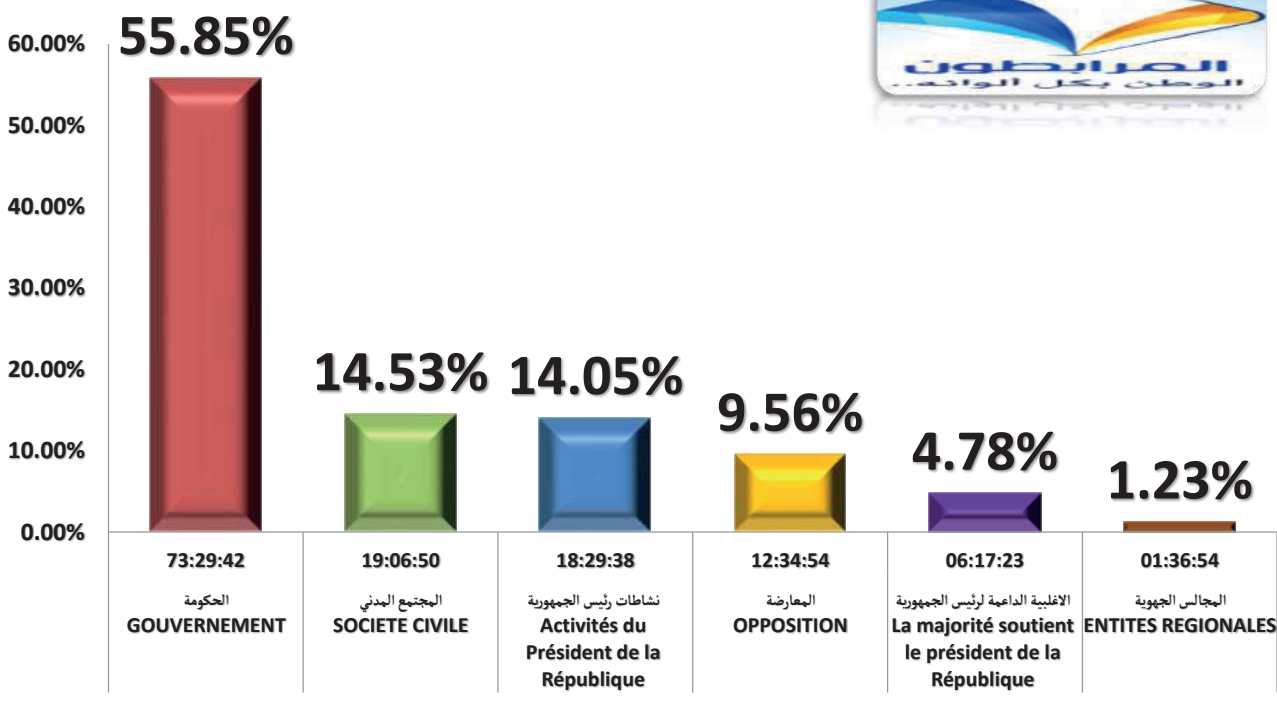
المدة الإجمالية للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	88:19:18	40,72%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	62:16:03	28,71%
المعارضة OPPOSITION	28:08:19	12,97%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	18:29:38	8,53%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	17:11:19	7,93%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	02:28:48	1,14%
Total	216:53:25	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات



البرامج في قناة المرابطون
Les émissions sur la chaîne Al-Mourabiton



النشرات الإخبارية في قناة المرابطون

Journaux d'information sur la chaîne Al-Mourabiton

TOTAL GENERAL DE JOURNAUX



المجموع العام للنشرات

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	73:29:42	55,85%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	19:06:50	14,53%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	18:29:38	14,05%
المعارضة OPPOSITION	12:34:54	9,56%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	06:17:23	4,78%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:36:54	1,23%
Total	131:35:21	100,00%



اللغات الوطنية : البولارية ، السوننكية ، الولفية

Langue Nationales:
Pulaar, Soninké, Wolof

Langue Nationales

اللغات الوطنية



الوقت الإجمالي للقناة
216:53:25
Temps total

83:07:14

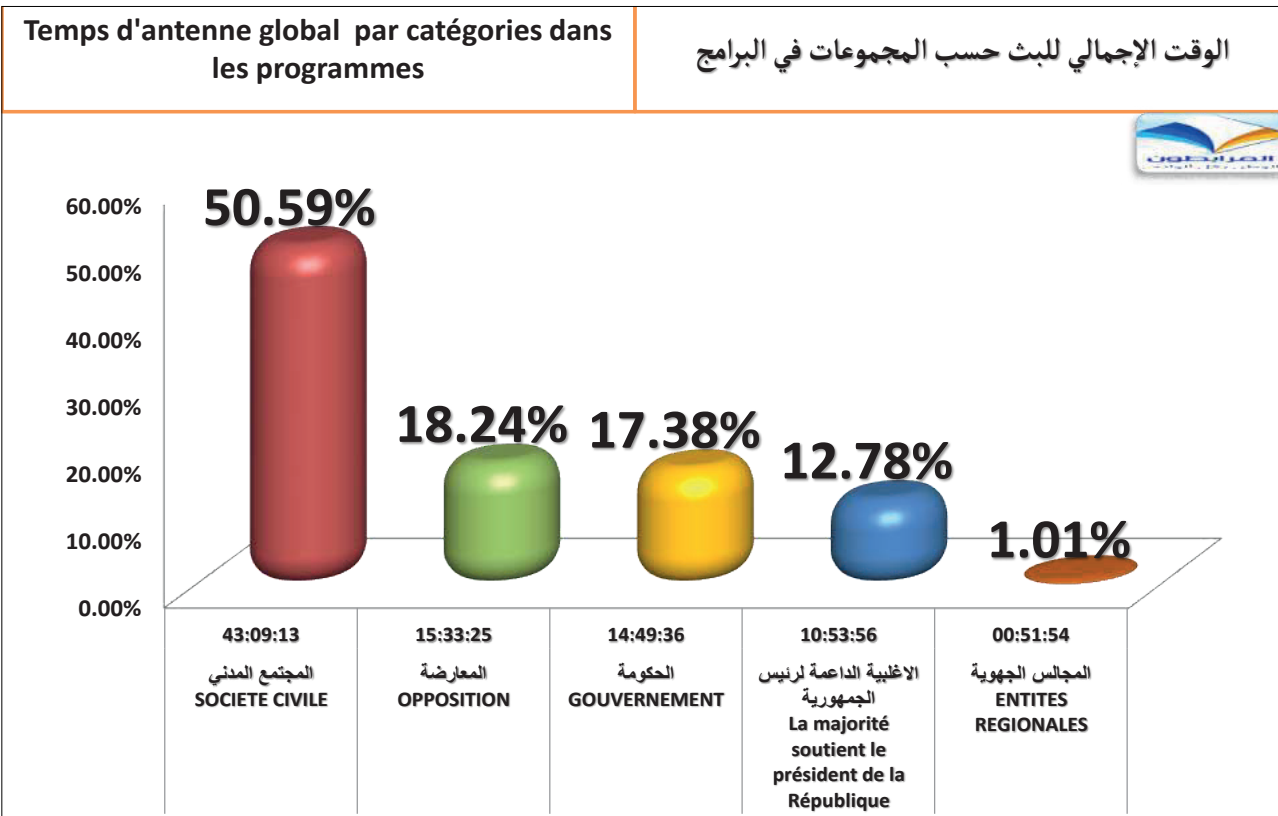


نسبة اللغات الوطنية في قناة المرابطون من الوقت
الإجمالي

Pourcentage des langues nationales diffusées à la télévision El
Mourabiton, par rapport au temps d'antenne total.

38,32%

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	43:09:13	50,59%
المعارضة OPPOSITION	15:33:25	18,24%
الحكومة GOUVERNEMENT	14:49:36	17,38%
الأغلبية الدائمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	10:53:56	12,78%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:51:54	1,01%
Total	85:18:04	100,00%



Langue Nationales



اللغات الوطنية

الوقت الكلي للنشرات
في قناة المرباطون



Volume horaire dans
le chaine Elmourabiton



Temps d'antenne global par catégories dans
les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Pulaar

اللغات الوطنية : البولارية

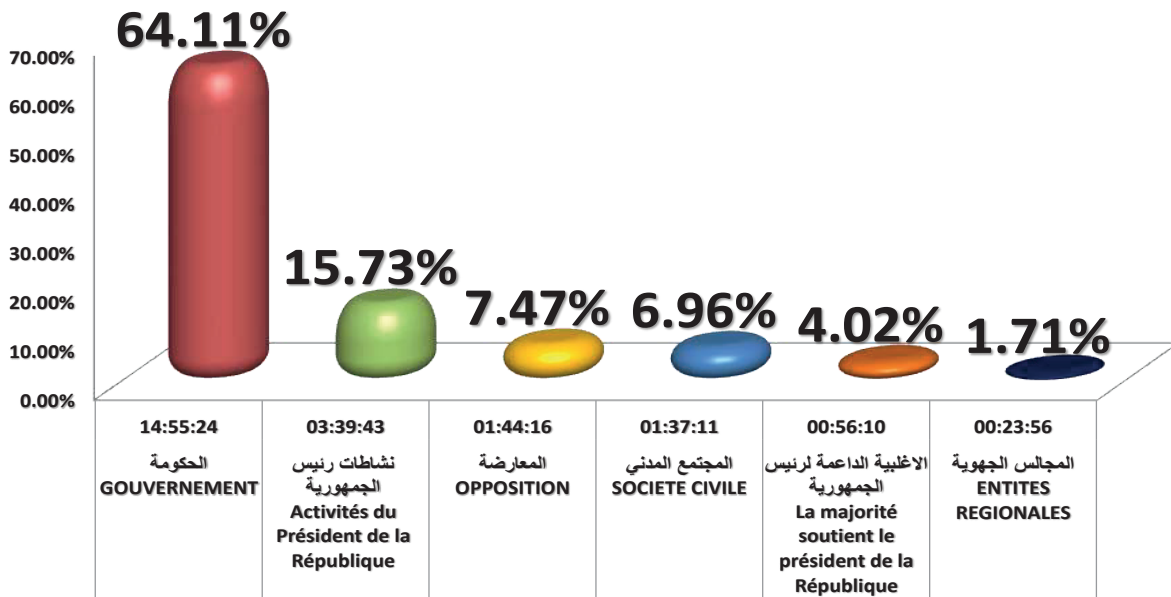
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	12:02:35	56,24%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	03:45:54	17,58%
المعارضة OPPOSITION	02:03:27	9,61%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	01:51:33	8,68%
الاجلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:24:36	6,58%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:16:42	1,30%
Total	21:24:47	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales : Soninké

اللغات الوطنية : السوننكية



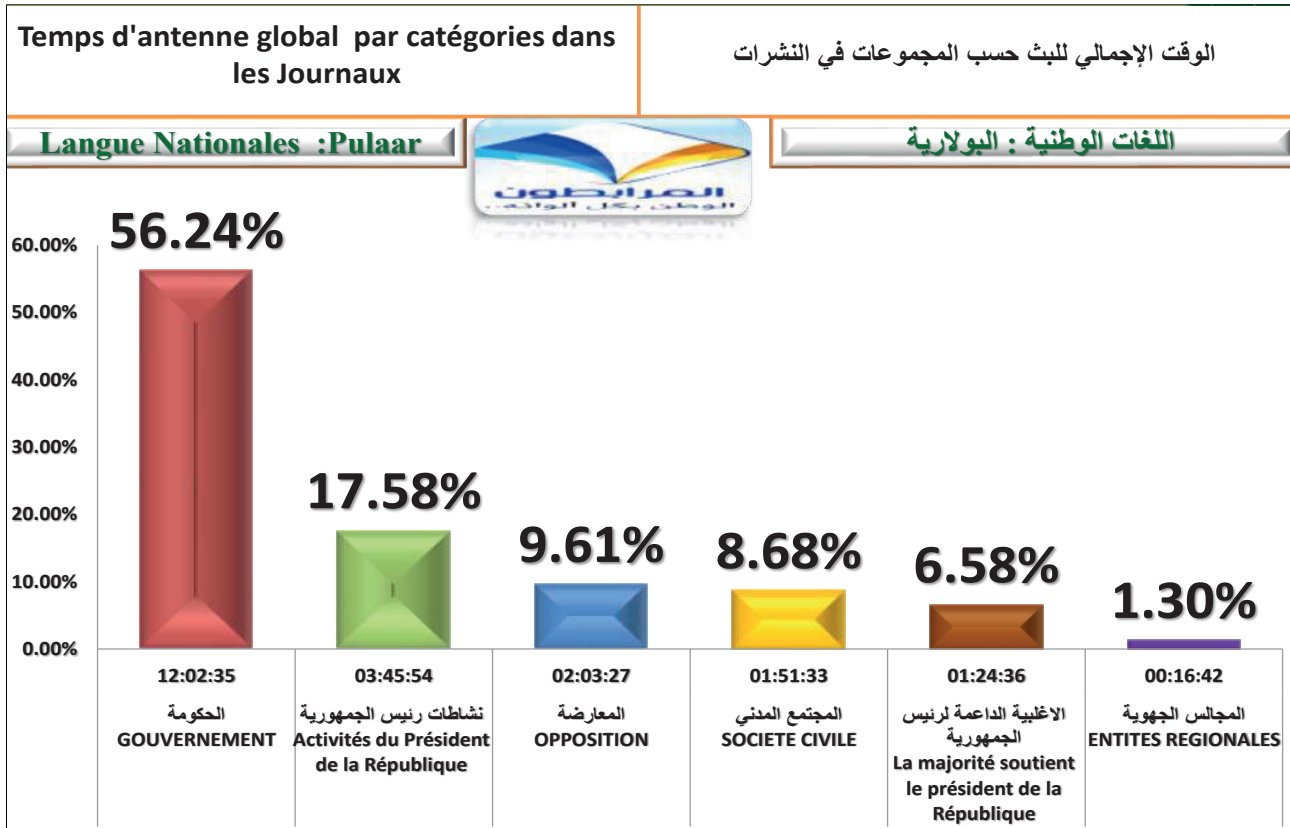
Temps d'antenne global par catégories dans les journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales : Wolof

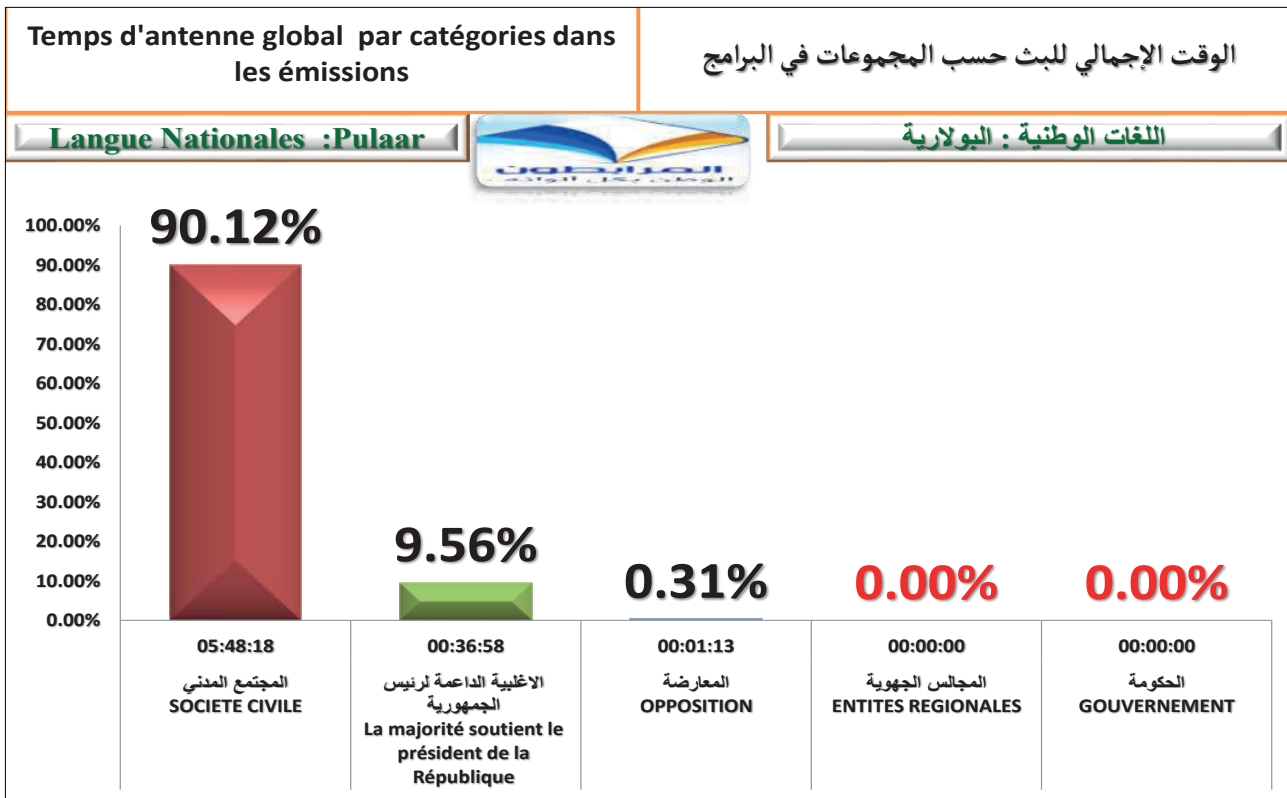
اللغات الوطنية : الولفية

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	18:49:52	60,76%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	05:42:39	18,43%
المعارضة OPPOSITION	03:07:54	10,10%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:31:42	4,93%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	01:31:28	4,92%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:16:00	0,86%
Total	30:59:35	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات	
Langue Nationales : Soninké		اللغات الوطنية : السوننكية	
الفئات	النسبة المئوية	وقت البث	النسبة المئوية
Catégories	Pourcentage	Temps d'antenne	Pourcentage
الحكومة	64,11%	14:55:24	64,11%
GOUVERNEMENT			
نشاطات رئيس الجمهورية	15,73%	03:39:43	15,73%
Activités du Président de la République			
المعارضة	7,47%	01:44:16	7,47%
OPPOSITION			
المجتمع المدني	6,96%	01:37:11	6,96%
SOCIETE CIVILE			
الاجلبية الداعمة لرئيس الجمهورية	4,02%	00:56:10	4,02%
La majorité soutient le président de la République			
الهيئات المحلية والجهوية	1,71%	00:23:56	1,71%
ENTITES REGIONALES			
Total	100,00%	23:16:40	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les émissions		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
Langue Nationales :Pulaar		اللغات الوطنية : البولارية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	05:48:18	90,12%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:36:58	9,56%
المعارضة OPPOSITION	00:01:13	0,31%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
Total	06:26:29	100,00%

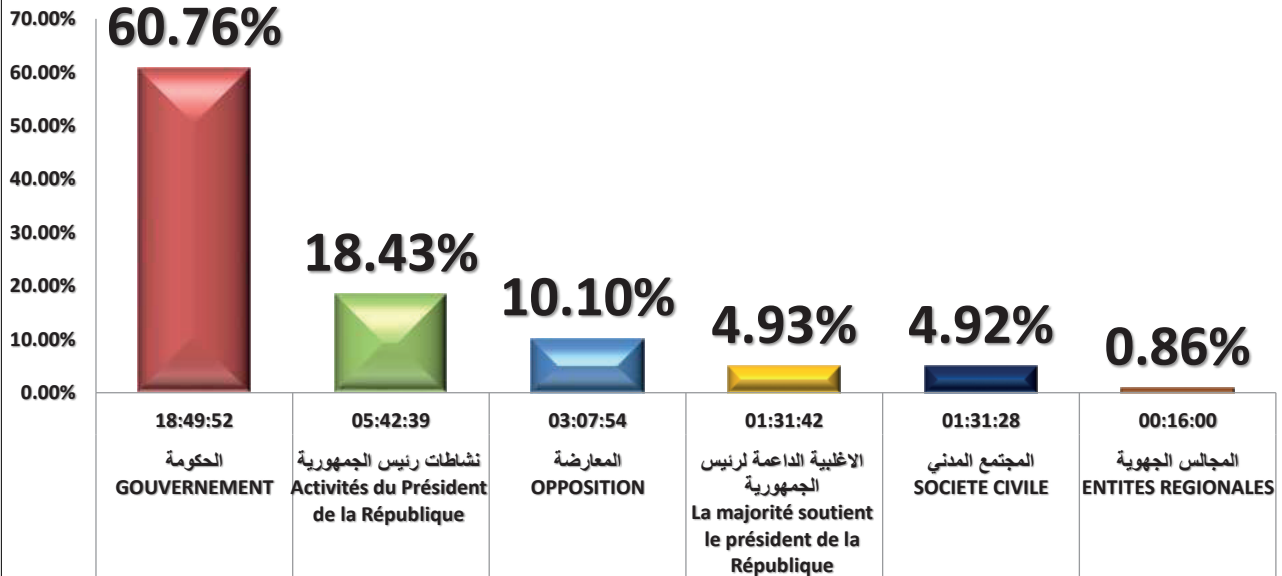


Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات

Langue Nationales :Wolof

اللغات الوطنية : الولفية



Langue Nationales

اللغات الوطنية

البرامج في قناة المرابطون
Les émissions sur la chaîne de El-Mourabiton

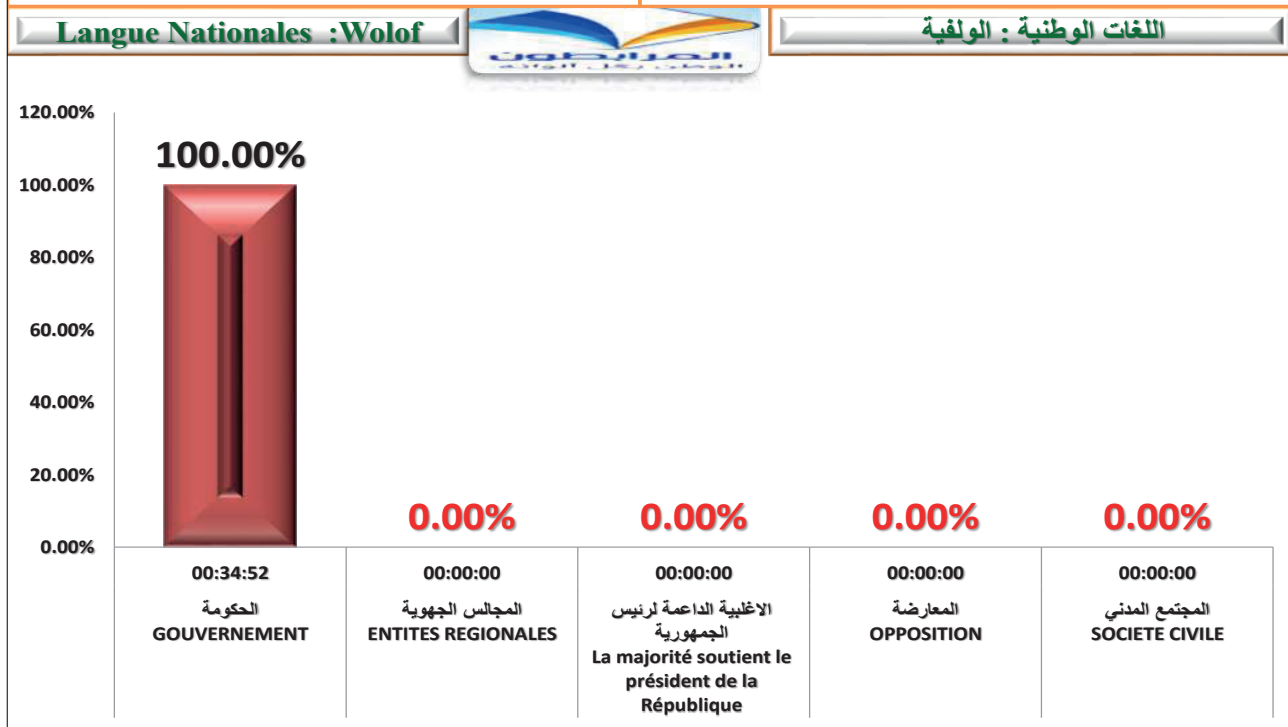
Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

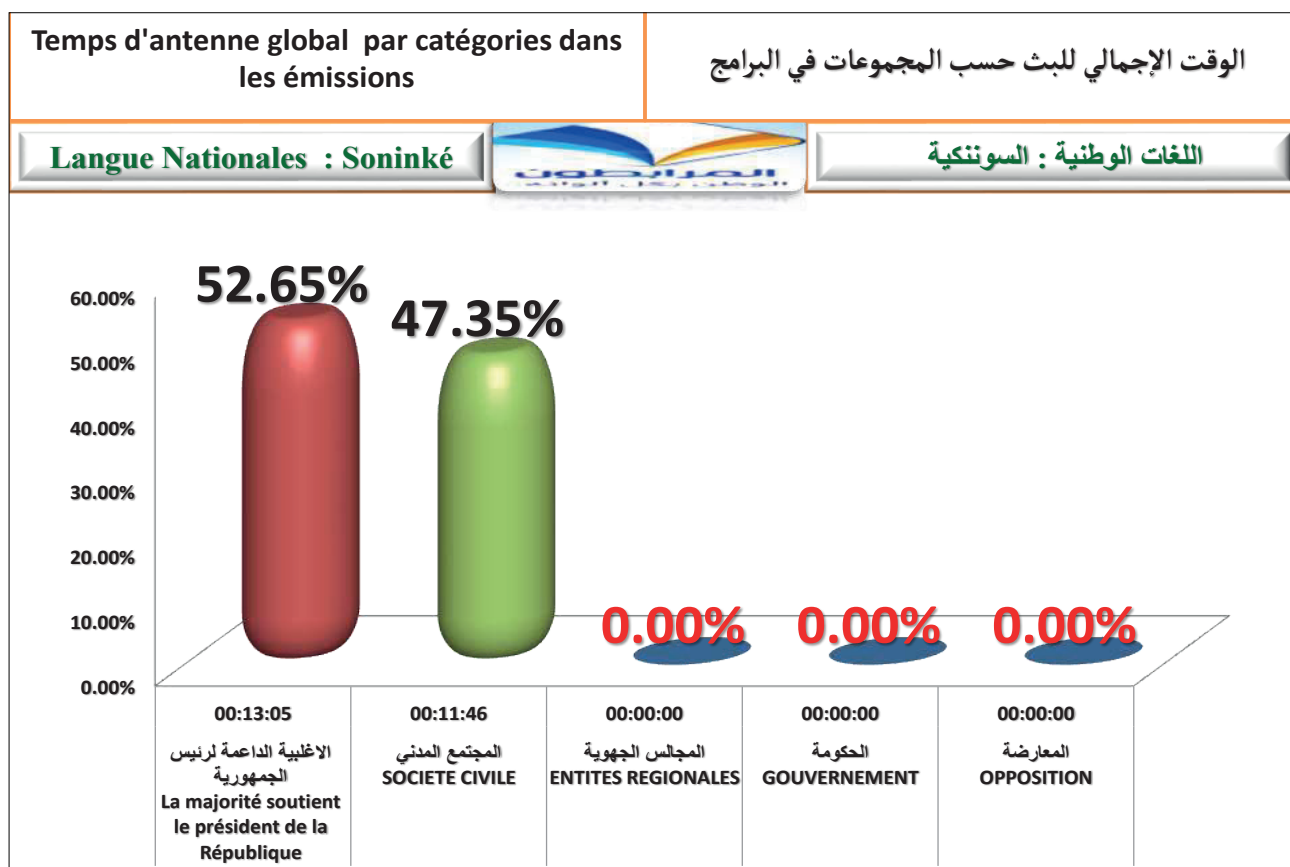
Langue Nationales :Wolof		اللغات الوطنية : الولفية	
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage	
الحكومة GOUVERNEMENT	00:34:52	100,00%	
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%	
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:00:00	0,00%	
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%	
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:00:00	0,00%	
Total	00:34:52	100,00%	

Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

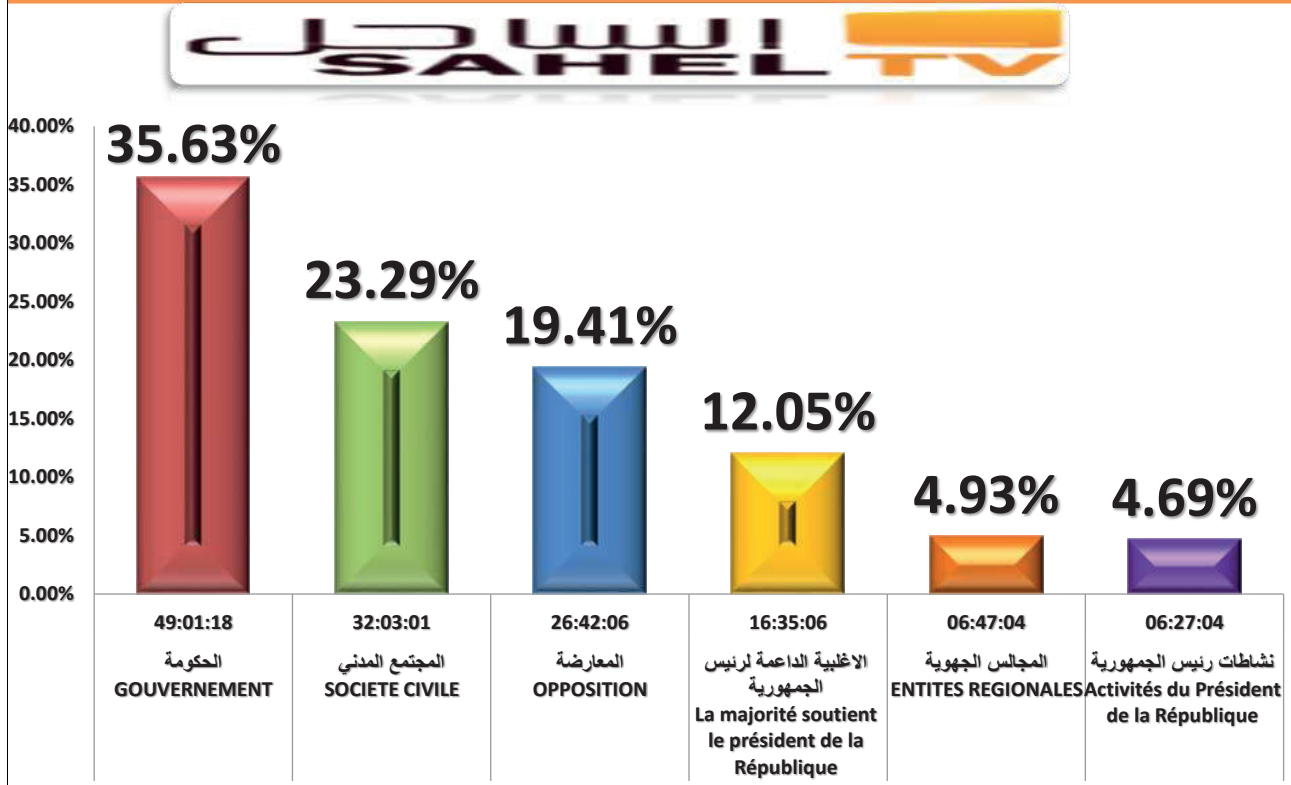


Temps d'antenne global par catégories dans les émissions		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
Langue Nationales : Soninké		اللغات الوطنية : السوننكية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:13:05	52,65%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	00:11:46	47,35%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	00:24:51	100,00%



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبرامج حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الساحل
SAHEL TV

النشرات الإخبارية في قناة الساحل

Journaux sur la chaîne Al-Sahel

Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



137:35:39

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات

السلطة العليا للصحافة والسمعييات البصرية Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel		
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	49:01:18	35,63%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	32:03:01	23,29%
المعارضة OPPOSITION	26:42:06	19,41%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	16:35:06	12,05%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	06:47:04	4,93%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	06:27:04	4,69%
Total	137:35:39	100,00%



البرامج في قناة الساحل

Les émissions sur la chaîne du Sahel TV

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

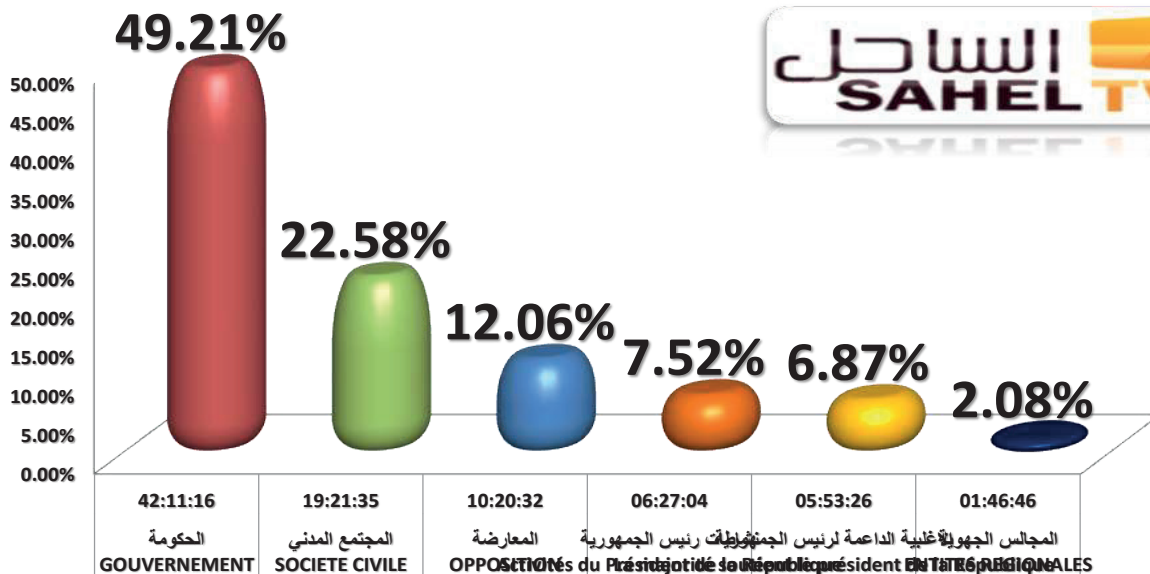


الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المعارضة OPPOSITION	16:21:34	31,71%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	12:41:26	24,60%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	10:41:40	20,73%
الحكومة GOUVERNEMENT	06:50:02	13,25%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	05:00:18	9,70%
Total	51:35:00	100,00%

TOTAL GENERAL	الساحل SAHEL TV	المجموع العام للنشرات
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	42:11:16	49,21%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	19:21:35	22,58%
المعارضة OPPOSITION	10:20:32	12,06%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	06:27:04	7,52%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	05:53:26	6,87%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	01:46:46	2,08%
Total	85:43:57	100,32%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات



Langue Nationales

اللغات الوطنية

الساحل
SAHEL TV

الوقت الإجمالي للقناة
137:35:39
Temps total

2:51:30


نسبة اللغات الوطنية في قناة الساحل من الوقت
الإجمالي

Pourcentage des langues nationales diffusées à la télévision
Sahel TV, par rapport au temps d'antenne total.

2,08 %

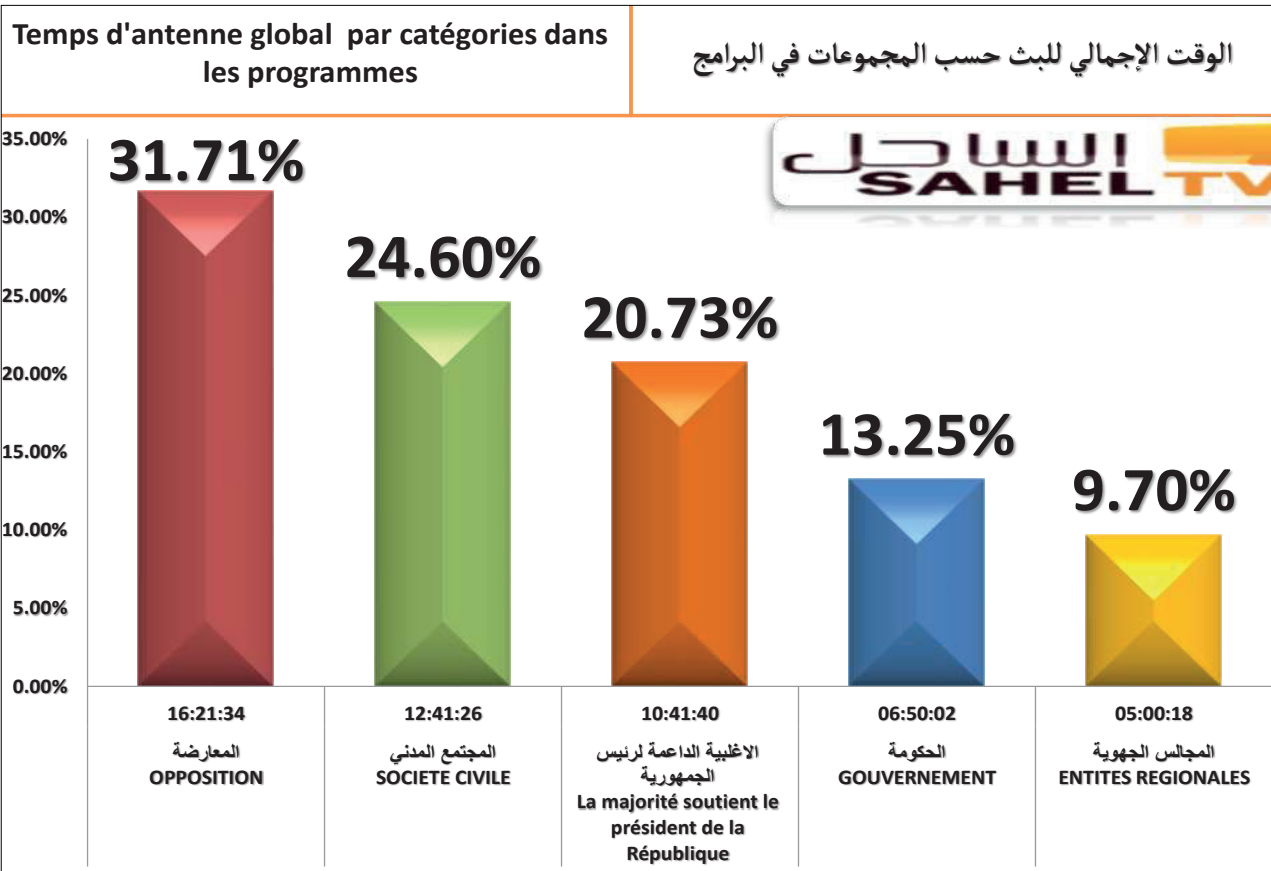
Temps d'antenne global dans les Journaux et
émissions

الوقت الإجمالي للبث في النشرات والبرامج

Langue Nationales

اللغات الوطنية

اللغة Langue	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
البولارية PULAAR	2:51:30	100,00%
الولفية wolof	0:00:00	0,00%
السوننكية SONINKE	0:00:00	0,00%
Total	2:51:30	100,00%

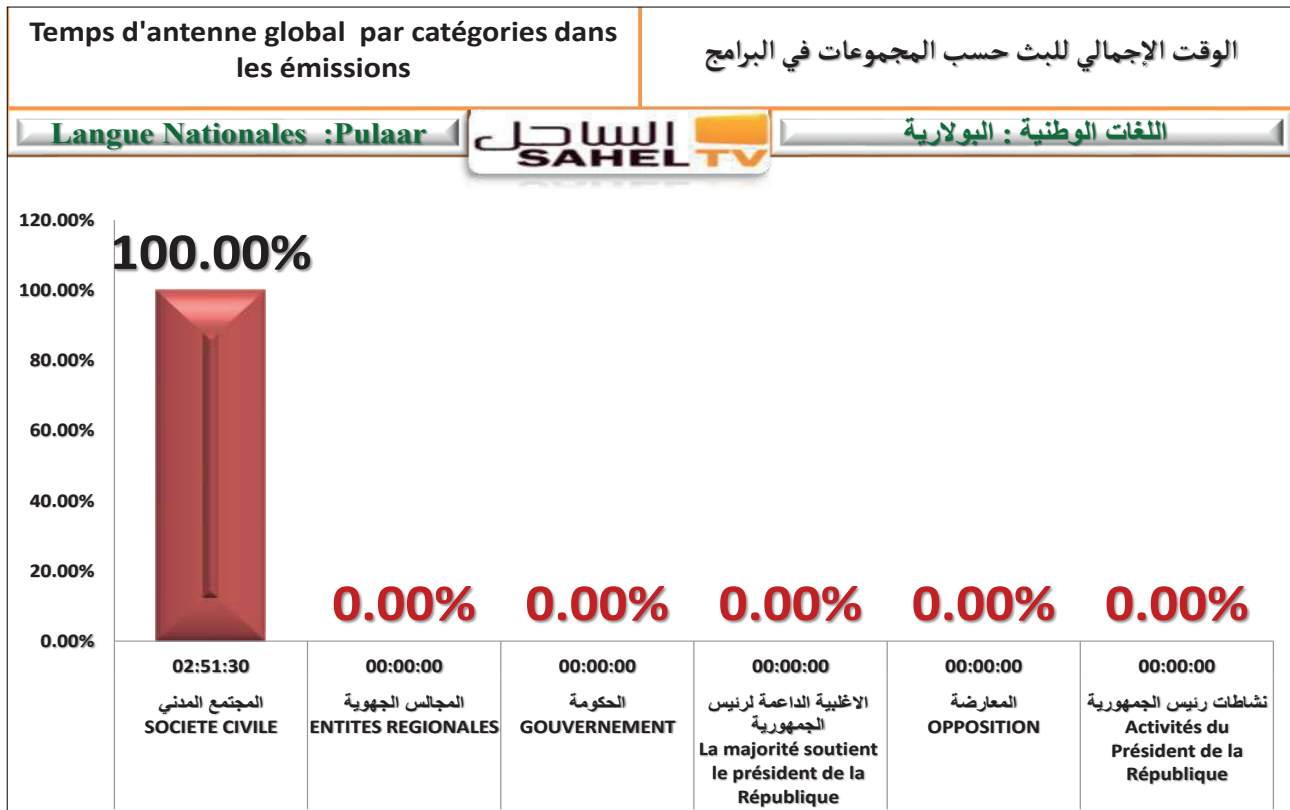


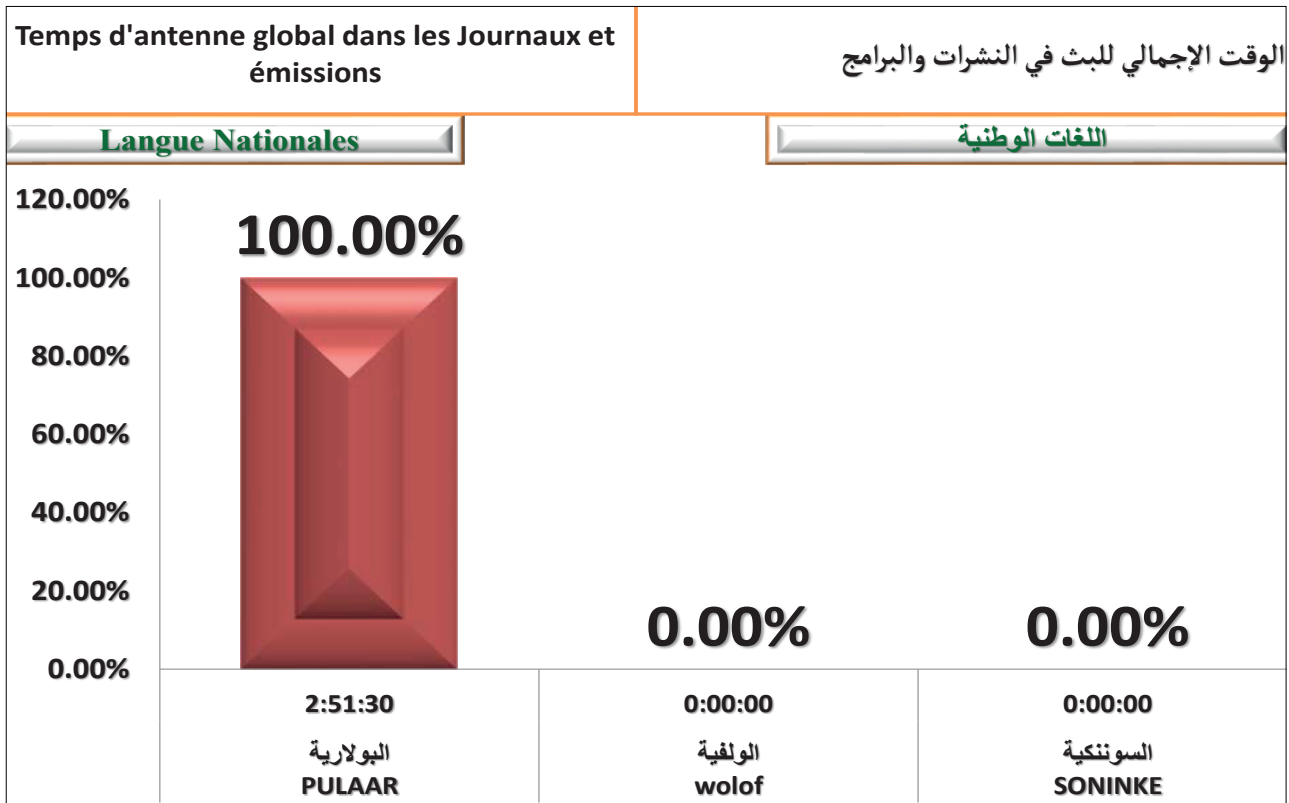
اللساقل
SAHEL TV

اللغات الوطنية :
البولارية ، السوننكية ، الولفية

Langue
Nationales:
Pulaar, Soninké, Wolof

Temps d'antenne global par catégories dans les émissions		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
Langue Nationales :Pulaar		اللغات الوطنية : البولارية
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	02:51:30	100,00%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:00:00	0,00%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:00:00	0,00%
Total	02:51:30	100,00%





Langue Nationales

اللغات الوطنية

البرامج في قناة الساحل
Les émissions sur la chaine du Sahel TV

Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales : Soninké

الصحافة
SAHEL TV

اللغات الوطنية : السوننكية

00:00:00

Temps d'antenne global par catégories dans les émissions

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

Langue Nationales : Wolof

الصحافة
SAHEL TV

اللغات الوطنية : الولفية

00:00:00

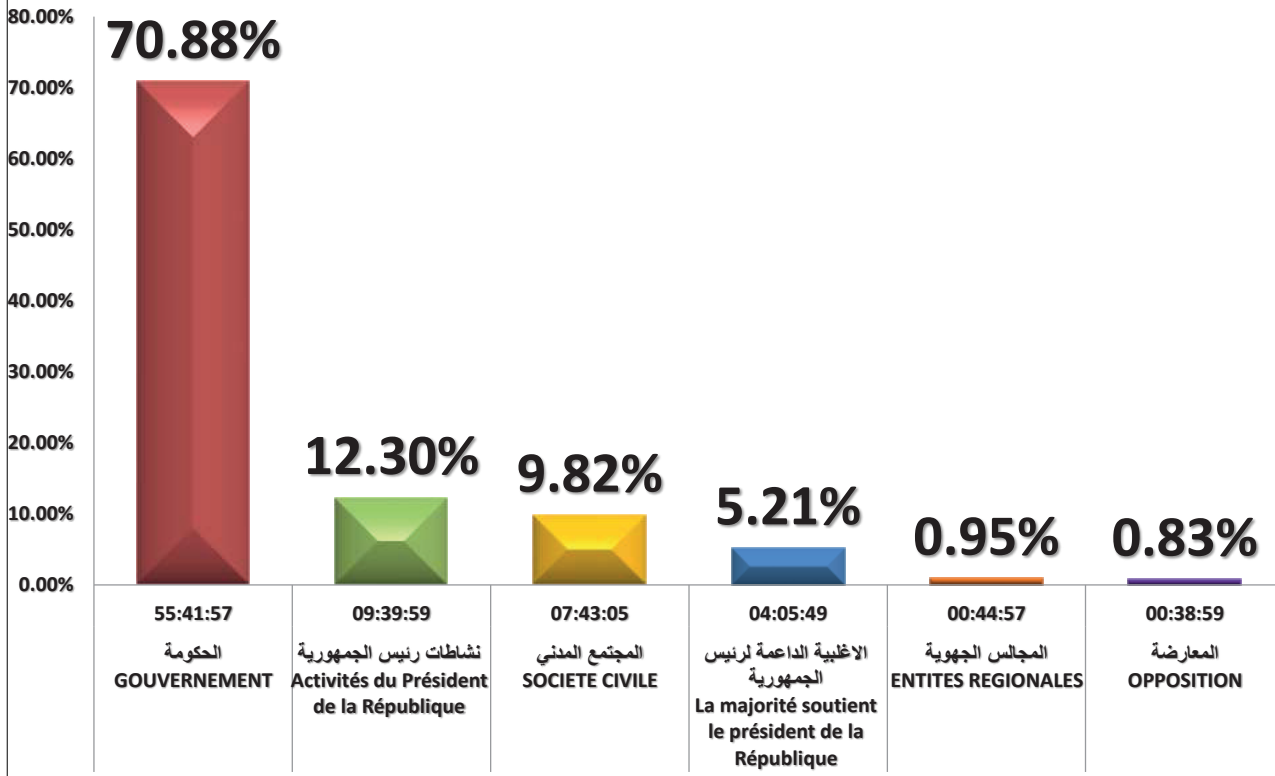
Lingue Nationales		اللغات الوطنية
-------------------	---	----------------



Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux	الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات
Lingue Nationales :Wolof	اللغات الوطنية : النشرات
	

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبرامج حسب المجموعات في النشرات



النشرات الإخبارية في قناة المدينة
Journaux sur la chaîne Medina TV

Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



78:34:46

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	55:41:57	70,88%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	09:39:59	12,30%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	07:43:05	9,82%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	04:05:49	5,21%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:44:57	0,95%
المعارضة OPPOSITION	00:38:59	0,83%
Total	78:34:46	100,00%

المدينة TV MEDINA

البرامج في قناة المدينة

Les émissions sur la chaîne Medina TV

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

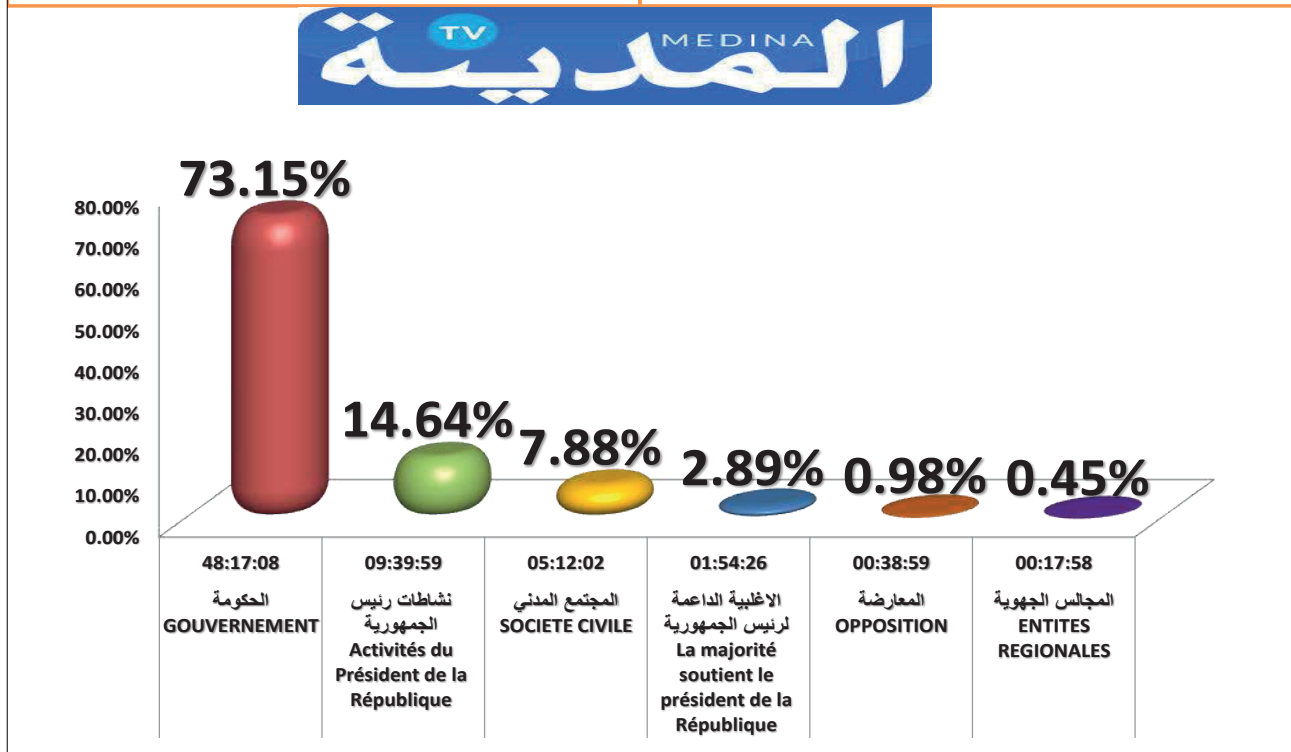
المدينة TV MEDINA

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	07:24:49	58,98%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	02:31:03	20,03%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	02:11:23	17,42%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:26:59	3,58%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
Total	12:34:14	100,00%

TOTAL GENERAL	المدينة TV MEDINA	المجموع العام للنشرات
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	48:17:08	73,15%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	09:39:59	14,64%
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	05:12:02	7,88%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	01:54:26	2,89%
المعارضة OPPOSITION	00:38:59	0,98%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:17:58	0,45%
Total	66:00:32	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات



الوقت البث الإجمالي

Temps d'antenne global


قناة شنقيط
Chaine Chinguetti

25:50:58

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

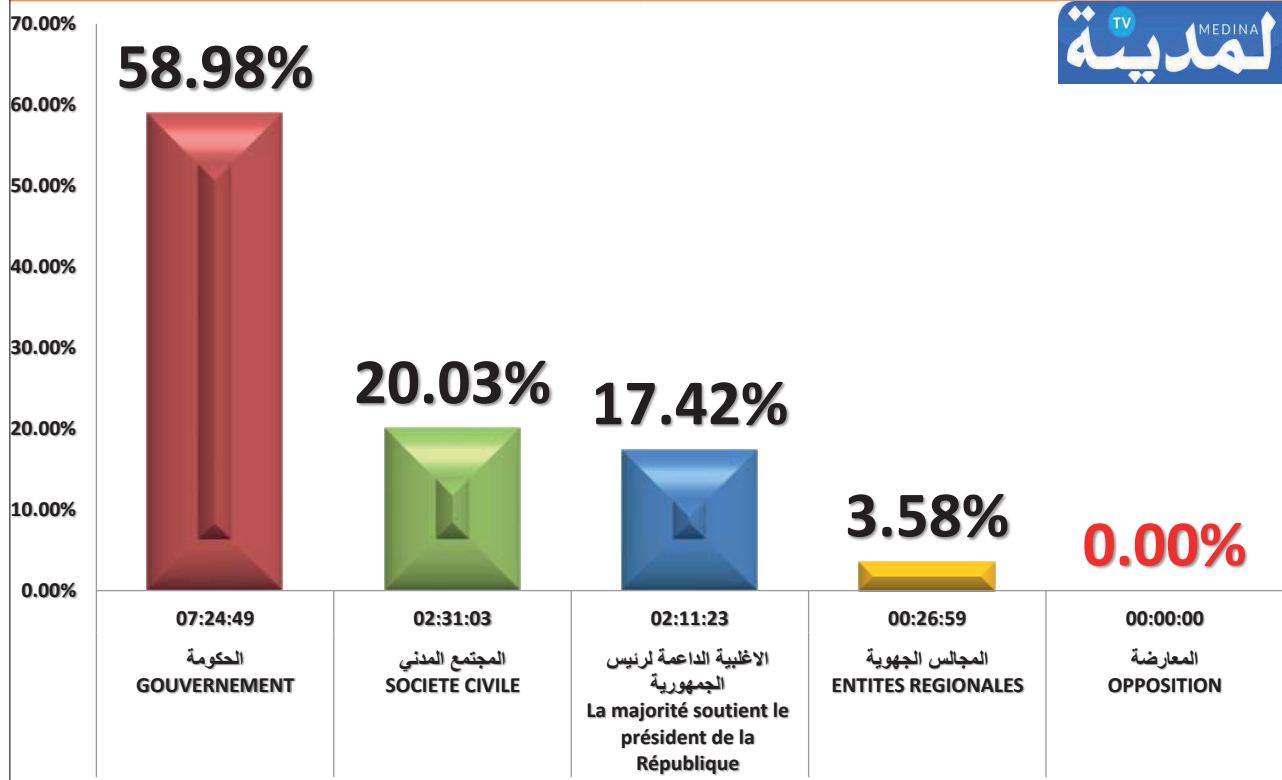
الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات


قناة شنقيط
Chaine Chinguetti

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIÉTÉ CIVILE	12:40:55	49,06%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	09:29:45	36,74%
الحكومة GOUVERNEMENT	02:11:32	8,48%
الاجلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:50:21	3,25%
المعارضة OPPOSITION	00:37:43	2,43%
نشاطر رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:00:42	0,05%
Total	25:50:58	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج



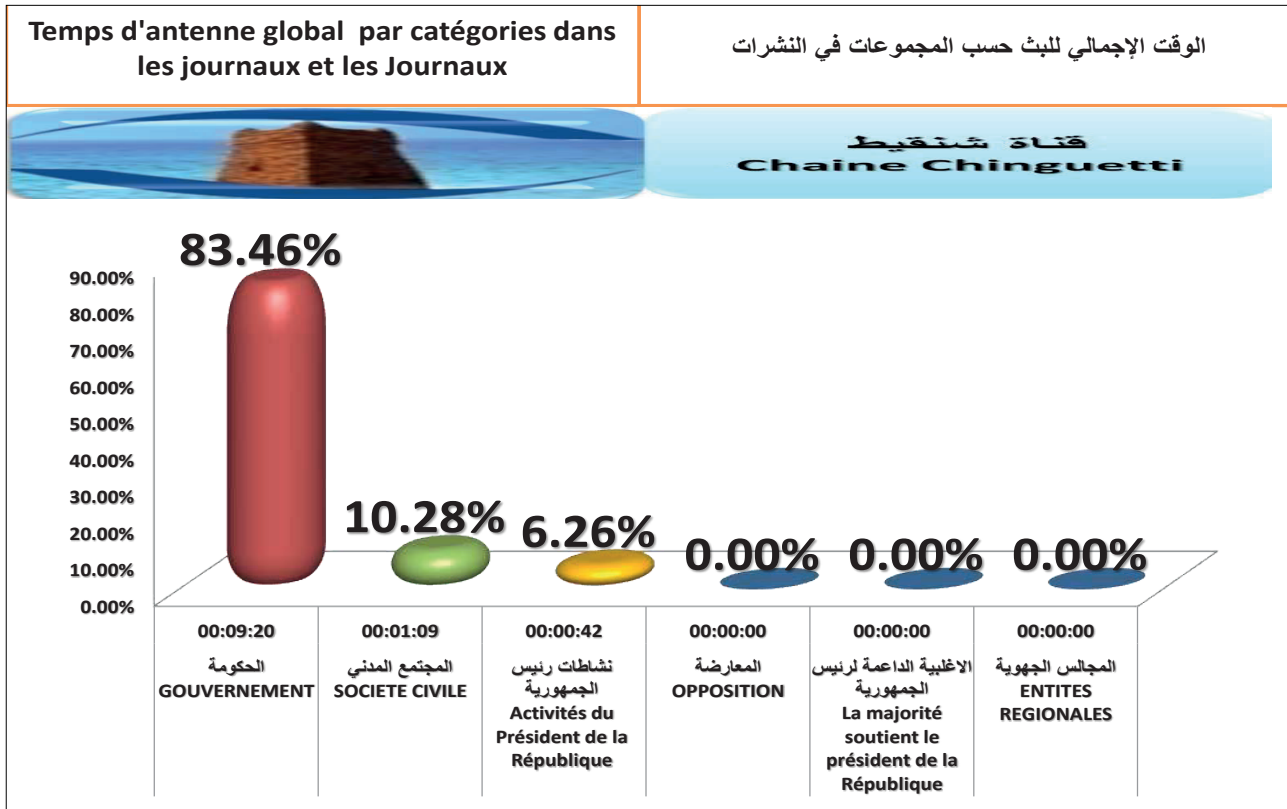
Langue Nationales

اللغات الوطنية

00:00:00

غياب اللغات الوطنية في هذه القناة خلال الفترة المدروسة

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les Journaux		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات
		قناة شنقيط Chaine Chinguetti
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	00:09:20	83,46%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:01:09	10,28%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:00:42	6,26%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
الاجلبيية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:00:00	0,00%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
Total	00:11:11	100,00%

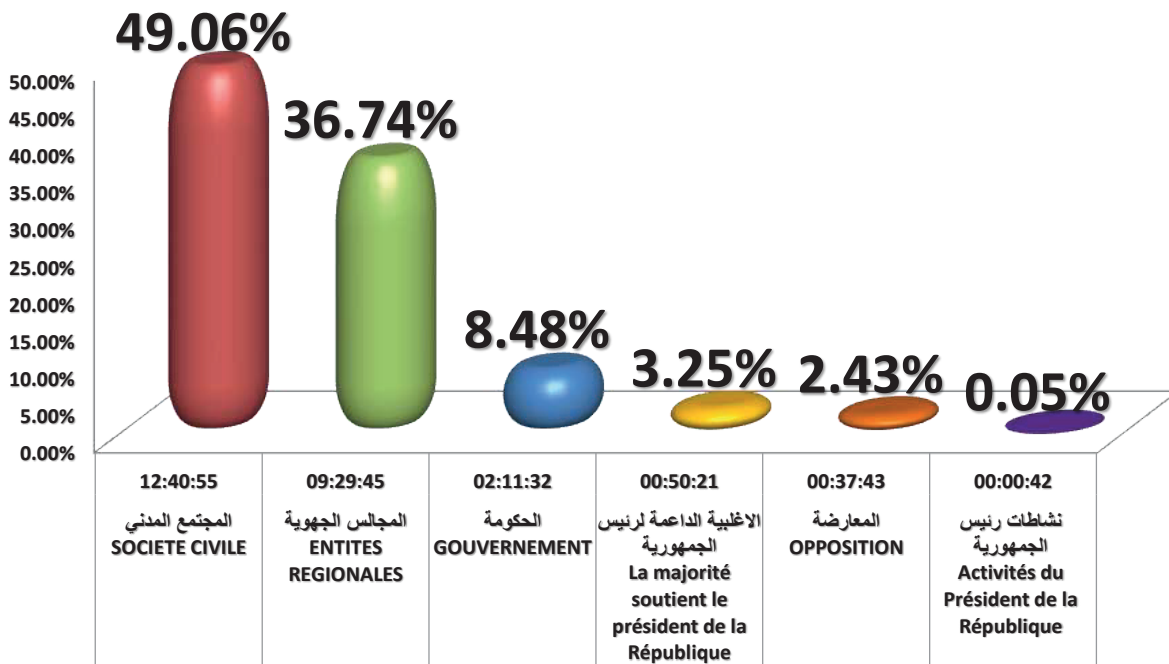


Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



قناة شنقيط
Chaîne Chinguetti



قناة شنقيط
Chaîne Chinguetti

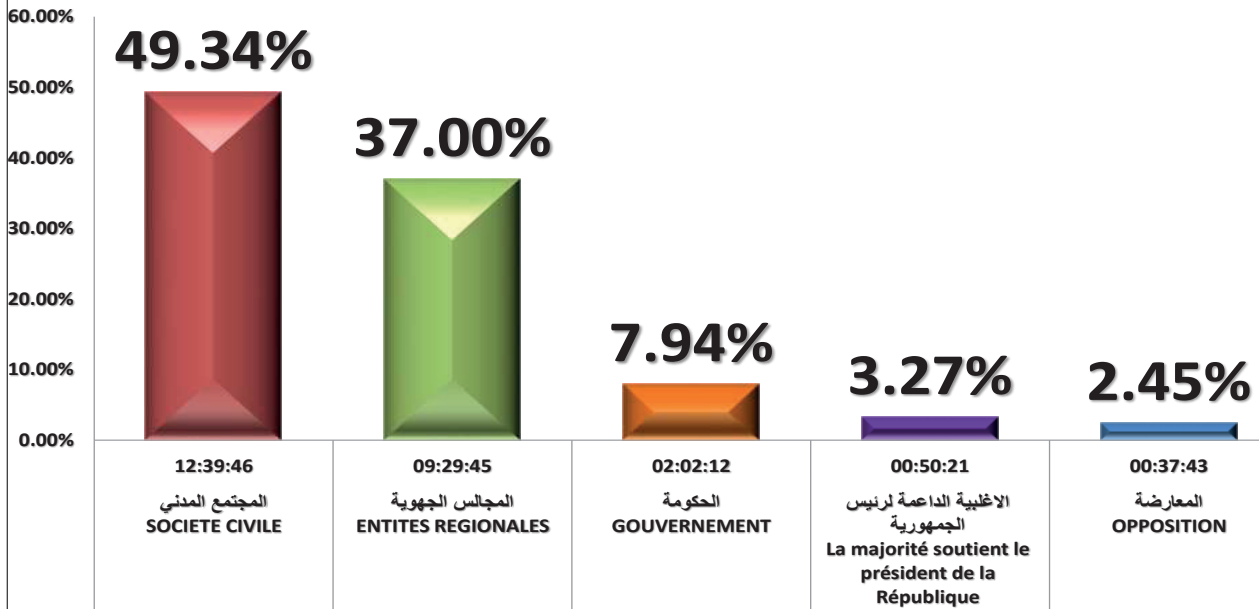
النشرات الإخبارية في قناة شنقيط
Journaux sur la chaîne Chinguetti

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج



قناة شنقيط
Chaine Chinguetti



قناة شنقيط
Chaine Chinguetti

Langue Nationales

اللغات الوطنية

00:00:00

غياب اللغات الوطنية



قناة شنقيط
Chaine Chinguetti

البرامج في قناة شنقيط

Les émissions sur la chaîne Al Wataniya

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

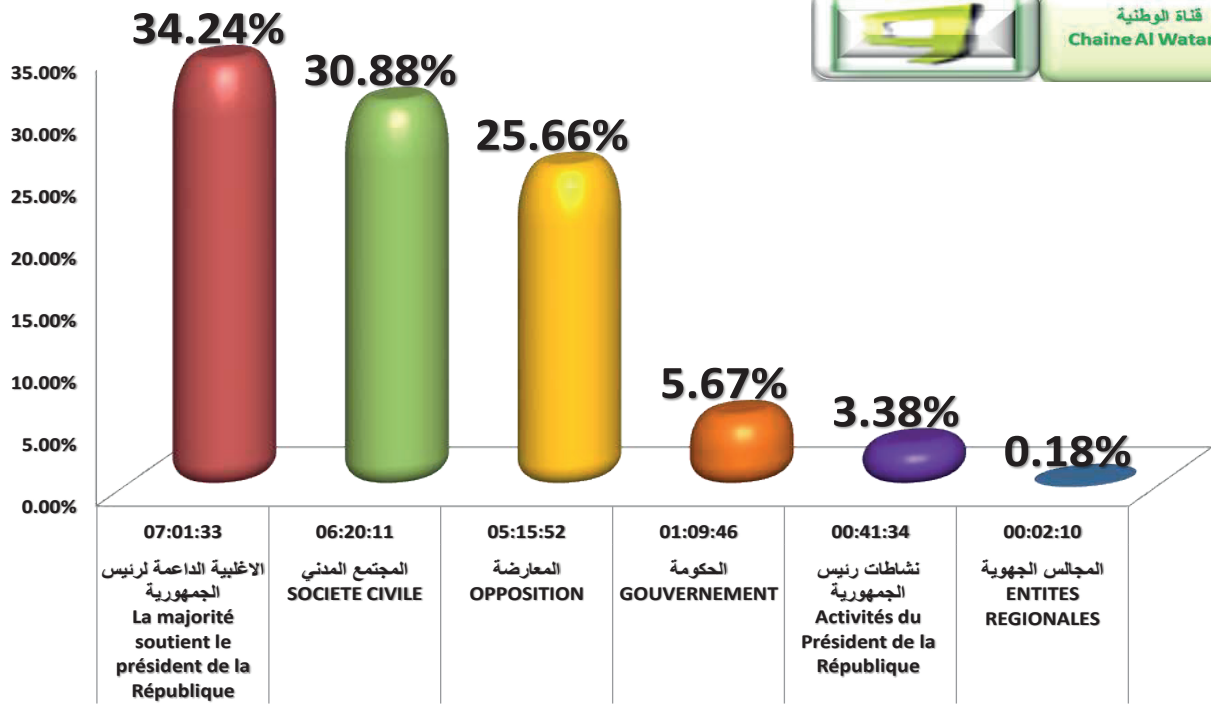


قناة شنقيط
Chaine Chinguetti

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	12:39:46	49,34%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	09:29:45	37,00%
الحكومة GOUVERNEMENT	02:02:12	7,94%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:50:21	3,27%
المعارضة OPPOSITION	00:37:43	2,45%
Total	25:39:47	100,00%

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



النشرات الإخبارية في قناة الوطنية
Journaux sur la chaîne Al Wataniya



Temps d'antenne global par catégories dans les Journaux programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في النشرات والبرامج

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	07:01:33	34,24%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	06:20:11	30,88%
المعارضة OPPOSITION	05:15:52	25,66%
الحكومة GOUVERNEMENT	01:09:46	5,67%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:41:34	3,38%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:02:10	0,18%
Total	20:31:06	100,00%



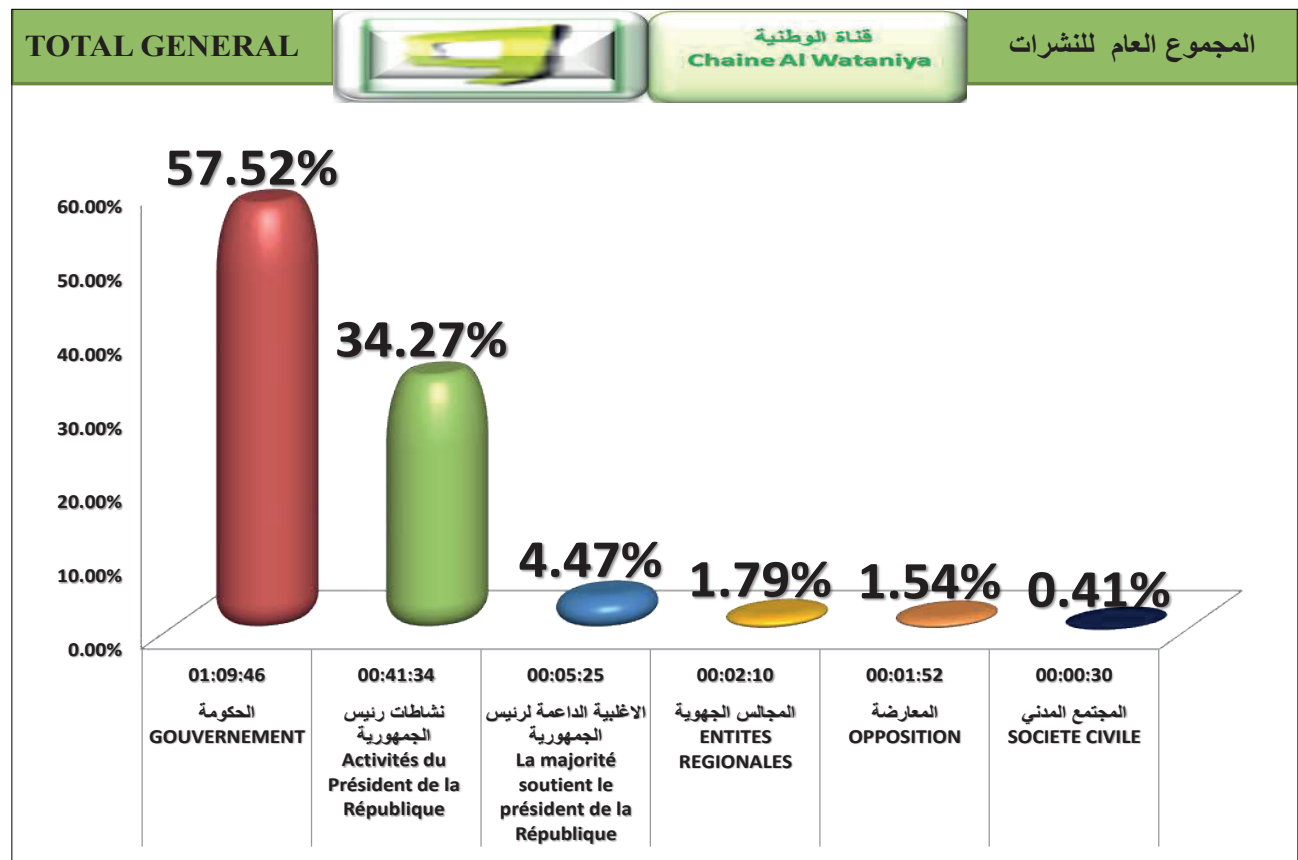
البرامج في قناة الوطنية

Les émissions sur la chaîne Al Wataniya

TOTAL GENERAL pour les émissions		قناة الوطنية Chaine Al Wataniya	المجموع العام للبرامج
-------------------------------------	---	------------------------------------	-----------------------

الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	06:56:08	37,50%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	06:19:41	34,21%
المعارضة OPPOSITION	05:14:00	28,29%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
الحكومة GOUVERNEMENT	00:00:00	0,00%
Total	18:29:49	100,00%

TOTAL GENERAL	قناة الوطنية Chaine Al Wataniya	المجموع العام للنشرات
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	01:09:46	57,52%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:41:34	34,27%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:05:25	4,47%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:02:10	1,79%
المعارضة OPPOSITION	00:01:52	1,54%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:00:30	0,41%
Total	02:01:17	100,00%



Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



Temps d'antenne global par catégories dans les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج

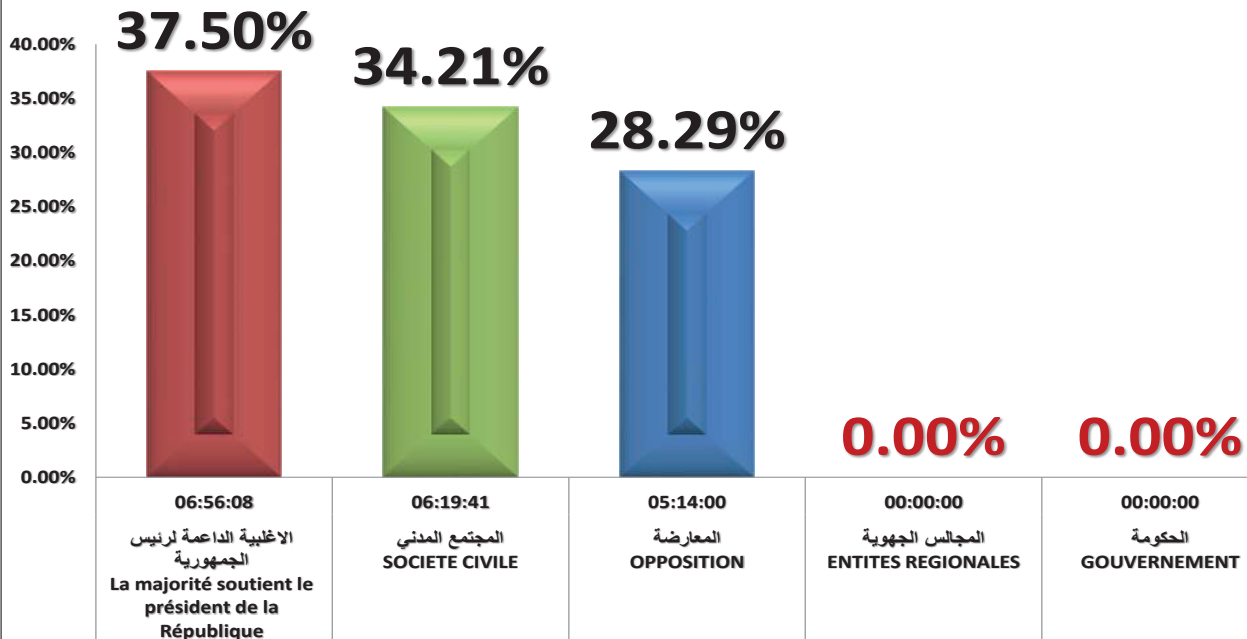
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	04:09:42	41,40%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	03:19:07	33,01%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	02:34:21	25,59%
المعارضة OPPOSITION	00:00:00	0,00%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:00:00	0,00%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:00:00	0,00%
Total	10:03:10	100,00%

TOTAL GENERAL
pour les émissions



قناة الوطنية
Chaîne Al Wataniya

المجموع العام للبرامج



قناة الوطنية
Chaîne Al Wataniya

Langue Nationales

اللغات الوطنية

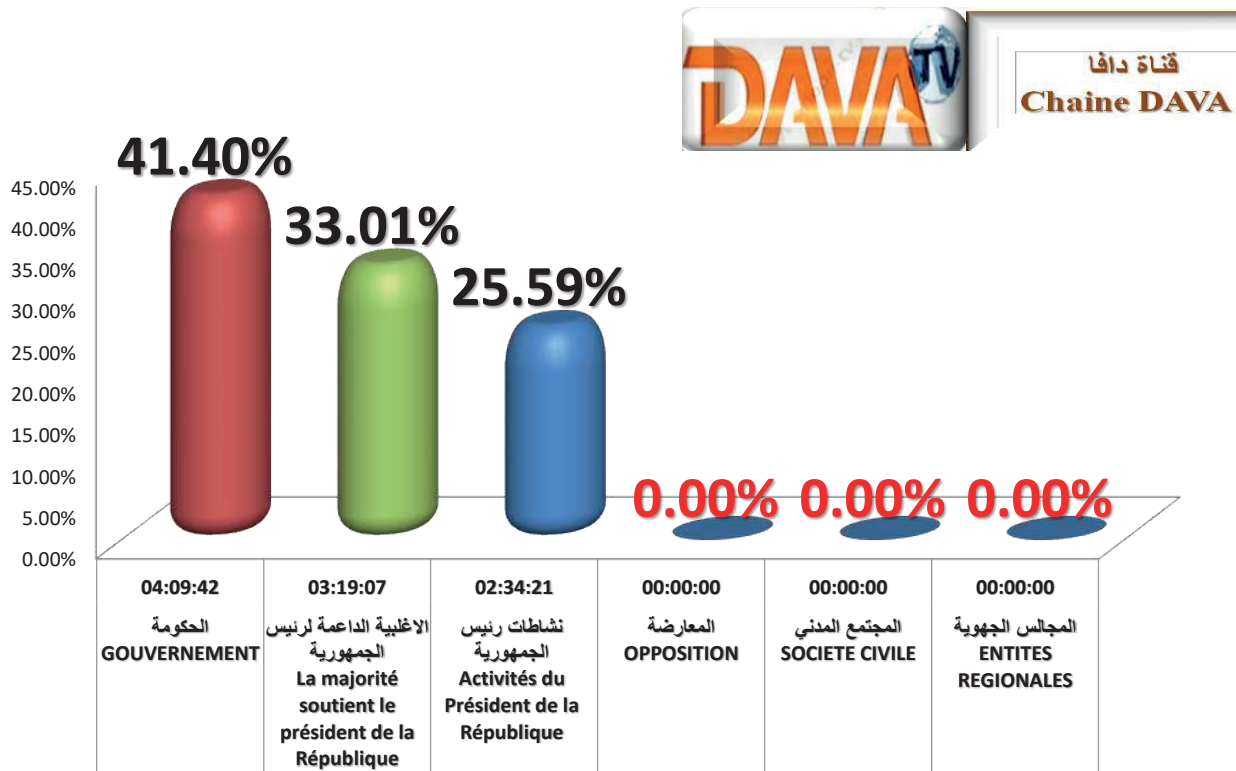
00:00:00

غياب اللغات الوطنية في هذه القناة خلال الفترة المدروسة



Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes

الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج والنشرات



قناة دافا
Chaîne DAVA

Les journaux

النشرات الإخبارية

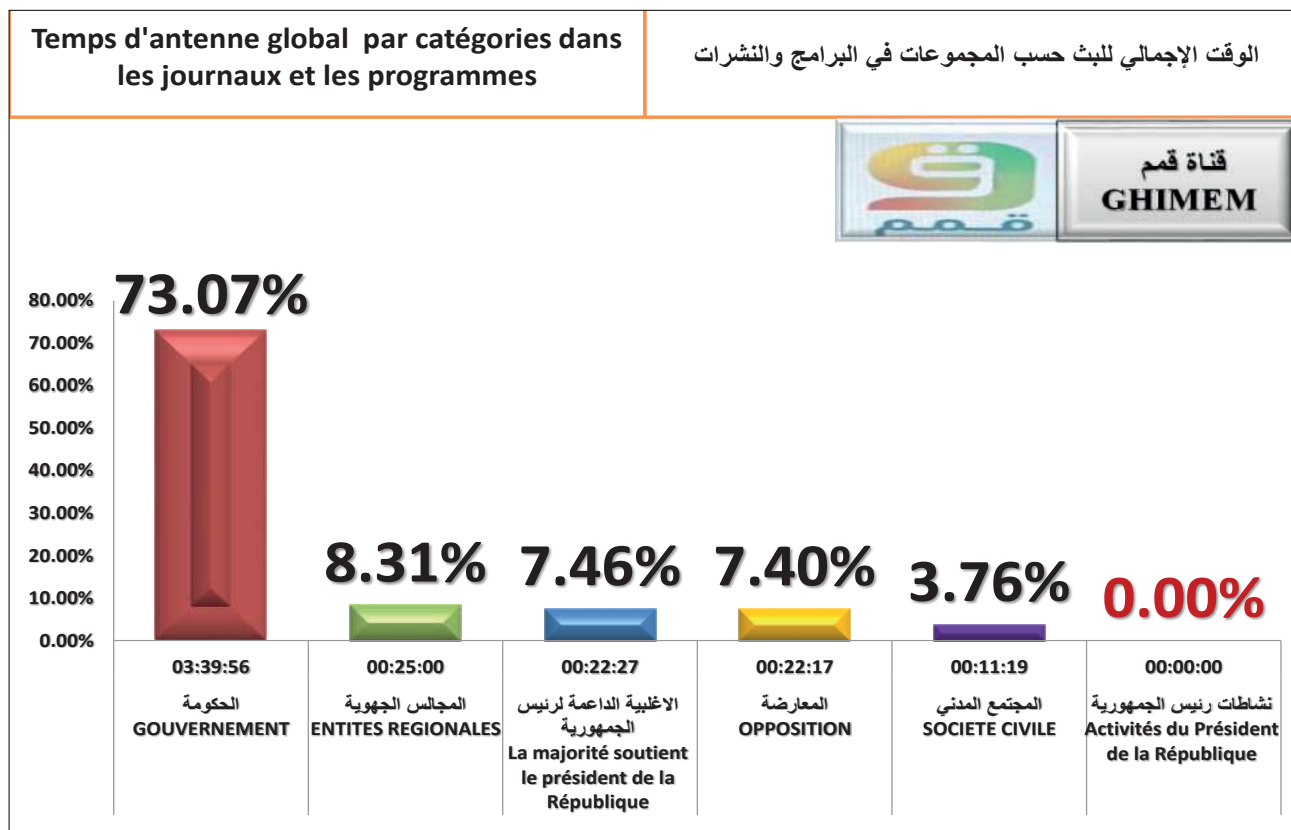
00:00:00

غياب اللغات الوطنية في هذه القناة خلال الفترة المدروسة

	قناة قمم GHIMEM
Les journaux	النشرات الإخبارية
00:00:00	
غياب اللغات الوطنية في هذه القناة خلال الفترة المدروسة	

	قناة قمم GHIMEM
Langue Nationales	اللغات الوطنية
00:00:00	
غياب النشرات الإخبارية واللغات الوطنية في هذه القناة خلال الفترة المدروسة	

Temps d'antenne global par catégories dans les journaux et les programmes		الوقت الإجمالي للبث حسب المجموعات في البرامج
		
الفئات Catégories	وقت البث Temps d'antenne	النسبة المئوية Pourcentage
الحكومة GOUVERNEMENT	03:39:56	73,07%
الهيئات المحلية والجهوية ENTITES REGIONALES	00:25:00	8,31%
الأغلبية الداعمة لرئيس الجمهورية La majorité soutient le président de la République	00:22:27	7,46%
المعارضة OPPOSITION	00:22:17	7,40%
المجتمع المدني SOCIETE CIVILE	00:11:19	3,76%
نشاطات رئيس الجمهورية Activités du Président de la République	00:00:00	0,00%
Total	05:00:59	100,00%



Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



إذاعة موريتانيا
Radio Mauritania

00:00:00

لا يوجد إنتاج ذاتي في هذه الإذاعة خلال الفترة المدروسة

Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



إذاعة موريتانيا
Radio Mauritania

Les journaux

النشرات الإخبارية

00:00:00





Temps d'antenne global

الوقت البث الإجمالي



إذاعة موريتانيه
Radio Mauritanie

Les émissions

البرامج

00:00:00

Temps d'antenne global

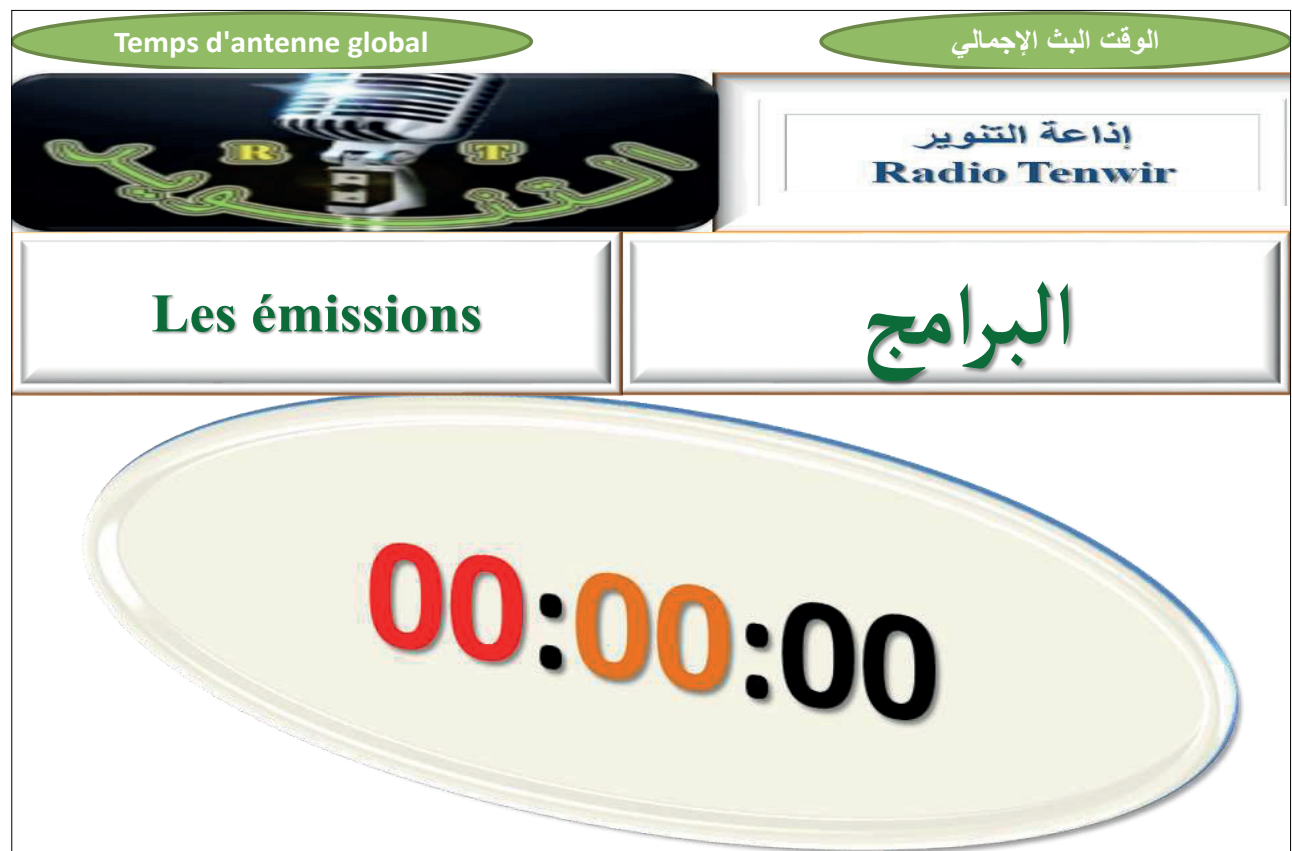
الوقت البث الإجمالي



إذاعة التنوير
Radio Tenwir

00:00:00

لا يوجد إنتاج ذاتي في هذه الإذاعة خلال الفترة المدروسة





RAPPORT ANNUEL | 2025



Rapport sur le contenu audiovisuel d'un échantillon d'institutions de presse électronique





Rapport

sur le contenu audiovisuel d'un échantillon
d'institutions de presse électronique

Du 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025



المنصة
Lminassa



بلوار ميديا
BellewarMedia



لبجاوي انفو
libjawi INFO



وكالة الاخبار
Alakhbar



قناة TTV



Tawatur - تواتر



الصحراء Plus
Sahara plus



صحفية مراسلون
Mourassilon



موريتانيا الآن
Rimnow



نواكشوط مباشر
Nouakchott Live



Introduction

L'étude a porté sur un échantillon de dix pages médiatiques produisant des contenus audiovisuels, sur une période de six mois. Le volume total de diffusion enregistré au cours de la période étudiée s'est élevé à 575 heures, réparties entre trois principales catégories de contenus :

- Journaux et flashes d'information ;
- Reportages ;
- Emissions- débats.

Les résultats ont montré que le volume total consacré aux journaux et flashes d'information s'est établi à environ 62 heures, tandis que les couvertures médiatiques (reportages) ont représenté la part la plus importante du temps de diffusion, avec plus de 425 heures. Quant aux émissions de débat, leur volume total a atteint près de 87 heures.

L'étude a également révélé un écart entre les pages en termes de diversité du contenu audiovisuel. Il ressort ainsi que TTV et l'Agence indépendante de presse sont les deux seules plateformes à produire régulièrement des journaux d'information, tandis que l'ensemble des pages étudiées diffusent des contenus relevant de la couverture de l'actualité.

S'agissant des programmes, il apparaît que sept plateformes proposent des programmes diversifiés, TTV occupant une position prépondérante dans ce domaine, avec environ 76,77 % du volume horaire total consacré aux programmes.





OBSERVATION GENERALE

Les résultats de l'étude font apparaître une prédominance des couvertures médiatiques dans les contenus audiovisuels produits par les pages étudiées, au détriment de la production de journaux d'information et de programmes de débat, qui demeure limitée pour la plupart d'entre elles.

Les résultats révèlent également une disparité importante dans les capacités de production des différentes pages, la production régulière de journaux d'information et de programmes étant principalement concentrée auprès d'un nombre limité d'institutions. Cette situation réduit la diversité des contenus médiatiques et affecte l'équilibre entre les différentes fonctions de l'offre audiovisuelle, notamment les fonctions d'information, d'analyse et d'interaction.

Par ailleurs, le recours, par certaines pages, à la rediffusion de contenus produits par d'autres d'institutions médiatiques soulève des interrogations quant au volume de production originale réalisé par ces pages et à leur contribution effective à l'enrichissement du paysage médiatique national.



DONNEES GENERALES

plateformes à l'étude

الصفحات الإعلامية محل الدراسة

Nombre de plateformes numériques : 10

عدد الصفحات الإعلامية الرقمية : 10



الفترة المدروسة ما بين 01 يونيو إلى 31 ديسمبر 2025

période d'étude du 01 Juin au 31 Décembre 2025



العدد الكلي لساعات البث في الصفحات الإعلامية
الرقمية محل الدراسة

Nombre total d'heures de diffusion dans les
Plateformes numériques étudiées



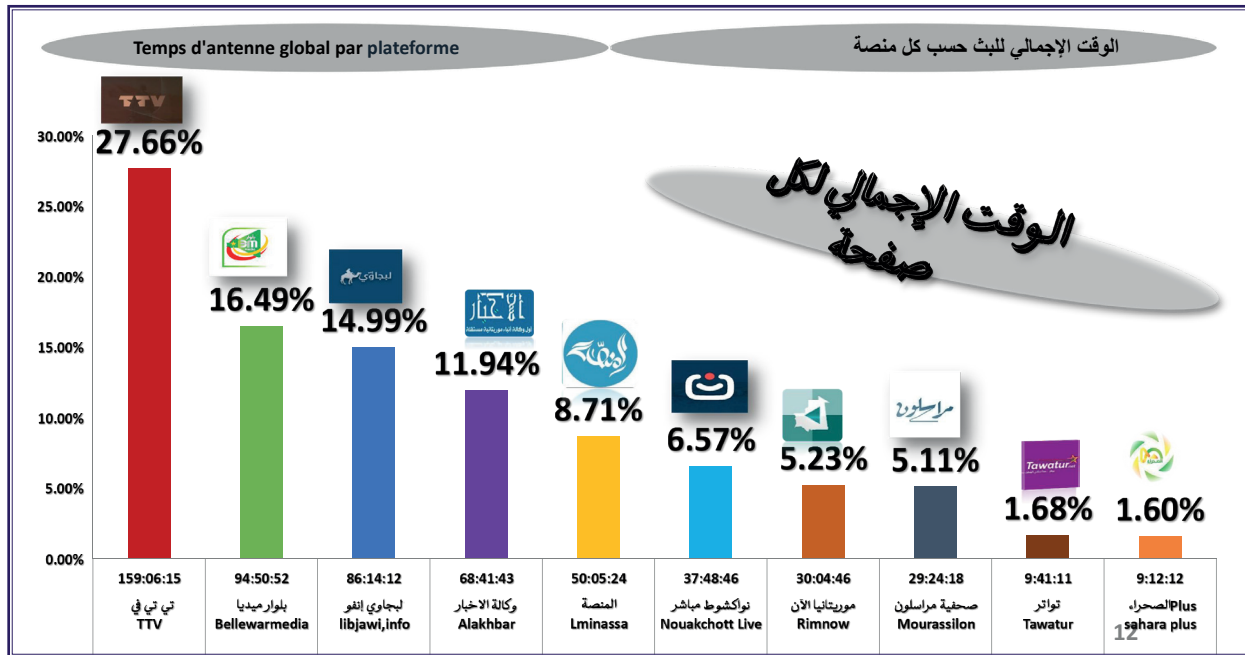
الوقت الكلي في الصفحات الرقمية محل الدراسة

Volume horaire dans les plateformes numériques étudiées

Temps d'antenne global par plateforme

الوقت الإجمالي للبث حسب كل صفحة

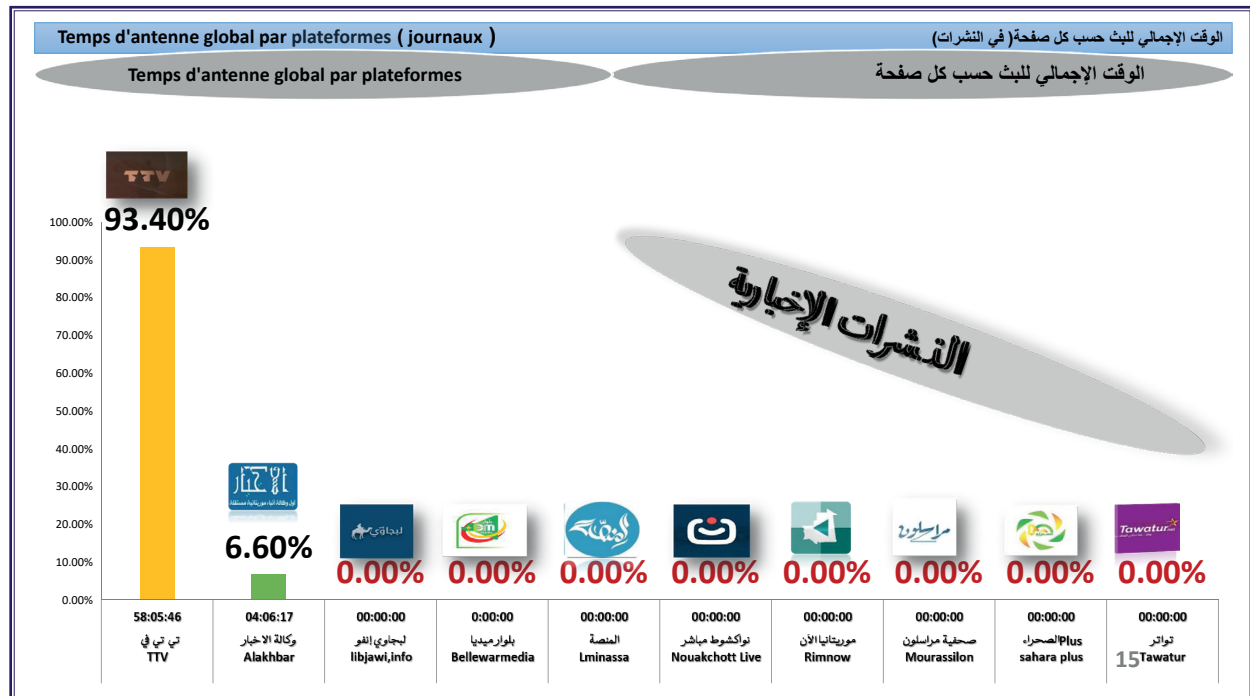
Temps d'antenne global par plateforme	الوقت الإجمالي للبث حسب كل صفحة	
اسم الصفحة Nom de plateforme	المجموع Total	النسبة المئوية Pourcentage
تي تي في TTV	159:06:15	27,66%
بلوار ميديا BELLEWAR MEDIAS	94:50:52	16,49%
لبيجاوي انفو Lebjawi	86:14:12	14,99%
وكالة الأخبار Alakhbar	68:41:43	11,94%
المنصة Lminassa	50:05:24	8,71%
نواكشوط مباشر Nouakchott Live	37:48:46	6,57%
موريتانيا الآن RIM NOW	30:04:46	5,23%
صحفية مراسلون Mourassilon	29:24:18	5,11%
تواتر Tawatur	9:41:11	1,68%
الصحراء Plus sahara plus	9:12:12	1,60%
total المجموع	575:09:39	100,00%



الوقت الكلي للنشرات الاخبارية في الصفحات الرقمية محل الدراسة

Volume horaire dans les journaux par plateformes numériques étudiées

Temps d'antenne global par plateforme (journaux)		الوقت الإجمالي للثب حسب كل صفحة (في النشرات)
Temps d'antenne global par plateforme		الوقت الإجمالي للثب حسب كل صفحة
اسم الصفحة Nom de plateforme	المجموع Total	النسبة المئوية Pourcentage
تي تي في TTV	58:05:46	93,40%
وكالة الاخبار Alakhbar	04:06:17	6,60%
ليجاوي انفو Lebjawi	00:00:00	0,00%
بلوار ميديا BELLEWAR MEDIAS	0:00:00	0,00%
المنصة Lminassa	00:00:00	0,00%
نواكشوط مباشر Nouakchott Live	00:00:00	0,00%
موريتانيا الآن RIM NOW	00:00:00	0,00%
صحفية مراسلون Mourassilon	00:00:00	0,00%
الصحراء Plus sahara plus	00:00:00	0,00%
تواتر Tawatur	00:00:00	0,00%
total	المجموع 62:12:03	100,00% ¹⁴



وقت البث على مستوى التغطيات في الصفحات الرقمية محل الدراسة

Temps d'antenne dans les couvertures par plateformes numériques étudiées

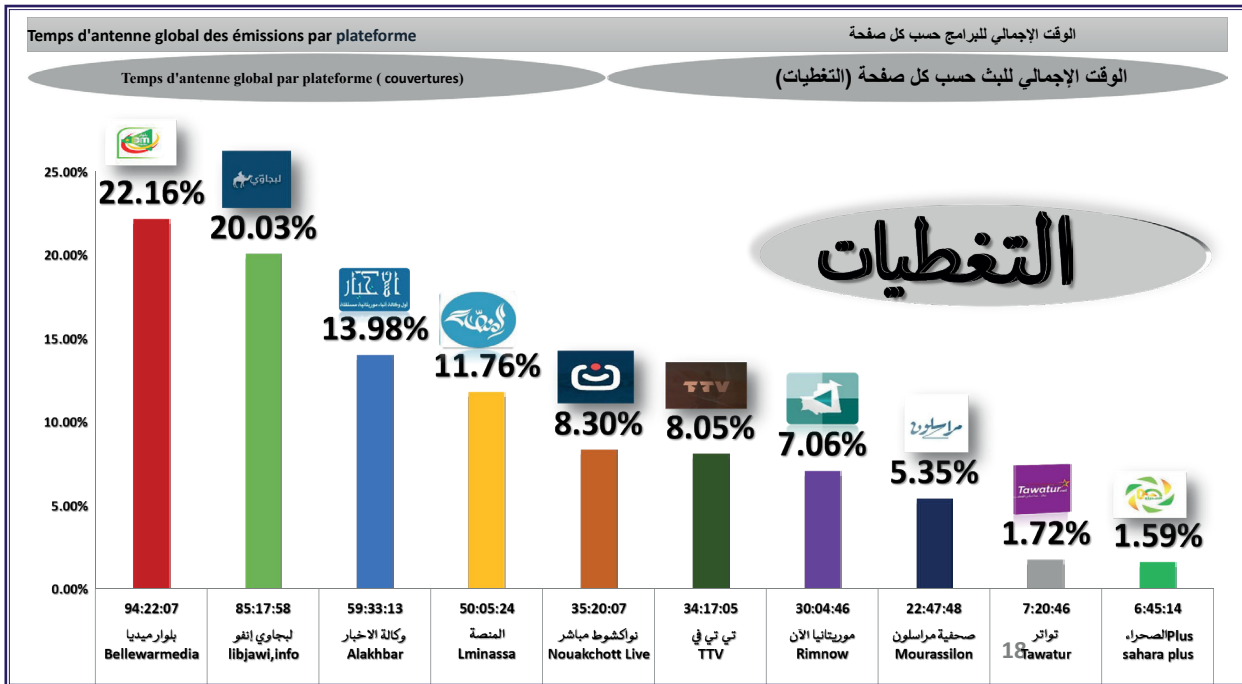
Temps d'antenne global des émissions par plateforme

الوقت الإجمالي للبرامج حسب كل صفحة

الوقت الإجمالي للثب حسب كل صفحة (التغطيات)

الوقت الإجمالي للثب حسب كل صفحة (التغطيات)

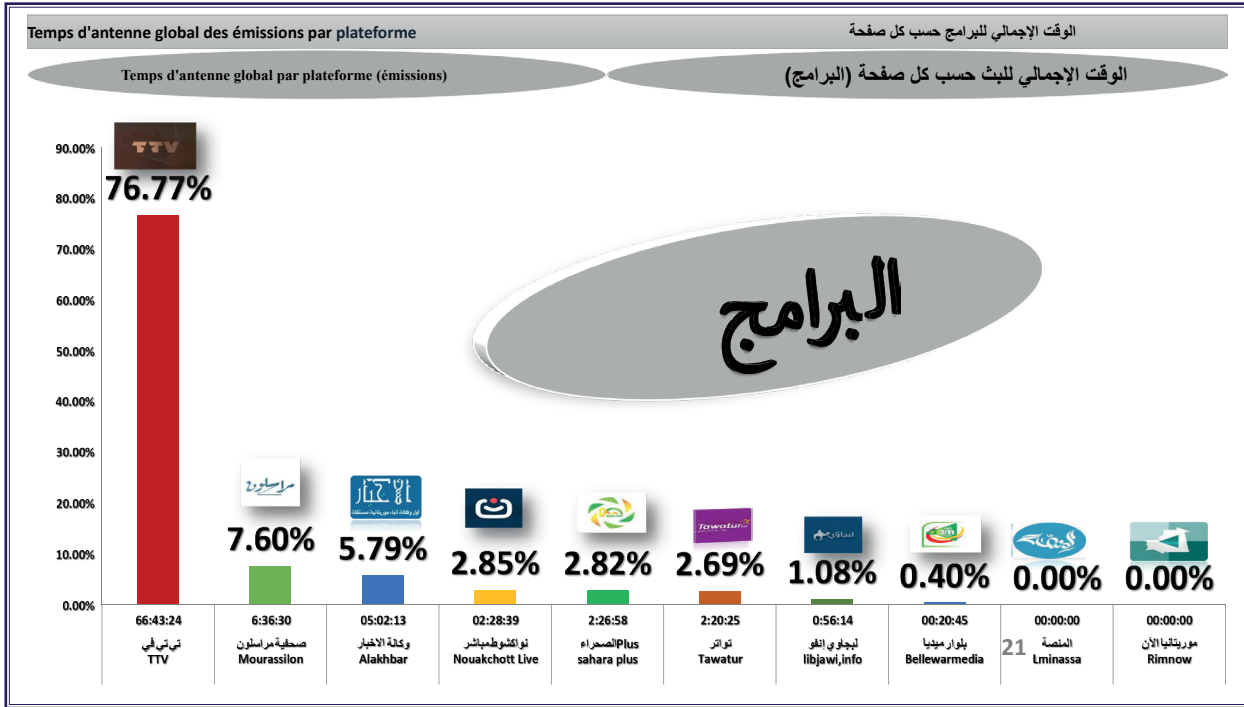
اسم الصفحة Nom de plateforme	المجموع Total	النسبة المئوية Pourcentage
بلوارميديا BELLEWAR MEDIA	94:22:07	22,16%
لبجاري انفو Lebjawi	85:17:58	20,03%
وكالة الاخبار Alakhbar	59:33:13	13,98%
المنصة Lminassa	50:05:24	11,76%
نواكشوط مباشر Nouakchott Live	35:20:07	8,30%
تي تي في TTV	34:17:05	8,05%
موريتانيا الآن RIM NOW	30:04:46	7,06%
صحفية مراسلون Mourassilon	22:47:48	5,35%
تواتر Tawatur	7:20:46	1,72%
الصحراء Plus sahara plus	6:45:14	1,59%
total	425:54:28	100,00%



وقت البث على مستوى البرامج في الصفحات الرقمية محل الدراسة

Temps d'antenne dans les émissions par plateformes numériques étudiées

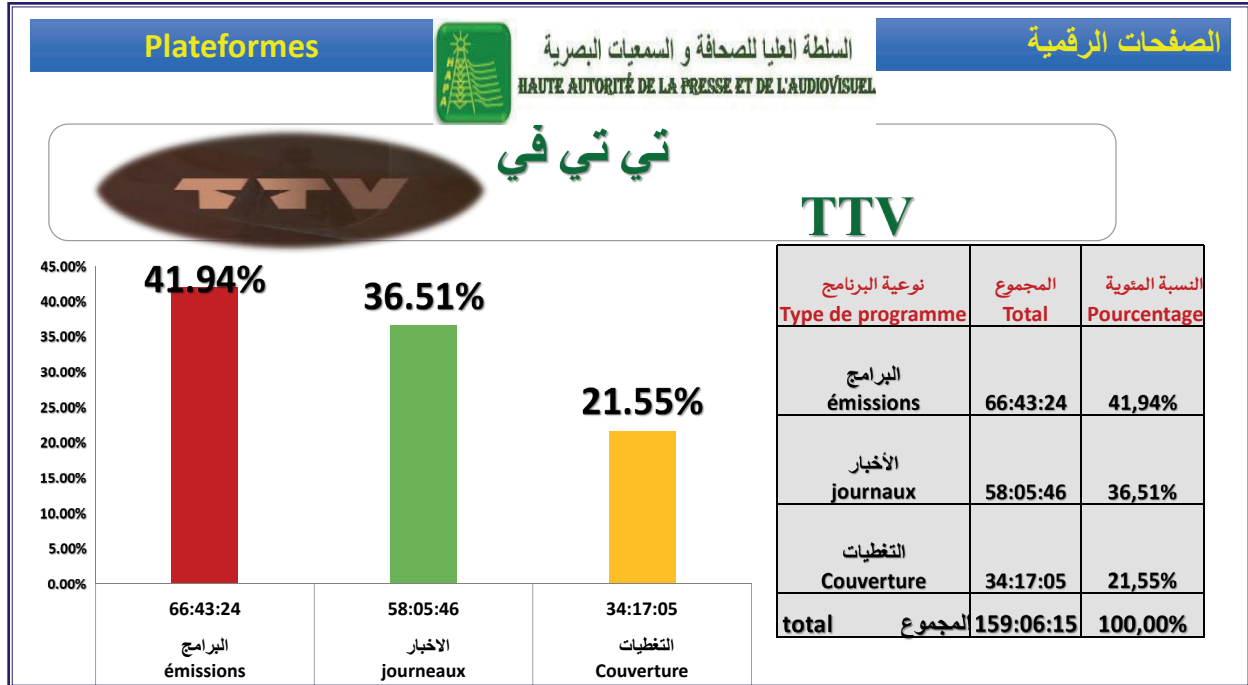
Temps d'antenne global des émissions par plateforme		الوقت الإجمالي للبرامج حسب كل صفحة
Temps d'antenne global par plateforme (émissions)		الوقت الإجمالي للبرامج حسب كل صفحة (البرامج)
اسم الصفحة Nom de plateforme	المجموع Total	النسبة المئوية Pourcentage
تي تي في TTV	66:43:24	76,77%
صحفية مراسلون Mourassilon	6:36:30	7,60%
وكالة الاخبار Alakhbar	05:02:13	5,79%
نواكشوط مباشر Nouakchott Live	02:28:39	2,85%
الصحراء Plus sahara plus	2:26:58	2,82%
تواتر Tawatur	2:20:25	2,69%
ليجاوي انفو Lebjawi	0:56:14	1,08%
بيلوار ميديا BELLEWAR MEDIA	00:20:45	0,40%
المنصة Lminassa	00:00:00	0,00%
موريتانيا الآن RIM NOW	00:00:00	0,00%
total	المجموع	86:55:08
		100,00%

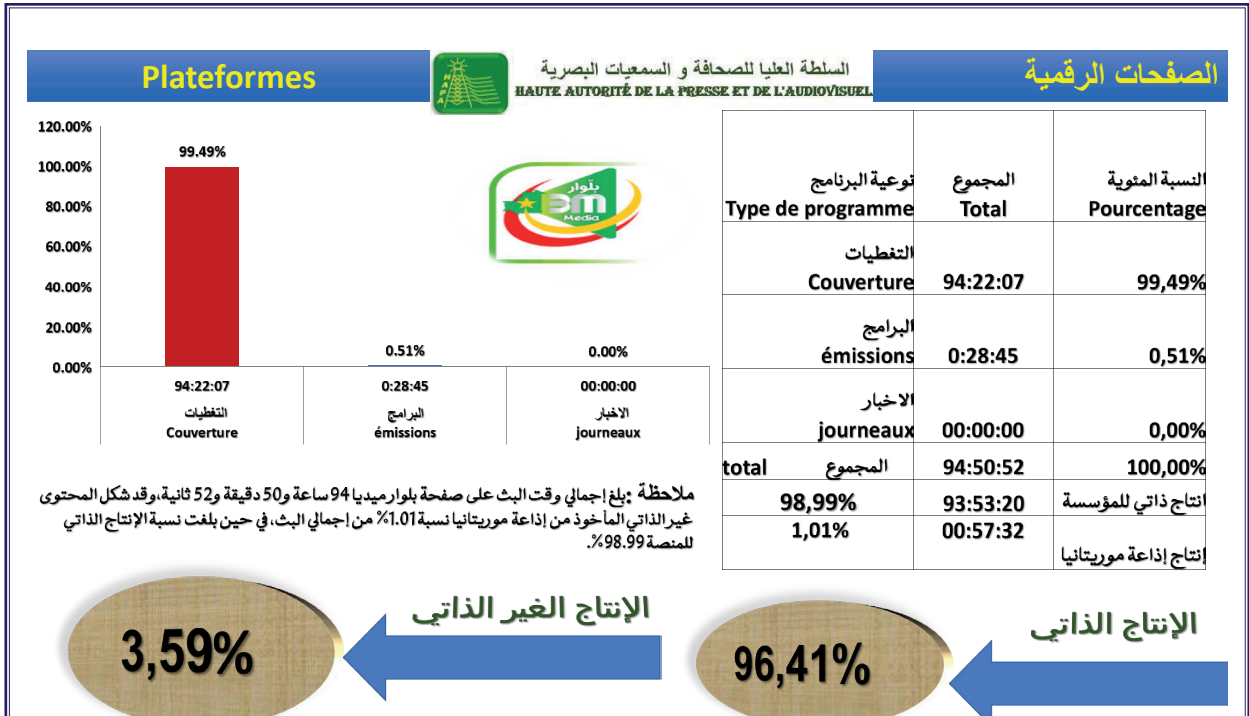


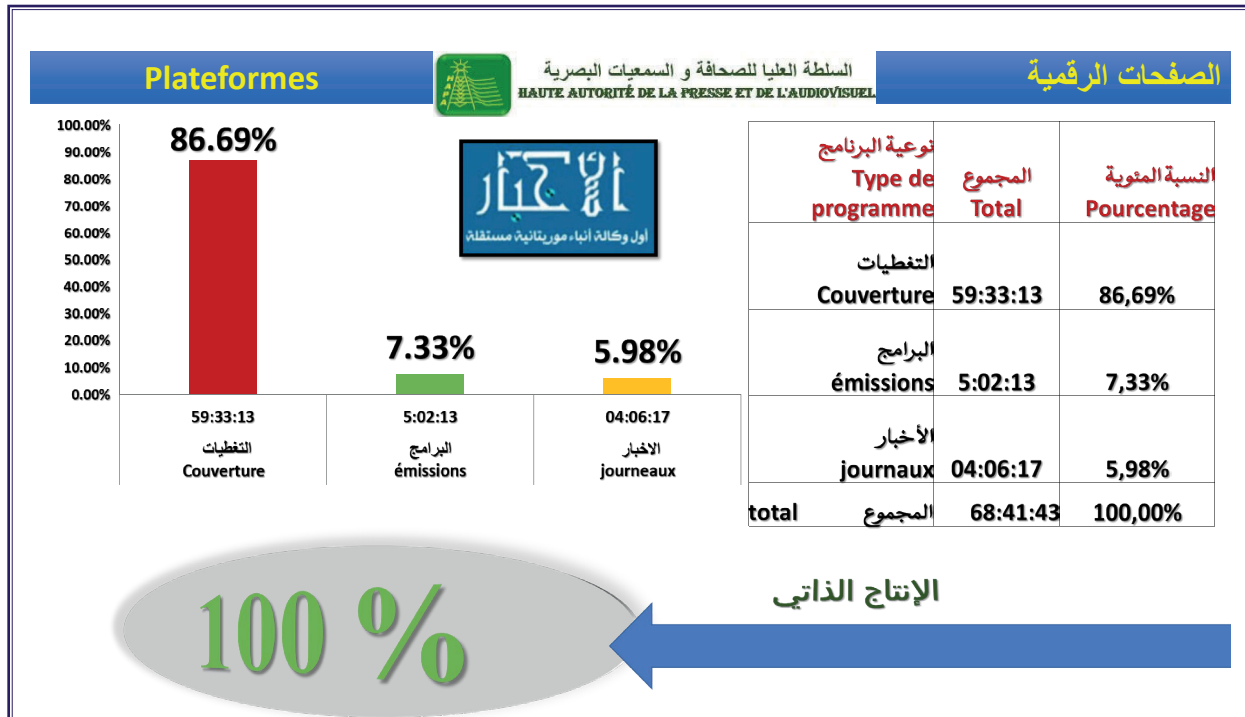
الوقت الإجمالي للبرامج حسب كل صفحة

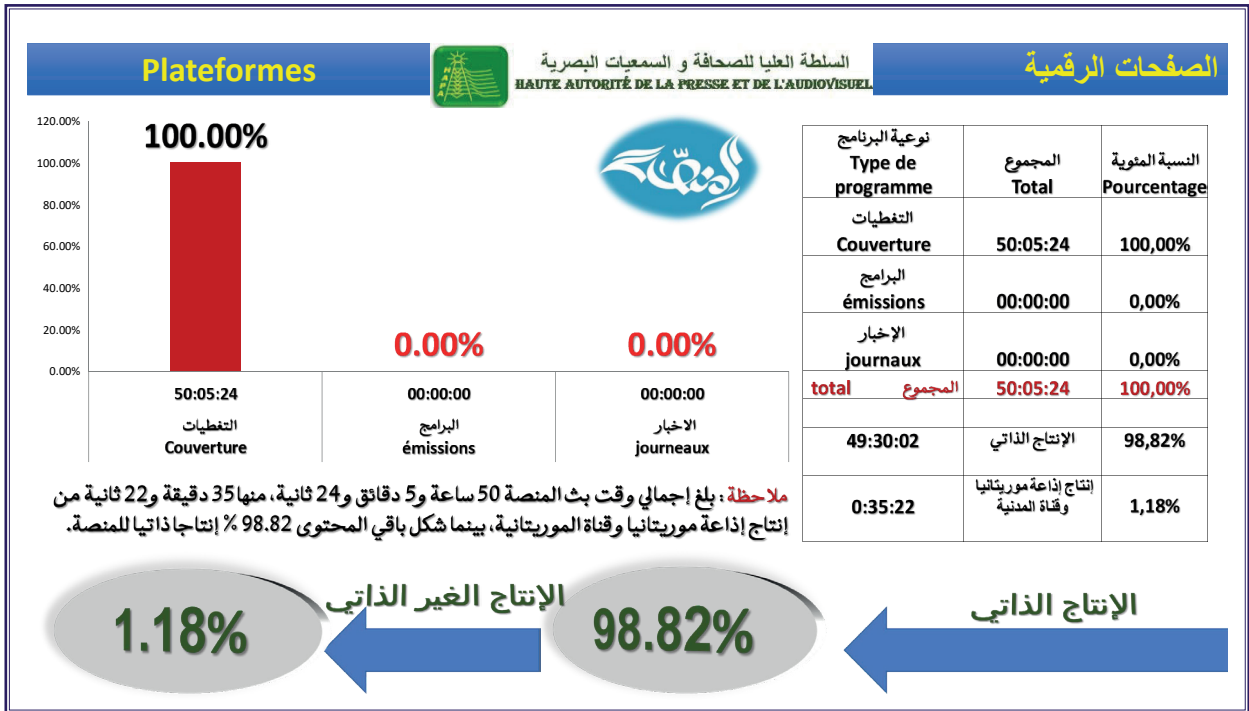
Temps d'antenne global par plateforme

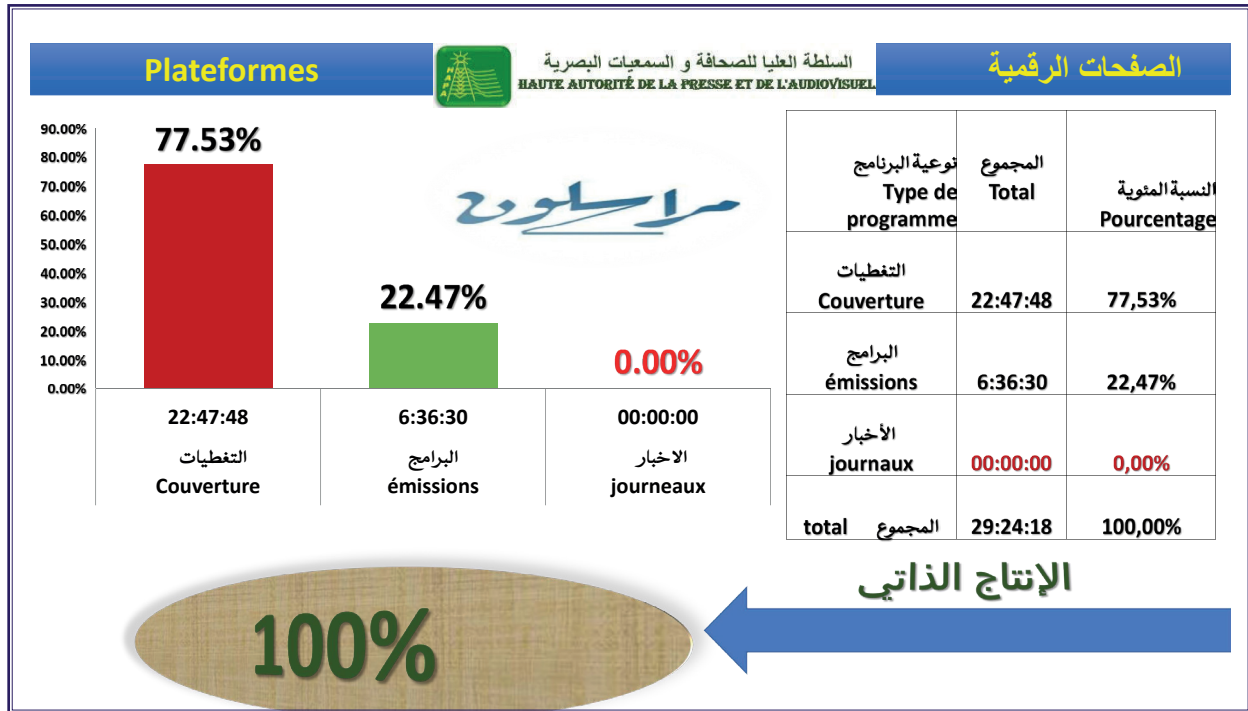


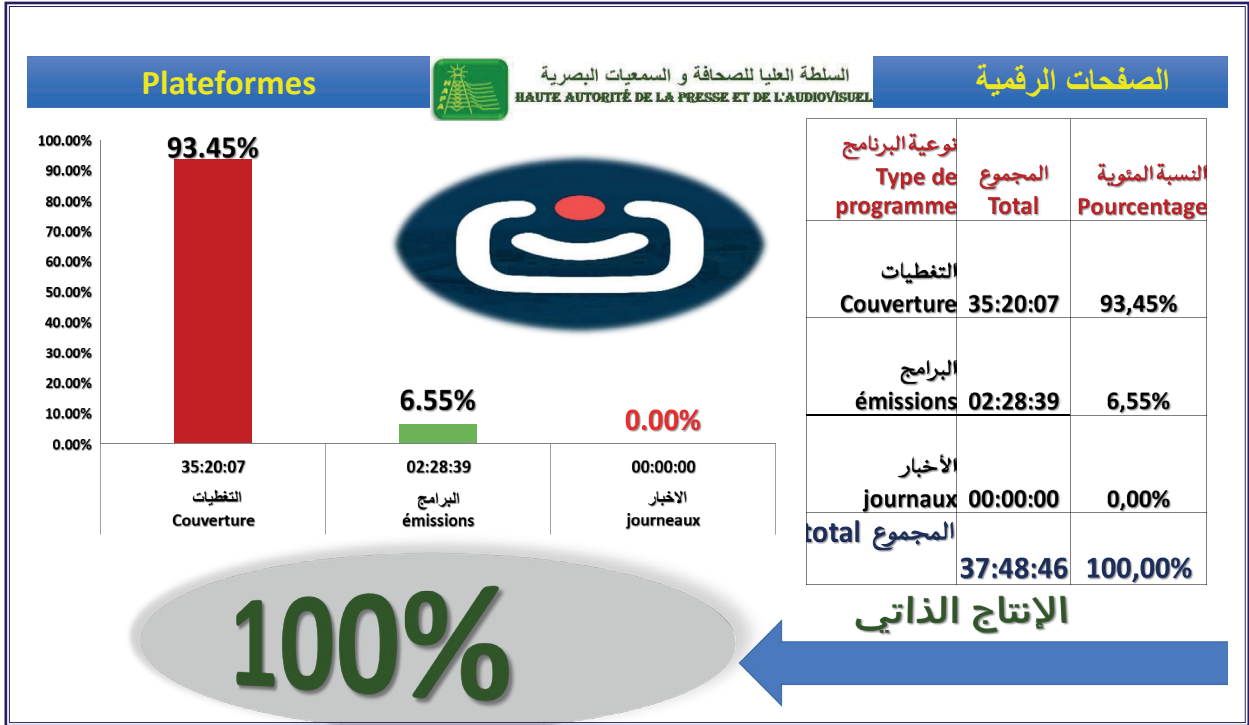


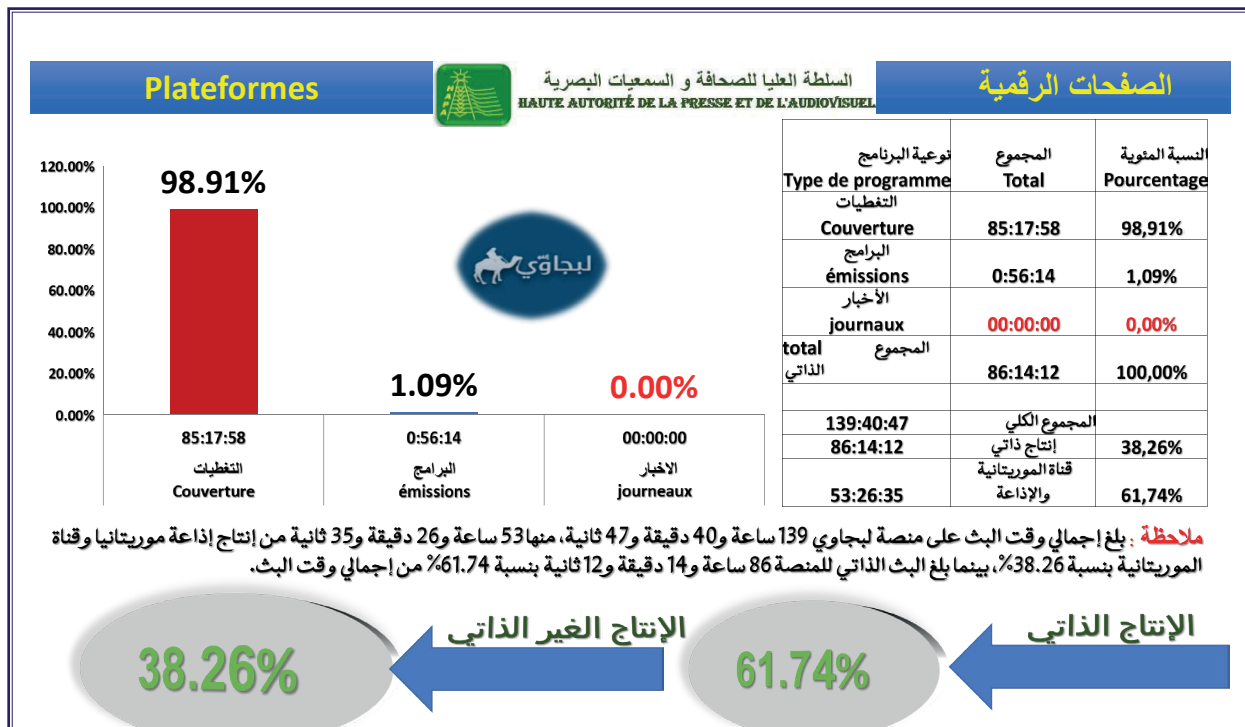


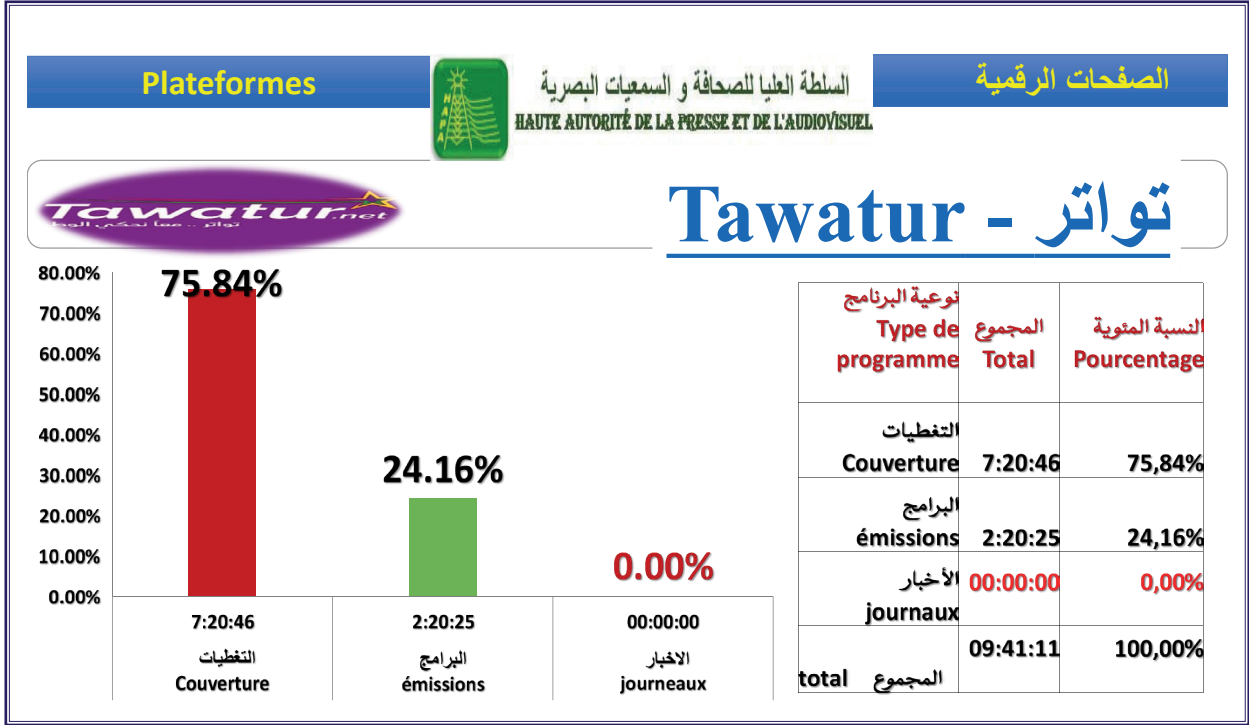


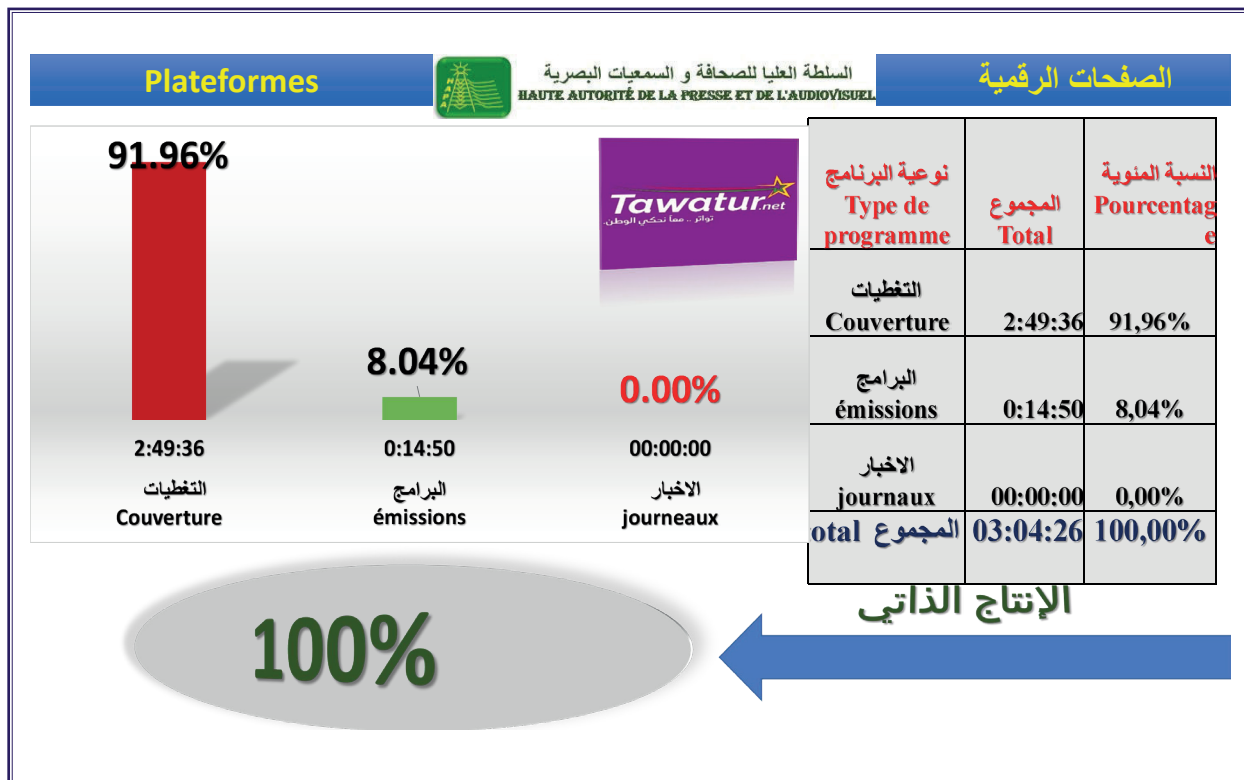












Plateformes

السلطة العليا للصحافة و السمعيات البصرية
HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

الصفحات الرقمية

الصحراء ابلس
Sahara plus

09:12:12

Plateformes

السلطة العليا للصحافة و السمعيات البصرية
HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

الصفحات الرقمية

النوع	الوقت	النسبة المئوية
التغطيات	6:45:14	73.39%
البرامج	2:26:58	26.61%
الاخبار	00:00:00	0.00%

نوعية البرنامج	المجموع Total	النسبة المئوية Pourcentage
التغطيات	6:45:14	73,39%
البرامج	2:26:58	26,61%
الاخبار	00:00:00	0,00%
المجموع	09:12:12	100,00%

100%

الإنتاج الذاتي



RAPPORT ANNUEL | 2025



Synthèse du rapport de l'enquête exhaustive sur les médias au niveau national





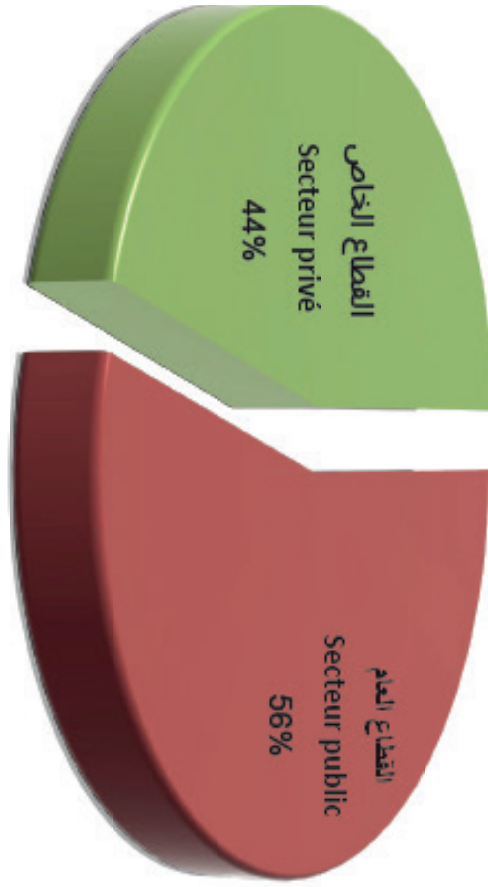
2

نتائج المسح Résultats de l'enquête

Total des employés dans le secteur des medias



المجموع الكلي للعمال في قطاع الإعلام



النسبة %	عدد العمال Nombre employés	القطاع Secteur
56%	2424	القطاع العام Secteur Public
44%	1874	القطاع الخاص Secteur privé
100%	4298	المجموع Total



Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
السلطة العليا للصحافة
والمسوحات البصرية

أولاً : الإعلام العمومي

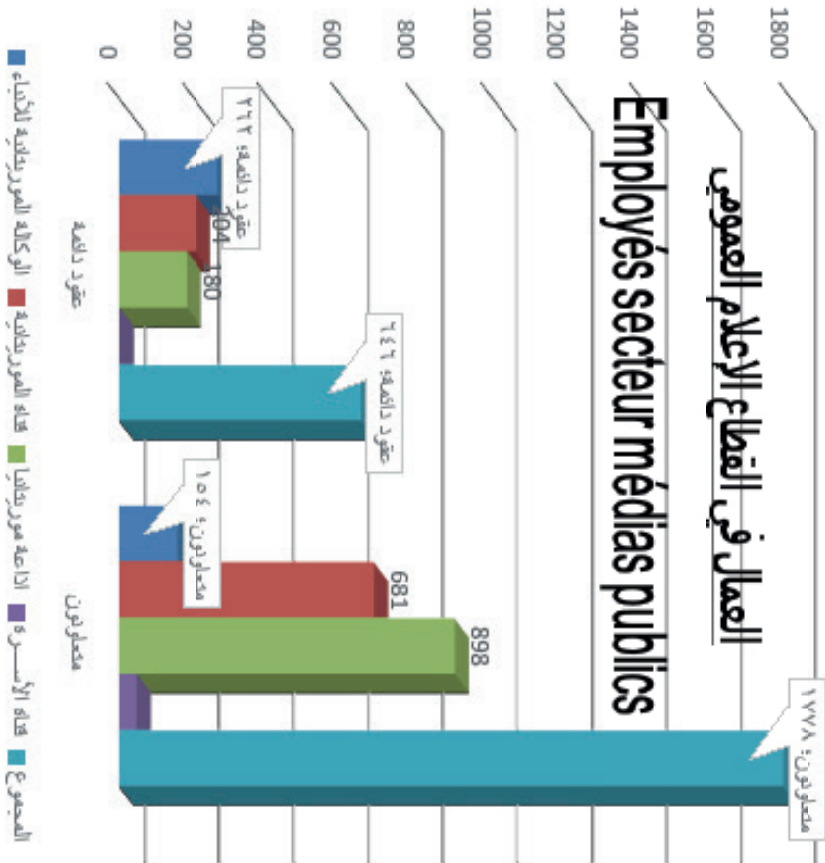
I. Les medias publics



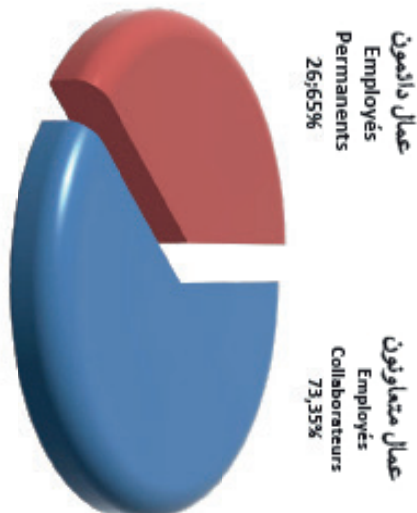
Le nombre des employés dans le secteur des medias publics



المجموع الكلي للعمال في قطاع الإعلام العمومي



عدد العمال : 2424 des employés

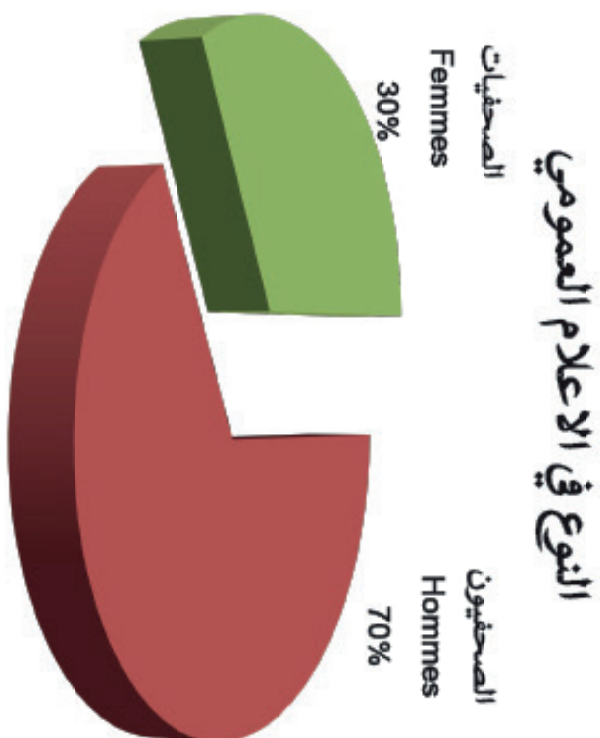


Le nombre des employés dans le secteur des medias publics

المجموع الكلي للعمال في قطاع الإعلام العمومي

Genre dans les medias publics

النوع في الإعلام العمومي



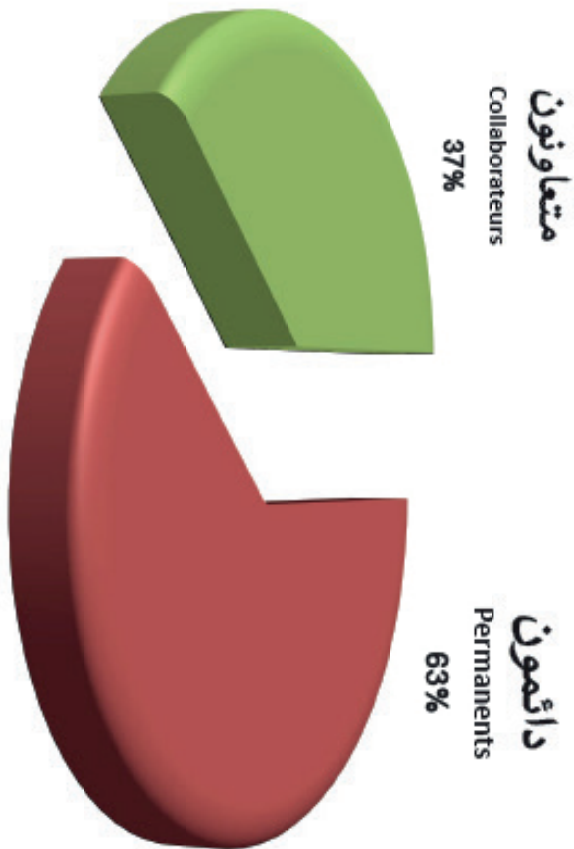
النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
70%	1388	الصحفيون Journalistes
30%	587	الصحفيات Journalistes femmes
100%	1975	المجموع Total

Agence Mauritanienne d'information



1. الوكالة الموريتانية للأخبار

توزيع العمال من حيث طبيعة العقود :



النسبة %	العدد Nombre	عقود العمال Contrats emplois
63%	262	دائمون Permanents
37%	154	متعاونون Collaborateurs
100%	416	المجموع Total



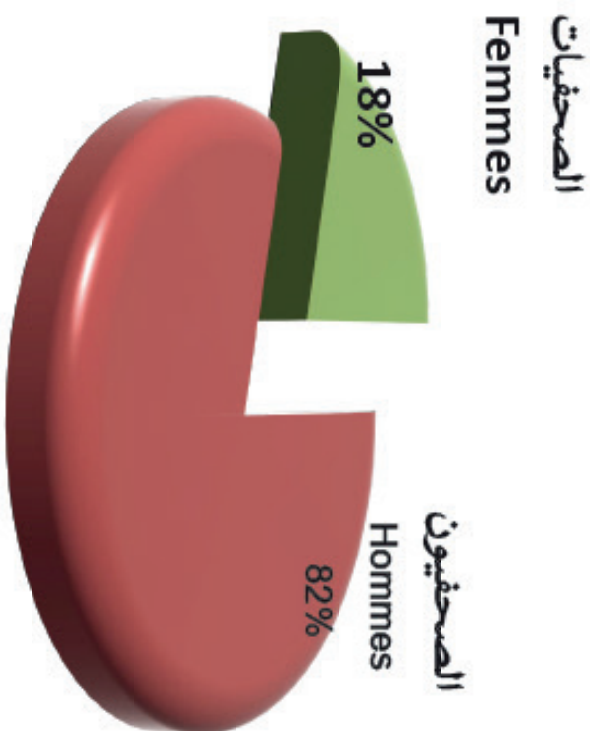
Agence Mauritanienne d'information



الوكالة الموريتانية للأبناء

Répartition des journalistes par Genre

توزيع الصحفيين حسب النوع



النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
82%	166	الصحفيون Journalistes
18%	36	الصحفيات Femmes
100%	202	المجموع Total

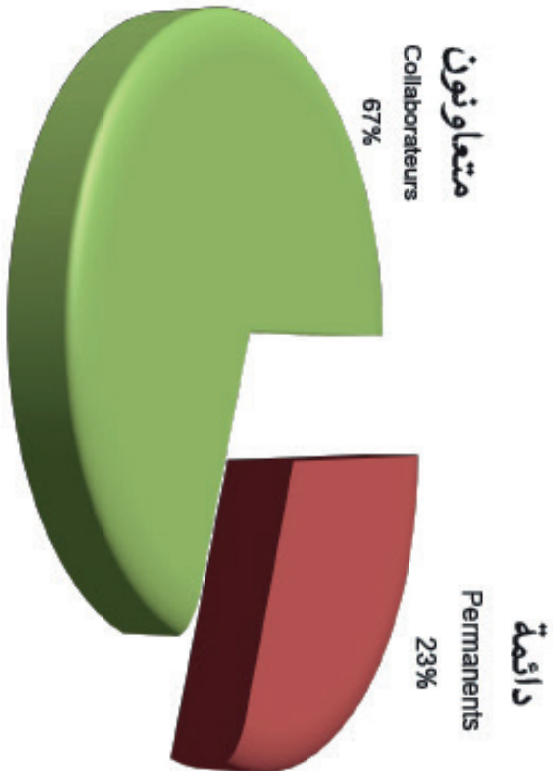


Elmouritania Tv



2. قناة الموريتانية

توزيع العمال من حيث طبيعة العقود: Répartition des employés par type de contrat



النسبة %	العدد Nombre	عقود العمال Contrats employés
23%	204	دائمة Permanents
67%	681	متعاونون Collaborateurs
100%	885	المجموع Total

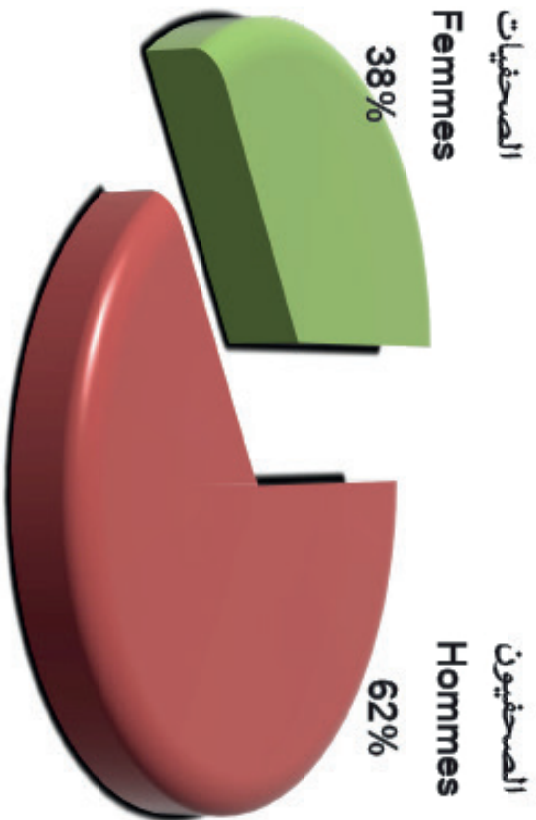
Elmourtania TV



قناة الموريتانية

Répartition des journalistes par Genre

توزيع الصحفيين حسب النوع

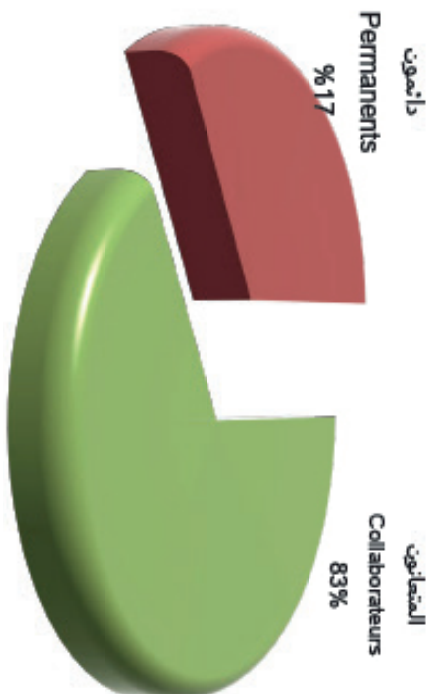


النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
62%	130	الصحفيون Journalistes
38%	80	الصحفيات Journalistes femmes
100%	210	المجموع Total

10

3. إذاعة موريتانيا

Employés Radio Mauritanie par type de contrat



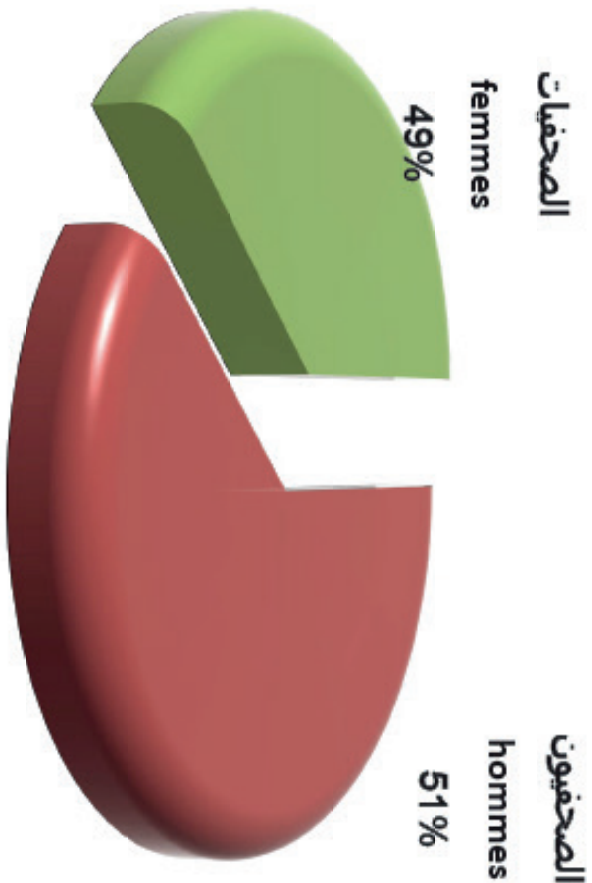
النسبة %	العدد Nombre	عقود العمال employés Contrats
17%	180	دائمون Permanents
83%	898	متعاونون Collaborateurs
100%	1078	المجموع Total

Radio Mauritanie



إذاعة موريتانيا

توزيع الصحفيين حسب النوع



النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
51%	306	الصحفيون Journalistes hommes
49%	297	الصحفيات Journalistes femmes
100%	603	الجميع Total

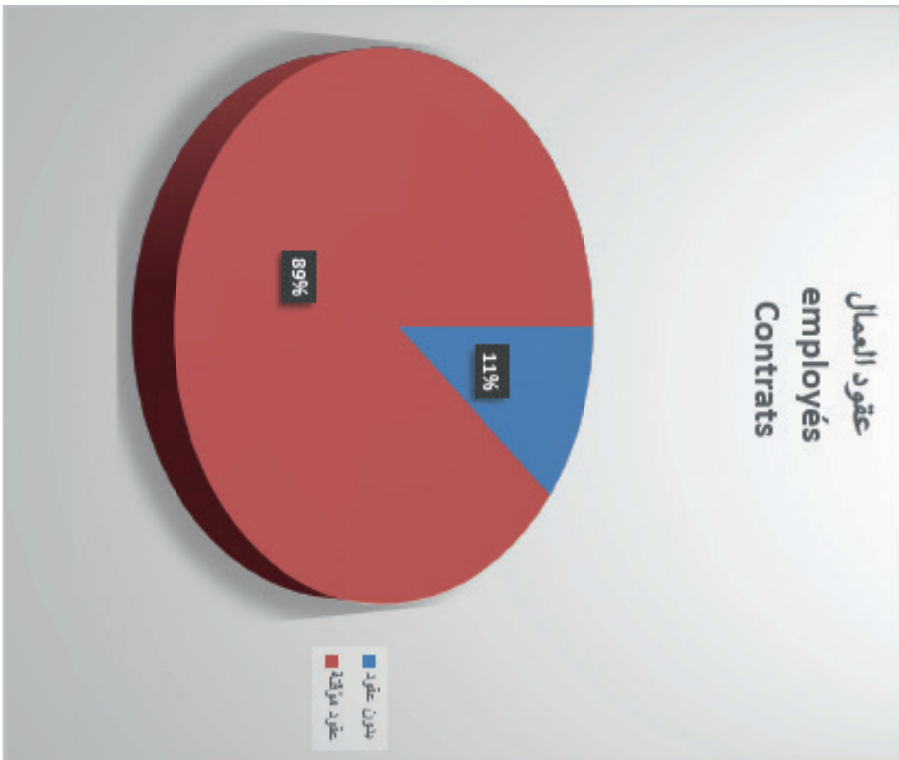
OUSRA TV



3. قناة الأسرة

Employés Ousra TV par type de contrat

العمال في قناة الأسرة من حيث طبيعة العقود



النسبة %	العدد Nombre	عقود العمال employés Contrats
89%	40	عقود مؤقتة non permanants
11%	5	بدون عقود sans contrats
%100	45	المجموع Total

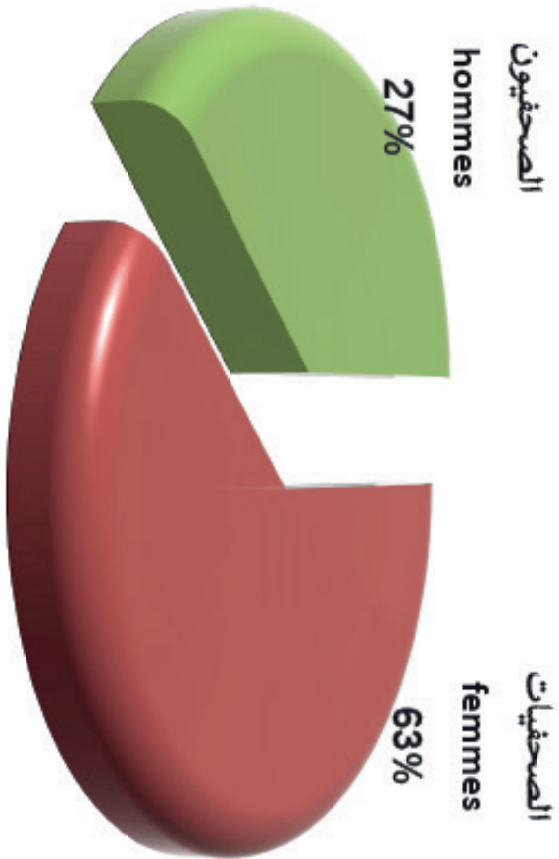
Ousra TV



قناة الأسرة

Répartition des journalistes par Genre

توزيع الصحفيين حسب النوع



النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
27%	8	الصحفيون Journalistes hommes
63%	14	الصحفيات Journalistes femmes
100%	22	المجموع Total



15

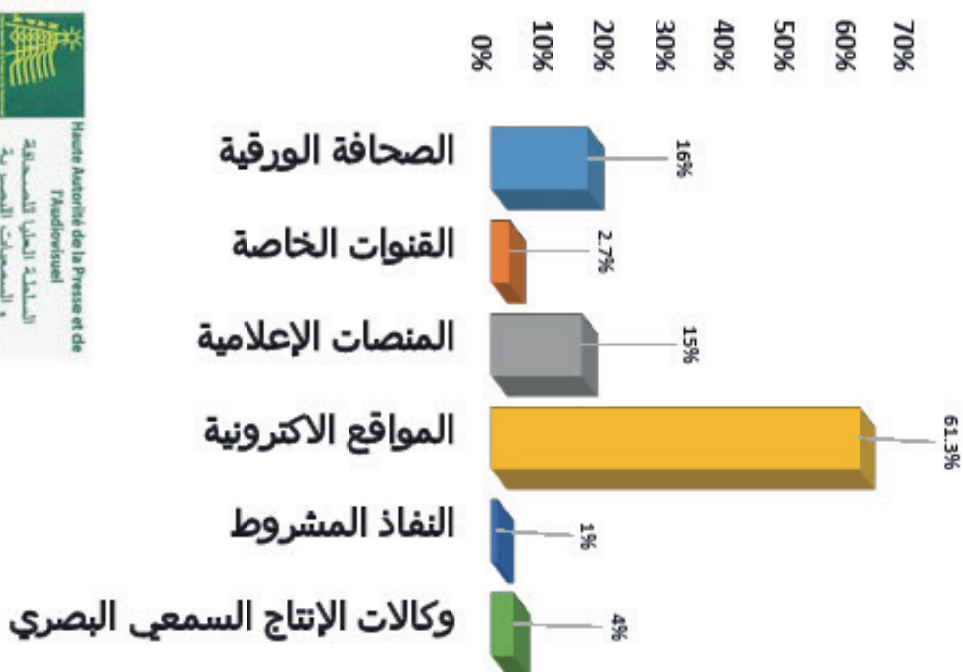
ثانياً: الإعلام الخاص Medias privés



les médias privés :



الإعلام الخاص :



العدد	وسائل الاعلام Médias
11	القنوات السمعية البصرية الخاصة Chaines audiovisuelles privées
4	النفاذ المشروط Accès conditionnel
250	المواقع الالكترونية Sites électroniques
66	الصحافة الورقية Journaux
15	وكالات الإنتاج السمعي البصري Agences de production
62	المنصات الإعلامية Plateformes
408	المجموع Total

Stations radiophoniques et télévisuelles privées couvertes par l'enquête



المحطات الإذاعية والتلفزيونية الخاصة التي شملها المسح

Chaines

El Mourabitoune
El Wataniya
Chinguitt
Sahel
DAVA TV
Radio Mauritanides
Radio Koubeni
Radio Tenwir
Elmedina TV
Sahra24 TV
Ghimem TV

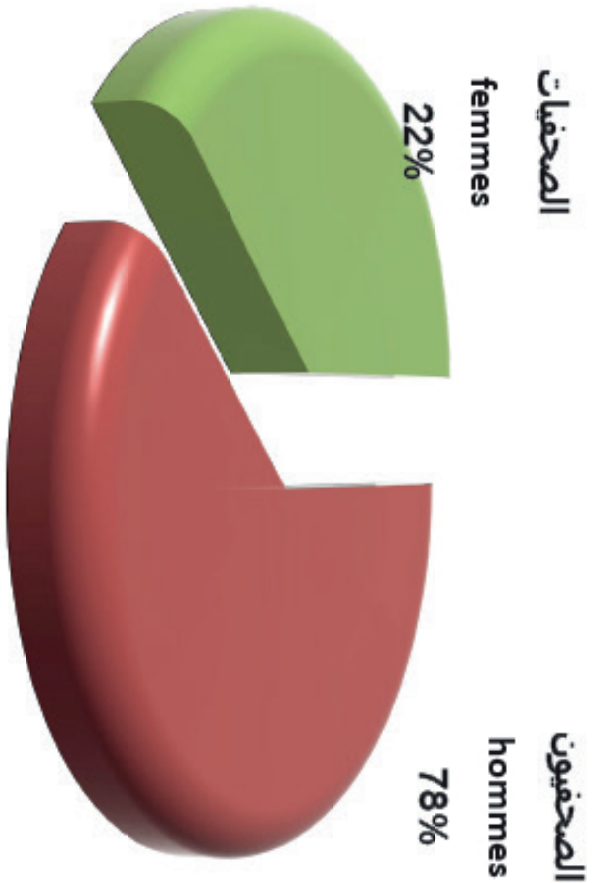
القناة :

المرابطون
الوطنية
شنقيط
قناة الساحل
قناة دافا
إذاعة موريتانيذ
إذاعة كويني
إذاعة التنوير
قناة المدينة
قناة صحراء 24
قناة قمم

Répartition des journalistes par Genre

توزيع الصحفيين حسب النوع

المحطات الإذاعية والتلفزيونية الخاصة التي شملها المسح



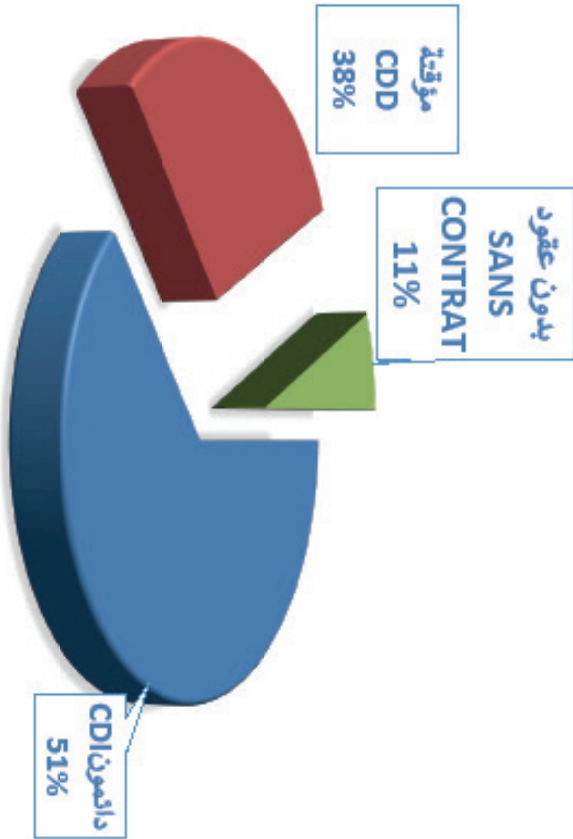
النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
78%	154	الصحفيون Journalistes hommes
22%	44	الصحفيات Journalistes femmes
100%	198	المجموع Total

Situation des employés



المحطات الإذاعية و التلفزيونية الخاصة التي شملها المسح

وضعية العمال



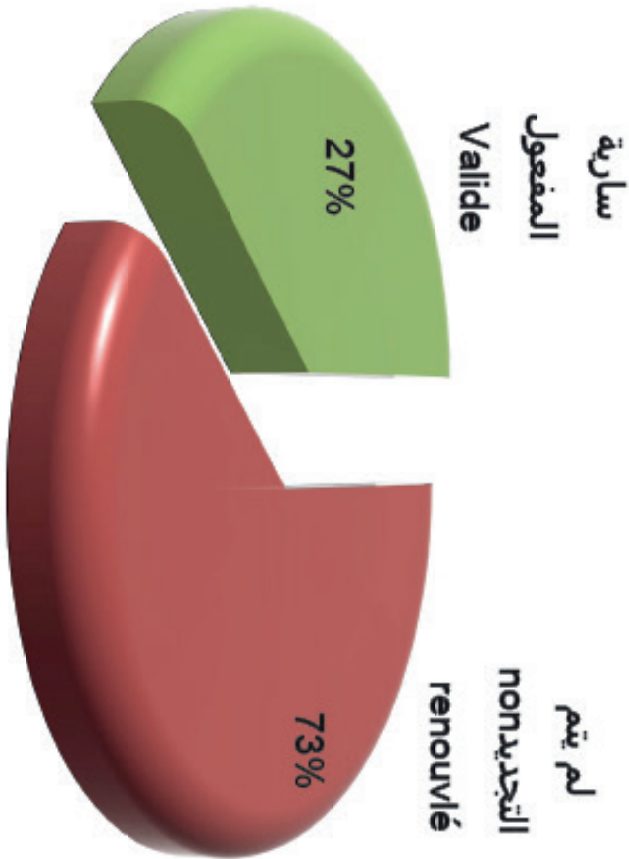
النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
51%	123	دائمون CDI
11%	27	مؤقتة CDD
38%	91	بدون عقود SANS CONTRAT
100%	241	المجموع Total

Etat des licences



المحطات الإذاعية والتلفزيونية الخاصة التي شملها المسح

وضعية التراخيص



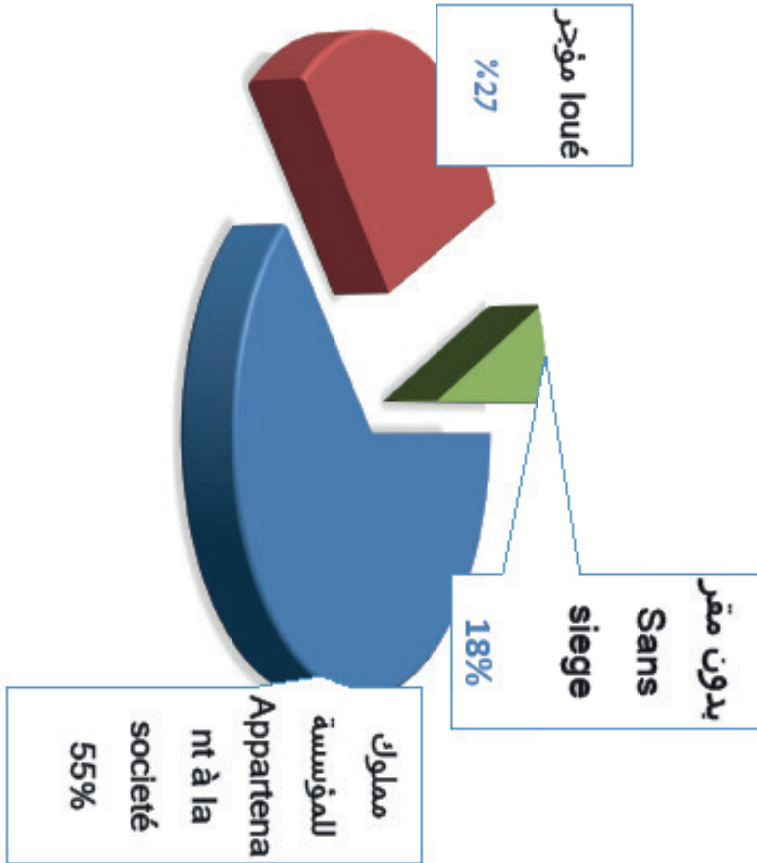
الوضعية Etat	النسبة %	العدد Nombre	النسبة %
سارية المفعول Valide	27%	3	73%
لم يتم التجديد non renouvelé	73%	8	100%
المجموع Total	100%	11	

Etat des sièges



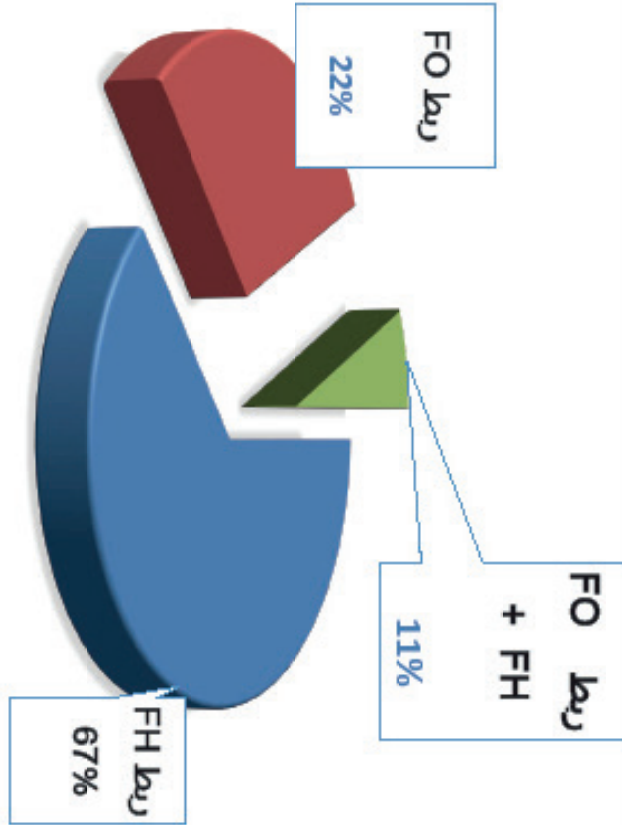
المحطات الإذاعية والتلفزيونية الخاصة التي شملها المسح

وضعية المقرات



الوضعية	العدد	النسبة %
ملوك للمؤسسة Appartenant à la société	6	55%
بدون مقر Sans siège	2	18%
مؤجر Loué	3	27%
المجموع Total	11	100%

liaison entre le siège et TDM

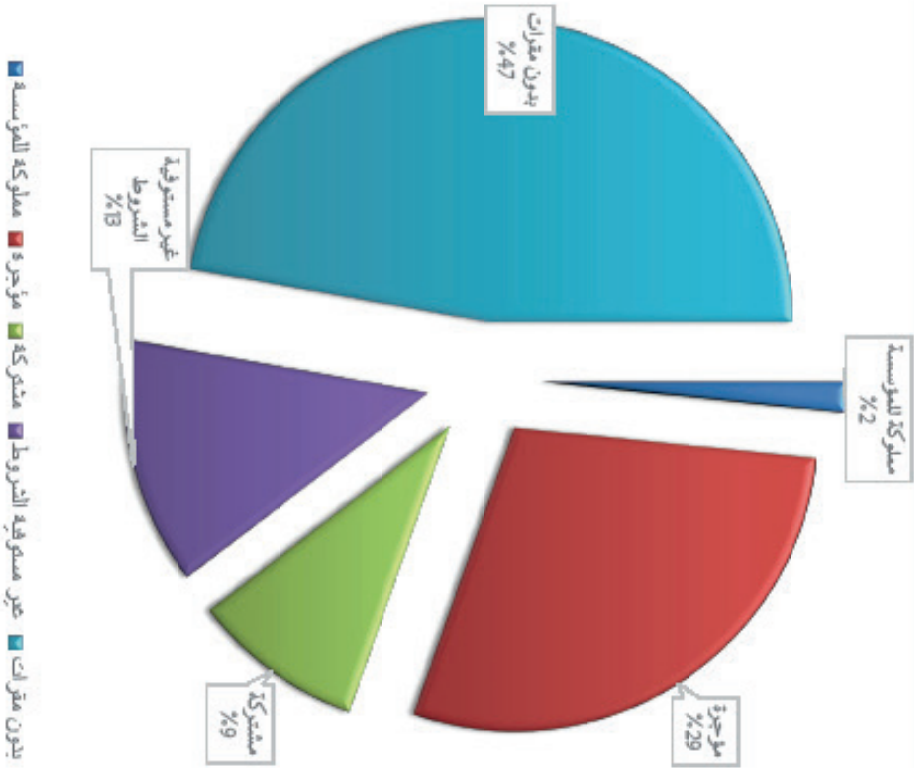


الوضعية Etat	العدد Nombre	النسبة %
رابط FH	6	67%
رابط FO	2	22%
رابط FO + FH	1	11%
المجموع Total	9	100%

Sites électroniques Sièges



المواقع الإلكترونية أ. المقرات



النسبة	العدد	الوضعية
2%	4	مملوكة للمؤسسة
29%	72	مؤجرة
9%	23	مشاركة
13%	33	غير مستوفية الشروط
47%	118	بدون مقرات
100%	250	المجموع

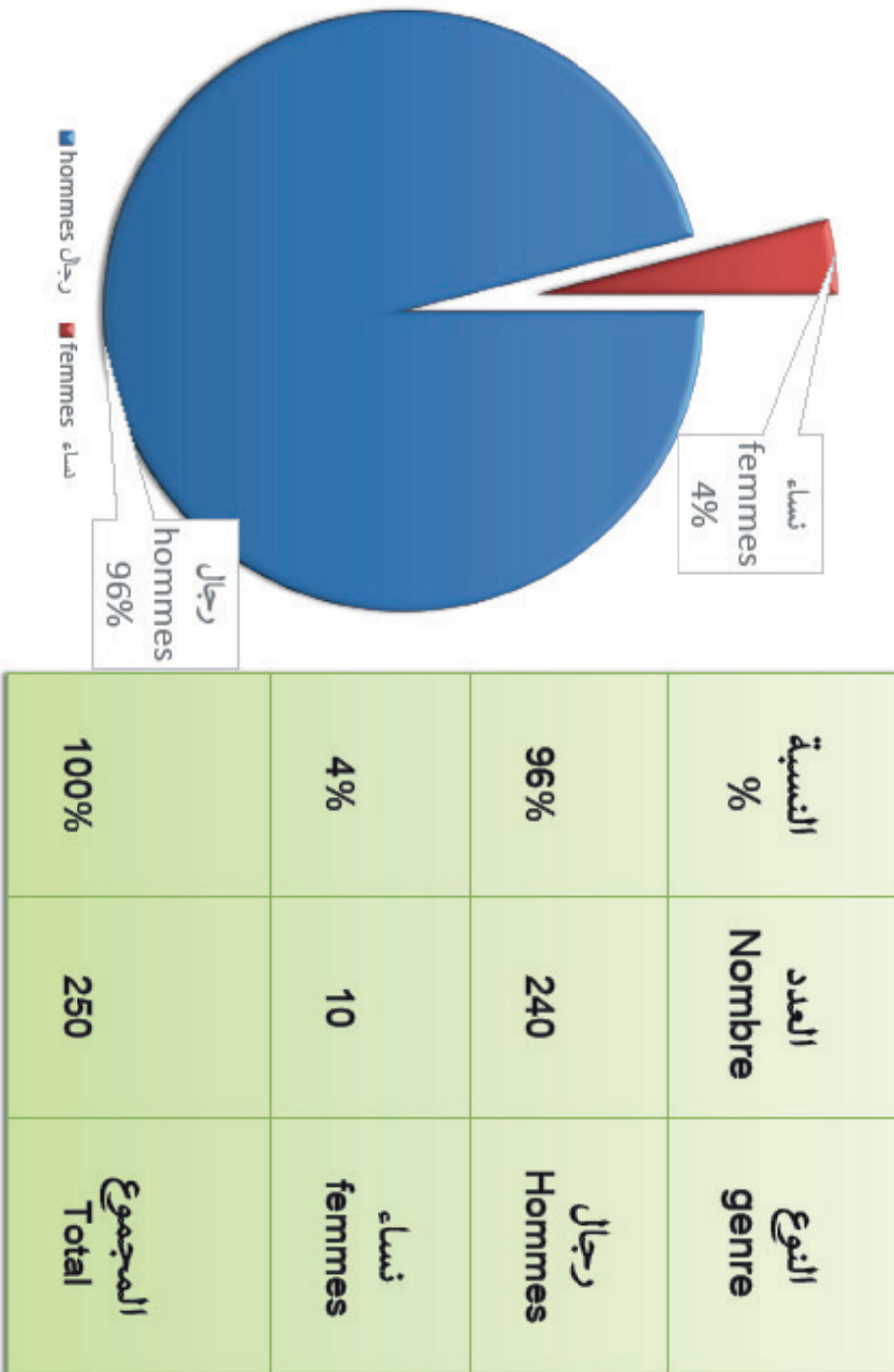
Sites électroniques

Administration selon le genre



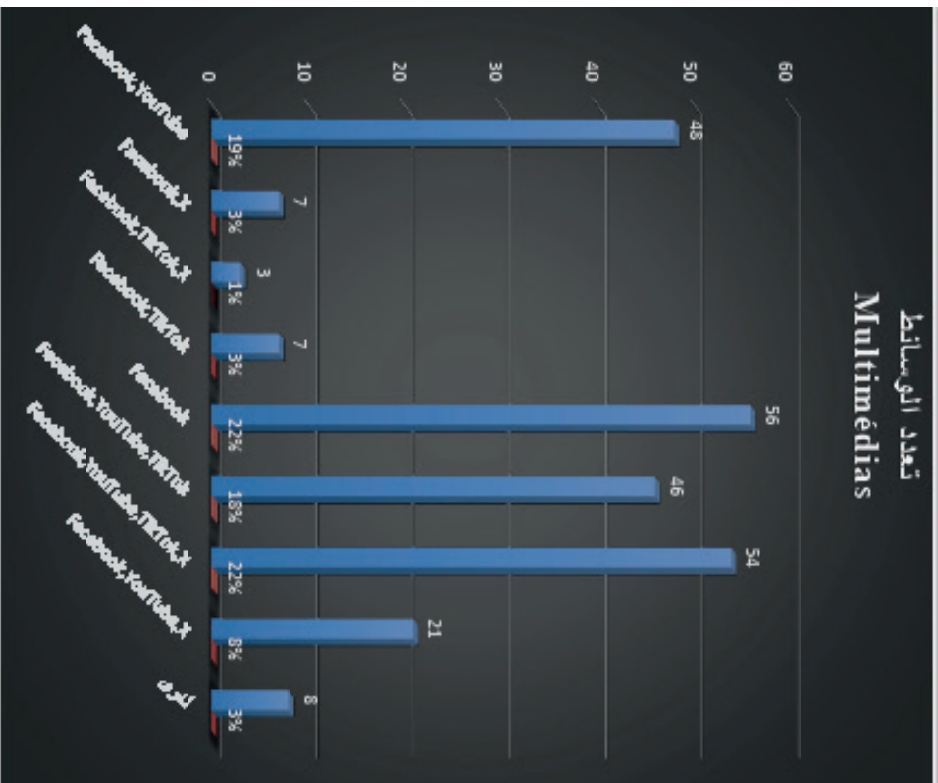
المواقع الإلكترونية

إدارة المواقع حسب النوع

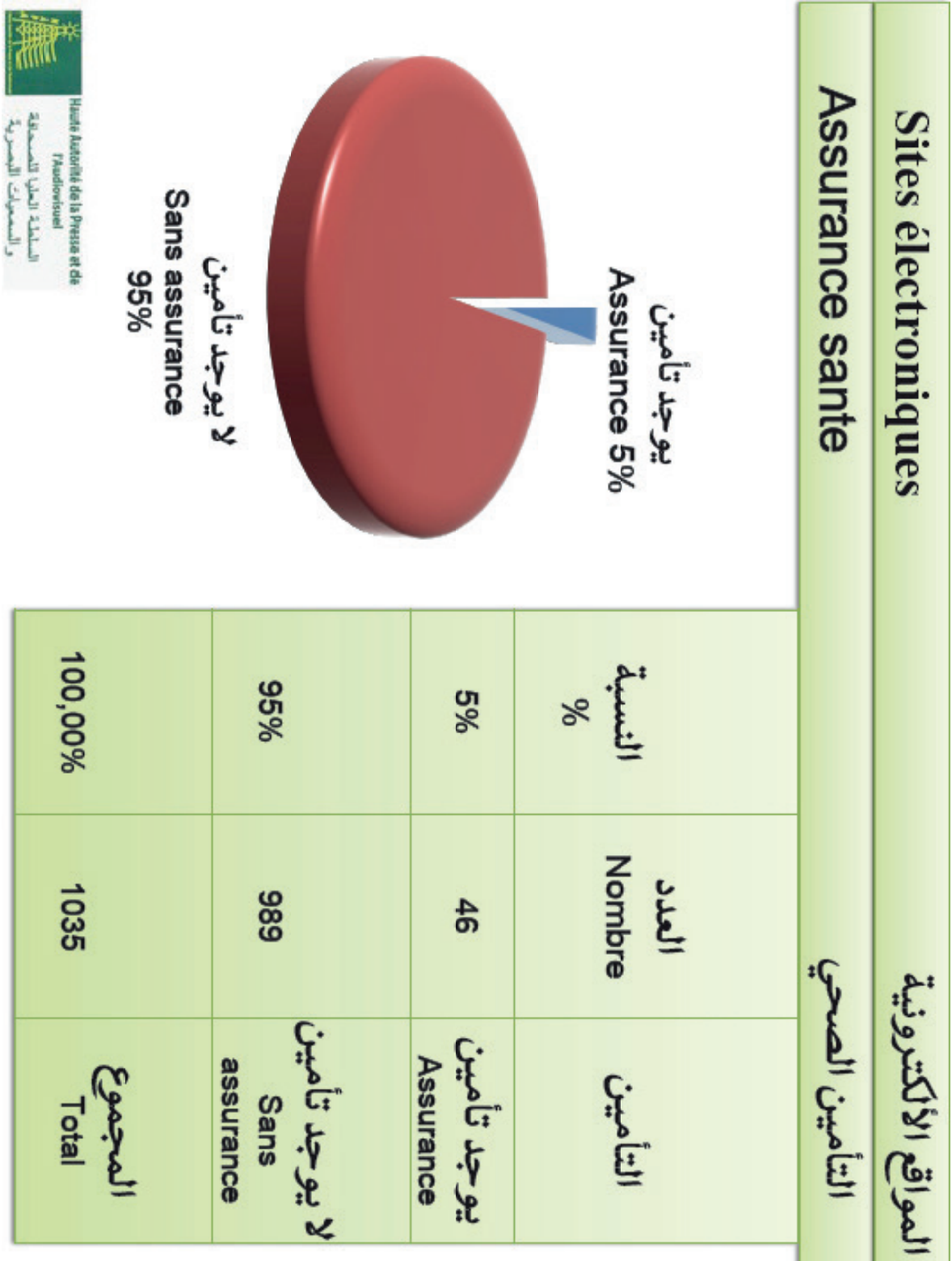


Sites électroniques

Multimédias



الوسائط	العدد	النسبة
Facebook	56	22%
Facebook, TikTok	7	3%
Facebook, TikTok, X	3	1%
Facebook, X	7	3%
Facebook, YouTube	48	19%
Facebook, YouTube, TikTok	46	18%
Facebook, YouTube, TikTok, X	54	22%
Facebook, YouTube, X	21	8%
أخرى	8	3%
المجموع	250	100%



Presse écrites

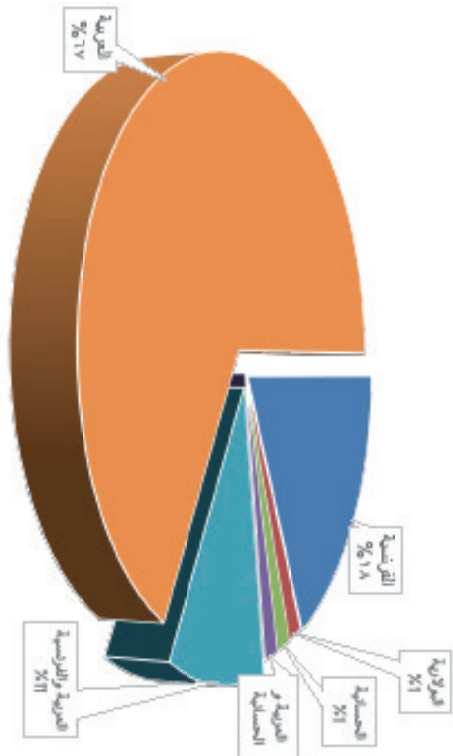


الصحافة الورقية

Langues de publications

أ. التوزيع حسب لغة النشر

التوزيع حسب اللغة
Langues de publications



العربية 67%
الفرنسية 18%
الإنجليزية 11%
الألمانية 2%
البرتغالية 2%
الروسية 2%
الأخرى 2%

النسبة	العدد	اللغة
67%	45	العربية
11%	7	الفرنسية والإنجليزية
2%	1	الألمانية
2%	1	البرتغالية
18%	12	الفرنسية
100%	66	المجموع

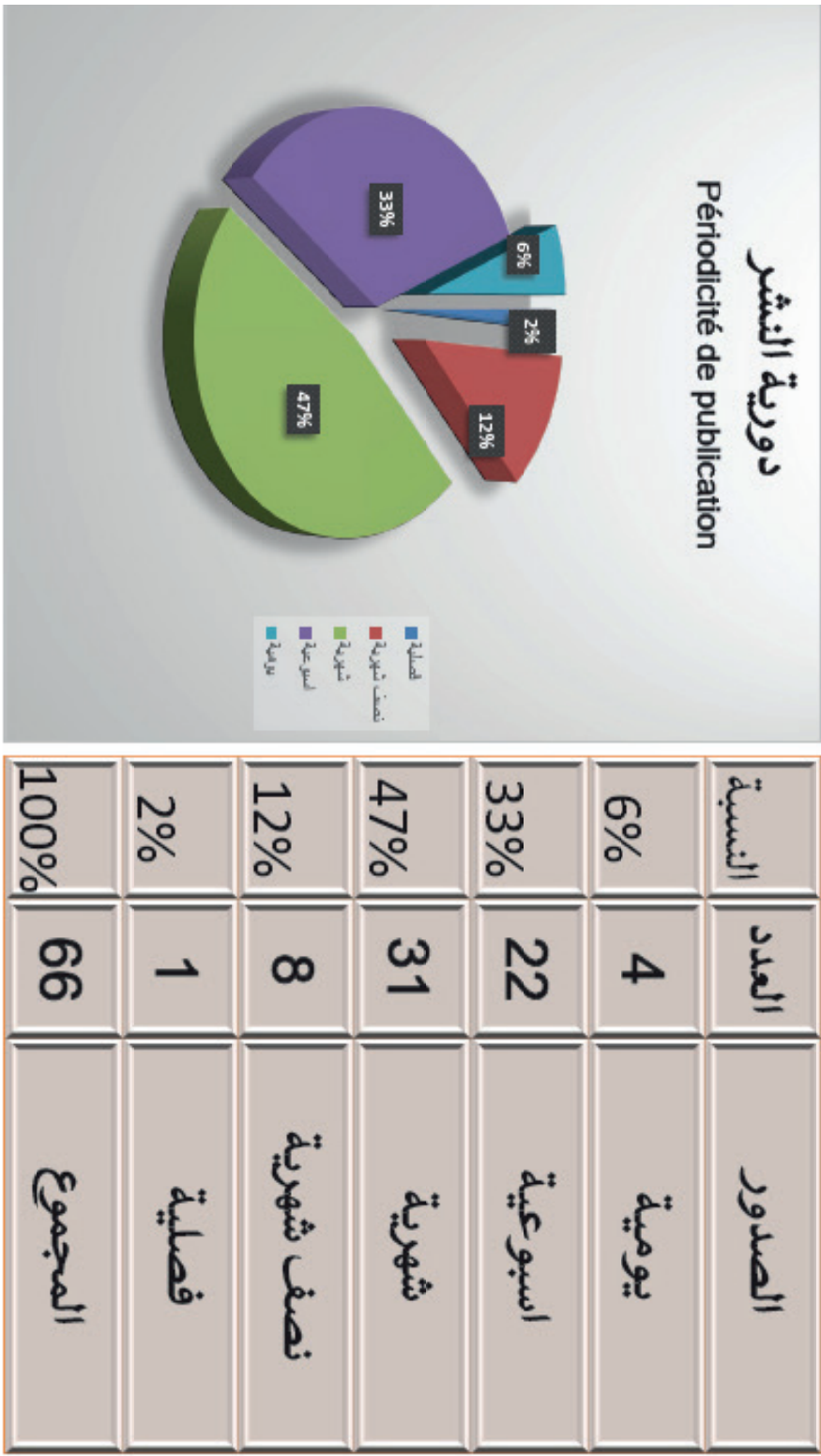
Presse écrites



الصحافة الورقية

Périodicité de publication

أ. دورية النشر



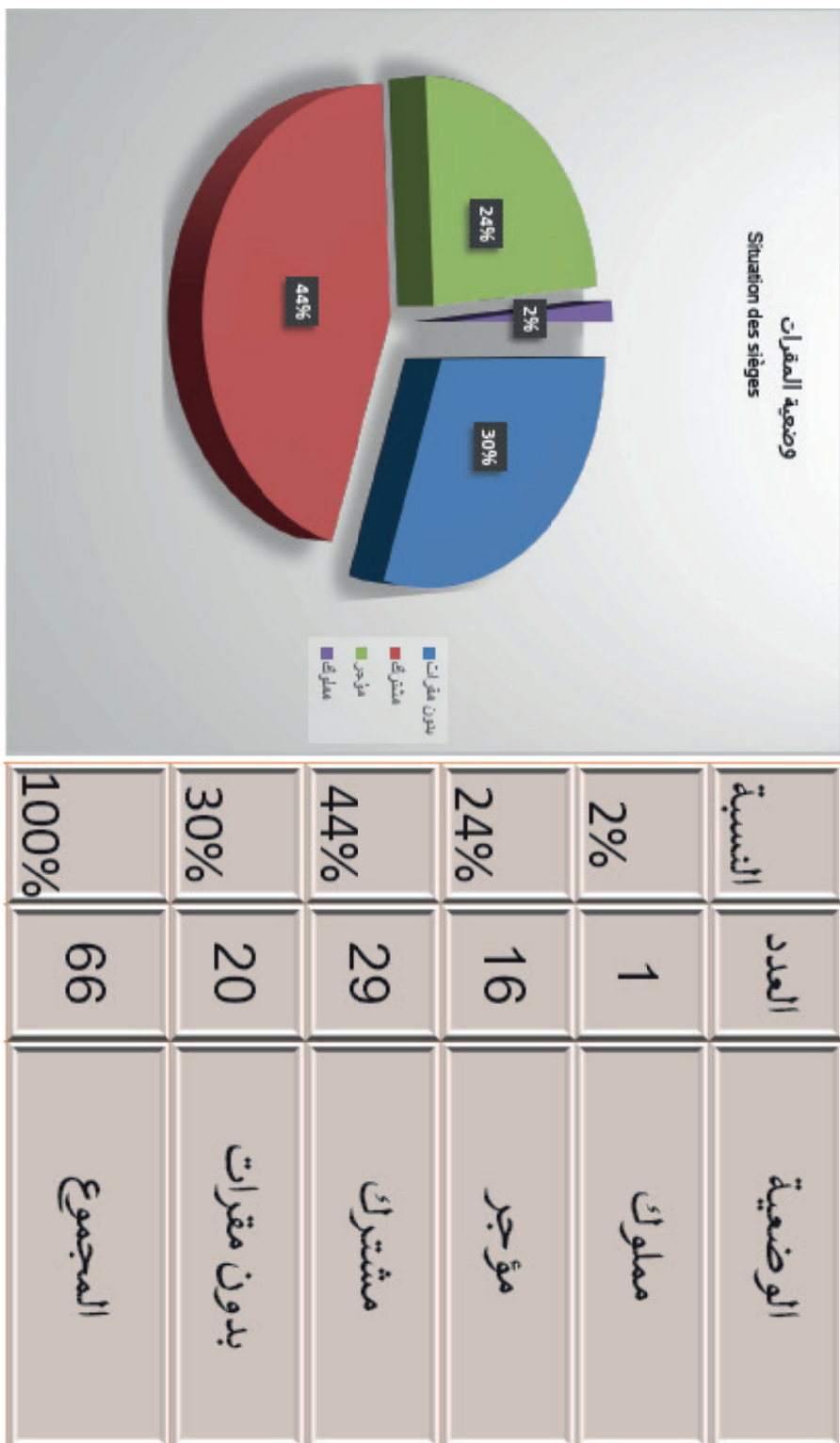
Presse



الصحافة الورقية

Situation des sièges

أ. وضعية المقرات



30

Presse écrites

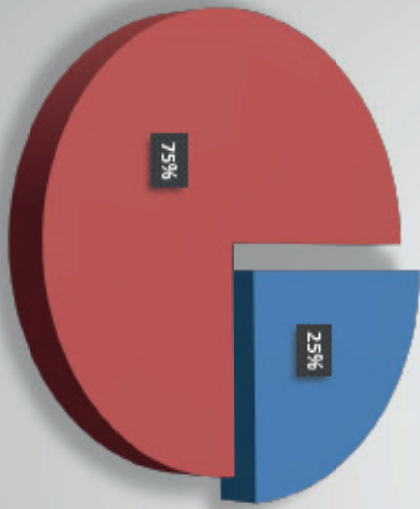


الصحافة الورقية

Répartition des journalistes par Genre

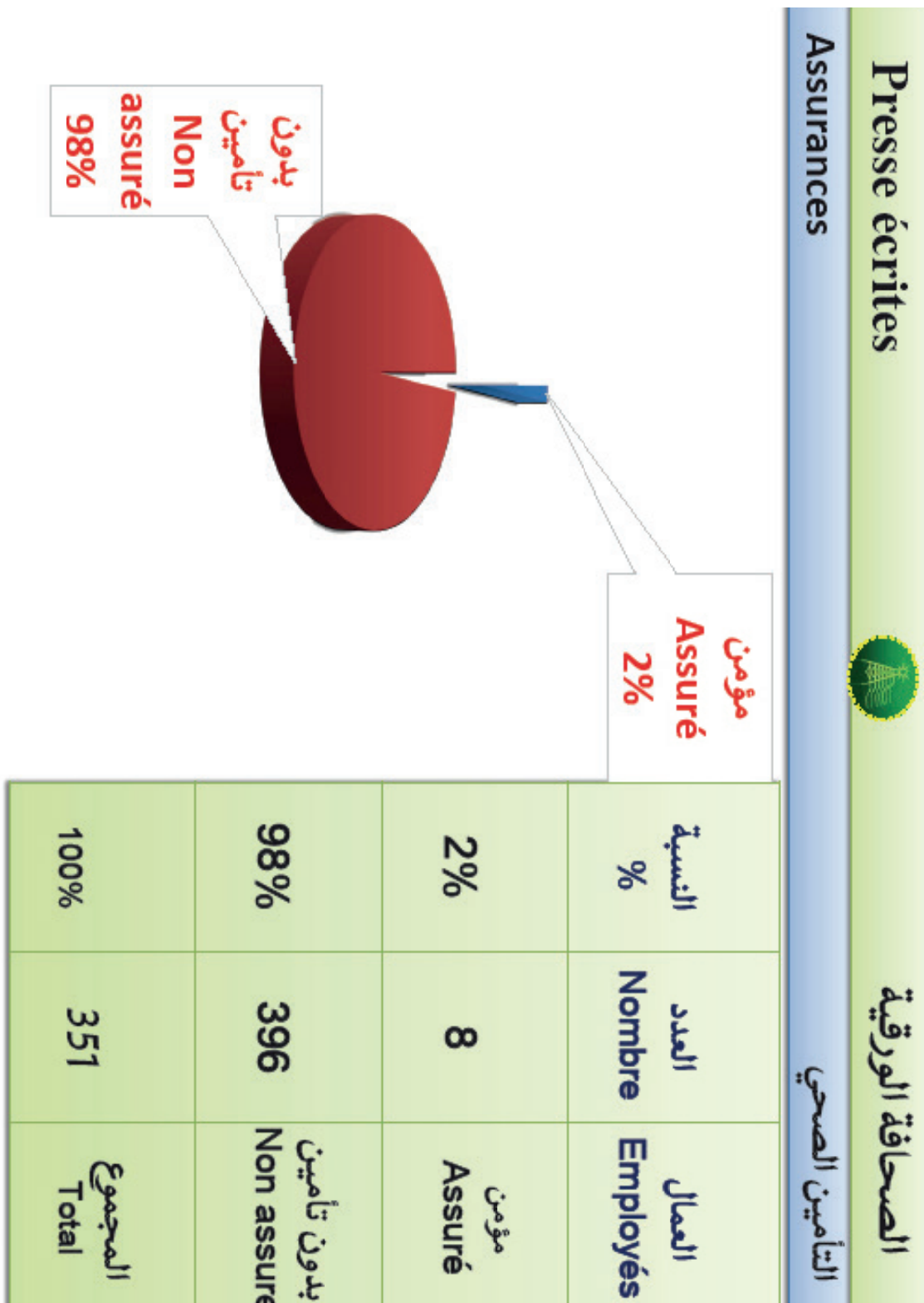
توزيع الصحفيين حسب النوع

الصحفيين حسب النوع
journalistes par Genre



■ Journalistes femmes-
الصحفيون
■ Journalistes hommes

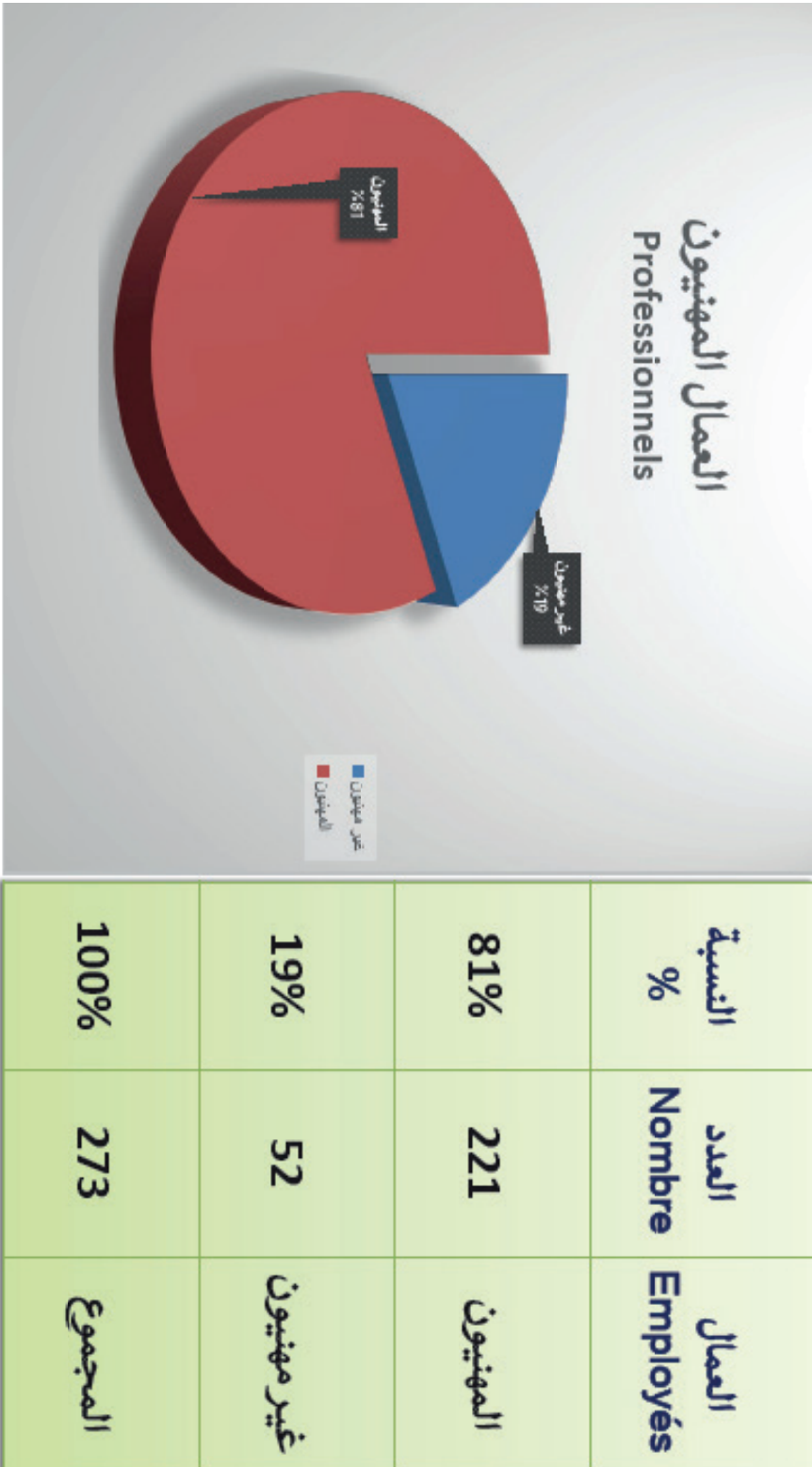
النسبة %	العدد Nombre	العمال Employés
78%	264	الصحفيون Journalistes hommes
22%	87	الصحفيات Journalistes femmes
100%	351	المجموع Total



Plateformes des médias Professionnels



المنصات الإعلامية العمال المهنيون



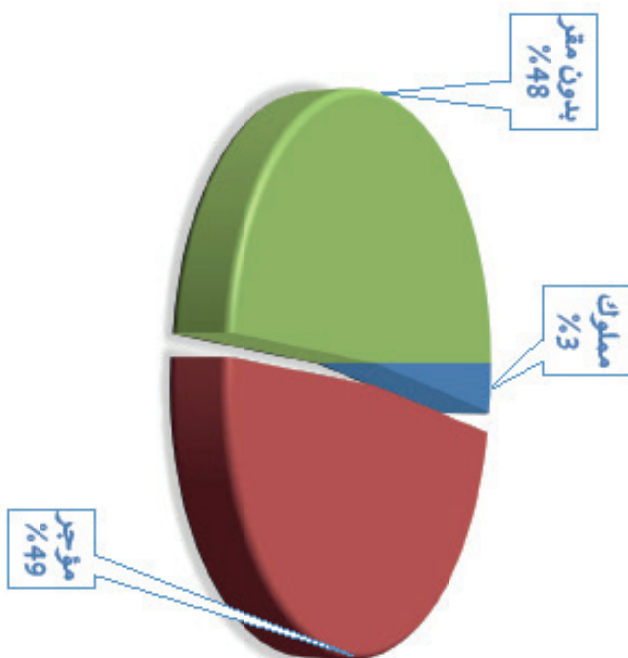
Plateformes des médias



المنصات الإعلامية

Situation des sièges

وضعية المقرات



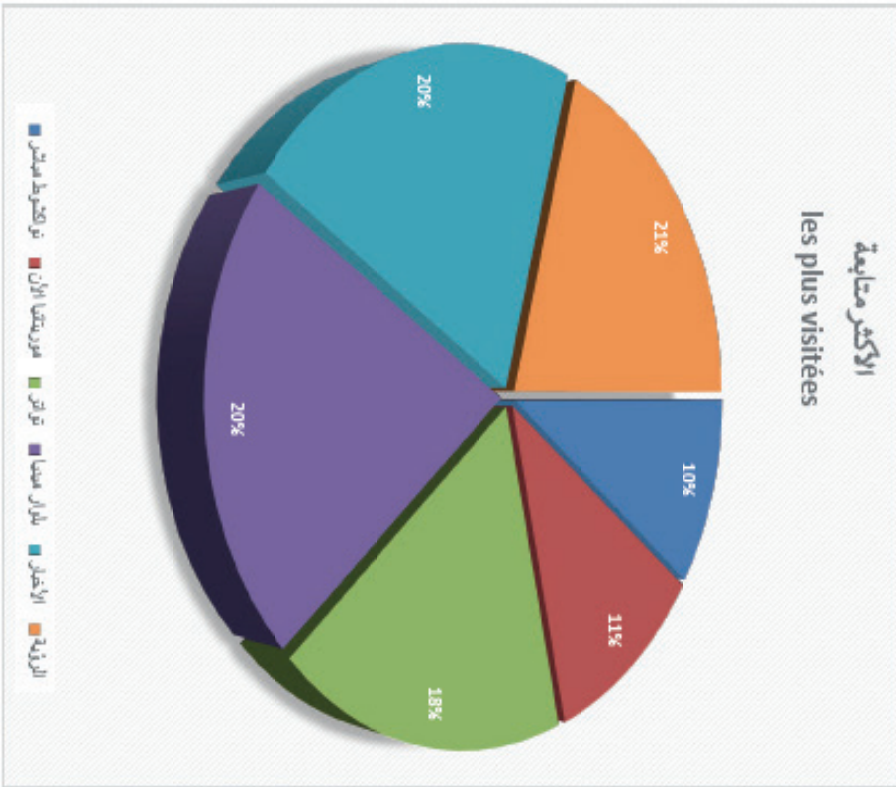
الوضعية	العدد	النسبة
مملوك	2	3%
مؤجر	30	48%
بدون مقر	30	49%
المجموع	62	100%

Plateformes des médias



المنصات الإعلامية

المنصات الأكثر متابعة



المنصة	عدد المتابعين	النسبة
الرؤية	727200	21%
الأخبار	706000	20%
بلوار ميديا	704000	20%
تواتر	613835	18%
موريتانيا الآن	387000	11%
نوكشوط مباشر	363000	10%



RAPPORT ANNUEL | 2025

